



Grand-Duché
de Luxembourg
Ministère d'Etat

BULLETIN D'INFORMATION ET DE DOCUMENTATION

4/94



GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHE DE LUXEMBOURG
Ψ SERVICE INFORMATION ET PRESSE

GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHE DE LUXEMBOURG

BULLETIN
D'INFORMATION ET DE
DOCUMENTATION

Publication du Service Information et Presse
43, Boulevard Roosevelt – L-2450 Luxembourg

GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

BULLETIN
D'INFORMATION ET DE
DOCUMENTATION

Photos: Photothèque S.I.P.; Jean Picard, Marcel Ernst

Imprimerie Hengen s.à.r.l., Luxembourg

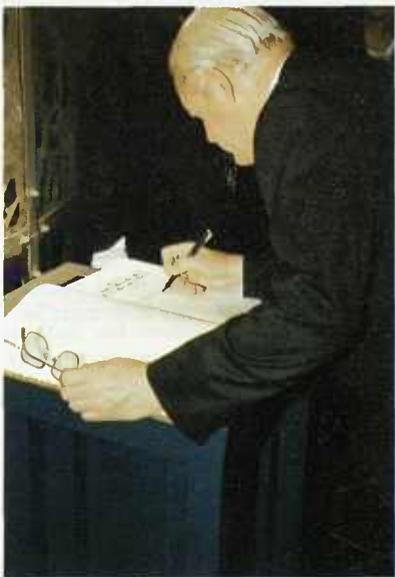
Visite officielle à Luxembourg de Monsieur Roman Herzog, Président de la République Fédérale d'Allemagne et de Madame Herzog

Son Excellence Monsieur Roman Herzog, Président de la République Fédérale d'Allemagne et Madame Herzog se sont rendus en visite officielle à Luxembourg du 13 au 14 octobre 1994. Pendant leur séjour au Grand-Duché de Luxembourg, le Président et Mme Herzog ont été les hôtes de Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse au Château de Berg.

Relevons qu'en novembre 1973, le Président Gustav Heinemann et qu'en septembre 1988, le Président Richard von Weizsäcker avaient effectué une visite officielle à Luxembourg.

A leur arrivée à l'aéroport du Findel, le Président de la République d'Allemagne et Madame Herzog furent accueillis par Monsieur Henri Ahlborn, Maréchal de la Cour, Monsieur Jacques Santer, Premier Ministre, Monsieur Jacques F. Poos, Vice-Premier Ministre, Ministre des Affaires étrangères, Monsieur Jean Welter, Chef du Protocole, Monsieur Rolf-Eberhard Jung, Ambassadeur d'Allemagne à Luxembourg, et Monsieur Adrien Meisch, Ambassadeur du Luxembourg en Allemagne.

Ci-après la liste de la délégation officielle qui accompagnait le Président et Mme Herzog: Mme Ursula Seiler-Albring, Staatsministerin im Auswärtigen Amt, M. Rolf Eberhard Jung, Botschafter der Bundesrepublik Deutschland in Luxemburg,



Le Président Roman Herzog signe le Livre d'Or à l'intérieur du Monument.



Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse et Son Excellence Monsieur Roman Herzog, Président de la République Fédérale d'Allemagne et Madame Herzog devant l'entrée du Château de Berg



Le Président de la République Fédérale d'Allemagne se recueille devant le Monument National de la Solidarité luxembourgeoise.

M. Hasso Buchrucker, Ministerialdirektor, Leiter der außenpolitischen Abteilung im Bundespräsidialamt, M. Johannes Dohmes, Vortragender Legationsrat 1. Klasse, designierter Chef des Protokolls im Auswärtigen Amt, Mme Ursula Dohmes, M. Ulrich Heider, Oberst i.G., Verbindungsoffizier des Bundesministers der Verteidigung beim Bundespräsidenten, M. Roland Lohkamp, Ministerialrat, Presse-

sprecher des Bundespräsidenten, M. Henrik Schmiegelow, Ministerialrat, Leiter des Planungsstabes im Bundespräsidialamt, M. Hans-Henning Horstmann, Vortragender Legationsrat 1. Klasse, Referatsleiter im Auswärtigen Amt.

De l'aéroport, le Président et Mme Herzog se sont rendus au Château de Berg où ils furent accueillis par Leurs Altesses

Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse.

A midi, un déjeuner fut offert par le Gouvernement luxembourgeois en l'honneur du Président et de Madame Herzog au Château de Septfontaines.

Au cours du déjeuner des discours furent prononcés par Monsieur Jacques Santer, Premier Ministre, et par Monsieur Roman Herzog, Président de la République fédérale d'Allemagne. Nous reproduisons ci-après le texte de ces discours.

Discours de Monsieur le Premier Ministre Jacques Santer

Sehr geehrter Herr Bundespräsident,
Sehr geehrte Frau Herzog,
Sehr geehrte Frau Staatsministerin,
Exzellenzen,
Meine Damen und Herren,

Es ist mir eine besondere Freude und Ehre, Sie im Namen der luxemburgischen Regierung willkommen zu heißen.

Ihr Besuch, Herr Bundespräsident, ist der dritte Besuch eines deutschen Bundespräsidenten in Luxemburg. Jeder dieser Besuche war eine besondere Etappe in der Entwicklung der deutsch-luxemburgischen Beziehungen nach dem Ende des Zweiten Weltkrieges. Wie der Besuch von Gustav Heinemann Anfang der siebziger Jahre, der noch stark unter dem Eindruck der Folgen der deutschen Besatzungszeit und der Hitler-Diktatur stand, so sind die Besuche von Herrn von Weizsäcker und Ihr Besuch heute wichtige Meilensteine auf dem Weg der Versöhnung und der Freundschaft zwischen zwei eng verbundenen Nachbarvölkern.

Das vereinigte Deutschland genießt überall auf der Welt Respekt und Sympathie. Die stabile Demokratie und die Wahrung der Menschenrechte sind Begriffe, die heute untrennbar mit Deutschland verbunden sind. Als Präsident und Richter am Bundesverfassungsgericht haben Sie selbst, Herr Bundespräsident, aktiv an der Gestaltung und am ständigen Ausbau dieser freiheitlichen und demokratischen deutschen Rechtsordnung mitgewirkt.

Heute sind die gutnachbarlichen Beziehungen zwischen Deutschland und Luxemburg wohl so eng wie nie zuvor. Nicht nur die grenzüberschreitende Zusammenarbeit in der Großregion Saar-Lor-Lux, etwa im Umweltschutz, hat einen ständigen Auftrieb erfahren, sondern auch auf der übergeordneten staatlichen Ebene, insbesondere bei der europäischen Einigung, haben unsere Länder eine immer enger werdende Zusammenarbeit entwickelt.

Deutschlands Präsidenschaft in der Europäischen Union ist uns nochmals Anlaß festzustellen, wieviel Gemeinsamkeiten es zwischen unseren Ländern gibt. Als Beispiel möchte ich hier nur das Festhalten an den strengen Kriterien zum Eintritt in die dritte Stufe der Wirtschafts- und Währungsunion erwähnen, oder auch das starke Bekenntnis zum Subsidiaritätsprinzip. Sie und wir wissen, daß das Europa von morgen ein differenzierendes Europa sein wird, das behutsam und mit Respekt mit all seinen Bestandteilen, seinen Menschen, Völkern, Nationen, Minderheiten und Regionen umzugehen weiß. Die Größe der europäischen Staaten liest man nicht mehr an der Zahl seiner Soldaten ab, sondern daran, ob sie ihr jeweiliges Gewicht zum Nutzen aller Mitglieder einer Solidargemeinschaft einzusetzen wissen.

Am morgigen Vormittag werden Sie, Herr Bundespräsident, auch den in Lu-

xemburg ansässigen europäischen Institutionen einen Besuch abstatten. Die Präsenz dieser Institutionen in unserer Hauptstadt erfüllt uns mit Stolz. Von Anfang an haben wir Luxemburger die europäische Einigung ohne Vorbehalte unterstützt.

So war die Stadt Luxemburg schon 1952 der Arbeitsort der Montan-Union, einer der ersten europäischen Organisationen aus denen die Europäische Union hervorgehen sollte.

Luxemburgs und Deutschlands Geschichte sind seit Jahrhunderten eng miteinander verflochten. Im Mittelalter hatte die Abtei Echternach eine Ausstrahlung die weit in den germanischen Raum hineinreichte und das Haus Luxemburg gab Deutschland vier Kaiser. Im Zeitalter der Industrialisierung nahmen deutsche Ingenieure und Investoren maßgeblich am Aufbau der hiesigen Eisen- und Stahlindustrie teil, und Deutschlands wirtschaftliche und soziale Gesetzgebung prägte diejenige des kleinen Nachbarstaates.

Aber dieses Zeitalter war auch das Zeitalter des Nationalismus. Die Besetzung Luxemburgs im ersten Weltkrieg und das Wüten des Naziterrors im Zweiten Weltkrieg trübten über Jahrzehnte die Beziehungen zwischen Luxemburg und Deutschland. Mit der Gründung der Bundesrepublik Deutschland aber fanden Luxemburg und Deutschland wieder zu ihrer alten Freundschaft zurück. Ihr Grundstein ist die Demokratie beiderseits der Mosel und der Wille im gegenseitigen Respekt der Völker und im Verzicht auf jede Form des Nationalismus zum Aufbau der Europäischen Union beizutragen.

Wir Luxemburger würdigen die Anstrengungen, die in Deutschland zur Herstellung der inneren Einheit unternommen werden. Jeder der beiden Teile Deutschlands bringt Wichtiges in die Identität der heutigen Bundesrepublik mit ein. Dabei muß die erfolgreiche und friedliche Revolution im Osten, die das Ende der DDR und ihrer Menschenrechtsverletzungen bewirkte, hoch geschätzt werden.

Die Solidarität ist in unseren beiden Ländern ein wichtiger politischer Begriff. Beide Länder, Deutschland und Luxemburg, verstehen sich als Sozialstaaten. Beide Staaten stellen auch täglich ihre Solidarität nach außen mit den weniger privilegierten Staaten der Welt unter Beweis.

Herr Bundespräsident,

Fünfzig Jahre nach dem Ende des Zweiten Weltkrieges und wenige Jahre nach der Überwindung der Spaltung des europäischen Kontinents in zwei gegnerische Lager stehen wir gemeinsam vor neuen Chancen, aber auch vor neuen Herausforderungen.

Die Europäische Union, die NATO und die WEU bleiben die Stabilitätsanker auf



Le Premier Ministre Jacques Santer pendant son discours prononcé à l'occasion du déjeuner offert en l'honneur du Président et de Madame Herzog

unserem Kontinent. Diese internationalen Organisationen werden sich den geänderten Bedingungen auf dem europäischen Kontinent anzupassen wissen. Die NATO ist im Begriff die Sicherheitspolitik neu zu gestalten. Die WEU hat vor kurzem unter luxemburgischem Vorsitz und mit nachhaltiger deutscher und französischer Unterstützung neue Brücken zu den Mittel- und Osteuropäischen Staaten geschlagen. Die Europäische Union hat Europaverträge mit zahlreichen Staaten abgeschlossen und wird die weiteren Erweiterungen vorbereiten, ohne aber zu übersehen, daß diese nur durch eine Vertiefung der europäischen Intergration zu gewährleisten ist.

Aber auch die erweiterte Europäische Union von morgen wird eine Union bleiben, in der alle Mitgliedsstaaten ihre Identität bewahren und ihre Meinung zur Geltung bringen können. Wir freuen uns, daß auch über dieses Prinzip volle Übereinstimmung zwischen unseren beiden Regierungen besteht.

Herr Bundespräsident,

In diesem Geiste hebe ich mein Glas auf Ihre Wohl, und das Ihrer Gattin, und auf die deutsch-luxemburgische Freundschaft.

Ansprache von Bundespräsident Roman Herzog

Herr Premierminister,
verehrte Frau Santer,
Meine Damen und Herren,

mein Besuch in Luxemburg, den ich an den Anfang meiner Amtszeit als Bundespräsident gesetzt habe, führt mich in die Region zurück, mit der ich zu Beginn meines politischen Lebens als Mitglied der Landesregierung von Rheinland-Pfalz vertraut wurde.

Als Nachbarn an Mosel, Sauer und Our haben Deutschland und Luxemburg teil an einer der landschaftlich schönsten Regionen in Mitteleuropa, deren kultureller Reichtum seine Wurzeln in dem gemeinsamen Erbe der römischen Besiedlung und Zivilisation hat. Ich denke hierbei nicht zuletzt an den Wein, der seit dieser Zeit auf beiden Seiten der Mosel wächst und seinen unverwechselbaren Charakter bewahrt hat. So ist gerade die Mosel nicht ein Fluß der Trennung, sondern stets ein Fluß der Begegnung zwischen unseren Völkern, ein Fluß der Poesie und der internationalen Verbindung gewesen.

Am Anfang der christlichen Missionierung Mitteleuropas steht das Wirken des Heiligen Willibrordus vor fast 1.300 Jahren und die Benediktiner-Abtei in Echternach,



Le Président Roman Herzog a reçu successivement en audience à la Villa Vauban Madame Erna Hennicot-Schoepges, Présidente de la Chambre des Députés,...



...Monsieur Jacques Santer, Premier Ministre,...

deren eindrucksvollem architektonischen Zeugnis wir heute noch begegnen können.

Luxemburg ist immer ein Kreuzpunkt in der Mitte Europas gewesen, ein Brückenbauer zwischen Nationen, Völkern und Sprachen. Die Quelle gemeinsamer kultureller und christlicher Tradition hat die Beziehungen der Menschen in diesem Kerngebiet Europas bis heute geprägt und sie trotz aller leidvollen Erfahrungen in diesem Jahrhundert zur Vision des Aufbaus eines gemeinsamen Europas befähigt.

Vor fünfzig Jahren hat Luxemburg nach bitteren Jahren der Besetzung und Unterdrückung seiner freiheitsbewußten Bürger

seine Freiheit wiedergewonnen. Ihr Land hat wie kaum ein anderer westlicher Staat unter Krieg und Tyrannei gelitten.

Wir Deutsche bleiben uns der Verbrechen, die von Deutschen verübt wurden, bewußt. Wir sind dankbar, daß Luxemburg uns die Hand zur Versöhnung gereicht und es ermöglicht hat, an die guten Traditionen der deutsch-luxemburgischen Beziehungen wieder anzuknüpfen. Wir vergessen nicht den luxemburgischen Einsatz für unseren Weg in die Familie der westlichen Demokratien.

Ich denke zurück an Joseph Bech, an den in Luxemburg geborenen Robert Schuman und an Konrad Adenauer. Die Erinnerung an diese europäischen Staats-

männer sollte uns ermutigendes Vermächtnis für unser Verhalten heute sein.

In den über vier Jahrzehnten gutnachbarschaftlicher Beziehungen haben wir gemeinsam viel geleistet, um der europäischen Berufung der grenznahen Region von Luxemburg, Saarland und Rheinland-Pfalz wirtschaftlich und kulturell gerecht zu werden. An erfolgreichen Projekten der deutsch-luxemburgischen Zusammenarbeit möchte ich nur erwähnen:

- den Bau der Sauerthalbrücke mit der Autobahnverbindung Trier-Luxemburg;
- die Kanalisierung der Mosel;
- die Vereinbarung über den Bau einer Moseltalbrücke bei Perl, die große Verbesserungen des Verkehrs nach Saarbrücken und den Anschluß an die Autobahn Luxemburg-Belgien bringen wird;
- die Verbesserung der Bahnverbindungen nach Trier und die Einbeziehung Luxemburgs in das Interregio-Verkehrsnetz;

Ein Studium der Theater-, Konzert- und Ausstellungsprogramme in Luxemburg und die Zahl luxemburgischer Studenten an benachbarten deutschen Hochschulen zeigen die Dichte des deutsch-luxemburgischen Kulturaustausches. Beispielhaft ist auch die enge Zusammenarbeit des luxemburgischen Konservatoriums mit Musikhochschulen in dem geeinten Deutschland. Diese Formen der Zusammenarbeit haben entscheidend zur Freundschaft und Verständigung zwischen den Menschen unserer Staaten beigetragen.

Als mein Amtsvorgänger Luxemburg vor sechs Jahren besuchte, waren der Fall der Berliner Mauer und der Zusammenbruch des DDR-Regimes noch nicht abzusehen. Nur ein Jahr später setzte dann eine Entwicklung ein, die 1990 zur endgültigen Überwindung der Spaltung Deutschlands führte. Deutschland wird nicht vergessen, mit wieviel Verständnis Ihr Land die Etappen zur Wiedervereinigung begleitet hat und welches persönliche Engagement Sie, Herr Premierminister, mit Ihren Reisen in die östlichen Bundesländer da-

Impulse gegeben. Daß nach Gaston Thorn mit Ihnen jetzt zum zweitenmal ein luxemburgischer Politiker zum Präsidenten der Kommission der Europäischen Union nominiert wurde, ist Anerkennung Ihrer persönlichen Leistung und der europäischen Berufung Ihres Landes.

Luxemburg war und ist den europäischen Institutionen, ihren Angehörigen und ihren Familien stets ein guter Gastgeber und Hausvater gewesen – als ein Beispiel nenne ich die Europäische Schule, die Generationen von jungen Deutschen nicht nur europäisches Wissen, sondern auch europäisches Bewußtsein vermittelt hat.

In den nächsten Jahren werden die Weichen für die Anpassung der Europäischen Union an die veränderten politischen Gegebenheiten nach dem Ende des Ost-West-Konflikts gestellt. Die Einbeziehung Österreichs und der Beitrittsländer Skandinaviens, die Entwicklung der Strukturen der Europäischen Union, die Festigung der drei Säulen der Zusammenarbeit und die Stärkung der Beziehungen zu den mittel- und osteuropäischen Staaten sind Herausforderungen, die die Mitgliedstaaten in enge Absprache und Zusammenarbeit bewältigen müssen. Die Lösung dieser Aufgaben verlangt aber auch eine starke, ausgleichende und ordnende Rolle der Kommission und vor allem ihres zukünftigen Präsidenten.

Ich wünsche Ihnen dazu allen Erfolg.

Ich bitte Sie nun, mit mir das Glas zu erheben, um auf das Wohl Seiner Königlichen Hoheit, Großherzog Jean, und Ihrer Königlichen Hoheit, Großherzogin Josephine-Charlotte, zu trinken, auf Ihr persönliches Wohl, Herr Premierminister, und das von Frau Santer – auch im Bewusstsein der vor Ihnen liegenden Aufgaben –, auf eine glückliche Zukunft des Volkes von Luxemburg und auf eine noch engere deutsch-luxemburgische Zusammenarbeit.

En début d'après-midi, le Président Herzog se rendit au Monument National de la Solidarité pour y déposer une couronne de fleurs. Après avoir passé en revue un détachement d'honneur de l'Armée, le Président déposa des fleurs devant le monument. Il se rendit ensuite à l'intérieur du monument pour y signer le Livre d'Or.

Dans le courant de l'après-midi, Monsieur le Président de la République d'Allemagne a reçu successivement en audience à la Villa Vauban Madame Erna Hennicot-Schoepges, Présidente de la Chambre des Députés, Monsieur Jacques Santer, Premier Ministre et Monsieur Jacques F. Poos, Vice-Premier Ministre, Ministre des Affaires étrangères ainsi que Madame Lydie Wurth-Polfer, Bourgmestre de la Ville de Luxembourg et Monsieur Willy



...Monsieur Jacques F. Poos, Vice-Premier Ministre, Ministre des Affaires étrangères ainsi que...

- die Zusammenarbeit beim Umwelt- und Landschaftsschutz. In diesem Jahr haben wir das 30jährige Bestehen des deutsch-luxemburgischen Naturparks gefeiert, der die einzigartigen Naturschönheiten dieser Region bewahren hilft.

Luxemburg hat sich zu einem der zentralen Finanzplätze Europas entwickelt. Allein aus Deutschland haben sich hier über sechzig Banken engagiert. Die florierende Wirtschaft, vor allem im Dienstleistungsbereich, strahlt auf die Nachbarregionen von Saarland und Rheinland-Pfalz aus und gibt gerade deutschen Staatsangehörigen wertvolle Arbeitsplätze. Zusätzlich leben zehntausend Deutsche in Luxemburg "in Brot und Lohn".

bei gezeigt haben. Ihre Besuche in Sachsen-Anhalt und Thüringen, Ihre Bereitschaft, mit den Menschen zu sprechen, ja mit den Studenten zu diskutieren, waren ein besonderes Zeugnis freundschaftlichen Verständnisses.

Luxemburg hat sich einzigartige Verdienste um die europäische Einigung erworben. Vom Zusammenschluß zur Montan-Union über die Gründung der Europäischen Wirtschaftsgemeinschaft bis zur Verabschiedung der Einheitlichen Akte und des Vertrages von Maastricht waren luxemburgische Staatsmänner energische Wegbereiter Europas. Robert Schuman, Joseph Bech, Pierre Werner, Gaston Thorn und Sie, Herr Premierminister, haben dem Einigungswerk entscheidende

Bourg, Premier échevin. Monsieur le Président Herzog a eu ensuite un entretien avec des représentants de la vie économique et culturelle du Luxembourg. Etaient invités à cet entretien: Monsieur Paul Beghin, Président du Conseil d'Etat, Monsieur Joseph Kinsch, Président du Conseil d'Administration de l'ARBED, Monsieur Marcel Mart, Président du Conseil d'administration de la FIL et de la BGL, Monsieur Charles Ruppert, Président de l'ABBL et Monsieur Gilbert Trausch, Directeur du Centre d'Etudes européen Robert Schuman.

Dans la soirée un dîner fut offert en l'honneur de Monsieur le Président de la République par Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse au Château de Berg. A cette occasion des discours furent prononcés par Son Altesse Royale le Grand-Duc et par Monsieur le Président de la République. Nous reproduisons ci-après le texte de ces discours.

Ansprache Seiner Königlichen Hoheit des Großherzogs

Herr Bundespräsident,

Es ist für die Großherzogin und für mich eine große Freude, Sie und Frau Herzog in Luxemburg willkommen zu heißen. Wir wünschen Ihnen, daß Sie sich bei uns in Berg wohl fühlen.

Herr Bundespräsident,

Wir freuen uns in Ihnen ein Staatsoberhaupt zu begrüßen, das die Auseinandersetzung mit der unseligen Vergangenheit nicht scheut und das sein Wirken auf Versöhnung und Verständigung ausrichtet.

Ihre Entscheidung, die ersten offiziellen Reisen ins benachbarte Ausland abzustatten, entspricht diesem Geist. Mit den Kontakten zu den Nachbarn vertiefen Sie das Vertrauen, das die Bundesrepublik durch seine Mitarbeit in der Europäischen Gemeinschaft für Kohle und Stahl, in der Europäischen Wirtschaftsgemeinschaft, in der Westeuropäischen Union, in der NATO und in vielen anderen multilateralen Institutionen nach und nach wieder erungen hat.

Nach Jahrzehnten schmerzlicher Trennung von Ost und West hat Ihr Volk die staatliche Einheit in Frieden und Freiheit wieder erlangt. Die volle Größe und wirtschaftliche Kraft bringt für die Bundesrepublik eine erhöhte Verantwortung beim Aufbau eines friedlichen Europas mit sich.

Wir Luxemburger freuen uns zusammen auch mit anderen Völkern Europas diese Verantwortung für das Werk der europäischen Einigung mitzutragen.



...Madame Lydie Wurth-Polfer, Bourgmestre de la Ville de Luxembourg et Monsieur Willy Bourg, Premier échevin.

Menschen wie Robert Schuman, der in Luxemburg aufgewachsen ist, oder Joseph Bech haben mit Konrad Adenauer den Grundstein für einen Neuanfang in Europa gelegt.

Die Zusammengehörigkeit Europas zeigt sich wohl in keinem Bereich deutlicher als in der Kultur. Als einigende Kraft hat sie auch eine eminent politische Dimension. Schon vor mehr als siebenzig Jahren haben der luxemburgische Industrielle Emile Mayrisch und seine Frau diese Tatsachen erkannt und in den Dienst der deutsch-französischen Aussöhnung gestellt. Auch heute noch fühlen wir uns verpflichtet eine Brücke zwischen den Kulturen unserer beiden Nachbarn, Deutschland und Frankreich, zu bauen.

1995 wird Luxemburg europäische Kulturhauptstadt sein. Dieses Kulturjahr wird von der gleichen Geisteshaltung geprägt sein.

Als wichtiges Ziel müssen wir neben die Freundschaft zwischen europäischen Staaten aber auch Toleranz gegenüber Ausländern und Minderheiten setzen. Die Bundesrepublik und Luxemburg ziehen hier an einem Strang sowie sie stets Verbündete sind wenn es gilt den freien Welthandel zu fördern. Offene Grenzen haben stets die wirtschaftliche Entwicklung begünstigt. Im Falle unserer beiden Länder haben sie zu Verflechtungen in der Industrie- und Finanzwelt geführt. Deutschland ist Luxemburgs größter Kunde und zweitwichtigster Lieferant. Auch das ist ein Beweis für die Qualität der heutigen Beziehungen.

Meine Damen und Herren,

Ich erhebe mein Glas auf das persönliche Wohl des Herrn Bundespräsidenten und Frau Herzog, der Bundesrepublik Deutschland und ihrer Bürger, auf unsere gemeinsame Zukunft in einem geeinten und friedlichen Europa.



Madame Herzog visite Villeroy et Boch.



Madame Herzog dans la Crypte de la Basilique d'Echternach

Ansprache von Bundespräsident Roman Herzog

Königliche Hoheiten,

es freut meine Frau und mich sehr, daß mein erster offizieller Besuch nach Übernahme der Amtsgeschäfte uns auch nach Luxemburg führt. Damit besuche ich einen Nachbarstaat, mit dem sich Deutschland besonders freundschaftlich verbunden fühlt.

Die engen Beziehungen zwischen unseren Völkern reichen weit in die Geschichte zurück. Das 14. Jahrhundert hat nacheinander vier Luxemburger auf dem deutschen Kaiserthron gesehen und wird in der deutschen Geschichte zu Recht als Jahrhundert der Luxemburger bezeichnet.

Als Deutschland zweimal Luxemburg besetzte, brachen die Brücken ab, taten sich Gräben auf. Die Barbarei des NS-Staates hat dem luxemburgischen Volk unendliches Leid zugefügt. In diesem Jahr, in dem wir des 50. Jahrestages der Befreiung des Großherzogtums gedenken, erinnern wir uns aber auch daran, daß Luxemburg nach dem Zweiten Weltkrieg als eines der ersten Länder in Europa Deutschland die Hand zur Aussöhnung und Freundschaft gereicht hat. Die Deutschen sind den Luxemburgern für diese Großherzigkeit dankbar.

Luxemburg als Land in der Mitte Europas und als Mittler zwischen dem französischen und deutschen Kulturkreis hat einen entscheidenden Beitrag zur Überwindung des übersteigerten Nationalismus und zur kraftvollen Entwicklung der eu-

ropäischen Idee geleistet. Und dennoch hat es seine nationale Identität und seinen eigenen Landescharakter bewahrt, der sich besonders in der traditionsbewußten Pflege der luxemburgischen Volkssprache ausdrückt.

Die persönliche Freundschaft zwischen den Politikern unserer beiden Länder, der enge deutsch-luxemburgische Kulturaustausch, der im kommenden Jahr die Stadt Luxemburg als Kulturhauptstadt Europas sehen wird, und der Respekt vor den großen Leistungen Ihres Landes auf vielen Gebieten der Wirtschaft, des Geistes, der Forschung sowie der Gesellschaftspolitik – ich nenne hier nur die vorbildliche Ausländerintegration – sind Bausteine für die dauerhaften Beziehungen zwischen unseren Völkern zum Wohl für unsere gemeinsame europäische Zukunft.

Erlauben Sie mir nun, Königliche Hoheit, auf Ihr persönliches Wohlergehen, auf das der Großherzogin und auf die Freundschaft zwischen unseren Ländern in einem friedlichen und einigen Europa anzustoßen.

Dans la matinée du 14 octobre Monsieur le Président de la République d'Allemagne et Madame Herzog ont pris congé de Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse. Du Château de Berg le Président Herzog s'est rendu à la Cour des Comptes Européenne au Kirchberg où il fut accueilli par Monsieur André Middelhoek, Président de la Cour des Comptes Européenne. En présence des représentants des institutions et organismes européens installés à Luxembourg eut lieu ensuite une séance solennelle en l'honneur du Président Herzog. Au cours de cette séance solennelle, le Président Herzog a prononcé le discours suivant:

Ansprache von Bundespräsident Roman Herzog vor den europäischen Institutionen im Europäischen Rechnungshof in Luxemburg am 14. Oktober 1994

Sehr geehrter Herr Präsident,
meine Damen und Herren,

es ist für mich ein Grund zur Freude, am letzten Tage meines offiziellen Besuchs in Luxemburg den Vertretern des Europäischen Rechnungshofs, des Europäischen Gerichtshofs, der europäischen Investitionsbank und des Generalsekretariats des Europäischen Parlaments meine Aufmerksamkeit zu machen. Erst wenn man hier auf den Kirchberg kommt, versteht man richtig, warum Luxemburg einen so hervorragenden Platz im Gemeinsamen Europa einnimmt. Hier, am Sitz zentraler Institutionen der Europäischen Union, wird offenbar, daß Luxemburg sich früh und entschlossen zum europäischen Gedanken bekannt hat.

Es ist kein Zufall, daß meine erste offizielle Auslandsreise zu den beiden eng befreundeten Nachbarn im Zentrum Europas, Belgien und Luxemburg, führt. Und noch eins: Sowohl am Anfang wie am Ende dieser Reise treffe ich mit Vertretern europäischer Institutionen zusammen. Mit diesem Hinweis möchte ich Sie einladen, die politische Dimension meines Besuchs zu Beginn meiner Amtszeit als Präsident der Bundesrepublik Deutschland zu sehen. Unabhängig davon, wie übermorgen die Wähler über die Zusammensetzung des nächsten Deutschen Bundestages entscheiden, und im Vorgriff auf das Regierungsprogramm des nächsten Bundeskanzlers, den ich dem Bundestag vorschlagen werde und dessen Namen ich heute noch nicht weiß, kann ich Ihnen versichern: Alle Parteien und alle politischen Kräfte, die in Deutschland Verantwortung tragen, stehen hinter der unverrückbaren Entscheidung meines Landes und meines Volkes für ein einiges Europa. Der überwältigende Abstimmungserfolg bei der Gesetzesvorlage zum Vertrag von Maastricht im Deutschen Bundestag wie auch die Entscheidung des Bundesverfassungsgerichts sind nur Ausfluß des von fast allen Deutschen geteilten und lebhaft unterstützten Wunsches: der Vereinigung Deutschlands muß bald die Einigung Europas folgen.

Es scheint mir recht und billig, bei meinem heutigen Besuch auch auf den Anteil hinzuweisen, den der bisherige europäische Integrationsprozess an der Verei-

nigung Deutschlands gehabt hat, sowohl vor 1989 wie danach. Ich habe in den vergangenen zwei Tagen mit gleicher Zunge gesprochen und auch in Brüssel nicht versäumt, auf diese Verdienste hinzuweisen. Darum möchte ich denn auch hier den europäischen Institutionen unser aller Dank abstaten. Ich will der Versuchung widerstehen, den Beitrag jeder einzelnen der hier vertretenen europäischen Institutionen zu würdigen, aber doch einige Worte zum Hausherrn, dem Europäischen Rechnungshof, sagen.

Mit dem Vertrag von Maastricht wurde dem Europäischen Rechnungshof Organ-eigenschaft verliehen. Die Staats- und Regierungschefs der Mitgliedstaaten der – damals noch – europäischen Gemeinschaften waren sich der Bedeutung eines unabhängigen Rechnungshofes als Organ zwischen Legislative und Exekutive bewußt. Der Jahresbericht – sowie natürlich auch die Sonderberichte des Hofes – sind die Basis für die Entlastung der Kommission durch das Europäische Parlament. Die Arbeit des Hofes ist damit ein wesentlicher Beitrag zur demokratischen Legitimierung der europäischen Institutionen, insbesondere natürlich der Kommission, und ihrer Arbeit.

Natürlich gibt es unterschiedliche Auffassungen über den Aufgabenrahmen. Legislative und Exekutive nehmen gern für sich in Anspruch, daß die Aufgabe des Hofes dort endet, wo die Politik ihre Vorgaben gemacht hat. Hier gibt es auch Auffassungsunterschiede zwischen den Mitgliedstaaten. Das englische Accounting-Prinzip "value for money" ist weiterreichend – zielt auch auf die Sinnhaftigkeit einer Maßnahme ab – als die Prüfung der Wirtschaftlichkeit der Haushaltsprüfung. Die Überbrückung solcher Auffassungsunterschiede verlangt Fingerspitzengefühl und politisches Einfühlungsvermögen, das ich Ihnen für Ihre bisherige Arbeit ausdrücklich bescheinigen möchte.

Der europäische Gedanke ist mit dem Vertrag von Maastricht in Akzeptanz-Probleme geraten. Es ist Aufgabe der Politik – also des Rates und des Europäischen Parlaments – durch das richtige politische Vorgehen für die Beruhigung solcher Turbulenzen zu sorgen und für den politisch richtig angenommenen Weg wie für die europäische Zielsetzung beim Bürger zu werben. Gleichwohl kann das alles nicht völlig losgelöst gesehen werden von den Aufwendungen, die dem Bürger zugemutet werden, bzw. von den geldwerten Vorteilen, die ihm zufließen.

Bei uns in Deutschland flackert in der Öffentlichkeit immer wieder eine Diskussion auf, die unsere sogenannte Nettozahlerposition in der Europäischen Union kritisiert. Nun ist es zwar richtig, daß wir Deutsche durch die Vereinigung im Schnitt etwas ärmer geworden sind. Trotzdem



Monsieur Herzog en visite à la Cour des Comptes Européenne au Kirchberg



Point de presse au Centre de Conférences du Kirchberg

müssen wir uns vor einem Wiederaufleben der "juste retour"-Diskussion der 70er und frühen 80er Jahre hüten. Gerade Deutschland als nach wie vor stärkste Wirtschaftsmacht und größter Exporteur in der Union profitiert nicht nur politisch, sondern zweifellos auch wirtschaftlich von der Mitgliedschaft in der Europäischen Union. Diese Union ist aber ein Solidarsystem, in dem die Stärkeren und die wirtschaftlich weniger Starken zusammenstehen müssen. Wir haben schon deshalb eine vereinfachende Gegenüberstellung von Einnahmen und Ausgaben immer als unzulässig zurückgewiesen. Andererseits ist eine eingehende Prüfung aller Ausgaben und ihrer Begründetheit heute, in Zeiten knappster Haushaltsmittel, wichtiger denn je. In diesem Bereich hat Ihre Institution sich große Verdienste erworben. Eine konsequente Mittelkon-

trolle kann entscheidend zur Akzeptanz der Union in ganz Europa und zum Verstärken der Nettozahlerdiskussion beitragen.

Es geht eben in Europa nicht nur um hohe politische Ideale und Ziele. Daher arbeiten Parlament, Rat und Kommission auch intensiv zusammen, um Betrug zu Lasten der gemeinschaftlichen finanziellen Interessen zu bekämpfen. Der Europäische Rechnungshof als das "finanzielle Gewissen" der Gemeinschaft sollte seinerseits daran festhalten, Transparenz im Bereich von Einnahmen und Ausgaben zu schaffen, damit der europäische Bürger beurteilen kann, inwieweit seine Leistungen für diese Union gerechtfertigt sind und inwieweit ihm wirklich das an Leistung zufließt, was er nach Vertrag und Rechtsgrundlage erwarten kann.

Für die weitere Arbeit als das "finanzielle Gewissen" der Europäischen Union wünsche ich dem Europäischen Rechnungshof viel Erfolg. Im Interesse der gemeinsamen Sache benötigen wir diesen Erfolg, denn ohne saubere und überzeugende Rechnungslegung über die Vergangenheit können wir auch die Zukunft nicht aufbauen.

Die Zukunft Europas verlangt Visionen sowie Mut und Kraft, sie umzusetzen. Ich habe auf dieser Reise an vielen Orten und mit unterschiedlichen Gesprächspartnern über die Gestaltung Europas gesprochen und führe darüber auch zuhause einen laufenden Meinungsaustausch. Dabei fällt mir immer wieder die Einhelligkeit auf, mit der einerseits der bisher erreichte Grad der Einigung Europas begrüßt wird, wobei bisherige Opfer, Zugeständnisse und Einschränkungen als mehr oder weniger unvermeidliche Begleitumstände realistisch in Kauf genommen werden. Auf der anderen Seite besteht auch die einhellige Einsicht in die Notwendigkeit weiterer Fortschritte zur Vertiefung und Erweiterung der Europäischen Union – aber nur soweit sie nichts kosten, nationale Zuständigkeiten unangetastet lassen und keinen wirtschaftlichen Strukturwandel verlangen.

Meine Damen und Herren, unter solchen Voraussetzungen gab es in der Vergangenheit keine Fortschritte, und es wird sie auch in der Zukunft nicht geben. In der Regierungskonferenz 1996 stehen wichtige, weitreichende Entscheidungen an. Sie alle kennen die großen Themenkomplexe: Stärkung des Europäischen Parlaments; Verbesserung der Entscheidungsfähigkeit des Ministerrats; Konzentration der Exekutivbefugnisse bei der Europäischen Kommission; Neuabgrenzung der Befugnisse zwischen Union und Mitgliedstaaten. Diese Themenbereiche müssen mit Sorgfalt in jeder Einzelfrage und mit Augenmaß für das Erreichbare diskutiert und verhandelt werden – aber bitte nicht ohne Vision für die Zukunft. Nur ein einiges Europa wird im 21. Jahrhundert noch überleben können, wenn internationale Arbeitsteilung und offene Grenzen längst ein Faktum sind, wenn die Bedeutung von Nationalstaaten durch weltweite Kommunikation, Handels- und Finanzströme, Migration und gesellschaftliche Entwicklung relativiert sein werden, und wenn ganz neue weltanschauliche Herausforderungen uns Europäer alle auch vor ganz neue Fragen über unseren "way of life" stellen werden.

Und noch ein letztes Wort: Dieses Europa, das ich meine und das wir alle brauchen, darf nicht an den Flüssen Oder und Neiße enden oder sich mit der Aufnahme der vier neuen Staaten in die Europäische Union begnügen. Die Erweiterung der Europäischen Union nach Mittel- und Osteuropa wird von unseren dortigen Mit-Europäern dringend gewünscht, sie entspricht aber auch dem ureigenen Interesse der bisherigen Mitgliedstaaten. Ich bitte Sie, an diesem Ziel mitzuarbeiten und danke Ihnen für Ihr Verständnis. Vielen Dank für Ihre Aufmerksamkeit.

Une conférence de presse au Centre de Conférences du Kirchberg devait clôturer la visite officielle.

Relevons que le programme de Madame Herzog prévoyait pour l'après-midi de la première journée une visite de la salle d'exposition et des ateliers de Villeroy et Boch, une visite au Centre thérapeutique pour toxicomanes Syrdall Schlaß à Mantesnach et une visite de la Basilique, de la Crypte et du Musée de l'Abbaye à Echternach. Au cours de la deuxième journée, Madame Herzog visitait le Musée National d'Histoire et d'Art à Luxembourg.

Hautes distinctions pour trois dirigeants de Guardian Europe et de Luxguard

Son Altesse Royale le Grand-Duc Jean a daigné attribuer récemment des hautes décorations à M. Russel EBEID, M. James MOORE et à M. René FIORESE en reconnaissance du mérite exceptionnel de ces trois dirigeants de LUXGUARD pour le développement de l'industrie du verre au Luxembourg et plus spécialement dans la réalisation de GUARDIAN AUTOMOTIVE EUROPE, usine de production de verre automobile à Grevenmacher.

C'est dans le cadre d'une sympathique réception à Detroit, USA, le 4 août dernier que M. William DAVIDSON, Consul Honoraire du Grand-Duché de Luxembourg pour le Michigan et P.D.G. de Guardian Industries s'est vu donner l'honneur de la remise des décorations aux différents dirigeants.



(de g. à d.): M. Ferdinand Kohn, M. René Fiorese, M. Russell Ebeid, M. James Moore et M. William Davidson

C'est ainsi que M. Russel EBEID a reçu les insignes de COMMANDEUR dans l'Ordre du Mérite du Grand-Duché de Luxembourg, M. James MOORE les insignes d'OFFICIER dans l'Ordre de la Couronne de Chêne et M. René FIORESE ceux de CHEVALIER dans l'Ordre

du Mérite du Grand-Duché de Luxembourg.

La réception a été rehaussée par la présence de M. Ferdinand KOHN, Président Directeur Général du groupe LUXGUARD.

M. Gianoglio à l'honneur

A l'Ambassade du Luxembourg à Rome, Monsieur Edouard Molitor, Ambassadeur du Luxembourg en Italie, a remis récemment à Monsieur Maurizio Gianoglio, ci-devant Conseiller au Service du Protocole du Ministère italien des Affaires étrangères, les insignes de Commandeur de l'Ordre de Mérite du Grand-Duché de Luxembourg.

Monsieur Gianoglio n'est pas un inconnu au Luxembourg, et surtout dans la métropole du fer, car pendant de nombreuses années, en tant que Consul d'Italie à Esch-sur-Alzette, il a géré les intérêts de la communauté italienne au Grand-Duché. Pendant son long séjour au Grand-Duché, Monsieur Gianoglio a appris à affectionner notre pays, dont il garde le meilleur souvenir.



(de g. à d.): Madame Molitor, Monsieur Maurizio Gianoglio, Monsieur Edouard Molitor et les enfants de Monsieur Gianoglio.

L'avenir de l'enseignement supérieur dans les deux Luxembourg

Des responsables de toutes les institutions d'enseignements supérieurs des deux Luxembourg se sont trouvés réunis le 1^{er} octobre 1994 à Arlon dans un colloque consacré à l'avenir de l'enseignement supérieur à l'initiative du Cercle belgo-luxembourgeois «Perspectives et Réalités frontalières», sous la Présidence de M. Werner, en présence de M. Fischbach, Ministre de l'Education du Grand-Duché de Luxembourg.

Ils ont entendu deux exposés d'ensemble sur les réformes en cours dans l'enseignement supérieur universitaire et non-

universitaire au Grand-Duché et en Belgique par MM. Thomas et Weis.

Réunis ensuite en carrefours, ils ont examiné les possibilités de coopération dans l'intérêt mutuel dans les domaines pédagogique, technique, économique et paramédical sous la présidence des anciens Ministres belges Deworme et Duquesne, et des Députés luxembourgeois Colling et Stein.

Tous les carrefours ont débouché sur des idées, des suggestions ou des propositions de collaboration pour renforcer les possibilités de chacune des institutions des deux Luxembourg et élargir l'éventail des possibilités offertes à leurs étudiants et leurs professeurs.

Cette volonté d'ouverture de coopération et de synergie a été également reprise dans l'allocution de clôture du Ministre Fischbach qui a souligné la diversité de l'espace universitaire européen, la nécessité de

la connaissance des langues et de la volonté du Grand-Duché d'aller plus loin dans la coopération dans ce domaine de l'enseignement supérieur.

Dans ses conclusions, Charles-Ferdinand Nothomb en rappelant le caractère pluraliste, interuniversitaire et interdisciplinaire de la Fondation Universitaire Luxembourgeoise, à Arlon, a souligné le succès du diplôme européen issu de la coopération dans la grande région, et espéré la continuation de l'effort de coopération qui bénéficiera aux uns et aux autres.

Tous ont souligné l'importance d'une journée qui ait permis l'échange d'informations et d'idées, le contact entre les dirigeants et responsables de l'ensemble de l'enseignement supérieur des deux Luxembourg. La décision a été prise de continuer ces contacts et d'approfondir des suggestions issues des quatre commissions.

Conférence sur les Systèmes régionaux pour la Défense des Droits de l'Homme à Strasbourg du 3 au 7 octobre 1994

L'Association des Pays du Sud-Est asiatique, pays de l'ANSEA, se sont réunis à Strasbourg, du 3 au 7 octobre derniers dans le cadre de la Conférence sur les Systèmes régionaux pour la Défense des Droits de l'Homme, ceci à l'initiative de la Commission Européenne des Droits de l'Homme, Conseil de l'Europe, journées de réflexion et d'études sur de multiples aspects relatifs audit sujet.

Font partie de l'Association les Etats de Brunéi, Indonésie, Myanmar (Byrmanie), Fédération de Malaisie, Philippines, Singapour et Thaïlande.

Le Luxembourg y était représenté par le Haut Magistrat Albert Weitzel, Président de la Première Chambre de la Commission Européenne pour les Droits de l'Homme.

C'est dans le cadre d'exposés de fond, comme encore par des groupes d'études que de nombreuses analyses de situations, de cas particuliers, de procédures juridiques ont pu être opérées.

M. Le Président Albert Weitzel a présenté les remarques en guise de conclusions, ci-après données, avant qu'une résolution finale ne fût adoptée.

Conference on regional systems of human rights protection

Asean II

Concluding remarks by Mr Albert Weitzel, Chamber president of the European Commission of Human Rights

(Strasbourg,
7 octobre 1994)

Ladies and gentlemen,

At the end of this week of discussions on regional mechanisms for the protection of human rights I should like to make just a few remarks in order to draw the conclusions from the point of view of the European Commission of Human Rights.

It is fair to say that we had a fruitful exchange of views on many aspects of human rights promotion and protection, a discussion from which each of us could learn something.

I note that much emphasis has been placed by the raising awareness for human rights issues, in particular by human rights education, training programmes for specific professions, strengthening NGO structures and other institutions which follow the human rights development in each State and region. You will have noticed that this kind of activity is by no means neglected in Europe. However it is not the bodies established under the European Convention of Human Rights which deal with this in the first place. The Council of Europe has other departments, in particular the Directorate of Human Rights and its Information Center, which take care of this aspect.

The members of the convention bodies and their Secretariats are often associated to promotional activities, but they are nevertheless required to exercise some restraints in this respect as they must preserve the independence and impartiality necessary for performing their main function which is of a judicial nature. For this reason they cannot be involved in any activity designed to provide assistance to victims of alleged human rights violations in concrete cases. The support given to applicants by NGOs and other bodies is however an important contribution to the

effectiveness of our regional supervisory system.

As to the implementation of human rights norms, I can agree that this must in the first place be ensured at the national level. It is the State's organs which are the addressees of these norms and accordingly there must be structures and procedures in each State by which effective compliance with these norms can be achieved. In the member States of the Council of Europe this is often done by the incorporation of the European Convention on Human Rights in the domestic law and its direct application by the competent authorities alongside with the constitutional norms.

Whatever the system of domestic implementation may be, it can never lead to a uniform application of the international standards. Some differences from State to State are perfectly legitimate and as you will have seen the European system leaves the States a considerable margin of appreciation as to the manner in which they implement human rights. The desired result can be obtained in many ways and the solutions adopted will reflect national particularities of the various legal systems as well as different cultural or other attitudes.

However, despite these differences of approach we consider it essential in Europe to also have an international supervision which ensures that the very substance of the Convention rights is preserved, that the common standard on which the Convention States have agreed as the minimum level of protection is not disregarded. As it is the States which violate human rights it is not deemed sufficient to let the same States be sole judges of the conformity of their action with the international standards. This is why international control has been introduced as a subsidiary mechanism. Subsidiarity is very important indeed. It leaves the States the possibility to shape their human rights policy in different ways and redress any shortcomings through their own domestic remedies. Only if this does not produce the right result will the international bodies intervene and state that the Convention has been violated.

We have pointed out to you that the decisions of the Convention bodies are binding, but nevertheless only declaratory. This means that even after the finding of a violation it is again for the State concerned to find the right answer and adopt the appropriate solution according to its discretion, subject to scrutiny by the community of Convention States exercised by the Committee of Ministers of the Council of Europe.

Of course our system implies some restrictions on the sovereignty of the mem-

ber States. They are not free to do whatever they want. But the restrictions to which they are subjected in fact are no more than the outflow of the international human rights obligations which they have freely accepted themselves. Thus it cannot be said that there is any outside pressure independent from the will of the States. It is ensured that the whole supervision by international bodies remains within the limits of the rule of law.

I understand that the conditions in the ASEAN States may not yet be ripe for introducing a similar system of international controls. It is not for us to criticize this state of affairs. We simply take note of the position of your Governments in this respect. But yet I consider it important to having recalled to you the essential features of our system, appreciating very much the interest you have shown in this system by coming to Strasbourg already for the second time.

The European Commission of Human Rights was certainly right in supporting this meeting sponsored by the Naumann Foundation with the assistance of the Straniak Foundation both of whom I wish to thank for their considerable efforts in organising this event.

I furthermore thank the Asian and other participants for their useful contributions. Even if their approach to some questions may be different from ours, we have to recognize that we all struggle for a common goal, and in this sense we have been able to speak a common language and feel the spirit of universality and indivisibility of human rights as a tangible reality.

I hope that the conclusions which the Asian participants take home from this meeting will have some influence on the further development in their region and that the human rights situation there will improve by increased international cooperation and taking into account of international standards. It is clear that many obstacles must be overcome and that the struggle for the full realisation of human rights is indeed a never-ending task to which many persons and institutions must contribute on a permanent basis. If the European Commission of Human Rights can assist you in any way, we are of course ready to provide you the necessary information and advice.

I wish you success in your endeavours to improve the human rights situation in the Asean States and hope that you will in fact be able to establish an appropriate international mechanism also in that region.

Thank you all and good-bye.

Strasbourg Resolution

The Conference on Regional Systems for the Protection of Human Rights in Asia held on 1-8 October 1994, in Strasbourg, France, attended by nationals from the ASEAN Member-States under the auspices of the Friedrich Naumann Stiftung, recognizing the following international gatherings, instruments and declarations:

The Asian Inter-Governmental Conference on Human rights held in Bangkok on 29 March – 2 April 1993 which “reiterated the need to explore the possibilities of establishing regional arrangements for the promotion and protection of human rights in Asia”;

The 26th ASEAN Ministerial Meeting of 23-24 July 1993 in Singapore, in which it was agreed that “in support of the Vienna Declaration and Programme of Action of 25 June 1993, ASEAN should also consider the establishment of an appropriate regional mechanism on human rights”;

The ASEAN Inter-Parliamentary Organization (AIPO), which, at its 14th General Assembly held in Kuala Lumpur in 1993, adopted an AIPO Declaration on Human Rights stating that “It is likewise the task and responsibility of Member States to es-

tablish regional mechanisms on human rights”;

The Second United Nations Regional Workshop on Human Rights in Asia Pacific held in Jakarta on 26-28 January 1993, in which it was concluded that “A step-by-step strategy should be adopted in establishing regional Machinery for the Promotion and Protection of Human Rights. A first step could be the setting-up of sub-regional machinery for human rights information dissemination.”

The First Strasbourg Conference on Regional Systems for the Protection of Human Rights in Asia, in Africa, in the Americas and in Europe, held on October 3-8, 1993;

HEREBY RECOMMENDS that the ASEAN Member-States convene an experts’ group to study the possibility and recommend the establishment of an appropriate regional arrangement for the promotion and protection of human rights in the ASEAN sub-region based on the following considerations:

1. While there are universally-recognized human rights principles, the primary responsibility for the implementation of these norms rests at the national level. therefore it must be recognized

that procedures and machinery for the implementation will vary from state to state.

2. ASEAN Member-States shall establish an ASEAN consultative forum for human rights to promote understanding and cooperation for the promotion and protection of human rights in accord with human rights standards as contained in international human rights instruments. The consultative forum, which shall meet regularly, shall be composed of representatives of ASEAN national governments, practitioners in the field of human rights, academics and non-government organizations.

3. At an appropriate time, ASEAN Member-States shall consider the establishment of an ASEAN Center for Human Rights. The Center shall provide advisory services and technical assistance to the Member-States. It shall make available to states upon request, technical assistance on ways to strengthen national institutions on human rights, the legal protection of human rights, training officials, lawyers, judges, and security forces, broad-based education and public-information aimed at promoting respect for human rights.

Semaine Nationale du Logement

Organisée à l’initiative du Ministre du Logement, la deuxième «Semaine Nationale du Logement» s’est donné de nouveau comme cadre le Hall Victor Hugo à Luxembourg-Limpertsberg, ceci du 3 au 9 octobre 1994.

Cette manifestation – unique en son genre au Grand-Duché – a comme objectif d’aider les particuliers à se procurer auprès des professionnels tous renseignements et informations utiles en matière de l’habitat, et notamment de les orienter dans leurs démarches financières, techniques, juridiques, administratives et autres.

A l’instar de l’année précédente, les responsables du département du logement ont de nouveau réussi de rassembler sous un même toit bon nombre de protagonistes intervenant sur le marché de l’immobilier, à savoir les établissements bancaires, les chambres professionnelles, les promoteurs publics, les a.s.b.l. ainsi que les administrations communales et étatiques.

En collaboration avec la Fondation Le Corbusier de Paris, le département du logement a rendu hommage à ce grand ar-



Le Grand-Duc Héritier et la Grande-Duchesse Héritière et de nombreuses personnalités ont assisté à la séance d’ouverture de la «Semaine Nationale du Logement».

chitecte urbaniste français, précurseur en matière de logements sociaux. Une exposition retraçant l’histoire de l’oeuvre extraordinaire de Le Corbusier fut gratuitement présentée aux visiteurs de ladite semaine.

L’ouverture officielle de la «Semaine Nationale du Logement» a eu lieu le 3 octobre 1994 en présence de L.L.A.A.R.R. le Grand-Duc Héritier et la Grande-Duchesse Héritière et de nombreuses personnalités.

MM. Santer et Juncker à Madrid

Le Premier Ministre Jacques Santer, Ministre du Trésor, et Jean-Claude Juncker, Ministre des Finances, ont participé du 4 au 6 octobre 1994 aux assemblées annuelles du Fonds Monétaire International et de la Banque qui se sont tenues cette année à Madrid. Elle furent précédées les 2 et 3 octobre par les réunions du Comité Intérimaire et du Comité de Dé-

veloppement. Les Ministres furent accompagnés par le Directeur Général de l'Institut Monétaire Luxembourgeois, Pierre Jaans, et le Directeur du Trésor, Yves Mersch.

Les discussions des assemblées annuelles ont porté surtout sur les politiques à adopter pour maintenir la relance économique

dans les pays industrialisés, les perspectives des pays en voie de développement sous l'angle de la ratification prochaine des accords du GATT, ainsi que le bilan des réformes macroéconomiques dans les pays de l'Est.

En marge de ces réunions, les Ministres ont eu des contacts avec les milieux financiers intéressés à la place de Luxembourg.

Programme de développement des zones rurales du Luxembourg

Le 5 octobre 1994, la Commission européenne a adopté par décision de principe le document de programmation en faveur du développement des zones rurales au Luxembourg pour la période 1994-1999. Ce document sera définitivement adopté par la Commission après consultation des deux comités, prévus par la réglementation: le comité des Structures agricoles et de développement rural et le comité du Fonds social européen.

La décision porte sur un concours communautaire de 6 millions d'Ecus, soit environ 237,64 millions de Flux, provenant des trois Fonds structurels. Le coût total du programme s'élève à 25,5 millions d'Ecus, soit environ 1 milliard de Flux. La zone rurale couverte par le programme comprend les cantons de Clervaux, Wiltz et Vianden, ainsi que dans le canton de Rédange, les communes de Rambrouch, Wahl, Eil, Beckerich et Rédange. Elle englobe une superficie de 831 km² (32,1% de la superficie du pays) et compte 29.792 habitants (7,9% de la population totale).

Dans son ensemble, il s'agit d'une zone nettement rurale à faible densité de population (36 hab/km²). Le nombre d'habitants a fortement diminué durant ces trente dernières années. Cette perte est due à un faible taux de natalité et à un exode rural important. La zone se caractérise par un type de développement économique

fondé principalement sur l'agriculture, le tourisme et les petites entreprises de l'artisanat et du commerce.

Le programme prévoit la mise en oeuvre d'une stratégie globale articulée autour des objectifs suivants:

- maintenir sur place une population économiquement autonome en rapprochant lieu de travail et lieu de résidence,
- protéger activement l'environnement et les ressources naturelles,
- améliorer les conditions de vie quotidiennes.

Trois axes prioritaires sont retenus à cet effet; à savoir la revitalisation de l'agriculture et de la sylviculture, la création et le maintien d'emplois durables dans les secteurs secondaire et tertiaire ainsi que l'investissement dans le tourisme et la qualité de la vie.

Revitalisation de l'agriculture et de la sylviculture

Le premier axe prioritaire soutiendra la recherche-développement, la vulgarisation et la formation dans l'agriculture et la sylviculture, la promotion des produits fermiers, le développement du tourisme à la ferme, la valorisation de la forêt et du bois, l'amélioration des infrastructures rurales, l'amélioration foncière pastorale. Il

visera aussi la mise en valeur de l'environnement et des paysages ruraux et comprend l'étude préparant la mise en place du futur Parc naturel de l'Our.

Création et maintien d'emplois durables

La création et le maintien d'emplois durables dans les secteurs secondaire et tertiaire a pour but de développer la vie économique de la région. Il comporte des aides à la création d'espaces de production des PME par la réaffectation du patrimoine bâti, la création d'ateliers ruraux, le soutien à la recherche-développement, l'aménagement d'une pépinière d'entreprises et du télécentre d'Arsdorf, la création d'un observatoire régional économique et la mise en place d'une filière de recyclage des déchets inertes pour protéger le Lac de la Haute-Sûre. La formation sera également soutenue.

Favoriser le tourisme et la qualité de vie

Les aides en faveur du tourisme et de la qualité de la vie porteront sur l'amélioration et le développement des hébergements touristiques, la mise en valeur du patrimoine rural, artisanal et industriel (nombreux bâtiments et équipements typiques), le développement de différentes structures d'hébergement pour les groupes de jeunes et le soutien à 25 projets communaux d'amélioration de villages et de mise en valeur du patrimoine.

La conduite de ce programme s'accompagne de la mise en place de moyens de mise en oeuvre dans chaque axe.

MM. Poos et Wohlfart ont reçu une délégation ministérielle de la CARICOM

Le 6 octobre 1994, le Ministre des Affaires Etrangères, M. Jacques F. Poos, et le Secrétaire d'Etat, M. Georges Wohlfart, ont reçu une délégation ministérielle de la CARICOM (Caribbean Community), dirigée par le Premier Ministre de Saint Vincent et des Grenadines, M.

James F. Mitchell. Cet entretien avec MM. Poos et Wohlfart se situait dans le cadre d'une tournée européenne des représentants de la CARICOM, dont l'objet est de sensibiliser les gouvernements des pays de l'Union européenne à leurs problèmes dans le cadre de la révision à mi-parcours de la 4^{ème} convention de Lomé.

Les représentants de la CARICOM, qui est une communauté d'intérêts de 13 Etats anglophones des Caraïbes, se sont déclarés satisfaits du rejet par la Cour de Justice européenne du recours de l'Allemagne

contre le régime d'importation des bananes, estimant que cette décision préservait les intérêts des pays ACP. Ils ont par ailleurs souligné l'importance de leurs relations avec l'Europe, qui se traduit par un grand flux de capitaux sous forme d'investissements privés, de prêts et d'aides. Ces flux de capitaux et l'accès au marché européen de leurs principales productions, c'est-à-dire les bananes, le sucre et le rhum, jouent un rôle décisif dans le processus de diversification de l'économie des Etats des Caraïbes qui voit émerger, à côté d'une agriculture de petites exploita-

tions, un secteur des services axé sur le tourisme et les finances, notamment le «off-shore banking».

Finalement, les représentants de la CARICOM, qui ont rappelé que le Luxembourg avait déjà soutenu leurs intérêts en 1992, ont demandé le soutien du gouvernement sur plusieurs problèmes concrets. En septembre 1994, une tempête a détruit 40% de la production bananière des «Iles-sous-le-vent». M. Mitchell a demandé que le Luxembourg intervienne auprès de la Commission afin que les fonds STABEX soient versés plus vite ou transformés en aide d'urgence pour pallier aux pertes de revenus causées par la tempête. Par ailleurs M. Mitchell a demandé le soutien du Luxembourg pour que la part actuelle de la CARICOM sur le marché du rhum ne soit réduite ni gelée par l'introduction de quotas cachées. Enfin, M. Mitchell a demandé une assistance technique du Luxembourg dans la formation d'un personnel qualifié pour son secteur des services.

Au cours de la réunion, le Premier Ministre, M. Mitchell a insisté sur la volonté



MM. Poos et Wohlfart et les délégués de la CARICOM

de son pays et de la CARICOM de rester un pont entre l'Europe et l'Amérique, d'autant plus que sa région n'était pas prête à rejoindre la sphère économique de l'ALENA. Insistant sur le fait que Saint-Vincent était un Etat de droit dont les décisions de justice n'ont été que rarement

contestées par l'autorité du Conseil privé britannique et que les aides européennes au développement de son pays étaient utilisées de façon visible, M. Mitchell a réitéré le soutien de la CARICOM aux clauses concernant le droit de l'homme dans les accords ACP.

Le Ministre Jean Spautz à Bruxelles

Les 6 et 7 octobre 1994 s'est tenue à Bruxelles la 6^{ème} réunion des Ministres responsables de l'Accord Partiel Ouvert sur les risques majeurs du Conseil de l'Europe.

L'Accord Partiel Ouvert réunit une vingtaine de pays de l'Europe de l'Est, du Sud de la Méditerranée et de l'Europe de l'Ouest, désireux d'établir une coopération en matière de prévention, de protection et d'organisation des secours contre les risques naturels et technologiques majeurs.

A l'occasion de cette réunion, plusieurs résolutions ont été adoptées.

Elles concernent:

1. La recommandation que, dans chaque état membre, l'on crée «une cellule permanente de gestion des risques» au sein de sa structure nationale de coordination de crise.

Cette cellule devrait constituer, pour les autorités, un outil d'aide à la décision et un relais d'information en temps de crise et de non-crise, au niveau national et international.

2. L'utilisation des technologies spatiales au service de la gestion des risques, en matière de télécommunications, de surveillance, de collecte et de transmission de données relatives à certains types de risques naturels et technologiques.

Un programme sera mis en oeuvre en collaboration entre l'Agence Spatiale Européenne et l'Agence Spatiale Russe.

3. La conception d'un programme européen sur la formation aux sciences des risques.

4. L'articulation entre les programmes développés par les institutions internationales qui oeuvrent dans le domaine de la gestion des risques en vue d'une meilleure cohérence et complémentarité des initiatives prises par ces différentes organisations internationales.

«Quel logement pour quelle famille?»

Le Ministère du Logement avait organisé le 7 octobre 1994 à l'Hémicycle du Centre de Conférences à Luxembourg-Kirchberg, dans le cadre de la Semaine Nationale du Logement, un colloque intitulé «Quel logement pour quelle famille?».

Ce colloque a constitué l'occasion de débattre des trois thèmes suivants:

- qualité du logement
- qualité de l'habitat
- qualité de vie pour la famille.

Il a rassemblé les acteurs du logement du Land de Sarre, de la Lorraine, de la Province Belge du Luxembourg et du Grand-Duché de Luxembourg et fait suite à un premier colloque intitulé «LOGEMENT ET FAIT FRONTALIER», organisé par l'Association ARELOR le 15 octobre 1993 à Metz.

«Luxembourg-Wuhan»

Le 7 octobre 1994 a eu lieu au «Tutesall» le vernissage de l'exposition: «Luxembourg-Wuhan: 100 ans d'Histoire. La sidérurgie luxembourgeoise en Chine»

Il y a cent ans l'ingénieur luxembourgeois, M. Eugène Ruppert, a débarqué en Chine pour aider à établir une sidérurgie moderne. Cet événement avait été com-

mémoré à l'aide d'une exposition montrée au mois de mars écoulé en Chine et inaugurée par S.A.R. le Prince Héritier lors d'une mission économique qu'il présidait.

L'exposition présentée au «Tutesall» a repris essentiellement la partie historique de l'exposition de Wuhan, c'est-à-dire la présentation de la vie à Wuhan à l'époque du débarquement de Eugène Ruppert ainsi que son activité dans le domaine du dé-

veloppement de la sidérurgie locale. Finalement quelques firmes luxembourgeoises, toujours actives en Chine, ont présenté leur technologies de pointe.

Une partie importante de l'exposition montre des objets d'art chinois ainsi que des objets de la vie quotidienne de la collection que l'ingénieur luxembourgeois avait pu réunir pendant son long séjour en Chine.

Journée de la Commémoration Nationale

A l'occasion de la Journée de Commémoration Nationale, le 9 octobre 1994, un service religieux fut célébré, en présence de S.A.R. le Grand-Duc, en la Cathédrale de Luxembourg par Monseigneur l'Archevêque Fernand Franck.

Le programme musical fut exécuté par la Maîtrise de la Cathédrale et la Musique Militaire grand-ducale.

Après le service religieux, une cérémonie s'est déroulée devant le Monument National de la Solidarité Luxembourgeoise, en présence des membres du Corps diplomatique, des autorités du pays, du Comité de la Flamme, du Conseil National de la Résistance, des délégations et portedrapeaux des associations des Anciens Combattants, des groupements de la Résistance et des Enrôlés de Force.

Les honneurs militaires furent rendus à Son Altesse Royale le Grand-Duc à son arrivée à la Cour du Plateau du St. Esprit par un détachement de l'Armée, tandis que la musique militaire exécuta le Wilhelmus.

S.A.R. le Grand-Duc, accompagné du Premier Ministre et du Commandant de l'Armée, a passé la troupe en revue.

A son arrivée au «Kanounenhiwel» le Souverain a salué les personnalités présentes ainsi que les membres du comité de la Flamme.

S.A.R. le Grand-Duc a déposé une couronne de fleurs devant le Monument et ramené la Flamme du Souvenir pendant que

la musique militaire a exécuté la Sonnerie aux Morts et un roulement de tambour.

S.A.R. le Grand-Duc, accompagné du Premier Ministre, s'est rendu à l'intérieur du Monument pour signer le Livre d'Or.

En sortant du Monument, le Souverain a salué les membres du Conseil National de la Résistance, les représentants des Anciens Combattants, des groupements de la Résistance et des Enrôlés de Force.

Au départ de S.A.R. le Grand-Duc, la musique militaire exécuta le Wilhelmus.

A l'issue de la cérémonie officielle, des couronnes furent déposées devant le Mo-

nument du Souvenir par le Ministre de la Force Publique et par le Bourgmestre de la Ville de Luxembourg.

Un cortège s'est formé ensuite en face de la Chapelle du Glacis au Limpertsberg pour se rendre devant la Croix de Hinzert, Monument National de la Résistance et de la Déportation, où des fleurs furent déposées par la Chambre des Députés, le Gouvernement, la Ville de Luxembourg, le Conseil National de la Résistance, les Mouvements de la Résistance et les Associations patriotiques.

En fin de matinée, une couronne de fleurs fut également déposée par un Membre du Gouvernement devant le Monument de la Déportation Civile et Militaire en Gare de Hollerich.



S.A.R. le Grand-Duc dépose une couronne de fleurs devant le Monument National de la Solidarité Luxembourgeoise.

Processus multilatéral de paix au Moyen-Orient

En juin 1994, les ministres des Affaires étrangères du Luxembourg et d'Israël, M. Jacques F. Poos et M. Shimon Pérès, étaient tombés d'accord que le Luxembourg contribuerait à des initiatives en faveur du processus multilatéral de paix au Moyen-Orient.

Le 7 octobre 1994, M. Georges Wohlfart, Secrétaire d'Etat à la coopération et au commerce extérieur, a reçu, en l'absence de la délégation palestinienne, retenue à Oslo pour des raisons techniques, une délégation israélienne et une délégation marocaine pour un premier échange de vues sur un important projet dirigé par le Luxembourg, destiné à maximiser le revenu des producteurs agricoles dans un contexte de salinisation des eaux et des terres ou d'utilisation des eaux saumâtres.

Ce projet devrait profiter dans un premier temps à l'agriculture dans le territoire de Gaza administré par l'Autorité palesti-

nienne et à l'agriculture située sur la côte Atlantique du Maroc. Dans les deux régions, le processus de salinisation des nappes aquifères pénétrées par l'eau de mer après une longue période de surpompage, a conduit à une chute de la production agricole. Le but du projet est de rassembler des données sur l'utilisation agricole de ces eaux salées ou saumâtres, disponibles et moins chères que l'eau douce, d'analyser les récoltes dans les différentes régions et d'évaluer de quelle manière ces eaux pourraient être utilisées de la façon la plus profitable possible. Le Maroc et Israël possèdent déjà un grand savoir-faire dans ce domaine dont ils voudraient faire profiter les Palestiniens à travers de nouvelles synergies.

Un élément essentiel de ce projet sera la création progressive de quelques fermes-modèle qui mettront leur expérience en commun et décideront ensemble des nou-

velles étapes de leur travail de recherche et de formation, ceci dans un esprit de coopération régionale propre à renforcer le processus politique de la paix.

Les délégations ont décidé de se revoir, ensemble avec la délégation palestinienne, à la réunion du groupe technique «Eau» instauré dans le cadre du processus multilatéral de la paix qui se tiendra du 7 au 9 novembre 1994 à Athènes.

Centième anniversaire de l'Eglise Protestante

Le 8 octobre 1994 a eu lieu à l'Eglise Protestante du Luxembourg la célébration du centième anniversaire de la fondation de l'Eglise Protestante du Grand-Duché de Luxembourg. La cérémonie a été rehaussée par la présence de Son Altesse Royale le Grand-Duc.

65^e Foire Internationale de Luxembourg (Automne 1994)

Discours prononcé par Monsieur Robert Goebbels, Ministre de l'Économie
à l'occasion de l'ouverture de la 65^e Foire Internationale de Luxembourg,
Luxembourg-Kirchberg, le 8 octobre 1994

Altesse Royale,
Mesdames, Messieurs,

Je tiens à rendre hommage à l'action du président Claude Pescatore à la tête de la société des Foires Internationales de Luxembourg. Je souhaite au président Marcel Mart la même main heureuse dans le développement des activités de la FIL, cette vitrine indispensable de notre vie économique.

Le changement dans l'ordre apparemment immuable des orateurs de cette cérémonie bi-annuelle n'est donc pas intervenu là où d'aucuns l'escomptaient, ce qui me vaut le plaisir renouvelé de partager avec vous quelques libres propos sur l'air du temps.

La grande stabilité politique de notre pays ne doit pas nous faire oublier la formidable accélération de l'histoire que l'humanité vit actuellement.

Le Gouvernement Santer-Poos, seconde mouture, fut assermenté le 14 juillet 1989.

À l'époque Gorbatchev régnait encore en maître de l'URSS.

Le mur de Berlin semblait solidement interdire toute réunification allemande.

Si le régime mégalomane du «génie des Carpates» paraissait isolé sur la scène internationale, Saddam Hussein par contre était, pétrole oblige, encore économiquement fréquentable!

En 1989 Nelson Mandela croupissait toujours dans une prison de l'Apartheid, et Yassir Arafat restait interdit des territoires palestiniens de Gaza et de Jéricho.

La république yougoslave s'appretait à organiser pour 1990 à Split les championnats d'Europe d'athlétisme, qualifiés comme à l'habitude de «jeux de la paix et de la fraternité»!

Le grand chambardement qu'a connu notre monde au courant des 5 dernières années, n'a, semble-t-il, pas affecté le Luxembourg dans sa quiétude morale, son confort matériel et sa foi de charbonnier dans les «droits acquis».

Si le pire n'est jamais sûr, la pérennité de la situation globalement enviable de notre pays n'est certainement pas définitivement acquise non plus.

Dans un monde de plus en plus interdépendant, aucune nation ne peut se sous-



Le Couple Héritier, accompagné de MM. Mart et Treinen à la Foire d'automne

traire aux changements structurels en cours, aux défis globaux affectant la marche de l'histoire.

La récente conférence du Caire sur la population et le développement a mis en évidence que dans le monde entier, nombre des ressources indispensables à la survie et au bien-être des générations futures s'amenuisent, que la pollution de l'environnement s'intensifie, et cela sous l'effet conjugué d'une croissance démographique sans précédent, d'une pauvreté persistante de la grande majorité de l'humanité, de l'inégalité sociale et économique et d'une consommation qui est source de gâchis.

Il a fallu plusieurs millions d'années pour que la population mondiale franchisse le cap du premier milliard. 123 ans plus tard l'humanité atteignait les 2 milliards. Puis tout a explosé: 33 ans pour passer à 3 milliards, 14 ans pour aller de 3 à 4 milliards, 13 ans de 4 à 5 milliards et 11 ans pour arriver en 1998 à 6 milliards d'êtres humains.

Comme la grande majorité de cette population additionnelle est ou viendra en âge de procréation, un accroissement supplémentaire est inévitable.

Dans 20 ans, aux alentours de 2015, nous compterons sur terre entre 7 et 8 milliards

d'êtres humains, et en 2050 entre 8 et 12 milliards, étant entendu que l'estimation basse ne se vérifiera que si l'humanité parvient à freiner le taux de fécondité actuel!

Tout le problème est là! Il suffirait de gagner ne serait-ce que 10 ans dans la marche vers la stabilisation des taux de fécondité pour obtenir une amélioration considérable de la qualité de la vie de centaines de millions de personnes.

S'il est difficile de déterminer combien d'humains la terre peut porter – l'Inde, avec seulement 2,4 % des terres de la planète arrive à nourrir, chichement il est vrai, 16% de la population mondiale –, il est par contre certain que l'explosion démographique actuelle enferme la plupart des nations dans un cercle vicieux, où l'ignorance et la pauvreté mènent à un accroissement de la population engendrant une dégradation des ressources et aboutissant à davantage de misère humaine.

Les menaces qui pèsent actuellement sur l'équilibre des écosystèmes sont amplifiées par cette pression démographique continue. Chaque être humain additionnel demande à être nourri, logé, consomme des ressources, de l'espace.

S'il est vrai que le gaspillage est surtout du côté des pays riches, et que ces der-

niers devront faire le plus d'efforts pour assurer un développement durable, il n'est pas moins vrai que le but déclaré des pays plus pauvres est l'accroissement du niveau de vie de leurs populations.

Qu'on le veuille ou non, c'est la société de consommation, c'est notre mode de vie souvent décrié qui hante les rêves de centaines de millions de pauvres!

Si dans les pays riches comme le Luxembourg les problèmes écologiques et la problématique du tiers monde ont très bonne presse, rares sont ceux qui acceptent de vivre autrement pour que d'autres puissent vivre mieux!

Nous Luxembourgeois, nous sommes capables de soutenir par des dons privés de l'ordre de plusieurs dizaines de millions de francs tels «médecins sans frontières» pour une action humanitaire au Ruanda. Les misères de ce monde, cela émeut, surtout quand on est en train de manger devant son poste de télévision!

Tous les sondages d'opinion prouvent que nos concitoyens sont sensibles à la nécessaire protection de notre environnement naturel.

Tant que cela concerne les grands principes et les généralités généreuses, les opinions positives, par exemple en faveur de l'utilisation d'énergies alternatives et contre une connexion à Cattenom sont largement majoritaires dans notre population.

Il en est de même par exemple pour l'introduction d'un tram à Luxembourg, qui récolte près de 75 % d'opinions favorables. Le sondage ne dit malheureusement rien sur les intentions des sondés d'abandonner leur voiture particulière au profit des transports en commun, voire du tram.

Car dès que le confort personnel est en jeu, la générosité individuelle s'estompe. Pour le sondage cité, uniquement 25 % des interrogés se prononcent sans hésitations pour le principe de l'introduction de taxes écologiques sur l'essence et le diesel, et le total des opinions plus ou moins favorables ne dépasse que légèrement la barre des 50%.

Il eut été intéressant d'enregistrer les réactions des sondés, si l'ILRES, au lieu de demander une opinion sur un principe, avait questionné les Luxembourgeois sur différentes hypothèses concrètes, par exemple le litre d'essence à 40, 50 ou 100 francs!

A vrai dire l'attitude générale peut se résumer – en caricaturant, mais à peine – : D'accord avec une politique plus écologique, mais sans toucher à notre schéma de consommation et à notre pouvoir d'achat, et donc aux acquis sociaux, à l'indexation des salaires, à la pension des cinq-sixièmes!

Le programme gouvernemental prévoit l'introduction d'écotaxes sur certains emballages, notamment de liquides alimentaires, une taxe sur l'eau résiduelle, ainsi que, dans un cadre communautaire, une taxe CO₂/énergie et une taxe sur les déchets problématiques.

Bien qu'en principe tous les partis politiques et tous les syndicats soient en faveur de telles taxes écologiques, leur introduction promettra encore de belles joutes politiques.

S'il est tentant de vouloir orienter et éduquer le consommateur par le marché, donc par le prix des produits, il n'est pas moins vrai que les écotaxes risquent de pénaliser davantage les couches plus défavorisées de notre population, que les milieux aisés.

Là, où le consommateur a un choix, dispose d'une alternative entre produits moins nocifs pour l'environnement et d'autres, comportant par exemple des emballages non recyclables, aucune hésitation n'est possible. Personne ne pourra plaider sérieusement pour que ce surcoût soit remboursé au consommateur via notre mécanisme d'adaptation des salaires.

Mais la problématique devient déjà plus ardue en matière de taxation des eaux résiduelles. S'il est nécessaire d'inciter les consommateurs à un usage plus précautionneux de cette denrée précieuse qu'est devenue l'eau potable, il n'est pas moins vrai qu'on peut difficilement taxer sur une même base le boulanger ou le fermier et l'heureux propriétaire d'une piscine!

Et que faire de l'usage de cet instrument si décrié, mais journellement plébiscité par au moins 250.000 de nos concitoyens, à savoir la voiture individuelle?

Un député vert avait proposé il y a quelques mois «d'internaliser les coûts externes» de la voiture en imposant un prix de 100 francs par litre d'essence.

J'avais demandé à mes services de calculer l'incidence sur l'indice des prix d'une telle mesure.

Le résultat brutal serait que ce dernier augmenterait par cette seule mesure d'un mois à l'autre de 8,5%! En admettant le même scénario pour le prix du diesel, le saut d'indice cumulé serait de 9,2 %, soit le déclenchement automatique de quelque 3,5 tranches indiciaires! Ce serait l'asphyxie économique assurée.

Et encore mes services n'ont pas mis en balance l'incidence d'une telle mesure sur le coût des transports en commun – évalué à quelque 18 % –, ni sur le coût des transports de marchandises – aux alentours de 25 % –, ni surtout l'incidence d'un tel renchérissement du prix des carburants sur le budget de l'État!

Si le Luxembourg s'aventurait à introduire tout seul dans l'Union Européenne des

taxes écologiques de l'ampleur de celles préconisées par certains milieux verts, il ne se vendrait plus beaucoup de litres d'essence et de diesel à l'intérieur de nos frontières étroites.

Le résultat serait la mise en faillite d'un secteur de notre économie employant directement plus de 2.000 personnes, ainsi qu'une perte sèche pour le trésor de l'État qu'on peut évaluer à quelque 18 milliards de francs en accises et TVA.

L'on pourra m'objecter que j'ai choisi un exemple extrême.

Mais la problématique resterait la même, si l'on fixait le prix du litre d'essence d'un seul coup, ou même par étapes, à par exemple 40 francs, sans que nos pays voisins ne suivent cette hausse.

De nouveau il y aurait transfert massif des achats du Luxembourg vers les régions voisines, avec les mêmes conséquences néfastes pour le secteur commercial concerné et pour le trésor public!

L'impact d'un prix de l'essence à 40 francs sur l'indice des prix serait bien sûr moindre qu'avec un litre à 100 francs, mais serait néanmoins supporté par les seules entreprises et les employeurs publics, si ces écotaxes n'étaient pas imputées au niveau de l'adaptation des salaires à l'évolution du coût de la vie.

D'ailleurs, et c'est fondamental, quel serait l'effet d'une telle écotaxe sur le comportement de l'automobiliste, si les hausses à la pompe lui étaient automatiquement compensées par notre mécanisme d'adaptation des salaires à l'évolution de l'inflation?

Si l'on veut réellement inciter les automobilistes à économiser du carburant, à délaisser plus souvent la voiture individuelle en faveur des transports en commun, du vélo ou de la marche à pied, l'on doit impérativement plaider pour une immunisation des écotaxes sur les carburants en matière d'adaptations indiciaires.

Le niveau de ces taxes ne pourra d'ailleurs pas être tel, qu'il rendrait prohibitif l'usage de la voiture particulière au commun des mortels, réservant en quelque sorte la route aux riches et à d'autres abonnés aux frais «généreux»!

Si nous voulons préserver l'essentiel du niveau de vie de notre population, et c'est le devoir de tout Gouvernement responsable, nous ne pouvons pas suivre certaines recommandations généreuses, mais économiquement irréalistes.

Le suicide économique par peur de mourir d'une catastrophe écologique n'est pas une option à envisager.

La paupérisation de notre pays n'aurait d'ailleurs aucun impact macroéconomique sur le destin du monde.

Bien sûr, nous devons penser globalement et agir localement!

Nous devons redoubler d'efforts en matière d'aide au développement, et nous le ferons.

Les instruments de notre politique de coopération, que j'ai eu l'honneur de mettre en oeuvre – le Fonds pour la coopération au développement, le Fonds d'aide au développement ainsi que la législation sur les cofinancements – ont fait leurs preuves et seront renforcés.

Nous devons poursuivre nos efforts en matière de gestion prudente de notre environnement, et nous le ferons.

Notre bilan est loin d'être négatif dans ce domaine.

Fin 1995 la consommation industrielle de CFC sur notre territoire cessera complètement.

La filière électrique généralisée programmée par la sidérurgie luxembourgeoise réduira massivement les émissions de poussières, de dioxines, de CO₂ et autres NOX.

Les déchets industriels de toutes sortes ont pu être réduits, même si l'aménagement d'une décharge nationale pour les déchets restants est inévitable.

Le programme d'assainissement des cours d'eaux est en bonne voie. Le reboisement progresse et la forêt luxembourgeoise s'est étendue ces dernières décennies.

Tout n'est pas pour le mieux dans le meilleur des mondes luxembourgeois, mais le catastrophisme intéressé de certains milieux n'est pas de mise non plus.

La voie nous est tracée. Elle sera étroite entre une politique plus respectueuse des impératifs environnementaux et une politique plus solidaire avec les faibles de notre société et du monde d'un côté, et le non moins nécessaire développement de notre économie de l'autre.

Pour survivre, l'humanité doit tout d'abord vivre.

Visite officielle à Luxembourg de Son Excellence, Madame Gro Harlem Brundtland Prix Joseph Bech à Madame le Premier Ministre de Norvège

Du 9 au 11 octobre 1994, Son Excellence Madame Gro Harlem Brundtland, Premier Ministre de Norvège a effectué une visite officielle à Luxembourg.

En fin d'après-midi du 9 octobre, Madame Brundtland fut accueillie à l'aéroport de Luxembourg-Findel par Monsieur le Premier Ministre Jacques Santer. Le lendemain une réunion de travail a eu lieu au Ministère d'Etat entre les deux Premiers Ministres, réunion qui fut suivie d'une conférence de presse commune.

Madame Brundtland a rencontré ensuite Madame le Président de la Chambre des Députés, Madame Erna Hennicot-Schoepges. Après cette entrevue, Madame le Premier Ministre de Norvège fut reçue en audience par Son Altesse Royale le Grand-Duc à la Villa Vauban.

Dans l'après-midi, Madame Brundtland a rendu visite au Centre d'Etudes et de Recherches européennes Robert Schuman à Luxembourg-Clausen, maison natale de Robert Schuman. La présentation du Centre a été faite par son directeur, Monsieur Gilbert Trausch.

En début de soirée a eu lieu au Cercle municipal à la Place d'Armes la cérémonie de Remise du Prix Joseph Bech à Madame le Premier Ministre de Norvège.

Nous reproduisons ci-après le texte du toast fait par M. le Premier Ministre Jacques Santer lors du déjeuner officiel au Château de Senningen et des discours lors de la remise du Prix Joseph Bech:

Toast by Prime Minister Jacques SANTER on the occasion of the official visit in Luxembourg of Her Excellency Mrs. Gro Harlem BRUNDTLAND, Prime Minister of Norway, Château de Senningen, le 10 octobre 1994

Madame Prime Minister,
Mr. Brundtland,
Your Excellencies,
Ladies and Gentlemen,
Dear friends,

Dear Prime Minister,

Let me first of all wish you and your delegation a very warm and hearty welcome between the walls of this ancient city.

At this particular point in time, your visit carries a special importance for both of us and we are greatly honoured and pleased that you were able to take time off to come to Luxembourg.

Whilst our Heads of State have exchanged visits, whilst you and I have met personally on a number of occasions over the last years, time seems immemorial since we last had a Norwegian Prime Minister in our capital.

We feel even somewhat guilty and apologetic when we imagine that at the same moment you might be campaigning for

your referendum in the remote reaches of the Finmark or among the fishing communities along your beautiful and dramatic coast line.

On the other hand, we would be happy if from the extensive discussions and exchange of views during your stay in Luxembourg you could derive a simple message for your fellow citizens: that there is in the heart of Europe a small country smaller and more vulnerable than any other, wedged in between big and powerful neighbours, a country which over more than forty years of European membership has not experienced any loss of identity, sovereignty or independence. On the contrary, that its partnership in Europe, on an equal footing, has been the guarantor of these very requirements and of the well-being of its citizens.

For centuries, Luxembourg has been the cornerstone of the competing continental powers. The remnants of the old fortress bear witness of this glorious but harmful past. Whenever they were rubbing shoulders, we felt the squeeze and ... the pain.



Madame Brundtland a été reçue par Son Altesse Royale le Grand-Duc.



Madame Hennicot-Schoepges et Madame Brundtland



Le Premier Ministre de Norvège entouré du Premier Ministre et Vice-Premier Ministre luxembourgeois

Peace and friendship among our immediate neighbours are for us the dividends of the European Union.

Madame Prime Minister, nowadays Europe is so much meshed into our normal walks of life, into our political and economical activities, that existence outside the European Union has become inconceivable.

And still, if we compare our two countries, we realize that – size and location apart – there are some striking similarities.

Both, Norway and Luxembourg, were latecomers among the independent European nations. Both have been under foreign domination for long stretches of their history, the latest and most painful having occurred only 50 years ago. Both were also of a very poor origin and had to rely on hard labour and clever use of their resources. Steel has been to Luxembourg what North Sea oil and gas are today to Norway. The foundation of our standards of living!

But these are very much depletable riches.

It is not to you, Madam, who have lent your name and authority to the famous report called "Our Common Future", that anybody should mention that such resources are finite, exhaustable, their end foreseeable.

In our common European house and in the global village of today's world nobody can live in splendid isolation. And this not only for merely economical reasons!

There is more to our vision of Europe than the mere pursuit of wealth and physical well-being, of markets and balance-sheets.

From the Common Market we have progressed to the European Union because we are conscious and willing to contribute to the shaping of tomorrow's world in putting together the strength and the skills, the experience and the intelligence of our friends and partners in Europe.

We want this old continent to still play its role among the emerging powers of the next century. United we shall succeed!

Madam, when presently many of your fellow Norwegians refuse this vision for reasons which might seem respectable to some, but appear short-sighted to us, I wish to pay a sincere tribute to your political courage and your intellectual probity in securing your country's accession to the Union.

It means stemming the tide, fighting an uphill battle? But no one can put as much heart and mind to this end than you, Madam Prime Minister. And I assure you that we stand by you in this difficult combat and are confident in its successful outcome.

For this is our deep and sincere wish.

Madam, later this afternoon you will be awarded the Joseph Bech prize for your outstanding merits and performances in international affairs. Together with the Karlsprize which you received earlier this year, this is an overdue tribute to one of the great political leaders, one of the grand ladies of our time. May I present you already now with my sincere congratulations.

The presence today of the President of the European Commission Jacques Delors and Mrs Delors – to whom I extend my very heartfelt welcome – is the guarantee that Norway has to be part of this European Union – a community based on solidarity, sharing for our citizens durable peace and freedom and social welfare.

Your Excellencies, Ladies and Gentlemen, may I ask you to rise and drink on the health of Her Excellency the Prime Minister of Norway, to the success of her endeavours and to the friendship between our two nations in the forthcoming European Union.



Mme Brundtland et M. Gilbert Trausch devant la Maison Robert Schuman

**Speech by H.E. Mr. Jacques Santer,
Prime Minister of Luxembourg, on the Award
of the Joseph-Bech-Prize 1994
to H.E. Mrs Gro Harlem Brundtland,
Prime Minister of Norway, Luxembourg,
October 10th, 1994**

Dear Prime Minister,
Excellencies,
Ladies and Gentlemen,

I.

It has become a tradition that we gather here each year, in order to award the Joseph-Bech-Prize to honour the achievements of a person who has shown exemplary commitment to the European unification and who has made a substantial contribution towards the cause of European unity.

Until now, the Bech-Prize, named after Luxembourg's former Head of Government and Foreign Minister Joseph Bech, has been awarded to eighteen different European personalities. Among these eighteen people only two were women. I think, dear Prime Minister, that you fully agree with me that this discriminating and henceforth absolutely unbearable situation is not worthy of a modern society.

I do not want you to misunderstand me. You have not been awarded the Bech-Prize 1994 because you are a woman, but because you are a purposeful woman with strong political convictions. And when proposing your name to the members of

the international Bech-Prize-Committee, I had in mind the following statement of Mrs. Margaret Thatcher: "Who wants to further an idea in politics, turns to a man to realize it; but if one's intention is to really get something done, one should en-

trust the task to a woman."

The second part of this statement could be considered as a kind of a leitmotiv of your political career. Indeed you have contributed a lot to promote the role of women in political career. Indeed you have contributed a lot to promote the role of women in politics. In your government formed in 1990, nine out of nineteen ministers were women. Your appreciation of what we call "quota-politics" is obviously more realistic than the interpretation of the members of the Bech-Prize-Committee.

II.

As a fervent promoter of Democracy, you see today's important and most urgent challenge as a necessity for widening and deepening the forces of Democracy, as well as lifting the democratic decision-making process to the international level. Believing rightly that today's nations can no longer act in isolation, you promote the idea of a co-operation between the European countries themselves but also, at a wider level, you encourage our nations to join forces for the improvement our nations and achievement of a truly global democracy.

At a time of economic hardship and political uncertainty, you are right to believe that we must enforce the image of Democracy by furthering a deeper and more explicit participation of all levels and classes of society in today's world. Your sensitivity to the needs and rights of others, leads you to adopt a broad and especially European attitude.

Your success as a politician in Norway, making you the youngest and first woman Prime Minister of Norway ever, has not impeded you to play an extremely important role on the top of the international political scene.



Mme Brundtland s'entretient avec MM. Pierre Werner et Jacques Santer.



Le Premier Ministre Jacques Santer pendant sa laudatio

As a graduate in medicine from the University of Oslo, as a medical officer at the Norwegian Directorate of Health between 1966 – 68, as the assistant medical director at the Board of Health of the City of Oslo between 1968 – 1974 eventually resulting in your appointment as the Minister of the Environment in 1974, your have lengthily shown a unique interest for the state of health of this world we live in, that it came to no surprise that the at-the-time UN secretary General, Javier Perez de Cuellar, should have chosen you, Mrs. Brundtland, to chair the UN Conference on Environment and Development held in Rio de Janeiro in June 1992.

Your call then, addressed to the whole international community, was asking for a joint effort to consider ways and means to

deal more effectively with environmental concerns. Not only did you address the international community, but more specifically did you urge the developing countries and all those countries of different economic and social structures to unite to achieve this goal. For we are all directly concerned. While the deterioration of environments is still mainly considered to be a problem of the rich countries and a side effect of industrial wealth, it has nevertheless also become a matter of survival in the developing nations which are trapped in the downward spiral of ecological and economic decline.

You underline this “must” to overcome the cultural, religious and regional barriers underline, for only together, as one, can we achieve the revival of our common



M. Jacques Santer remet le Prix Joseph Bech au Premier Ministre de Norvège.

development, necessary today to reach a new era of economic growth and notably, a globally sustainable development, socially and environmentally acceptable.

The sense of community and brotherhood you portray to us all, is warming, courageous and encouraging but most of all, it confirms that Norway’s place is at the heart of Europe as a member of the European Union. I cannot stress enough how essential it is that the people of Norway vote for Norway’s adhesion at next month’s referendum to be held in your country. It implies the preservation of your economic stability as well as the guarantee for the security of our common future.

The relationship between the European Union and Norway, along with the three other candidate countries, have been progressively strengthening over the past years. Already back in 1973, bilateral free trade treaties were concluded between the European Community and the EFTA countries, bringing them closer. Today, they have become the European Union’s biggest trading partners. Since the European Economic Area Treaty took effect in January 1994, these four countries have been benefitting from the four fundamental freedoms of the European Union, namely, the right of goods, services, people and for capital to move freely across border. That your country, Mrs. Brundtland, as well as the other three candidate countries, join the European Union, is a natural and logical follow-up.

As natural partners, this process was, in a way, inevitable. Indeed, not only are we neighbours, but we also share a common heritage in terms of history and tradition. Equally vital is the fact that these four countries have a common commitment to pluralist democracy and a market economy. Their economic and social structures are close to those of the Union. They are wealthy countries, lessening the transitional adjustments naturally necessary for their economic integration into the European Union.

And yet, essential is the fact that by entering the European Union, each will be able to maintain its cultural diversity as much as the present members are.

Norway, as well as Sweden and Finland already have set one foot in the European Union. I cannot stress how important it is that your country, and the other two Scandinavian countries vote “YES” at the referendum. I am sure that you, as their much admired Prime Minister, will convince your people to take the right decision for a positive outcome. I wish to have the pleasure to soon welcome Norway and the other candidate countries among the European Family.

Presently however, on behalf of the Jury, I would like to honour you with the Joseph-Bech Prize 1994.

Speech by H.E. Mrs Gro Harlem Brundtland, Prime Minister of Norway

Mr. Prime Minister,
Excellencies,
Ladies and Gentlemen,

Over the past 20 years I have often been asked by European colleagues: When is Norway going to join Europe?

When asked this question I have found it useful to recall how Norway has been culturally and historically integrated with Europe for a thousand years or more. Our identity and world outlook have always been shaped in interaction with other European cultures.

Norway's trading and maritime traditions have kept us in the mainstream of European developments from medieval time. We were one of the first countries to adopt the political "acquis" of the French revolution when we drafted our constitution in 1814 which is still in force. Time and again we have been reminded that Europe's future is also Norway's future – that we are an integral part of European interdependence.

Alfred Toepfer and Joseph Bech lived most of their lives in a Europe that was marked by national rivalries and ravaged by two world wars. They never accepted the widespread belief that the European continent was doomed to be plague by conflicts and wars. On the contrary, they both had confidence in Europe and were convinced that the countries of European could cooperate and prosper together.

Joseph Bech's farsighted vision of Europe's future caused his influence to be felt far beyond the borders of Luxembourg. During the Second World War, while in exile in London, he stressed that the future of Europe depends on its readiness to organize a union of nations. Bech has been proved right. Each state can gain more security and more genuine sovereignty by joining in close cooperation for the good of the community as a whole.

Next month, on 28 November, the Norwegian people will decide whether to join the European Union. I would like to take this opportunity to share with you the background for the Norwegian application as well as some reflections on the implications of the enlargement of the European Union towards the North.

Let me begin by going back in time. It was shortly after Charlemagne's era, in the 880s, that Norway first became a state. Continental Europe became acquainted with Norwegians when the Vikings made their views known in rather undiplomatic terms 1000 years ago.

Thus, Norway is an old nation, but relatively young as fully sovereign state as it



Mme Brundtland pendant son discours

did not gain full sovereignty until 1905. We then had been under Denmark for four centuries until 1814, and then under Sweden for nine decades.

At the turn of the century Norway was among the poorest countries in Europe, but rich in identity and willpower to defend the newly won nationhood. Our national identity was interpreted by writers and composers such as Ibsen, Bjornson and Grieg and strengthened by our polar explorers Nansen and Amundsen.

The need for our old nation and young state to be accepted by all the major European powers was one of the main reasons for Norway's policy of neutrality, which was abandoned only after the Second World War. We entered the post-war period worn, poor and tried, but more united than ever before.

Later this month, we will be celebrating the 50th anniversary of the liberation of Norway. Different from Central Europe, the Red Army actually withdrew completely after liberating parts of Northern Norway. But the firm Soviet grip on Eastern Europe made us break with our policy of neutrality and enter NATO as a founding member in 1949.

This decision was perhaps the most fundamental in our post-war history up till the present day.

In the founding years of European integration, Norway joined the United Kingdom – our largest trading-partner in the 1950s and 1960s, in the establishment of EFTA. When the doors were finally opened for a British application to the EC,

Norway, together with Ireland and Denmark also applied for membership. But unlike the other application countries, Norway chose not to join. The referendum in 1972 resulted in a 53 per cent majority against membership.

The pre-referendum debate was fierce and split families and friends and bruised political parties including my own. Many were afraid that young Norway would lose its independence. There was widespread fear that we would lose control of our natural resources. In Northern Norway, which is so heavily dependent on fish, 80% voted against membership.

In the years that followed, there was little public discussion about Norway's role and place in European cooperation. But then we met new challenges from a changing Europe when the European Community agreed to complete the single market by 1992.

This challenge we had to meet. Over the years Norway has been more closely integrated into the European economy than many of the member states. During the Norwegian Presidency of EFTA in 1989, we began the process of negotiations with the EC, leading to the agreement on the European Economic Area. That was a major achievement. Together we have created common rules for trade in the world's largest single market, consisting of 18 countries and 340 million people.

Then history took another turn, illustrating that markets alone offer too a narrow political perspective. A better organized market can never be the final goal for our cooperative efforts. There is no invisible hand that will lead the peoples of Europe to stability, peace and development. No matter the political will, there is no single national road to full employment, to monetary stability or to low interest rates.

In only a few years we received a remarkable lesson in how economic, technological and political changes can challenge much of our conventional wisdom. All nation states, large and small, have experienced a gradual reduction in the powers which are formally vested in our national institutions. Let me mention just a few examples:

- No modern nation can shield itself against the world economy – well run industries can suffer severe set-backs as a result of monetary instability or dumping charges and other trade measures.
- No national economy can survive in splendid isolation – even the best intended interest rate policy can be shattered in seconds by policy decisions in other countries.
- No nation has a national protection against global threats to the environment – in the case of Norway, 90 percent of air pollution originates in other countries.

- No nation alone can deal with the broad issues affecting our security.

We Europeans base our identity on our belonging to a region inside a nation state. So do we Norwegians and so does the people of Luxembourg. In addition, we draw support from belonging to the Nordic family as you draw support from the close ties between the peoples of the Be-Ne-Lux region.

But this vital identity must not blind us to the limits of what we can achieve at home. In today's Europe, there is a danger of resurrecting old-style patterns of power politics which have a poor record as a guarantor of peace and prosperity.

This is alarming in a world of growing complexities where goods, capital, services and information move so quickly around the globe. The nation state alone can no longer cope. Nuclear weapons, pollution, information technology and a global economy have all rendered parts of nation state autonomy redundant. As we approach a new century, only much stronger international cooperation will permit Europe to assume the role on the global scene which is inherent in its potential.

Let us face this reality: The idea of democracy that people, through their participation in democratic processes in each country, can make decisions and choices about their own future is only a half truth.

We need to bring democracy further – to regulate also the relations between nations. It is my firm conviction that membership in the European Union give more real room for democracy and greater control of forces which cannot be regulated by national assemblies or governments alone.

This is the driving force behind our membership application. In addition:

- we wish to enhance Norwegian security by joining our European allies as Europe takes greater responsibility for its own future;
- we wish to ensure a secure economic future with equal rights and opportunities for our industry and greater prospects for growth and prosperity for our citizens;
- we wish to be present at the table where our neighbours and allies meet to take joint decisions which ultimately will affect us directly.
- we wish to take our advantage of the cooperative potential in Europe, especially in the combat against environmental threats.

During the negotiations, our aim was not to obtain exceptions from community rules, but to expand community rules to cover Norwegian conditions. Many of our European partners had a difficult time un-

derstanding that issues such as fisheries, climate and the growing season could determine larger issues such as the configuration of the European Union.

But our neighbours were willing to listen to Norwegian concerns. We have obtained a result which the Government wholeheartedly can recommend:

- Our shares of fishing quotas are listed by species – and this cannot be changed without our consent.
- The management of resources in Northern waters will be based on the current Norwegian management policy.
- The last customs barriers will fall, and Norwegian fish products can at last be sold freely to 350 million Europeans.
- Our national sovereign rights over petroleum resources are secured.
- Special solutions are agreed for northern agriculture, safeguarding the future of the agricultural sector throughout Norway.
- Our regional policy will be strengthened and large parts of Northern Norway will be eligible for support from the structural funds.

So where do we stand in our Norwegian debate – seven weeks before the referendum? As of today, there is a majority in favour of saying no. But the group of undecided is still significant. Moreover, the opinion polls show that if Finland and Sweden have accepted, we are close to a 50/50 situation.

Thus, our situation is certainly as open as situations we have seen before in other European countries. We are in the middle of a campaign which we conduct with dedication and optimism. We do have a strong case. We look to Austria, we look to Finland and we look to Sweden. But this is above all a good deal for Norway, and I believe a majority of the Norwegian people will share this view on 28 November.

In 1949, in a situation more turbulent and uncertain than that of today, Paul Henri Spaak said that "pessimism is justified only if we do nothing to organize ourselves and save ourselves. If we organize Europe there is no reason for such pessimism to exist."

Today, Europe is organizing itself and we can get rid of the pessimism. But I believe we should draw an important lesson from the Maastricht debat. The cooperative effort will only succeed if we manage to make the political process relevant to the citizens. The Union must thrive on change and respond to people's hopes and beliefs about their own future.

The Union would become sterile and technocratic without a sensitivity towards cultural and regional characteristics. This is

not a union of traders and brokers, but of people, struggling in their daily lives, paying their mortgages, providing for their children – caring about jobs, education, and pension schemes, worrying about crime, violence, environmental threats and about the shrill voices of intolerance and hatred.

We must meet these concerns in our daily work. I am pleased to note that Jacques Santer has made it his goal to further implement the principle of subsidiarity – securing that our challenges are met at the most appropriate level – closest to the citizens.

And it is close to the citizens that politicians must find their inspiration and their mandate. The challenges we face in each country are today widespread: Europe can and must eliminate unemployment and provide more security and opportunity for the future of our people, regardless of their family background or origin.

We cannot accept a situation

- where our youth are in danger of not receiving an education or not knowing why they are getting an education.
- where the elderly in many countries fear for their pensions because of the pressure on their social security systems.
- where environmental improvements are made hostage to the competitive watching-over-our-shoulders-attitude of countries guarding their competitive edge in the absence of common actions.
- where 20 million Western Europeans are out of work while we spend 800 billion ECU on unemployment benefits and while there is work crying out to be done all over Europe.

Membership of the Union is not an end in itself, but a means to make change more real for ourselves, our jobs, our environment and for coming generations.

If the three Nordic applicants join, the Union territory will increase by some 50 percent, while the population will increase by only 5 percent. This will add a new strengthening dimension to European cooperation.

European security will be incomplete if the Union remains a torso, cut off by the North Sea and the Baltic Sea. The new Russia meets the West in the North of Europe, Cooperation in the Baltic region and the Barents region in the High North will play an important role in developing Russia's policy towards the West and the West's policy towards Russia.

The opportunities for cooperation in these regions are great, but so are the challenges. Today, Russia does not pose any military threat, but the instability of the

political situation represents a new kind of security threat that it would be foolish to ignore.

In the last few years we have discovered that North Russia is facing a major ecological crisis. The magnitude of these problems far exceeds Russia's own capacity to deal with them. Broad based international efforts are clearly called for.

The stability of our part of Europe would be enhanced by the accession of the remaining Nordic countries to the European Union, as this would create a new political platform to help draw Russia into Europe.

For this to happen, Europe must take responsibility. NATO and the trans-Atlantic partnership are indispensable to Norway. But the new situation requires that we act according to a wider agenda than NATO can offer – one that includes economic and environmental aspects of stability and cooperation.

In the wake of the Cold War, Europe will have to assume a greater share of the burden of its own security and its own defence. We see this happening in the European Union and in the Western European Union, the European pillar of NATO. Norwegian membership would thus be a

continuation of the path we embarked upon when NATO was founded in 1949.

When advocating Norwegian membership I am often asked: But don't you see any disadvantages? This is my answer: I see many things in Europe that I would like to change. As a social democrat I have views on the course towards Europe's future which are not shared by every conservative government in Europe. As a Nordic social democrat I would favour more openness and transparency. I would favour tougher ambitions in the fields of environment and social protection.

But these are not arguments in favour of a no to membership. Quite to the contrary, they are all the more reasons for membership. Europe is far from perfect. We have vital challenges to meet in the West. And together we must open doors to the East. Norway should be part of this endeavour.

Many EU critics in Norway claim that our country is too small to carry any weight. My answer is simple; look to Luxembourg and its remarkable contributions to European peace and cooperation. Small nations count. Influence is not measured by size alone. It is above all measured by the quality of the arguments and the dedication of the efforts.

The choice which we are about to make is about the future. It is above all a choice for future generations. It is about the security of our children and their children. It is about jobs, environment and peace as we embark on a new century.

The development of human resources is now the key to wealth creation. A major new challenge for our democracies will be to secure access for all to knowledge, training and education.

Knowledge is an inexhaustible resource, there is plenty of it for all. If we are to avoid new, deep social divisions we need a new model of redistribution and strengthened social justice. Europe paved the way for the welfare state. It will be Europe's task to bring our welfare societies into a new age.

In this effort we need joint thinking and joint action. The idea of the "competitive advantage of nations" will not carry the day. Together the countries of Europe have the potential to explore the "cooperative advantage of nations". To me, this is what the European Union is really about. Willy Brandt's words summarize the challenge: "We are doomed to creativity together, or irrelevance apart.»

Mediaport Luxembourg au Mipcom à Cannes

Du 10 au 14 octobre 1994 s'est tenu à Cannes le 10^e Mipcom (Marché International des Films et des Programmes pour la TV, la Vidéo, le Câble et le Satellite), qui réunit les professionnels du monde des médias et de l'audiovisuel, les dirigeants d'entreprises et les représentants des administrations et services publics de nombreux pays.

La communauté audiovisuelle luxembourgeoise était représentée par un stand

commun réunissant la CLT, la SES, le Service des Médias et de l'Audiovisuel du Ministère d'Etat, ainsi que plusieurs producteurs indépendants luxembourgeois.

Suite à la signature d'un «Protocole d'entente sur les relations audiovisuelles entre le Gouvernement du Québec et le Gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg» en date du 8 juillet 1994, le Service des Médias et de l'Audiovisuel avait organisé à l'occasion du Mipcom une première réunion entre les responsables du dossier pour discuter de l'application du protocole, et avait par ailleurs convié à une réunion de travail afin de permettre aux pro-

ducteurs luxembourgeois de rencontrer des producteurs québécois.

Avant le traditionnel cocktail de bienvenue offert conjointement par la CLT, la SES et le Gouvernement luxembourgeois, le Service des Médias et de l'Audiovisuel avait invité la presse internationale à une présentation de la nouvelle brochure sur le Luxembourg comme site privilégié dans le domaine des médias, de l'audiovisuel, et des communications, intitulé MEDIAPORT LUXEMBOURG - YOUR KEY TO EUROPE'S INFORMATION HIGHWAY.

L'ouverture de la session parlementaire 1994-1995

La séance d'ouverture de la session ordinaire 1994-1995 de la Chambre des Députés a eu lieu le mardi 11 octobre 1994, à 15.00 heures, conformément à l'article 72 de la Constitution et à l'article 1^{er} du règlement de la Chambre des Députés.

La séance d'ouverture de la session ordinaire 1994-1995 de la Chambre des

Au nom du Grand-Duc le Premier Ministre Jacques Santer déclare ouverte la session ordinaire 1994-1995 de la Chambre des Députés.



Députés a eu lieu le mardi 11 octobre 1994, à 15.00 heures, conformément à l'article 72 de la Constitution et à l'article 1^{er} du règlement de la Chambre des Députés.

La séance débuta sous la présidence du doyen d'âge, Monsieur Edouard Juncker, avec comme secrétaires les deux plus jeunes députés, Madame Renée Wagener et Monsieur Luc Frieden. En vertu des pouvoirs qui lui furent conférés par Son Altesse Royale le Grand-Duc, Monsieur Jacques Santer, Premier Ministre, Président du Gouvernement, déclara close la session ordinaire 1993-1994, qui avait été ouverte le 12 octobre 1993 et déclara ouverte la session ordinaire 1994-1995.

La Chambre procéda, après le discours du doyen d'âge, à l'élection de son Bureau. Lors de l'élection des membres du Bureau, il y eut une controverse à propos de l'interprétation de certaines dispositions de l'article 4 alinéa 4 du règlement d'ordre intérieur de la Chambre. Le candidat du groupe ADR n'ayant obtenu que 19 voix contre 33 et 6 abstentions, une discussion sur la procédure à suivre prenait place et il fut décidé de renvoyer l'affaire devant la Commission du règlement qui, lors de la séance publique du 27 octobre, a proposé de prévoir désormais la désignation des membres du Bureau à la majorité absolue. Après un nouvel débat sur la procédure adoptée par la Chambre, le groupe ADR a retiré la candidature de Monsieur Mehlen.

Le Bureau de la Chambre des Députés se compose donc définitivement comme suit: Madame Erna Hennicot-Schoepges, président; Monsieur Edouard Juncker, Monsieur Jos Scheuer et Monsieur Carlo Meintz, vice-présidents. Monsieur François Colling, Monsieur Jean Asselborn, Monsieur Henri Grethen, Monsieur Norbert Konter, Monsieur Jeannot Krecké et Monsieur Jean Huss, membres du bureau; Monsieur Guillaume Wagener, Greffier, et Monsieur Pierre Dillenburg, Greffier adjoint.

Avant l'élection du bureau et le discours de Madame le président, la Chambre procéda au renouvellement des commissions parlementaires réglementaires et permanentes.

Accord culturel Luxembourg – Italie

A la date du 11 octobre 1994 a été signé à Rome, au Ministère italien des Affaires Etrangères, le XIV^{ème} Programme exécutif de l'Accord Culturel entre le Gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg et le Gouvernement de la République Italienne pour les années 1995 à 1998.

(de g. à d.): M. Guy Dockendorf, Chargé de la Direction du Ministère des Affaires culturelles, S.E.M. Edouard Molitor, Ambassadeur du Luxembourg à Rome, S.E.M. Enrico Pietromarchi, Directeur Général des relations culturelles du Ministère italien des Affaires étrangères



Visite à Luxembourg de MM. Kok et Van Mierlo

Le 12 octobre 1994, Monsieur Wim Kok, Premier Ministre des Pays-Bas et Monsieur Hans Van Mierlo, Vice-Premier Ministre, Ministre des Affaires étrangères des Pays-Bas ont effectué une visite de travail à Luxembourg.

La réunion bilatérale avec une délégation ministérielle luxembourgeoise fut présidée par le Premier Ministre, Monsieur Jacques Santer.

Les représentants des deux délégations



Délégation de signature à M. Wohlfart

Arrêté ministériel du 12 octobre 1994 portant délégation de signature à Monsieur Georges Wohlfart, Secrétaire d'Etat. (Mémorial B-No 59 du 21 octobre 1994)

Le Ministre des Travaux Publics,

Vu l'arrêté grand-ducal modifié du 9 juillet 1857 portant organisation du Gouvernement grand-ducal, notamment l'article 4 modifié par l'arrêté grand-ducal du 9 juillet 1971;

Vu l'arrêté grand-ducal du 13 juillet 1994 portant constitution des départements ministériels;

Vu l'arrêté grand-ducal du 13 juillet 1994 portant attribution des départements ministériels aux Membres du Gouvernement;

Arrête:

Art. 1^{er}. Délégation de signature est donnée à Monsieur le Secrétaire d'Etat Georges Wohlfart, pour les affaires relevant du Département des Travaux Publics.

Art. 2. Le présent arrêté sera publié au Mémorial.

Luxembourg, le 12 octobre 1994
Le Ministre des Travaux Publics,
Robert Goebbels

American Indian Art

The Embassy of the United States of America in Luxembourg in cooperation with The Lycee Robert Schuman had invited on October 12, to a special art exhibit entitled

"Native American Handicrafts".

Today American Indians make objects for their own use and to sell to tourists. American Indian art is often of excellent quality and commands high prices from collectors around the world. Some Indian artists have become known by name and sign each piece of their work. While a number of American Indian artists work in styles that are unrelated to the ancient traditions, many others use traditional forms in a conscious effort to keep their native heritage alive. The objects in this exhibit are relatively new, yet they use traditional designs and materials and are proud reflections of ancient and varied cultures.

M. Linss à l'honneur

Le 14 octobre 1994, Monsieur Jean-Claude Juncker, Ministre des Finances, a remis les insignes de Commandeur dans l'Ordre grand-ducal de la Couronne de

Chêne à Monsieur Hans Peter Linss, Président du Conseil d'Administration de la Bayerische Landesbank International S.A. à Luxembourg



Le Ministre des Finances pendant sa laudatio

Les forces de l'ordre de l'UE chez le Grand-Duc

Le 14 octobre 1994, Son Altesse Royale le Grand-Duc a reçu en audience, à la Villa Vauban, les Directeurs Généraux et

Commandants des Services de police et de Gendarmerie des Pays de l'Union Européenne en réunion à Luxembourg.



Lors de la réception à la Villa Vauban

Toxicomanie



A l'occasion de la deuxième «Semaine Européenne de Lutte contre la Toxicomanie», dont le thème national fut «Zesumme Manner Ofhängeng», et qui s'est déroulée du 15 au 22 octobre 1994, les responsables de l'Unité «Santé Publique» de la Commission Euro-

péenne et le Comité National d'Organisation de la SEPT 94, ont tenu une conférence de presse le 10 octobre 1994.

Elle fut rehaussée par la présence de Monsieur le Ministre de l'Education Nationale et de Monsieur le Ministre de la Santé.

François C. Schiltz: Neuer luxemburgischer Honorarkonsul in Basel

- durch großherzoglichen Beschluß vom 17. August 1994 zum Honorarkonsul in Basel für die Kantone Basel-Stadt, Basel-Landschaft und Solothurn ernannt; am 14. Oktober 1994 wurde ihm das Exequatur vom Präsident der Eidgenossenschaft erteilt;
- nach mehrjährigem Medizinstudium an der Universität Nancy 1963 Eintritt in die Pharmadivision des schweizerischen Chemiekonzerns Ciba-Geigy;
- im gleichen Jahr Transfer nach Madagaskar, von wo aus der Regionalvertreter mehrere Länder im Indischen Ozean betreute;
- von 1967-1969 Marketingleiter mit Sitz in Bangkok, von wo aus er zuständig war für Thailand, Vietnam, Kambodscha und Laos;
- von 1969-1972 Direktor der Pharmadivision der Ciba-Geigy (Hongkong) Ltd. War nach mehr als 20 Jahren Abwesenheit von Ciba-Geigy aus Chi-

na der erste Pharmamann, der mit den chinesischen Behörden wieder geschäftliche Kontakte aufnahm;

- nach 2 jähriger Tätigkeit bei Boehringer Mannheim GmbH, wo er sich vor allem mit Sonderprojekten in Fernost, USA und Afrika befaßte, Rückkehr in die Schweiz, wo er u.a. als kommerzieller Direktor der Balpharm AG und als Delegierter des Verwaltungsrates der Chemaropa (Basel) AG tätig war;
- seit 6 Jahren selbständiger Berater der Pharmaindustrie. Seine gegenwärtigen Tätigkeiten beinhalten: Anbahnung von Joint Ventures und strategischen Allianzen, Beratung beim Kauf und Verkauf von Unternehmen, Ausarbeitung von internationalen Kooperationsverträgen.
- die Anschrift des luxemburgischen Konsulats in Basel lautet: Waldrain 11, CH-4103 Oberwil, Tel/Fax 0041-61-401 36 52).

M. Spautz à Varsovie

Les 17 et 18 octobre 1994 s'est tenue à Varsovie une réunion informelle des Ministres de l'Intérieur des pays d'Europe sur le développement de la démocratie locale et régionale en Europe centrale et orientale.

Les Ministres ont affirmé leur volonté d'intensifier les programmes bilatéraux et multilatéraux de coopération et d'assistance technique menés actuellement en matière d'autonomie locale.

Ils ont recommandé au Comité des Ministres du Conseil de l'Europe de renforcer les liens entre d'une part les programmes de coopération et d'assistance technique en faveur des pays de l'Europe centrale et orientale, mis en oeuvre par le Conseil de l'Europe dans le domaine de la démocratie locale, et d'autre part les structures intergouvernementales de l'Organisation et le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux de l'Europe.

Le Ministre Jean Spautz a proposé dans son intervention une coopération concrète de la part du Luxembourg au niveau de la formation des élus et des fonctionnaires locaux et il a offert la possibilité de stages au Luxembourg ou de participation d'experts luxembourgeois à des sessions de formation.

9^e Journée de Gérontologie

Le 19 octobre 1994 s'est déroulée au Centre Prince Henri à Walferdange la 9^e Journée de Gérontologie sur le thème central: «Ethische und juristische Aspekte der Altenbetreuung».

Les Ministres Boden et Lahure ont assisté à la 9^e Journée de Gérontologie.



Accord Luxembourg – Sénégal

S.E. Monsieur Falilou Kane, Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République du Sénégal, et Monsieur Georges Wohlfart, Secrétaire d'Etat au Ministère des Affaires Etrangères, du

Commerce Extérieur et de la Coopération, ont signé un accord relatif au projet intitulé «Reconstruction du Marché Kermel».

L'objectif est de reconstruire le Marché Kermel détruit par un incendie en 1993, afin de permettre aux commerçants du quartier de retrouver les infrastructures

adéquates et adaptées à leurs besoins ainsi qu'à la ville de Dakar de retrouver un de ses monuments historiques les plus connus.

La contribution du Luxembourg à ce projet, auquel participera aussi la Communauté Européenne, sera de 120 millions de francs luxembourgeois sur 3 ans.

Visite officielle à Luxembourg de M. Klaus Hänsch



Le 18 octobre 1994, Monsieur Klaus Hänsch, Président du Parlement Européen a effectué une visite officielle à Luxembourg, au cours de laquelle il a successivement eu des entrevues avec Son Altesse Royale le Grand-Duc, Madame Erna Henicot-Schoepges, Présidente de la Chambre des Députés, Monsieur Jacques Santer, Premier Ministre, Ministre d'Etat, Monsieur Jean-Claude Juncker, Ministre des Finances, Monsieur Jacques F. Poos, Vice-Premier Ministre, Ministre des Affaires étrangères et Madame Lydie Wurth-Polfer, Bourgmestre de la Ville de Luxembourg.

Mentionnons encore que dans la soirée, Monsieur Klaus Hänsch, Président du Parlement Européen, a donné une conférence au Cercle municipal.

Nous reproduisons ci-après le discours d'introduction de M. Jacques F. Poos, Vice-Premier Ministre, Ministre des Affaires étrangères, ainsi que le texte du discours de M. Klaus Hänsch.

Discours de Monsieur Jacques F. Poos, Ministre des Affaires étrangères

Sehr geehrter Herr Hänsch, lieber Klaus, Mit dem am 12. Juni 1994 gewählten Europaparlament, dem Sie vorsitzen, ist eigentlich trotz des alten Namens, eine neue Institution, mit neuen Befugnissen und Rechten auf den Plan des europäischen Aufbaus getreten. Eine Institution, die uns, den Mitgliedern der verschiedenen europäischen Regierungen und so des Rats, stärker herausfordern und vielleicht stärker zusetzen wird.

Im Rahmen des ersten Pfeilers der europäischen Union, der europäischen Gemeinschaft, hat das Europaparlament gesetzgeberische Funktionen, die es sich mit

dem EU-Rat teilt, Rechte, die da heissen Mitentscheidung und Kooperation.

Außerdem hat das Europaparlament das Recht, an der Ausarbeitung des europäischen Haushalts teilzunehmen und die Ausgaben der Gemeinschaft zu kontrollieren. Es besitzt das Recht, über die Ernennung des Kommissionsvorsitzenden und der Kommissionsmitglieder konsultiert zu werden. Und logischerweise besitzt es daher auch das Recht, die Kommission zu zensurieren.

Was die anderen Pfeiler der EU angeht, so sind die Rechte des Europaparlaments hier scheinbar enger gefaßt, aber eben nur scheinbar. In Sachen GASP, Innere Angelegenheiten und Justiz

Aber Herr Hänsch wird Ihnen das alles selbst besser erläutern.

Meine kurze Vorstellung, die ich hier zu machen die Ehre habe, will ich hingegen mit einem Zitat aus seiner Antrittsrede einleiten. Es enthält das Selbstverständnis seines Amtes und einen wesentlichen Charakterzug von Klaus Hänsch:

“Das Parlament ist entschlossen, den Vertrag von Maastricht strikt anzuwenden und vollständig auszuschöpfen.”

Seine Entschlossenheit und sein Aufgehen in der europäischen Sache machen es glaubhaft, wenn Klaus Hänsch als Präsident des Europaparlaments im Namen des ganzen Parlaments spricht.



wird das Europaparlament über die großen Orientierungen informiert und konsultiert, und es kann Fragen oder Empfehlungen an die Regierungsvertreter im EU-Rat richten. Und vergessen wir nicht, daß seine Befugnisse in Sachen EU-Haushalt eventuellen Empfehlungen einen gewissen Nachdruck verleihen können.

Sie sehen, meine Damen und Herren, das EP, dem Herr Hänsch vorsitzt, hat eine wichtige Rolle beim Ausbau und der Vertiefung der EU während dieser Legislatur zu spielen. Dessen Befugnisse und Rechte sind aber noch nicht allen Bürgern geläufig und ziehen daher noch nicht so selbstverständlicherweise den Wähler in ihren Bann oder zur Urne. Es obliegt an erster Stelle dem EP selbst, sein öffentliches Erscheinungsbild zu verbessern und selbstbewußter aufzutreten.

Nur wenige Europa-Parlamentarier gehören, wie er, seit 1979 dem Europaparlament an.

Nur wenige haben, wie er, sich mit Leib und Seele dem Europäischen Aufbau verschrieben und auf eine politische Karriere im Herkunftsland verzichtet. Klaus Hänsch hat das Europaparlament weder als Sprungbrett für eine nationale Karriere genutzt, noch als ein Abstellgleis empfunden. Im Gegenteil. Er hat das Mandat des aus allgemeinen Wahlen hervorgegangenen Europaparlaments sehr ernst genommen, diese neue demokratische Legitimität beharrlich vertreten und kreativ zur Wahrnehmung neuer Befugnisse durch dieses langjährige Stiefkind der europäischen Institutionen beigetragen.

Arbeitseifer, Dynamik, Detailkenntnis, Integrität und Genauigkeit werden ihm ob

seiner Tätigkeit im Europaparlament von Gegnern und Freunden zugestanden.

Klaus Hänsch studierte Politologie und Soziologie an den Universitäten Köln, Paris und Berlin.

Seine berufliche Laufbahn begann er als Referent für kulturelle Angelegenheiten im Rahmen des deutsch-französischen Vertrags und als Professor an der Universität Duisburg.

Seit 1964 Mitglied der SPD, widmete er sich insbesondere der Aussen- und Sicherheitspolitik sowie, im Rahmen des Europaparlaments, den institutionellen Fragen.

Gelernter Politologe, überzeugter Europäer, echter Sozialdemokrat,...

Der offizielle Lebenslauf von Klaus Hänsch führt auf, daß unser Gast trotz seiner vielseitigen europäischen Aufgaben auf einen "regionalen Betreuungsbereich" Wert legte. Dieser regionale Betreuungsbereich liegt, bürgernah, im Herzen des Ruhrgebiets: Duisburg, Leverkusen, Solingen, Wuppertal.

Gleich nach seiner Wahl ist Klaus Hänsch bereits dazu übergegangen, das Europaparlament als taugliche politische Struktur im kollektiven Bewusstsein und in der europäischen Öffentlichkeit zu verankern. Er will ein "Präsident der Union" sein, die Hauptstädte der Union, aber auch ihre Regionen besuchen und dort zu den Bürgern reden. Das Europaparlament soll ein Bezugspunkt der jeweiligen Öffentlichkeiten werden, die einmal zu einer europäischen werden sollten. Denn der europäische Bürger ist nur dann denkbar, wenn die Bürger Europas als Bürger der Union mitdenken.

Mit all seiner Erfahrung konnte es sich Klaus Hänsch daher auch erlauben, so unmittelbar nach seiner Wahl zum Parlamentspräsidenten mit Reformvorschlägen aufzuwarten und den ihm von den Medien zugesprochenen frischen Wind wehen zu lassen:

- Eine bessere Information der Medien,
- die zügigere Abfolge von Debatte und Abstimmung,
- das striktere Einhalten der Tagesordnung,
- die Regelung der Redezeiten und das Verbot von Ausschusssitzungen parallel zu den Plenarsitzungen,
- die Fragestunde des Europaparlaments mit dem Kommissionspräsidenten sind einige Momente dieses reformerischen Bestrebens.

Aber bei allem Einsatz für Europa und bei aller Entschlossenheit für eine strikte Anwendung des Maastrichter Vertrags ist Klaus Hänsch kein Maximalist.

Er will erklärermassen keinen europäischen Superstaat und er sieht in der Vielfalt Europas dessen Stärke.

Genau diese These wird auch von Luxemburg vertreten. Aus dieser Erwägung allein bin ich überzeugt, daß die Zusammenarbeit zwischen Präsident Hänsch und der luxemburgischen Regierung eine enge und freundschaftliche sein wird.

In Hinsicht auf die Regierungskonferenz von 1996 und die Ausdehnung der Union nach Süden und nach Osten erklärte Klaus Hänsch:

"Man kann nicht ganz Europa in das Korsett von Maastricht zwingen".

Sein Europa ist ein solches, in dem die Umwelt geschützt wird, in dem jeder Arbeit findet. Was ihn selbst antreibt, so erklärte er in seiner Antrittsrede als Präsident des Europaparlaments, ist

"die Vision von einem Europa der individuellen Freiheit und der gemeinschaftlichen Verantwortung, das der Welt ein Beispiel gibt des Friedens und der Gerechtigkeit".

Dieses Ideal teile ich gerne mit Klaus Hänsch.

Dr. Klaus HÄNSCH: Das Europäische Parlament vor den Herausforderungen einer europäischen Zukunftsordnung

I.

In der "kleinsten der großen europäischen Metropolen", wie Luxemburg manchmal genannt wird, über die Zukunft der Europäischen Union zu sprechen, liegt es nahe, mit ihrer Herkunft zu beginnen.

Das kleine Luxemburg hat an der Schaffung der Europäischen Gemeinschaft und an ihrer Entwicklung zur Europäischen Union großen Anteil.

Dafür gebührt ihm Anerkennung und Dank.

Wie in Frankreich, Belgien und den Niederlanden jährt sich auch in Luxemburg in diesem Jahr zum 50. Mal die Befreiung deutscher Besetzung und nationalsozialistischer Tyrannei, unter der Tausende Luxemburger zwangsrekrutiert, zwangsausgesiedelt, verschleppt, gequält und gemordet wurden.

Die Geschichte des Großherzogtums Luxemburg mit ihren Teilungen und Demütigungen, unheilvollen Bündnissen und Gegenbündnissen, erhoffter Souveränität und mißachteter Neutralität, ist ein großes Lehrstück von den Katastrophen eines kleinen Volkes inmitten der unklaren, wechselnden und zynischen Machtkon-

stellationen im alten Europa der souveränen Nationalstaaten.

Vergessen wir doch eines nicht bei aller Kritik, allem Entsetzen und aller Scham darüber, daß es uns nicht gelingt, das Feuer des Mordens und Vertreibens und Vergewaltigens auf dem Balkan auszutreten: Vor 80 Jahren genügte ein einziger Mord in Sarajewo, um den ganzen Kontinent in Brand zu setzen, weil Europa zerissen war in Nationalismen und Mißtrauen und Haß. Wenn es diesmal nicht das gefährliche Spiel der Kombinationen und Bündnisse umeinander und gegeneinander, der Achsen, Allianzen und Gegenallianzen wieder aufgenommen hat, dann ist das eines der historischen Verdienste der Europäischen Integration und das ist der erste Lehrsatz: Nie wieder darf ein Staat in Europa so souverän werden, daß er allein über Krieg und Frieden und die Freiheit seiner Nachbarn entscheiden kann.

Diesen Neuanfang in der europäischen Geschichte mit begonnen und mit geprägt zu haben, das gehört zu den großen Leistungen dieses kleinen Landes.

II.

In den kommenden 2, 3 Jahren steht das ganze Europa vor einer der größten Herausforderungen der Geschichte seit 1949.

Im neuen Europa nach 1989 kann und wird nichts mehr so sein, wie es in den 40 Jahren davor gewesen ist. Das gilt auch für die Europäische Union. Das heißt nicht, daß wir alles neu beginnen müßten, aber das heißt, daß wir das Erbe Jean Monnets und Robert Schumans, Konrad Adenauers und Alcide de Gasperi, Paul Henri Spaaks und Joseph Bechs verändern und weiterentwickeln müssen, wenn wir es bewahren wollen.

Die Debatte um den Vertrag von Maastricht hat gezeigt, daß für viele Menschen nicht bloß das Verständnis für die Konstruktion der europäischen Einigung, sondern für den Sinn des ganzen Unternehmens verloren zu gehen droht oder schon verloren gegangen ist.

Das hat nicht allein mit der neuen Lage in Europa, mit dem Zusammenbruch des sowjetischen Imperialismus, der Öffnung des Eisernen Vorhangs und dem Ende der Ost/West-Konfrontation zu tun.

Das hat auch nicht nur damit zu tun, daß die Zahl der Menschen gewachsen ist, die in der Zeit der Krise glauben, sich in einem Europa souveräner Nationalstaaten besser zurechtfinden zu können als in einer so komplizierten Organisation wie der Europäischen Union.

Dahinter steckt eben auch ein hohes Maß an Unsicherheit darüber, was europäische Integration ist und was sie nicht ist, was sie sein sollte und was sie nicht zu sein braucht, was sie bewirken kann und was sie nie bewirken darf.

Die großen Themen und Kräfte, die das Europa der Gründungsväter vorantrieben, haben ihre Schubkraft verloren.

Kein Wort der geschichtlichen Begründung für die Einigung Europas – auch nicht das Streben, sie mit Sicherheit vor Deutschland oder mit Deutschland zu verbinden – ist falsch geworden. Aber für die Mehrzahl der Menschen in Europa, die Jüngeren zumal, rechtfertigt sich die Einigung Europas nicht mehr aus den schrecklichen Abschnitten der europäischen Geschichte.

Und sie rechtfertigt sich noch weniger bloß aus einem gemeinsamen Markt.

Die Vollendung des Binnenmarktes mag die unbekanntere Erfolgsstory der vergangenen fünf Jahre sein, er mag sogar die Köpfe der Mehrzahl der Menschen in Europa gewonnen haben, in ihre Herzen aber kann er nicht eindringen.

Die gewinnen wir nur, wenn wir mit der europäischen Politik den Menschen einen Teil ihrer Ängste und Sorgen nehmen, wenn wir das Werk der Einigung Europas mit ihren Träumen und Hoffnungen verbinden.

In den 50er und 60er Jahren stand Europa für Wiederaufbau und Wohlstandsmehrung. Heute wird es – bestenfalls – als Reparaturbetrieb für bedrohte Regionen und Branchen mißverstanden.

Schlimmer noch: Die gute Wirtschaftskonjunktur wird zum Ruhekissen – die Stahlindustrie legt sich gerade wieder darauf – während die Wettbewerbsfähigkeit aller europäischen Staaten endgültig verloren zu gehen droht – weil wir die notwendigen gemeinsamen Veränderungen in der Wirtschaftsstruktur unserer Mitgliedstaaten, wie sie das Weißbuch der EU-Kommission von November vergangenen Jahres vorschlägt, verschlafen.

Welche Folgerungen zieht die Gemeinschaft der europäischen Staaten im Binnenmarkt daraus, daß sich in den vergangenen Jahren unsere wirtschaftliche Leistung um 80 Prozent erhöht, aber die Gesamtbeschäftigung nur um 9 Prozent zugenommen hat und Millionen Langzeitarbeitslose in die Kasematten der Wohlstandsgesellschaft abgestellt wurden?

Wie lange wollen und können wir es uns noch leisten, uns in unseren nationalen Nischen mit uns selbst zu beschäftigen, wenn die Investitionsquote der gesamten europäischen Wirtschaft um 5 Prozent zurückgegangen ist und sich unsere relative Position gegenüber den Vereinigten Staaten von Amerika und Japan und anderen südostasiatischen Staaten verschlechtert hat bei der Beschäftigung wie bei den Ausfuhrmarktanteilen, bei der Forschung wie bei der Entwicklung neuer Produkte?

Wenn es nicht gelingt, die Arbeitslosigkeit von 18 Millionen Europäern bis 1996



spürbar zu verringern, brauchen wir über die Akzeptanz eines Maastricht II nicht mehr nachzudenken ganz gleich, ob es sich dann um ein "Kerneuropa" oder um ein "Balloneuropa" handeln wird.

Die alte Union konnte noch auf dem ungebrochenen Vertrauen der Menschen in die Unerschöpflichkeit der natürlichen Ressourcen unserer Erde an Rohstoffen, Energie und Umwelt aufbauen. Heute wissen wir, daß die Erde und ihre Reichtümer endlich sind.

Wenn wir die heutigen Produktions- und Verbrauchsstrukturen in Europa beibehalten und auf den Rest der Welt ausdehnen, steuern wir auf eine globale Ressourcen-Katastrophe zu. Wenn zwei Drittel der Belastung des globalen Öko-Systems von weniger als einem Drittel der Menschen verursacht werden, das in

Europa, USA und Japan lebt, dann muß sich zuerst hier etwas ändern und nicht anderswo. Die Jüngeren spüren das, und sie möchten, daß Europa diese globale Rolle und Verantwortung übernimmt.

Verdrehte Luft und verschmutztes Wasser lassen sich nicht durch Grenzpfähle und Schlagbäume aufhalten, radioaktiv verseuchte Wolken kümmern sich nicht um nationale Souveränitätsansprüche.

Da mag sich Frankreich oder Deutschland oder Großbritannien oder Luxemburg so souverän erklären, wie immer sie wollen – entweder bekommen wir solche Probleme gemeinsam in den Griff, oder wir werden souverän daran zugrunde gehen.

Wir werden uns so intelligente Konstruktionen für die europäische Staatenwelt ausdenken können wie immer wir



wollen, sie werden nicht akzeptiert werden, wenn wir die Europäische Union nicht mit einigen großen gemeinsamen Projekten der Luftreinhaltung, der Energieeinsparung, der Säuberung von Nord- und Ostsee und Mittelmeer verbinden, statt sie zur Vermittlungsagentur für Umweltreparaturen verkommen zu lassen.

Wenn sich das Verbrechen zunehmend international organisiert, muß auch der Kampf gegen das Verbrechen internationalisiert werden.

Dieser Kampf für Gerechtigkeit und Demokratie übersteigt die Möglichkeiten einer bloß intergouvernementalen Zusammenarbeit. Schengen reicht da bei weitem nicht. Trevi und Europol auch nicht. Das braucht zumindest zum Teil die Integration in die Gemeinschaftspolitik.

Und das braucht wie immer, wo es um bürgerliche Freiheitsrechte geht, parlamentarische Kontrolle und Mitentscheidung.

Vor fünf Jahren noch rechtfertigte sich der Zusammenschluß westeuropäischer Staaten auch in der Abwehr der sowjetischen Hegemonie und der kommunistischen Diktatur. Eine gemeinsame europäische Außen- und Sicherheitspolitik war fast unnötig.

Heute ist an die Stelle der Angst vor dem einen großen Krieg die Sorge getreten, daß viele kleine Kriege in Europa wieder möglich sind.

Wir brauchen nicht weniger, sondern mehr Gemeinschaft im neuen Europa. Wir brauchen eine Gemeinsame Außen- und Sicherheitspolitik – nicht nur wegen der Vergangenheit Europas, sondern vor allem wegen der Herausforderungen der Zukunft.

Es reicht nicht, daß von der EU und ihren Mitgliedstaaten keine zündende Machtpolitik ausgeht, die regionale Konflikte wie auf dem Balkan anheizen würde. Die GASP muß sich zu gemeinsamen Aktionen durchringen, die Konflikte vermeiden und politisch beilegen helfen. Das Vermittlungs- und Aufbauwerk in Mostar z.B. ist ein solcher erster bescheidener Versuch. Wenn er gelingt, trägt er mehr zur Schaffung einer gemeinsamen Außen- und Sicherheitspolitik bei als alle Erklärungen des Europäischen Rats vor und nach Maastricht.

III.

Das Europa der Gründerväter war getragen von einer Welle der Zustimmung, der Europa-Begeisterung der Menschen in Frankreich, Luxemburg, Deutschland, Belgien, den Niederlanden und Italien. Das war seine demokratische Legitimation. Aber seither hat es sich ohne neue Legitimationsschübe weiterentwickelt und neu formiert.

So wenig sich Begeisterung über 40 Jahre konservieren läßt, so sehr braucht Legitimation Erneuerung, zumindest Bestätigung, um gültig zu bleiben. Die direkten Wahlen zum Europäischen Parlament seit 1979 hätten eine solche Bestätigung sein sollen. Sie sind es bisher nicht gewesen. Sie müssen es werden, wenn das Werk der Einigung Europas eine feste demokratische Basis behalten soll.

Nicht allein deswegen, aber auch deswegen muß die Einigung Europas verbunden werden mit der Bewahrung und Festigung der Demokratie in Europa. Und das heißt: der Demokratie in der Europäischen Union selbst und in ihren Mitgliedstaaten.

Vom Luxemburger Kirchberg ist besser zu erkennen als von anderswo:

Die europäischen Nationalstaaten – die kleinen sowieso aber auch die größten – haben in wichtigen Bereichen des wirtschaftlichen, des gesellschaftlichen und des politischen Lebens ihre Schutz- und Orientierungsfunktion für ihre Bürgerinnen und Bürger verloren.

Kein einziger der europäischen Nationalstaaten hat noch die Instrumente, um die Ressourcentransfers und die globalen Finanzströme von unvorstellbarem Ausmaß (900 Mrd. US\$ täglich), die doch das Wohl und Wehe seiner Bürger bestimmen, autonom steuern zu können.

Kein einziger Nationalstaat in Europa kann die Sicherheit der Menschen und ihrer Umwelt auf sich allein gestellt garantieren.

Die Entwicklungen der modernen Wirtschaft und Technologie haben den Gestaltungsbereich des traditionellen Nationalstaates längst überschritten. Wenn wir vor diesem Hintergrund die demokratische Mitwirkung der Bürger allein über die nationalen Parlamente organisieren wollen, lassen wir die Demokratie zur bloßen Hülse ohne Sinngehalt verkommen. Das spricht nicht gegen eine stärkere Einbeziehung der nationalen Parlamente in die Europapolitik ihrer jeweiligen Regierung. Aber das spricht dagegen, die Mitwirkung der nationalen Parlamente an der nationalen Europapolitik als Ersatz für die Stärkung des Europäischen Parlaments gegenüber Rat und Kommission anzusehen.

Zur Stärkung des Europäischen Parlaments gehört auch bessere Effektivität bei der Nutzung der schon vorhandenen und durch Maastricht gestärkten Rechte.

Dazu gehört auch mehr Transparenz nicht nur beim Rat, sondern auch beim Parlament selbst.

Wir versuchen gegenwärtig, durch innere Reformen mehr Effektivität und Transparenz zu gewinnen – und damit auch ein Stück Bürgernähe zurückzugewinnen.

Die Umstellungen in der Organisation haben nichts, aber auch gar nichts mit den Arbeitsorten oder der Sitzfrage zu tun.

Auch wenn es manchen nicht paßt. Edinburgh und die anschließende Entscheidung des Europäischen Gerichtshofes werden eingehalten.

Ich habe nicht die Absicht – und ich werde es auch nicht zulassen – den Sitzstreit wieder zu beleben.

Aber ich werde alles daran setzen, daß die Abgeordneten ihrer parlamentarischen Arbeit in Straßburg und Brüssel voll nachkommen können und daß die Arbeit der Dienste (der Administration) in Luxemburg der parlamentarischen Arbeit voll zugute kommt.

Es wird 1996 keine Stunde Null geben, sondern nur die Chance für eine Reform des Vertrages von Maastricht: ein Maastricht II. Die Reform muß die Union handlungsfähiger und demokratischer machen. Sie braucht klarere, übersichtlichere und effizientere Entscheidungsstrukturen. Das hat auch mit mehr Demokratie und Transparenz für die Bürger zu tun. Das Projekt eines verständlichen Verfassungsdokuments, aus dem das erkennbar wird, dürfen wir dabei nicht aus den Augen verlieren.

Die Grundzüge der notwendigen institutionellen Reformen sind chregeizig und doch sehr einfach:

Der Rat muß künftig in allen Fällen der "normalen" Gesetzgebung, aber auch etwa bei der Nominierung des Kommissionspräsidenten mit Mehrheit entscheiden können, auch dort wo das in bestimmten Fällen den Mitgliedstaaten mehr Kompromißbereitschaft abverlangt. Das Prinzip der Einstimmigkeit sollte in allen großen verfassungsmäßigen Fragen zum Beispiel bei Vertragsänderung, Erweiterung, Finanzierung durch Steuern erhalten bleiben.

Der Rat muß darüber hinaus endlich die Rolle akzeptieren, die er längst hat: die einer gesetzgebenden Kammer. Dazu gehört, daß er aufhört, das einzige Gesetzgebungsorgan der demokratischen Welt zu sein, das hinter verschlossenen Türen entscheidet.

Die Europäische Union braucht nicht mehr Befugnisse, sondern mehr parlamentarische Demokratie. Sie braucht ein neues Gleichgewicht zwischen den Organen. Dazu gehört zwar nicht allein aber gewiß zuerst die weitere Stärkung der Rechte des Europäischen Parlaments über das Maß von Maastricht hinaus. Auch das ist ganz einfach: überall da, wo der Rat mit Mehrheit entscheiden kann, muß das Parlament gleichgewichtig und gleichberechtigt mitentscheiden können.

Und die personelle wie materielle Kontrolle über die EU-Kommission muß auch verstärkt werden.

Wenn wir die Entscheidungsstrukturen der künftigen Europäischen Union klarer

zuschneiden und die Verantwortlichkeiten deutlicher voneinander trennen, als das bisher der Fall ist, wird eine EU-Kommission ganz von selbst zu einer europäischen Regierung werden, legitimiert und kontrolliert von beiden Organen, dem Ministerrat wie dem Europäischen Parlament.

Dabei sage ich mit aller Deutlichkeit:

– Erstens: die Parlamentarisierung der europäischen Politik hat Grenzen. Es muß immer und für jede europäische Entscheidung eine doppelte Legitimation geben: die der Mitgliedstaaten und die der Bürger. Wir wollen kein allentscheidendes und kein alleinentscheidendes Europäisches Parlament.

Die Union wird auch künftig nie ohne und immer durch die Mitgliedstaaten handeln.

– Zweitens: Die größere Union braucht größere Flexibilität. Die Einhaltung und Durchführung des Subsidiaritätsprinzips in gemeinschaftlicher Verantwortung kann zu mehr Flexibilität bei der kommenden Rechtssetzung der Union führen und zugleich zu einer Entschlackung der bisherigen Gesetzgebung.

Das setzt allerdings voraus, daß Subsidiarität nicht mißverstanden wird als Hebel zur Renationalisierung oder zur Entsolidarisierung.

Flexibilität heißt im übrigen nicht "Europe à la carte". Flexibilität heißt, gemeinsam gesetzte Ziele zeitlich und geographisch mit unterschiedlicher Geschwindigkeit und ggfs. auch unterschiedlichen Mitteln zu erreichen. Das ist nichts grundsätzlich Neues. Die bisherige Union kennt dafür Dutzende von Beispielen. Das gewaltige Bündel an Übergangsmaßnah-



men für die neuen deutschen Bundesländer war nur eines davon. Die Gemeinsamkeit des Ziels und die Verbindlichkeit des Rechts bleiben allerdings immer die Voraussetzung für flexiblere Regelungen. Mit der Währungsunion und dem Sozialprotokoll sind zwei Mitgliedstaaten erstmals opting-outs nicht innerhalb des Vertrages, sondern aus dem Vertrag heraus zugestanden worden. Das droht nun für Maastricht II Schule zu machen. Als Ausnahme kann die Union das ertragen – als Prinzip nicht, dann wird sie daran zugrunde gehen.

Die Herrschaft des Rechts unter Aufsicht des Europäischen Gerichtshofes und die eigenständige Rolle der Kommission, deren Pflicht es ist, Anwalt des Gemeinschaftsinteresses zu sein und auf die Einhaltung der Verträge und ihres Rechts zu achten, müssen ihre besondere Be-

deutung behalten – gerade auch im Interesse der kleineren Mitgliedstaaten.

Schließlich: in die Beratungen der nächsten Regierungskonferenz müssen die Öffentlichkeit und vor allem die nationalen Parlamente frühzeitig einbezogen werden. Nur dann werden die Reformen die umfassende demokratische Legitimierung erhalten.

IV.

Schon um die Herausforderungen zu bewältigen, die mit ihrer inneren Handlungsfähigkeit und Legitimität verbunden sind, muß sich die Europäische Union, ob zu Zwölft oder Sechzehn, über Maastricht hinaus reformieren.

Aber sie steht noch vor einer weiteren Herausforderung, der sie sich nicht ent-



Pendant la séance de travail au Ministère des Affaires étrangères



De nombreuses personnalités du monde politique ont tenu à assister à la conférence de Monsieur Klaus Hänsch.

ziehen kann und darf. Polen, Ungarn, Tschechen und die Slowakei, Rumänen und Bulgaren haben seit dem Europäischen Rat von Kopenhagen die Perspektive des Beitritts zur Union.

Die Union muß diesen Beitritt möglich machen, und sie muß ihn anstreben.

Das gehört zur Verlässlichkeit europäischer Politik und ist ein Beitrag zur politischen, wirtschaftlichen und sozialen Stabilität in Europa. Verweigert die Union sich den neuen Demokratien und Marktwirtschaften im Osten Europas, wird es sie zerreißen; versucht sie sich unreformiert zu erweitern, zerrißt es sie auch.

Deshalb steht die Union nicht vor der Frage: "erweitern oder vertiefen" oder neuerdings: "konzentrieren, um zu erweitern", sondern sie steht vor der Alternative: "Vertiefung oder Auflösung".

Die Erweiterung nach Osten gelingt der bestehenden Union auf der Basis des dann erreichten "acquis communautaire", oder sie gelingt überhaupt nicht. Oder ganz un diplomatisch gesagt: wenn der Preis für die Erweiterung die Aufweichung oder Auflösung der bestehenden Union sein sollte, wäre er zu hoch und dürfte nicht gezahlt werden.

Ihn zu zahlen widerspräche übrigens nicht nur den Interessen der Mitgliedstaaten, sondern auch denen der Beitrittsländer. Polen und Ungarn, Tschechien und Slowakei wollen doch einer funktionierenden Union beitreten. Von einer Union, die sich in der Auflösung befindet, werden sie doch die Hilfe, die sie brauchen, nicht bekommen. Das sollten wir ihnen auch sagen und nicht mit Versprechungen durch den Osten reisen, die man nicht einhalten kann.

Zweifelloos ist die Union in ihrer heutigen Struktur nicht erweiterungsfähig. Sie braucht aber nicht nur institutionelle Reformen, um erweiterungsfähig zu werden. Kommission und Rat sind da bereits deutlich geworden: Auf den Prüfstand müssen auch bestimmte Gemeinschaftspolitiken, allen voran die Agrarpolitik und die Strukturpolitiken.

Die Ausdehnung des gegenwärtigen Systems der EU-Agrarpolitik mit seinen Ausgleichs- und Garantiezahlungen auf die Visegrad-Staaten würde im Jahre 2000 jährlich 60 Milliarden DM kosten.

Wenn man die regionalen Strukturhilfen, die die Gemeinschaft für die neuen Bundesländer aufbringt, auf Polen, Ungarn, die Tschechische Republik und andere beitragswillige Länder hochrechnet, führt diese bloße Fortschreibung bestehender Gemeinschaftspolitiken in einer nach Osten erweiterten Union in finanzielle Dimensionen, deren Umfang den Menschen in keinem der gegenwärtigen Mitgliedstaaten zu vermitteln wäre.

Dennoch wird die Union den harten Fragen nach einer neuen Verteilung und Zuteilung der Ressourcen nicht ausweichen können, denn sie kann auf eine Politik der inneren Kohäsion und der sozialen Gerechtigkeit, die der Preis für den inneren Frieden in ganz Europa ist, nicht verzichten.

Im übrigen gilt es, von einer Fiktion Abschied zu nehmen. Die Europäische Union wird nie mit Europa identisch sein.

Dabei wird es zwischen dem Nordkap und den Kykladen mehr Formen der immer engeren Zusammenarbeit europäischer Völker und Staaten geben müssen als es uns unsere Schulweisheit des eu-

ropäischen Föderalismus träumen läßt. Das Maastricht-Europa kann nicht der Raum vom Weißen bis zum Schwarzen Meer übergestülpt werden.

Mit den Staaten, die europäisch sind oder sich europäisch fühlen und dennoch nicht der Europäischen Union als Vollmitglied angehören wollen oder können oder sollen, müssen neue Formen der sektoralen Zusammenarbeit in Gebieten von gemeinsamem Interesse entwickelt werden.

Z.B. bei der Energiegewinnung und -versorgung, beim Ausbau der großen europäischen Verkehrsachsen, in der Telekommunikation, aber auch in bestimmten Bereichen des Umweltschutzes, der Verbrechensbekämpfung, der nuklearen Sicherheit und der Rüstungskonversion.

Wenn intergouvernementale Kooperation das Strukturprinzip sein sollte, mit dem osteuropäische Staaten besser in die europäische Zusammenarbeit einbezogen werden können, dann kann man das im Osten tun, ohne es im Westen einzuführen.

Dabei geht es uns nicht darum, im Westen einen europäischen Superstaat zu schaffen. Die Union kann eine Union der Mitgliedstaaten bleiben und zugleich eine Union der Bürgerinnen und Bürger werden. Ein Bundesstaat wie die Bundesrepublik, die Vereinigten Staaten oder der Schweiz kann nicht die Blaupause für die EU sein. Die Mitgliedstaaten der EU werden immer mehr sein als nur die Bundesstaaten der EU.

In seiner Bilanz nach 40 Jahren Mitgliedschaft Luxemburgs in der EG konnte Premierminister Santer sagen – und ich pflichte ihm bei –: "Ein kleines Land ist in einem großen Markt und in einer großen Gemeinschaft am besten aufgehoben. Identität bewahrt und beweist sich in der größeren Gemeinschaft besser als in der Isolierung. Nie wurde in Luxemburg die lëtzbürgische Sprache mehr gepflegt und im Alltag mehr gesprochen als in den letzten 40 Jahren Zugehörigkeit zur EG. Eine Chance, souverän zu bleiben, hat ein kleines Land nur, wenn es seine Souveränität gemeinsam mit anderen Gleichgesinnten ausübt."

Und ich füge hinzu: auch die Großen. Im Antlitz unserer Union müssen auch künftig die Völker und Staaten ihre jeweils eigenen unverwechselbaren Züge wiedererkennen können.

Es ist viele Male gesagt worden, und es bleibt richtig: Die Vielfalt der Völker, der Sprachen, der Kulturen, der Traditionen, ihre Eigenständigkeit und manchmal auch ihre Eigenwilligkeit ist nicht die Schwäche Europas. Sie ist unsere Stärke, wenn es gelingt, unsere Kräfte zu bündeln, unsere Souveränitäten gemeinsam auszuüben und in Europa an die Stelle des alten Gegeneinander das neue Miteinander zu setzen.

Haute distinction pour M. Ole Due

Lors d'une audience qui a eu lieu le 20 octobre 1994 à la Villa Vauban, Son Altesse Royale le Grand-Duc a remis les insignes de Grand-Croix de l'Ordre de la Couronne de Chêne à Monsieur Ole Due, ancien Président de la Cour de Justice des Communautés Européennes.



Le Grand-Duc entouré de M. et Mme Due.

Visite au Portugal de Monsieur Jacques F. Poos

Monsieur Jacques F. Poos, Ministre des Affaires Etrangères du Grand-Duché de Luxembourg, a fait une visite au Portugal, les 23 et 24 octobre 1994.

Au cours de cette visite, il a eu un entretien avec son homologue portugais, Monsieur José Manuel Durao Barroso. Les deux ministres ont abordé ensemble des dossiers de la politique européenne, notamment la préparation de la Conférence Intergouvernementale de 1996, les relations de l'UE avec les pays de l'Europe Centrale et Orientale, la politique méditerranéenne de l'UE et le droit de vote des citoyens de l'UE aux élections municipales. Il fut aussi question de l'UEO, tant de l'avancement des travaux au sein de cette organisation que de la future présidence portugaise.

Finalement, Messieurs Poos et Durao Barroso se sont entretenus de questions bilatérales comme de la préparation de la commission mixte luso-luxembourgeoise, de la création d'un centre culturel au Luxembourg.

Le 24 octobre, Monsieur Poos fut également reçu par le Premier Ministre du Portugal, Monsieur Anibal Cavaco Silva. La visite du Ministre des Affaires Etrangères s'est terminée par une audience chez le Président de la République, Monsieur Mario Soares.

Conseil «Agriculture» à Luxembourg

Le Conseil des Ministres de l'Union Européenne «Agriculture» s'est réuni à Luxembourg, les 24 et 25 octobre 1994.

Le Gouvernement y fut représenté par Madame Marie-Josée Jacobs, Ministre de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement Rural.

La réunion fut consacrée principalement à la discussion:

- d'une proposition modifiant divers règlements en vue d'accélérer d'adaptation des structures agricoles;
- d'une proposition portant modification d'une directive communautaire concernant la protection des animaux en cours de transport;
- d'une proposition portant modification de l'obligation de gel des terres dans le cadre du régime de soutien aux producteurs de certaines cultures arables;
- d'une communication de la Commission relative à l'évolution et à l'avenir de la politique communautaire dans le secteur des fruits et légumes.

Le Conseil a également été saisi d'un rapport intérimaire relatif à l'état des travaux concernant l'examen technique de la proposition portant réforme de l'organisation commune du marché viti-vinicole.

Le Grand-Duc Héritier en mission économique aux USA

En Sa qualité de Président du Board of Economic Development, Son Altesse Royale le Grand-Duc Héritier S'est rendu en mission économique aux Etats-Unis d'Amérique du 24 au 30 octobre 1994.

M. Kill nouvel auditeur militaire

Le 25 octobre 1994, le nouvel auditeur militaire, Monsieur Georges Kill, président du tribunal d'arrondissement de Diekirch, a prêté serment devant le Ministre de la Force Publique Alex Bodry.

«Luxemburgs Arbeiterkolonien und billige Wohnungen»

Le 26 octobre 1994, Monsieur Jean Spautz, Ministre du Logement, a présenté à la presse le livre de Madame Antoinette Lorang «Luxemburgs Arbeiterkolonien und billige Wohnungen», édité par le Ministère du Logement.

Discours d'introduction de Monsieur Robert Goebbels, Ministre de l'Economie, à l'occasion de la séance d'information sur le programme des technologies industrielles et des matériaux (BRITE/EURAM III) et l'initiative de stimulation technologique en faveur des PME (CRAFT), Luxembourg, le 26 octobre 1994

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

En ma qualité de Ministre de l'Economie, qui compte parmi ses attributions la recherche industrielle, il m'est un plaisir de vous saluer dans les locaux de la Chambre de Commerce pour cette séance d'information sur le programme communautaire des technologies industrielles et des matériaux – plus communément appelé BRITE/EURAM III – et sur l'initiative de stimulation technologique en faveur des PME (CRAFT).

Mes souhaits de bienvenue vont également à nos deux hôtes de la Commission européenne qui vont nous éclairer, tout à l'heure, sur ces deux instruments de stimulation de la recherche industrielle de dimension communautaire.

Je tiens également à féliciter LUXINNOVATION pour avoir réussi à susciter, à deux reprises et dans l'espace d'une semaine, votre intérêt pour un sujet auquel nous attribuons, vous et moi, la même importance.

J'encourage en effet vos efforts d'innovations perpétuels au sein de vos entreprises et centres de recherche, qui constituent d'après ma conviction, aujourd'hui plus que jamais, un facteur de compétitivité essentiel.

La société moderne se meut dans un environnement marqué par une évolution technologique qui gagne en importance et qu'il s'agit d'accompagner, sinon de précéder. Une libéralisation sans précédent des échanges internationaux met en concurrence des économies très disparates.

Autant de défis pour un petit pays qui ne peut tirer profit des économies d'échelle d'un grand marché national mais qui, bien au contraire, produit essentiellement des biens intermédiaires pour des marchés étrangers.

Dans cet univers, souplesse et ingéniosité constituent les ingrédients de la réussite.

Ne passons cependant pas sous silence les défis sociaux – résorption du chômage récalcitrant, formation des jeunes à des métiers d'avenir – et environnementaux, que

le progrès technique semble parfois entretenir, mais où l'innovation peut certainement tracer le chemin vers de nouvelles voies de solution.

Le 4^e programme cadre de recherche communautaire est inspiré de ces grands défis et propose un certain nombre de sujets qui se manifestent dans les différents programmes spécifiques.

Le programme spécifique BRITE/EURAM est axé sur les procédés de production innovants, les nouveaux produits et les technologies pour les moyens de transport.

Sa troisième réédition témoigne de l'intérêt que lui portent les industriels et scientifiques de l'Union Européenne.

Je constate d'ailleurs une participation adéquate de nos entreprises et centres de recherche aux différents appels à propositions. A titre d'exemple, 38 participations ont été enregistrées sur la période 1989-93.

Relevons qu'au-delà du soutien financier de généralement 50% du coût du projet et du label de qualité reconnu aux participants, les entreprises faisant partie d'un consortium international peuvent continuer à bénéficier du transfert technologique et de la coopération industrielle et scientifique bien au-delà du simple projet de recherche particulier.

En revanche, une certaine régression du taux de réussite notée au cours des appels successifs, en raison du nombre de plus en plus élevé de bonnes propositions, n'a pas été sans décourager bon nombre de projets potentiels.

Il est à espérer que la simplification des formats des propositions ainsi que le renforcement des activités d'information annoncés par la Commission vont réduire le nombre de propositions irrecevables.

J'ose également croire que le plus grand poids que la Commission se propose d'attribuer aux utilisateurs dans la définition des objectifs et l'accent mis sur la valorisation des résultats de la recherche communautaire l'amèneront également à réduire le poids du caractère précompétitif dans les critères de sélection de projets qu'elle appuie.

Il m'importe également de relever à ce niveau l'assistance logistique précieuse qu'offrent LUXINNOVATION et le Service de l'Industrie de mon Ministère aux entreprises dans la préparation et la présentation de leurs projets dans le cadre des différents programmes de recherche communautaires, aide qui peut certainement augmenter les chances d'admission au support communautaire.

J'inviterais également les industriels et scientifiques luxembourgeois à s'associer activement aux consultations que la Commission, en collaboration avec les Etats membres, mène régulièrement, notamment pour définir le contenu d'un appel à propositions.

En dernier lieu j'aimerais insister sur l'intérêt que peut revêtir l'initiative de stimulation technologique en faveur des PME (CRAFT), étant donné l'importance des PME dans notre tissu productif.

Cette initiative vise essentiellement les PME qui ne disposent pas ou de peu de moyens propres pour la recherche. Elle leur permet de s'associer et de demander à des organismes tiers (des centres de recherche, des universités ou d'autres entreprises) de mener pour leur compte un projet de recherche-développement. Un soutien financier important leur est accordé par la Commission européenne.

Dans le cadre de mes propres attributions, j'indiquerais également que les encouragements communautaires au profit de recherches ayant un caractère plus fondamental trouvent leur complément national, au niveau des projets de développement industriel, dans les incitations financières de la loi-cadre de développement et de diversification économiques du 27 juillet 1993.

Ainsi, 38 projets représentant un investissement total de 3,8 milliards de francs se sont vus accorder, au cours de la période législative écoulée, des subventions de quelque 850 millions de francs.

Je rappelle aussi l'intervention de la SN-CI à travers la mise à disposition de prêts à l'innovation, qui atteignent pour les projets précités une contribution de 630 millions de francs.

Mesdames, Messieurs,

Le 15 décembre prochain débutera, sous le 4^e programme cadre, le premier appel à proposition conjoint des deux programmes que vont nous présenter les orateurs suivants. J'espère pour l'économie luxembourgeoise un taux de participation élevé ne trouvant son égal que dans celui des projets ayant été retenus à l'issue de l'évaluation.

M. Nguyen Manh Cam en visite à Luxembourg

Le Ministre des Affaires Etrangères vietnamien a visité le Luxembourg du 26 au 28 octobre 1994.

Sa visite débuta par une réunion de travail avec le ministre des Affaires Etrangères du Luxembourg, M. Jacques F. Poos. Au cours d'un entretien en tête-à-tête et d'une réunion de travail, les deux ministres ont abordé la nouvelle politique d'ouverture et la politique étrangère du Vietnam. Il fut aussi question des relations bilatérales entre le Luxembourg et le Vietnam.

M.M. Jacques F. Poos et Nguyen Manh Cam ont fait le point sur la coopération économique qui touche à des domaines aussi divers que la santé, la métallurgie et le tourisme. Dans le cadre de la coopération économique, la signature d'un accord aérien fut à l'ordre du jour. La coopération au développement fut un autre sujet, dans le cadre duquel la signature d'un accord sur l'électrification rurale est prévue.

Autres points à l'ordre du jour: les relations entre l'UE et le Vietnam et les développements en Asie du Sud-Est.

Au terme de ces entretiens, les deux ministres ont signé un accord de coopération sur l'électrification rurale et un accord aérien, et ont reçu ensuite la presse.

Après une visite à la société Paul Wurth SA et à l'aciérie électrique de l'ARBED, M. Nguyen Manh Cam a rencontré M. Goebbels, Ministre de l'Economie.

Le 27 octobre, M. Nguyen Manh Cam a eu une entrevue avec Mme Erna Hennicot-Schoepges, Présidente de la Chambre des Députés. Puis il a rencontré des industriels luxembourgeois à la Chambre de Commerce, visité l'Institut viticole à Remich et la Société européenne des Satellites à Betzdorf.

Le ministre vietnamien des Affaires Etrangères a quitté le Grand-Duché le 28 octobre dans la matinée.

M. Cam a été reçu par Mme Hennicot-Schoepges.



MM. Jacques F. Poos et Nguyen Manh Cam



Visite d'une délégation hellénique à la Chambre des Députés

Une délégation de la Chambre des Députés hellénique a été reçue par les mem-

bres du Bureau de la Chambre des Députés, de la Commission de Travail et du Bureau de la Commission des Affaires étrangères et européennes vendredi, le 28 octobre 1994, sous la Présidence de M. Jos Scheuer, Vice-Président de la Chambre.

Les entretiens ont porté sur le procès de cinq membres de la minorité grecque d'Albanie, les relations politiques et éco-

nomiques gréco-albanaises et le processus de démocratisation en Albanie.

Les relations entre la Grèce et ARYM, l'ancienne République yougoslave de Macédoine, ont fait l'objet d'un échange de vues approfondi.

Ont été abordées par ailleurs la situation des objecteurs de conscience en Grèce et la garantie de la liberté de religion en Grèce.

La nouvelle Commission européenne

Après la réunion des 20 membres de la nouvelle Commission désignés à Senningen (Luxembourg) le 29 octobre 1994, le président Jacques Santer a annoncé la distribution finale des portefeuilles. Le 18 janvier 1995, le Parlement européen approuvait (par 416 voix contre 193 et 59 abstentions) la nouvelle Commission qui est entrée en fonction le 23 janvier 1995.



Monsieur Jacques Santer et les membres désignés de la nouvelle Commission européenne

1^{er} rang de gauche à droite: M. Joao de Deus Pinheiro, M. Marcelino Oreja, Mme Ritt Bjerregaard, Mme Edith Cresson, M. Jacques Santer, Mme Monika Wulf-Mathies, Mme Emma Bonino, Mme Anita Gradin, M. Neil Kinnock, M. Karel Van Miert.

2^e rang de gauche à droite: M. Erkki Liikanen, M. Yves-Thibault de Silguy, M. Pdraig Flynn, M. Franz Fischler, M. Mario Monti, M. Manuel Marin, M. Thorvald Stoltenberg, M. Christos Papoutsis, Sir Leon Brittan, M. Martin Bangemann, M. Hans Van Den Broeck.

Le Président Jacques Santer *Luxembourg*
Secrétariat général, Service du Porte-Parole, Affaires monétaires (avec M. de Silguy), Politique étrangère et de sécurité commune (avec M. van den Broeck), Questions institutionnelles et conférence intergouvernementale (avec M. Oreja Aguirre).

Manuel Marin *Espagne*
Relations extérieures avec Méditerranée Sud, Moyen et Proche-Orient, Amérique latine, Asie (sauf Japon, Chine, Corée du sud, Hong-Kong, Macao, Taïwan).

Martin Bangemann *Allemagne*
Affaires industrielles, Technologies de l'information et des télécommunications.

Sir Leon Brittan *Royaume-Uni*
Relations extérieures avec Amérique du Nord, Australie, Nouvelle-Zélande, Japon, Chine, Corée du sud, Hong-Kong,

Macao, Taïwan, Politique commerciale commune, Relations avec l'OCDE et l'OMC (Organisation mondiale du commerce).

Karel van Miert *Belgique*
Concurrence.

Hans van den Broeck *Pays-Bas*
Relations extérieures avec les pays de l'Europe centrale et orientale et les pays issus de l'ancienne Union soviétique, la Turquie, Chypre, Malte et les autres pays européens, Politique étrangère et de sécurité commune, Service extérieur.

Joao de Deus Pinheiro *Portugal*
Relations extérieures avec les pays de l'Afrique, des Caraïbes, du Pacifique (ACP) et de l'Afrique du Sud. Convention de Lomé.

Padraig Flynn *Irlande*
Emploi et affaires sociales, Relations avec le Comité économique et social.

Marcelino Oreja Aguirre *Espagne*
Relations avec le Parlement européen, Relations avec les Etats membres en matière de transparence, communication et d'information, Culture et audiovisuel, Office des publications, Questions institutionnelles et préparation de la Conférence intergouvernementale de 1996.

Edith Cresson *France*
Science, recherche et développement, Centre commun de recherche, Ressources humaines, Education, Formation et Jeunesse.

Ritt Bjerregaard *Danemark*
Environnement, Sécurité nucléaire.

Monika Wulf-Mathies *Allemagne*
Politiques régionales, relations avec le Comité des régions, Fonds de cohésion.

Neil Kinnock *Royaume-Uni*
Transports

Mario Monti *Italie*
Marché intérieur, Services financiers, Douane et fiscalité indirecte, Fiscalité directe.

Emma Bonino *Italie*
Politique des consommateurs, Office humanitaire de la Communauté européenne, Pêche.

Yves-Thibault de Silguy *France*
Affaires économiques et financières, Affaires monétaires, Crédits et investissements, Office statistique.

Christos Papoutsis *Grèce*
Energie et Agence d'approvisionnement de l'Euratom, Petites et Moyennes entreprises, Tourisme.

Anita Gradin *Suède*
Questions liées à l'immigration et affaires intérieures et judiciaires, Relations avec le médiateur, Contrôle financier, Lutte anti-fraude.

Franz Fischler *Autriche*
Agriculture et développement rural.

Erkki Liikanen *Finlande*
Budget, Personnel et administration, Traduction et informatique.

Conseils UE à Luxembourg

Au mois d'octobre 1994, les Conseils des Ministres de l'UE suivants ont eu lieu à Luxembourg:

- 4.10.: Conseil «Affaires Générales»
- 4.10.: Conseil «Environnement»
- 10.10.: Conseil «Ecofin»
- 24.10.: Conseil «Agriculture»
- 31.10.: Conseil «Marché Intérieur + Consommateurs»
- 31.10.: Conseil «Affaires Générales»



MM. Lahure et Töpfer au Conseil «Environnement»



MM. Poos et Claes au Conseil «Affaires Générales»



MM. Juncker et Goebbels au Conseil «Ecofin»

M. Wohlfart à la Conférence au Sommet pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord

Du 30 octobre au 1^{er} novembre 1994 a eu lieu à Casablanca le Sommet pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord, dont le thème a été le futur économique et la coopération régionale au Moyen-Orient.

Plus de mille hommes d'affaires et les représentants de cinquante pays, dont le secrétaire d'Etat Wohlfart, ont participé à la conférence. Le tourisme, la circulation, l'environnement, l'énergie, l'agriculture et les communications ont été les principaux thèmes débattus.

En marge de cette conférence et dans le cadre du processus de pays multilatéral de paix au Proche-Orient, Monsieur Wohlfart a rencontré des délégations israélienne, marocaine et palestinienne pour discuter de la mise en oeuvre du projet luxembourgeois de coopération entre ces trois parties concernant l'utilisation agricole des eaux salinisées et saumâtres sur la côte atlantique marocaine, dans la bande de Gaza et en Israël.

Armée: remise de commandement



Le Ministre de la Force publique, M. Alex Bodry, entouré du Colonel Armand Brück, du Colonel Michel Gretsich et du Lieutenant-Colonel Guido Schiltz

Le 3 novembre 1994 a eu lieu au Centre d'Instruction Militaire à Diekirch la **remise de commandement** entre

le Colonel Armand BRUCK
et
le Colonel Michel GRETSCH,
nouveau Commandant de l'Armée,

Ainsi que la remise de commandement entre

le Colonel Michel GRETSCH
et
le Lieutenant-Colonel Guido
SCHILTZ,
nouveau Commandant du CIM.

Note biographique du Colonel Armand BRUCK Commandant de l'Armée luxembourgeoise

Le Colonel Armand BRUCK est né à Dudelange le 3 novembre 1939.

Il est appelé sous les drapeaux pour accomplir son service militaire obligatoire le 14 septembre 1959.

En septembre 1960, il entre à l'Ecole Royale Militaire de Bruxelles avec la 100^e Promotion Toutes Armes.

Nommé Lieutenant en janvier 1964, il est détaché à l'Ecole d'Infanterie d'Arlon pour y suivre le cours de sous-lieutenant d'infanterie.

Le 15 novembre 1994, Son Altesse Royale le Grand-Duc a reçu en audience, à la Villa Vauban, le Colonel Armand Brück, ancien Commandant de l'Armée.

Muté au Corps de la Garde Grand-Ducale en 1965, il exerce les fonctions de chef de peloton et d'officier instructeur jusqu'à la dissolution de cette unité à la fin 1966.

Ensuite il est affecté à l'Ecole de Formation des Gradés comme instructeur jusqu'à l'abolition du service militaire obligatoire en 1967.

En février 1967, il est nommé Lieutenant en premier.

De 1967 à 1974, il remplit successivement les fonctions de chef de peloton et de commandant en second d'une compa-

gnie au Centre d'Instruction Militaire à Diekirch.

En 1970, il suit le cours pour commandant de compagnie de réserve, et en 1972 le cours de candidat-major à l'Ecole d'Infanterie d'Arlon.

En octobre 1972, il est nommé Capitaine.

De 1974 à 1979, il exerce la fonction de commandant de compagnie.

En 1975, il est détaché à l'Ecole d'Infanterie d'Arlon comme instructeur au cours pour candidat-major.

Nommé Major en juillet 1977, il est désigné pour suivre le cours à l'Ecole Supérieure de Guerre Interarmées à Paris.

Breveté d'études militaires supérieures, il prend le commandement du Bataillon d'Infanterie OTAN en mai 1979.

Autorisé à porter le grade de Lieutenant-Colonel, il prend le commandement du Centre d'Instruction Militaire en juillet 1982.

En août 1983, il est nommé Lieutenant-Colonel effectif.

En mai 1984, il est affecté au Commandement de l'Armée pour y exercer les fonctions de Commandant adjoint, d'Officier du Personnel et Secrétaire Général de l'Armée, et ensuite celles de Commandant adjoint, d'Officier d'Instruction, d'Education et de Sécurité de l'Armée.

Le 21 février 1988, il est nommé Commandant de l'Armée et autorisé à porter le grade de Colonel.

Le Colonel BRUCK est marié avec Marie-Marthe CLEES et est père de deux filles.



Le Colonel BRUCK est détenteur des distinctions honorifiques ci-après:

Distinctions nationales:

- Officier avec Couronne dans l'Ordre de Mérite civil et militaire d'Adolphe de Nassau
- Grand-Officier de Mérite
- Commandeur dans l'Ordre de la Couronne de Chêne
- Croix de 25 années de service
- Médaille commémorative du mariage de S.A.R. le Grand-Duc Héritier
- Médaille commémorative du 25^e anniversaire de l'accession au trône de S.A.R. le Grand-Duc

Distinctions étrangères:

- Chevalier dans l'Ordre de Nassau (Pays-Bas)
- Cruz de Tercera des Merito Militar (Espagne)
- Officier de l'Ordre Royal Suédois de l'Etoile Polaire (Suède)
- Grosses Verdienstkreuz des Verdienstordens der BRD
- Gran de Comendador da Ordem do Infante Dom Henrique (Portugal)
- Officier de l'Ordre National du Mérite de la République Française
- Commandeur de la Légion d'Honneur (France)

Note biographique du Lieutenant-Colonel Michel Gretsch

Le Lieutenant-Colonel Michel Gretsch est né à Luxembourg le 1^{er} juillet 1943.

En 1964, il entre à l'Ecole Spéciale Militaire de St. Cyr-Coëtquidan (France) avec la Promotion «Corse et Provence».

De 1966 à 1967, il fréquente les cours à l'Ecole d'Application d'Infanterie à St. Maixent, suivis du cours d'officier parachutiste à l'Ecole des Troupes Aéroportées à Pau, fin 1967.

De 1968 à 1979, il remplit les fonctions de Chef de Peloton d'Infanterie. Chef de Peloton de l'Instruction de Base et Commandant de Compagnie au Centre d'Instruction Militaire (CIM) à Diekirch.

De 1974 à 1975, il suit les cours de Capitaine et de candidat-major à l'Ecole d'Infanterie à Arlon (Belgique).

Promu Major en 1979, il est Adjoint puis Chef du Service Logistique du Centre d'Instruction Militaire à Diekirch et Commandant de l'élément de support logistique du Bataillon d'Infanterie OTAN, de 1979 à 1982.



Le 16 novembre 1994, Son Altesse Royale le Grand-Duc a reçu en audience, à la Villa Vauban, le Colonel Michel Gretsch, Commandant de l'Armée Luxembourgeoise.

De 1982 à la fin 1983, à l'issue d'un cycle de formation à l'Ecole Supérieure de Guerre Interarmées (ESGI) et Cours Supérieur Interarmées (CSI) à Paris, il est breveté d'études militaires supérieures.

En 1984, il rejoint le Commandement de l'Armée comme Officier Logistique de l'Armée et est promu Lieutenant-Colonel le 14 mai 1986.

Par arrêté grand-ducal du 13 juin 1989 le Lieutenant-Colonel Gretsch est nommé aux fonctions de Commandant du Centre d'Instruction Militaire à Diekirch.

Le Lieutenant-Colonel Gretsch est marié avec Mme Mariette KLEIN et il est père de deux filles.

Le 4 novembre 1994, il est nommé Commandant de l'Armée et autorisé à porter le titre de Colonel.

Le Colonel GRETSCH est détenteur des distinctions honorifiques ci-après:

Distinctions nationales:

- Chevalier avec couronne dans l'Ordre de Mérite civil et militaire d'Adolphe de Nassau
- Commandeur dans l'Ordre de Mérite
- Officier dans l'Ordre de la Couronne de Chêne
- Croix de 25 années de service
- Médaille commémorative du mariage de S.A.R. le Grand-Duc Héritier
- Médaille commémorative du 25^e anniversaire de l'accession au trône de S.A.R. le Grand-Duc

Distinctions étrangères:

- Chevalier dans l'Ordre National de la République du Sénégal
- Verdienstkreuz am Bande des Verdienstordens der BRD
- Médaille de Marche de Nymègue

Note biographique du Lieutenant-Colonel Guido SCHILTZ

Le Lieutenant-Colonel Guido SCHILTZ est né à Luxembourg le 13 octobre 1943.

En 1964, il entre à l'Ecole Spéciale Militaire de St. Cyr-Coëtquidan (France) avec la Promotion «Corse et Provence».

De 1966 à 1967, il fréquente les cours à l'Ecole d'Application de l'Artillerie à Chalons-sur-Marne (France).

De 1967 à 1978, il remplit les fonctions de Chef de Peloton d'Infanterie. Chef de Peloton d'Eclaireur et de Commandant de Compagnie au Centre d'Instruction Militaire (CIM) à Diekirch.

De 1974 à 1976, il suit les cours de Capitaine et de candidat-major à l'Ecole d'Infanterie à Arlon (Belgique) et le cours de technique d'Etat-Major à l'Ecole d'Application de l'Infanterie à Montpellier (France).

Promu Major en 1980, il est officier d'Instruction au CIM et officier S3 au Bataillon d'Infanterie OTAN.

En 1982, il est muté au SHAPE à Casteau (Belgique) comme officier d'Etat-Major.

En 1983, il est nommé officier d'Etat-Major au Haut-Commissariat de la Protection



Nationale et il est promu Lieutenant-Colonel le 1^{er} novembre 1986.

En 1988, il est nommé officier d'Instruction, d'Education et de Sécurité de l'Armée.

Le 4 novembre 1994 le Lieutenant-Colonel SCHILTZ est nommé Commandant du Centre d'Instruction Militaire à Diekirch.

Le Lieutenant-Colonel SCHILTZ est marié avec Mme Simone BEFFORT et il est père d'un fils (Fränk), lieutenant titulaire et actuellement élève officier au 2^e Bataillon de l'Ecole Spéciale Militaire de St. Cyr Coëtquidan (France).

Le Lieutenant-Colonel SCHILTZ est détenteur des distinctions honorifiques ci-après:

Le Lieutenant-Colonel Guido Schiltz, nouveau Commandant du CIM

Distinctions nationales:

- Chevalier avec couronne dans l'Ordre de Mérite civil et militaire d'Adolphe de Nassau
- Commandeur dans l'Ordre de la Couronne de Chêne
- Commandeur dans l'Ordre de Mérite
- Médaille commémorative du mariage de S.A.R. le Grand-Duc Héritier
- Croix de 25 années de service

Distinctions étrangères:

- Cruz de Tercera des Merito Militar (Espagne)
- Officier de l'Ordre Royal Suédois de l'Etoile Polaire (Suède)
- Croix d'Honneur avec Rosette dans l'Ordre de la Maison d'Orange (Pays-Bas)

Cérémonie de la Toussaint

Pour rendre hommage aux victimes de la guerre, les Membres du Gouvernement et du Collège Echevinal de la Ville de Luxembourg se sont rendus le Jour de la Toussaint successivement

- au Monument National de la Solidarité
- au Mausolée du Cimetière Notre-Dame
- à la Croix de Hinzert
- au Cimetière Militaire Américain

pour y déposer des couronnes de fleurs.

Le Gouvernement a fait placer en outre des couronnes au Monument du Souvenir et au Monument de la Déportation Civile et Militaire.

Les Ambassadeurs résidant à Luxembourg ont participé à la cérémonie au Monument National de la Solidarité à l'occasion de laquelle leur Doyen a déposé une couronne au nom du Corps diplomatique.

Minister Bodry in Mainz

Der Minister für Landesplanung, Alex Bodry nahm am 3. November 1994 als Gastreferent am 2. Planerforum der Akademie für Raumforschung und Landesplanung (Hessen/Rheinland/Pfalz/Saarland) in Mainz teil.

Der Vortrag des Ministers stand unter dem Motto "Aspekte einer regionalen Raumordnung in Europa".

Im Anschluss an dieses Treffen trat Alex Bodry zu einem ersten Gespräch mit dem neuen rheinland-pfälzischen Ministerpräsidenten Herrn Kurt Beck zusammen. Fragen der bilateralen Zusammenarbeit und des Saar-Lor-Lux Raumes standen im Mittelpunkt dieser Arbeitssitzung.

Promotion de l'Ordre de la Résistance

La Promotion de l'Ordre de la Résistance du 7 novembre 1994 a compris:

31 Croix à titre posthume (ressortissants luxembourgeois),

1 Croix à titre posthume (ressortissant français) et

11 Médailles (ressortissants luxembourgeois).

Après des paroles de bienvenue de Monsieur Aloyse RATHS, Président du C.N.R., ce fut Monsieur le Premier Ministre, Ministre d'Etat, Jacques SANTER qui procéda à la remise des décorations.



M. Jacques Santer et une partie des décorés

M. Goebbels au «Conseil Industrie»

Le Conseil des Ministres de l'Industrie s'est réuni le 8 novembre 1994 à Bruxelles. Le Luxembourg était représenté par son Ministre de l'Economie, Robert Goebbels.

- Le Conseil a adopté un projet de résolution sur la politique de compétitivité

industrielle de l'Union Européenne, se basant sur une communication afférente de la Commission du 14 septembre 1994.

La délégation luxembourgeoise a salué le projet de résolution dans son ensemble tout en souhaitant une atténuation

de la référence faite à la flexibilité du marché du travail, préférant une référence à la seule flexibilité du temps de travail.

Le Ministre de l'Economie a estimé que les mesures appropriées pour améliorer la flexibilité sur les marchés de l'emploi relèvent de la seule compétence des Etats membres et a fait inclure une déclaration afférente au Procès-Verbal, déclaration dans laquelle il a été suivi par les délégations belge et grecque.

- Les travaux du Conseil Industrie portaient en outre sur la restructuration de l'industrie sidérurgique ainsi que sur l'examen du deuxième rapport semestriel de la Commission concernant le contrôle des aides à la sidérurgie («monitoring») relevant de l'article 95 du traité CECA et du code des aides à la sidérurgie.

Dans ce contexte le Conseil a constaté que les fermetures de capacités n'ont pas atteint l'objectif fixé dans le plan de restructuration et que dès lors certaines mesures d'accompagnement sont devenues sans objet.

Ainsi seront abrogés les mesures suivantes:

- les mécanismes financiers (art. 53a), pour permettre aux entreprises de participer solidairement à la couverture des coûts d'amortissement des fermetures;
- les orientations trimestrielles de production et de livraisons par produits (art. 46) pour contribuer à la stabilité du marché interne.

Les mesures d'accompagnement suivantes seront toutefois maintenues:

- le volet social acier, pour alléger une partie des coûts sociaux liés aux fermetures;
- les mesures externes de contingentement tarifaire des importations en provenance de certains pays de l'Europe Centrale, au moins jusqu'aux échéances convenues dans les différents accords.

Lors de son intervention, le Ministre de l'Economie s'est accordé avec le constat que les fermetures de capacités n'ont pas atteint l'objectif fixé, principalement en raison.

1) de la non-présentation, par les entreprises sidérurgiques non-aidées, d'un plan de réduction volontaire et coordonné des capacités de production;

2) d'une attitude parfois trop flexible de la Commission à l'égard des entreprises aidées;

3) des difficultés que certains gouvernements et entreprises ont rencontrées dans la mise en oeuvre du plan de restructuration.

Le Ministre de l'Economie a regretté que l'Union Européenne payera lourdement cette insuffisante réduction des capacités lors d'un prochain retournement cyclique dans ce secteur, retournement qui sera amplifié par les augmentations de capacités effectuées sous l'effet des aides d'Etat.

Le Conseil a aussi traité la demande d'avis conforme sur les aides à Ekostahl en Allemagne de l'Est. A la suite d'un long débat, le Conseil, en attendant la clarification d'une série d'éléments du dossier, a ajourné sa décision d'avis conforme à un prochain Conseil.

Le Luxembourg au Conseil Economique et Social de l'ONU

A partir du 1^{er} janvier 1995, le Luxembourg siègera pendant une période de trois ans au Conseil Economique et Social (ECOSOC) des Nations Unies.

En effet, notre pays a été élu à ce Conseil le 8 novembre 1994 par l'Assemblée générale de l'ONU à New York. Sur 171 pays votants, le Luxembourg a obtenu 170 voix. L'Australie qui a eu 159 voix, les Etats-Unis également 159 et les Pays-

Bas 154, ont été les autres pays élus au sein du groupe occidental.

Des pays comme l'Afrique du Sud, l'Inde, le Brésil, la Malaisie et la Pologne figurent parmi ceux élus dans les autres groupes régionaux.

C'est le Luxembourg qui a obtenu le plus grand nombre de suffrages parmi les 18 candidats élus. Cette élection souligne la confiance que nous témoigne la communauté internationale.

L'ECOSOC qui se compose de 54 Etats membres, a été restructuré en 1991 avec l'appui des Douze agissant sous Présidence luxembourgeoise. Il examine les questions économiques et sociales y compris celles relatives aux relations Nord-Sud, à la co-

opération au développement, à l'assistance humanitaire, à l'environnement et aux droits de l'homme. Il s'occupe de même de la coopération entre l'ONU et le FMI et la Banque mondiale. Il adresse des recommandations à l'Assemblée générale et fournit des orientations aux organes subsidiaires de l'ECOSOC: Commission des Droits de l'Homme, Commission sur le développement durable, Commissions traitant des questions sociales: abus de drogues, condition de la femme, prévention du crime, etc. Il autorise les dépenses budgétaires de ces organes.

Le Luxembourg a déjà été membre de l'ECOSOC à deux reprises en 1964-66 et 1983-85.

Le Grand-Duc visite la Gendarmerie

Le 9 novembre 1994 Son Altesse Royale le Grand-Duc a visité le bâtiment du Commandement de la Gendarmerie grand-ducale à Verlorenkost.

S.A.R. le Grand-Duc, accompagné du Ministre de la Force publique, M. Alex Bodry, s'intéresse de près au travail de la Gendarmerie.



25^{ème} anniversaire du Service Central des Imprimés et des Fournitures de bureau de l'Etat

Le 9 novembre 1994 le Service Central des Imprimés et des Fournitures de bureau de l'Etat a fêté son 25^{ème} anniversaire.

Après la présentation du S.C.I.E. par Monsieur le Préposé Claude Schaber, ce fut le Premier Ministre, Ministre d'Etat, Monsieur Jacques Santer qui a pris la parole.



Le Préposé M. Claude Schaber pendant la présentation du S.C.I.E.

Le Grand-Duc reçoit M. Spielmann

Le 10 novembre 1994, Son Altesse Royale le Grand-Duc a reçu en audience, à la Villa Vauban, Monsieur Alphonse Spielmann, Procureur Général d'Etat.



S.A.R. le Grand-Duc et M. Spielmann

Les «Verlegerverbände» chez le Grand-Duc

Le 10 novembre 1994, Son Altesse Royale le Grand-Duc a reçu en audience, à la Villa Vauban, une délégation du

«Präsidententreffen der deutschsprachigen Verlegerverbände».



S.A.R. le Grand-Duc et les représentants des "Verlegerverbände"

L'élargissement du Conseil de l'Europe

Le Ministre Jacques F. Poos a participé le 10 novembre 1994 à la session du Comité des Ministres qui s'est tenue à Strasbourg, sous la présidence de M. Ivan Stanoloff, Ministre des Affaires Etrangères de la Bulgarie. Cette session a été précédée par la cérémonie d'adhésion de la Principauté d'Andorre qui est devenu le 33^{ème} membre de l'Organisation.

Les Ministres ont confirmé la vocation paneuropéenne du Conseil de l'Europe et envisagé favorablement l'adhésion, à terme, des huit nouvelles démocraties qui ont posé leur candidature: Albanie, Belarus, Croatie, Lettonie, Moldova, Russie, Ex-République yougoslave de Macédoine et Ukraine. Ces pays seront admis au Conseil de l'Europe dès que leur développement démocratique sera conforme aux normes et standards de l'Organisation. Les plus avancés d'entre eux, comme la Lettonie, devraient être en mesure d'adhérer dès l'année prochaine. Le dialogue politique avec les pays candidats sera intensifié, de même que seront renforcés les programmes de coopération en vue de soutenir, dès avant l'adhésion, les réformes les plus importantes.

Le Ministre Poos a soutenu fermement les prochaines adhésions, tout en rappelant que l'élargissement doit s'effectuer selon des critères précis et dans le respect du rôle unique du Conseil de l'Europe dans le domaine de la démocratie, de la protection des droits de l'homme et de l'Etat de droit. Les normes juridiques doivent être respectées par les Etats membres nouveaux et anciens: il ne peut y avoir de Conseil de l'Europe à la carte.

Les Ministres ont adopté la Convention-cadre pour la protection des minorités nationales, qui est le premier traité international établissant des principes juridiques dans ce domaine sensible. L'ouverture à la signature aura lieu en janvier 1995.

Dans le cadre du plan d'action du Conseil de l'Europe sur la lutte contre le racisme, la xénophobie, l'antisémitisme et l'intolérance, les Ministres se sont félicités du lancement le 10 décembre d'une vaste Campagne européenne de la Jeunesse. Le Luxembourg donnera un écho national à cette campagne et y participera par une contribution volontaire.

Sensibilisation à l'environnement

Lors d'une conférence de presse, le 10 novembre 1994, a été présentée une expérience pilote menée par le Ministère de l'Education Nationale, en collaboration avec la Fédération des Jeunes Dirigeants d'entreprises. L'objectif de ce projet, dé-

jà mené en Belgique, est la sensibilisation à l'environnement des élèves des classes du cycle inférieur dans le cadre de l'enseignement du français, de biologie et de formation morale et sociale.

Discours de Monsieur le Premier Ministre Jacques Santer à l'occasion de la remise de la Médaille d'Or de la Fondation Jean Monnet pour l'Europe,

Lausanne le 11 novembre 1994

Monsieur le Président,
Excellences,
Mesdames, Messieurs,

Laissez-moi vous dire le plaisir que j'ai d'être ici à Lausanne à l'invitation de la Fondation Jean Monnet pour l'Europe que le Professeur Henri Rieben préside avec tant de dévouement.

Je tiens à saluer en Monsieur Rieben un grand ami de mon pays. Il connaît bien le Luxembourg et, je crois pouvoir l'affirmer, l'estime beaucoup. Ce que beaucoup ignorent peut-être, c'est que Monsieur Rieben a rendu de grands services au Grand-Duché. Son savoir-faire et son intégrité expliquent qu'en 1959 Pierre Werner, en sa qualité de Président du Gouvernement, ait fait appel à lui pour abriter un grave conflit salarial dans la sidérurgie luxembourgeoise. Sa sentence a été acceptée par les deux parties, le patronat et les syndicats ouvriers et ainsi la paix sociale a pu être préservée.

Je tiens aussi à saluer en la personne du Professeur Rieben un grand Européen. Jean Monnet s'en était rendu compte et lui a confié la garde de ses archives personnelles. Grâce au rayonnement que Henri Rieben a su donner à la Fondation pour l'Europe la ferme de Dorigny est devenue un haut lieu des études sur la construction européenne en général et sur l'attachante personnalité de Jean Monnet en particulier.

L'Union européenne est aujourd'hui à la croisée des chemins. Au cours des cinq dernières années, le monde et l'Europe se sont profondément modifiés: unification de l'Allemagne, écroulement du bloc soviétique et dépassement du clivage Est-Ouest, éruption de conflits locaux. L'évolution en cours ouvre des opportunités formidables mais elle est aussi source d'interrogations et de difficultés.

L'Union est, au milieu de la tourmente, une ancre de stabilité et un pôle d'attention. Il lui appartiendra de jouer un rôle prééminent dans la création d'un nouvel ordre en Europe et dans le monde. Mais pour le faire, elle doit vaincre le scepticisme qui existe au sein même de l'Europe communautaire. Confrontée au monde post-communiste et à la perspective d'un

élargissement significatif vers le Nord, l'Est et le Sud, l'Union apparaît parfois incertaine sur ses buts et sur son avenir. L'achèvement du Marché unique, prévu dans le Traité de Rome et relancé par l'Acte unique a coïncidé avec l'arrivée d'une grave crise économique dont nous commençons seulement de sortir. En raison de cette coïncidence, le caractère historique de cette oeuvre a été relégué au second plan. Le Traité de Maastricht, réponse pourtant courageuse de l'Union face aux bouleversements intervenus à la fin de la décennie précédente, a suscité un débat difficile dans plusieurs de nos pays.

Les raisons en sont, à mon avis, multiples, même si je fais abstraction des considérations de pure politique interne qui ont aussi joué leur rôle.

Maastricht a sans doute révélé un réel fossé qui sépare dans nos sociétés modernes la classe politique des citoyens. Ce phénomène s'observe d'ailleurs aussi ailleurs dans le monde industrialisé, comme le démontre l'émergence de Ross Perot aux Etats-Unis.

Il y a été amplifié au détriment de l'idée européenne par le fait que manifestement les citoyens ont du mal à appréhender le fonctionnement voire les finalités de la construction européenne et que le traité, admettons-le, est compliqué. Trop de gens ont eu l'impression qu'ils étaient largement exclus d'un mouvement qui détermine de plus en plus leur propre vie.

S'y ajoute une tendance nouvelle au repli sur soi, voire à la montée des nationalismes, face à un monde devenu moins lisible suite à la fin du bipolarisme Est-Ouest. En même temps et paradoxalement, le Traité de Maastricht a été vu par certains comme une façon détournée d'ériger une nouvelle barrière en Europe, une machine d'exclusion au détriment de peuples enfin sortis du joug soviétique.

Je dis paradoxalement car, la suite l'a d'ailleurs prouvé, l'Union est et reste un vrai pôle d'assistance et d'attraction pour les PECO et elle a démontré au cours des mois passés qu'elle entend tout faire pour faciliter l'entrée à terme de ces pays dans son sein.

Je noterai aussi que la crise économique du début des années 1990 et la montée du

chômage ont davantage encore fragilisé les consciences. Dans les moments difficiles, les gens ont naturellement tendance à porter le regard plus sur les dangers, réels ou présumés, d'un projet que sur les opportunités qu'il offre.

Au moment où une nouvelle Commission va se mettre au travail à Bruxelles, l'Union se voit donc confrontée à un triple défi: celui, d'abord, de reconquérir sa propre opinion publique devenue plus critique et plus exigeante, celui, ensuite, de réussir son ouverture aux pays d'Europe centrale et orientale, celui, bien sûr, de se doter des instruments nécessaires pour réaliser tous ses objectifs, instruments à la fois efficaces et démocratiques.

Je pense que dans un moment comme celui-ci il est utile de jeter un regard en arrière et de se tourner vers les hommes qui ont été à l'origine de la Communauté européenne. Je crois que Lausanne est l'endroit approprié pour se livrer à cet exercice, car c'est ici que se trouve une partie essentielle de la mémoire collective communautaire.

Ce regard rétrospectif, je le lance d'autant plus volontiers que tant par goût personnel que par mes fonctions politiques je m'intéresse beaucoup à l'histoire. Non pas pour le plaisir d'étudier le passé pour le passé, mais à la manière de l'homme d'action qui, investi de lourdes responsabilités, cherche un point de référence pour les problèmes d'aujourd'hui et de demain. Pouvons-nous tirer de l'histoire des leçons qui nous permettraient d'éviter les erreurs du passé? Ce n'est pas évident. Une chose, en revanche, est sûre, l'histoire nous invite à la réflexion. Elle met en évidence l'importance des antécédents, car les grands problèmes d'aujourd'hui ont une histoire, voire une préhistoire.

En fin de compte, pour l'homme politique, la connaissance de l'histoire invite au dialogue entre le passé et le présent en vue de préparer l'avenir.

Je voudrais grouper mes réflexions autour de trois grands thèmes.

I.

Le premier concerne la finalité de l'Union européenne. Il n'est pas inutile de revenir

à la déclaration du 9 mai 1950 qui a été conçue par Jean Monnet mais dont Robert Schuman a endossé la responsabilité politique. Les deux hommes ont vu dans la Communauté européenne du charbon et de l'acier le «première étape de la Fédération européenne». L'expression n'a pas été choisie au hasard. En français le mot fédération peut aussi bien désigner une confédération qu'un Etat fédéral. Les pères-fondateurs de l'Union européenne n'ont pas voulu enfermer la construction européenne dans une définition contraignante. Jean Monnet, très marqué par son expérience des pays anglo-saxons, s'est toujours méfié des systèmes et des doctrines, car il les trouvait trop rigides pour répondre aux exigences de la réalité. L'approche dogmatique n'était pas son fort.

Jean Monnet a refusé d'entrer dans les querelles entre fédéralisme et fonctionnalisme. Il utilise, pour désigner l'oeuvre à construire, des termes généraux qui ne préjugent pas des solutions d'avenir, étant bien entendu que les Européens doivent s'unir aussi étroitement que possible. C'est pourquoi il parle volontiers d'une «entité européenne». Parlant de la déclaration du 9 mai 1950 il dit: «l'Europe naîtra de tout cela» et se gardera bien de dire de quelle Europe il s'agit.

L'évolution a donné raison à Jean Monnet. L'Union européenne est plus qu'une confédération mais elle n'est pas devenue un Etat fédéral. Elle est, en fait, une solution nouvelle pour unir des pays européens, très différents de par leurs langues et leurs mémoires collectives nationales, mais qui ont en commun une même civilisation. L'Union européenne est une construction sui generis, sans précédents dans l'histoire.

Si Jean Monnet reste donc évasif sur la nature juridique de l'oeuvre d'union, il est, par contre, plus précis sur sa finalité. Pour lui il importe avant tout de rendre toute guerre future entre la France et l'Allemagne impossible, voire impensable. Tels sont les adjectifs qu'il utilise. L'Europe a, en effet, vécu trois guerres franco-allemandes en trois quarts de siècle dont deux ont dégénéré en des guerres mondiales. Le but visé par Jean Monnet a été atteint au-delà de toute attente. Celui qui aujourd'hui envisagerait la possibilité d'une guerre franco-allemande, passerait facilement pour un fou. Les générations actuelles prennent cette réconciliation franco-allemande pour un acquis tellement évident qu'elles finissent par oublier qu'il est dû à la Communauté européenne. Les guerres qui se déroulent actuellement aux confins de l'Europe sont un dur rappel aux réalités de l'histoire.

Le spectre de la guerre n'a pas été banni du sol de l'Europe. Certains des Etats européens qui frappent aujourd'hui à la porte de l'Union européenne le font aussi

pour leur propre sécurité. L'Europe communautaire est devenue de nos jours un havre de paix attirant, au point qu'elle risque de devenir la victime de son succès si elle n'arrive pas à se réorganiser.

Mais les pères-fondateurs ne se sont pas contentés de rechercher la paix pour l'Europe. Pour Jean Monnet l'Europe se devait aussi de retrouver la place qui lui revient sur l'échiquier international entre les deux superpuissances. Elle se devait de s'affirmer sur le plan international et faire entendre sa voix qui est celle du droit et de la liberté. Les progrès sur ce plan-là, celui de la politique étrangère, ont été lents, bien plus lents que sur le plan économique. Le Traité de Maastricht a fixé un nouveau cap. Hélas, il faut l'admettre, jusqu'à présent les résultats de la «politique étrangère et de sécurité commune» ont été bien décevants. C'est que la politique étrangère touche directement aux éléments les plus visibles de la souveraineté nationale. La PESC met en cause les traditions diplomatiques et les vieilles conceptions géopolitiques des grands pays membres de l'Union européenne. Elle se heurte au poids de l'histoire, voire à ses pesanteurs.

II.

Le second thème de mes réflexions touche aux limites de l'Europe communautaire que Robert Schuman esquissa dans sa déclaration du 9 mai 1950. Il se rendait bien compte que l'Europe était coupée en deux par le rideau de fer et qu'il s'adressait en fait à une Europe mutilée. L'appel du 9 mai s'adresse «au premier chef» - telle est l'expression utilisée - à la France et à l'Allemagne. Mais pour les pères-fondateurs le but de l'appel n'était pas simplement le rapprochement franco-allemand. Non, ce dernier devait servir de levier pour construire l'Union européenne. C'est pourquoi Robert Schuman s'est empressé d'ajouter que la communauté proposée était «ouverte à la participation des autres pays d'Europe». Les pères-fondateurs ont dès le départ voulu une Europe ouverte. Que six pays seulement aient cru devoir répondre à l'appel du destin montre bien que cette affaire n'allait pas de soi. La Communauté européenne du charbon et de l'acier était une aventure au sens noble du terme. Je suis très fier qu'à l'époque mon pays ait osé franchir le pas pour s'affirmer comme un des membres-fondateurs de l'Union européenne. Il n'a, depuis lors, cessé d'apporter sa pierre à la construction européenne.

Depuis le Traité de Paris de 1951 Jean Monnet et Robert Schuman et tous ceux qui ont continué leur oeuvre ont su résister à la tentation d'une Communauté repliée sur elle-même et sur son bien-être matériel. Depuis que la Communauté existe la question de l'élargissement a toujours préoccupé les responsables.

Longtemps cette question s'est centrée sur la Grande-Bretagne, aujourd'hui elle tourne autour des pays de l'Europe centrale. Une fois l'hypothèse britannique levée, la Communauté est progressivement passée de six à douze membres.

Aujourd'hui l'Union européenne passe par une nouvelle phase d'ouverture. Il est évident qu'elle ne pourra pas en rester là. D'autres pays attendent en Europe centrale. Il importe de ne pas les faire attendre trop longtemps, de leur offrir une perspective et, par là, de leur faire accepter cette attente. Mais déjà se profile derrière eux un autre groupe dont les motivations sont moins claires.

Au-delà on devine, aux confins de notre continent, d'autres pays encore qui s'interrogent, mais qui pourraient un jour frapper à notre porte.

Jusqu'où peut, jusqu'où doit aller l'Union européenne? Bien malin qui pourrait apporter à cette question une réponse claire. C'est qu'il y va de l'identité européenne. Cette question fait l'objet d'intenses débats entre intellectuels. Il serait imprudent de n'y voir qu'un débat académique. Je puis toutefois très bien m'imaginer que Jean Monnet se serait méfié de ce genre de débat. Il n'aurait pas penser en termes de systèmes. Qu'aurait-il pensé d'une Communauté à seize, prête à s'ouvrir davantage encore? Il est peu élégant de faire parler les morts sur des sujets sur lesquels ils ont observé le silence durant leur vie. A ma connaissance Jean Monnet n'a jamais envisagé une Communauté aussi large. Mais comme il n'était pas un esprit dogmatique, il se serait, sans aucun doute, adapté aux nouvelles situations. La construction européenne s'est faite au gré des circonstances, en dehors de tout esprit de système. C'est l'écroulement du mur de Berlin et la dissolution de l'URSS qui ont entraîné les élargissements en cours ou encore à venir.

III.

Le troisième thème vise la question des institutions de l'Union européenne. Dans moins de deux ans, en 1996, la conférence intergouvernementale abordera cette question. Les jalons sont déjà mis en place. Au cours des premiers mois de l'année prochaine les principaux organes de l'Union, le Parlement, le Conseil et la Commission élaboreront des rapports. Au milieu de l'année 1995 un groupe de réflexion officiel, comprenant des membres de ces différents organes, se mettra au travail.

Toute réforme des institutions suscite forcément des inquiétudes, notamment de la part des petits Etats qui se savent plus faibles et donc plus fragiles. Ces inquiétudes sont compréhensibles en elles-mêmes, légitimes même, mais ne sont pas à

considérer comme un obstacle ou un frein.

Il n'est pas sans intérêt de rappeler que les institutions de l'Union européenne remontent pour l'essentiel, non au Traité de Rome en 1957, comme on l'affirme parfois, mais au Traité de Paris en 1951. C'est la CECA qui introduit la structure quadruple qui caractérise la Communauté: la Haute Autorité, plus tard la Commission, le Conseil des Ministres, la Cour de Justice et l'Assemblée, plus tard le Parlement européen. Si cette structure a fait ses preuves, les modalités qui régulent leur fonctionnement (majorité, pondération, composition des différents organes etc.) peuvent être ajustées aux nécessités nouvelles. Il ne faut pas oublier que les institutions de la Communauté ont été conçues pour six pays membres. Maintenant nous sommes à seize si les derniers référendums ont une issue positive, et le chiffre de vingt pointe à l'horizon.

Jean Monnet a toujours pensé que les institutions étaient faites pour les hommes et non l'inverse. Il a accordé une grande importance aux institutions alors même qu'il était le contraire d'un bureaucrate. Il s'est méfié des grands nombres et a préféré travailler avec de petites équipes. Habitant au début des années cinquante le Bricherhaff dans un environnement idyllique, il aurait eu du mal à s'imaginer les constructions du Kirchberg ou du quartier européen de Bruxelles.

A bien y réfléchir, le nombre de fonctionnaires européens travaillant à Bruxelles, à Luxembourg et à Strasbourg est tout à fait normal, compte tenu des tâches multiples qui sont celles de l'Union aujourd'hui.

Jean Monnet croyait dans la vertu des institutions quand elles sont bonnes et quand

les hommes qui s'en servent sont raisonnables. Les hommes sont essentiels et figurent à l'article premier de son credo. Pour Jean Monnet, il était évident dès le départ que les institutions tiendraient l'édifice européen et garantiraient sa survie. Il voyait en elles une espèce de garde-fou en même temps qu'un barrage contre la tentation de vouloir revenir en arrière. Tout compte fait, les mécanismes institutionnels mis en place en 1951 se sont avérés efficaces.

Je reste personnellement toujours impressionné par le fait qu'ils ont permis de résoudre des problèmes que Jean Monnet ne pouvait pas prévoir.

Je n'ai pas l'intention d'entrer dans la querelle des mots qui ont été utilisés pour caractériser les réformes institutionnelles à venir: Europe à plusieurs vitesses, Europe à géométrie variable, Europe à la carte, Europe à noyau dur ou encore Europe à cercles concentriques. Ces expressions sont un tribut à l'imagination des hommes. Il est évident qu'il faut trouver un mécanisme qui permette à l'Union européenne d'avancer sans être condamnée, dans tous les cas de figure, à la vitesse du plus lent de ses membres. Mais il est tout aussi évident que l'Union doit rester un modèle d'unité et de solidarité. Oui à une Europe dynamique qui laisse du champ aux initiatives hardies, non à une Europe des exclusions arbitraires: voilà je pense, la voie à suivre.

Si l'Union européenne suscite de grands espoirs, comme en témoigne le nombre des pays candidats à l'entrée, elle provoque aussi quelques craintes. Certains pays sur le point d'entrer et d'autres qui hésitent encore à franchir le pas, ont peur pour leur identité. Il convient de prendre en compte ces craintes qui existent aussi à l'intérieur de l'Union actuelle. Sont-elles pour autant fondées? Elles sont vives

dans les pays scandinaves et peut-être aussi en Suisse. Elles ont, en revanche, peu affecté les pays du Benelux. Ces derniers n'ont pas l'impression d'avoir, au cours de plus de quarante années d'appartenance communautaire, perdu une part de leur identité. Bien au contraire, ils pensent avoir plutôt renforcé leur caractère propre à l'intérieur d'une Communauté respectueuse de leur originalité. Un usage judicieux du principe de la subsidiarité, inscrit dans le Traité de Maastricht, n'est-il pas une bonne garantie pour les pays qui hésitent encore?

Pour revenir au début de mon exposé, l'Union européenne est à une croisée des chemins. Je suis convaincu qu'elle arrivera à éviter les écueils qui la menacent. Elle réussira à se réformer dans le sens de l'approfondissement et de la consolidation.

Tout comme la CECA imaginée par Jean Monnet, elle saura relever les défis de cette fin de siècle. L'expérience du passé prouve que la Communauté n'a fait des progrès significatifs que sous la contrainte des événements.

L'élargissement est un de ces défis, l'obligation de stabiliser les pays de l'Europe centrale est un autre, la nécessité d'adopter une attitude commune face aux dangers qui menacent la paix en est encore un.

Je voudrais terminer ce dialogue entre le passé, le présent et l'avenir par une citation de Jean Monnet: «Ceux qui ne veulent rien entreprendre parce qu'ils ne sont pas assurés que les choses iront comme ils l'ont arrêté par avance se condamnent à l'immobilité. Personne ne peut dire aujourd'hui la forme qu'aura l'Europe où nous vivrons demain, car le changement qui naîtra du changement est imprévisible».

Regionale Wirtschaftsförderung Luzern (RWL): Konferenz über Europa

Die Fortentwicklung der Europäischen Union aus der Sicht des Gründerstaates Luxemburg

Referat von Außenminister Jacques F. Poos,
11. November 1994, Kursaal Luzern

Brücken mögen, meine Damen und Herren, wie die Kapellbrücke von Luzern, verbrennen, aber man wird sie immer wieder aufbauen!

Man braucht sie nicht nur, um zwei Ufer miteinander zu verbinden, damit beide Teile einer Stadt miteinander verkehren können. Man braucht sie auch, um die

Stadt gegen Gefahren, die ihr vom See aus drohen, abzuschirmen.

So auch in Europa.

Mit den Kriegen wurden unzählige Brücken verbrannt.

Nun herrscht seit fünfzig Jahren nicht nur Frieden, sondern die früheren Feinde sind

Freunde und Partner geworden. Sie bauen eine Union auf, stark genug, um die Bedingungen nach innen und außen zu schaffen, die ihren Bürgern mehr Wohlstand und ihren Unternehmen bessere Wettbewerbsbedingungen in der Weltwirtschaft sichern. Zugleich schaffen sie die Voraussetzungen für eine Absicherung der sozialen Netze, die für das

friedliche Zusammenleben der Menschen in unseren Gesellschaften ausschlaggebend sind. Kurzum, was die Union für Europa anstrebt, sind wirtschaftlicher Aufschwung, Frieden und Stabilität.

1992 haben die Schweizer Bürger den Beitritt zum EWR mehrheitlich abgelehnt, gewissermaßen eine Brücke verbrannt. Dies geschah wegen tief sitzender Ängste, die man ernst nehmen soll.

Aber wie gesagt, Brücken mögen verbrennen, man muß sie immer wieder aufbauen. Ich hege keinen Zweifel daran, daß die Schweiz doch den Weg zur Union finden wird!

Mein Land, Luxemburg, beileibe kein Riese in der europäischen Staatengemeinschaft, hat sich seit Kriegsende für den europäischen Aufbau eingesetzt. Es wird dies auch weiterhin tun, weil seine über vierzigjährige Erfahrung mit der europäischen Integration eine sehr positive ist.

Die EU ist der friedlichste aller Versuche, in Europa einen Bund souveräner Staaten aufzubauen. So wie sie im Vertragswerk von Maastricht konzipiert ist, liefert die Union die einzig mögliche Antwort auf die Mondialisierung und Globalisierung von Politik und Wirtschaft.

Die EU ist die Antwort auf die Herausforderung unserer Zeit.

Im Gegensatz zu allen heutigen EU-Mitgliedstaaten hat die Schweiz eine über 700jährige Erfahrung in einem komplexen konföderalen Staatsgebilde. Im Gegensatz zu allen heutigen EU-Mitgliedern kannte die Schweiz 150 Jahre Frieden. Diese Erfahrung prägt die politischen Reflexe der Schweizer Bürger. Sie mag bei manchen Wählern die Angst geschürt haben, daß seine eigene Identität bedroht oder die Souveränität seines Staates in Frage gestellt sei.

Als Außenminister des vorerst kleinsten Mitgliedstaates der Union kann ich jedoch behaupten, daß eine solche Angst nicht begründet ist.

Nach mehr als zehnjähriger ununterbrochener Erfahrung in der Europapolitik kann ich ohne Umwege sagen: die EU ist kein Moloch, dem die Souveränität der kleineren Staaten und ihre Mitentscheidungsrolle in der Union der Hegemonie der großen Staaten geopfert wird.

Die Fortentwicklung der EU, ist, meine Damen und Herren, ein Prozeß, der drei verschiedene Szenarien für die nahe Zukunft impliziert:

1. die **Vertiefung** der Union, nach dem im Maastrichter Vertrag festgelegten Zeitplan
2. die **Erweiterung** der Union,
 - d.h. eine unmittelbar bevorstehende Erweiterung nach Norden, mit Finn-

land, Norwegen und Schweden, bzw. zu Ihrem Nachbarn Österreich,

- dann mittelfristig eine Erweiterung nach Mittel- und Osteuropa, mit den Kandidaten Polen, Tschechien, Slowakei und Ungarn in erster Linie,
- und wahrscheinlich, mehr oder weniger gleichzeitig, nach Süden, mit Malta und Zypern,
- später nach Südosteuropa, mit Bulgarien und Rumänien, sowie nach Norden wieder, mit den baltischen Republiken.

3. die **Regierungskonferenz von 1996**, auch Maastricht II genannt.

Diese Konferenz wird die Bestimmungen des Vertrags im Lichte der Erfahrung der letzten Jahre und in Übereinstimmung mit den Zielen der Union überprüfen und gegebenenfalls revidieren. Hier soll die Effizienz der Institutionen, das Prinzip der Kohäsion und die gleichberechtigte Beteiligung der souveränen Mitgliedstaaten auf lange Sicht gewährleistet werden.

Die Vertiefung der Union allein ist schon ein gewaltiges Pensum. Denn diese Vertiefung betrifft die drei Säulen des Vertrages, wie man sich nunmehr ausdrücken pflegt:

Die erste Säule ist der gemeinschaftliche Teil. Hier hat die Brüsseler Kommission das Initiativrecht. Über diese Initiativen wird im Ministerrat befunden. Vor allem die Wirtschafts- und Währungsunion steht im Mittelpunkt der Bemühungen der gemeinschaftlichen Säule.

Die zweite Säule ist die GASP, und die dritte Säule der Bereich Justiz und Inneres. Beide Politiken sollen durch die Zusammenarbeit zwischen den Regierungen entwickelt werden.

In der Wirtschafts- und Währungsunion haben wir die erste Etappe schon hinter uns:

Der freie Kapitalverkehr und die Realisierung des Binnenmarktes sind gewährleistet. Die wirtschaftlichen und monetären Annäherungsprogramme, die zu einer Annäherung der wirtschaftlichen Leistungsfähigkeit der Mitgliedstaaten beitragen sollen, sind in Angriff genommen.

Seit Beginn dieses Jahres, befinden wir uns in der zweiten Etappe auf dem Weg zur Realisierung der WWU. Und hier dreht sich alles um die berüchtigten Konvergenzkriterien.

Diese Kriterien schreiben vor:

1. daß das staatliche Haushaltsdefizit nicht 3% des Bruttosozialprodukts überschreiten darf,
2. daß die Gesamtverschuldung des Staates nicht 60% des Bruttosozialprodukts überschreiten darf,

3. daß der Preisanstieg nicht 1,5% über dem durchschnittlichen Preisanstieg der drei stabilsten Länder liegen, und

4. daß ebenfalls der langfristige Zinssatz nicht 2% über dem durchschnittlichen Zinssatz der drei stabilsten Länder liegen darf.

Vor uns liegt noch ein steiniger Weg. Die Tatsache, daß mein Land zusammen mit Irland als einziges diese Kriterien erfüllt, ist mir kein Trost, denn ich sehe schlecht, wie Luxemburg mit Irland eine Währungsunion durchführen könnte.

Zur Zeit bereiten die Defizite und die Staatsverschuldung von Belgien, Griechenland und Italien große Sorgen. Deutschland, Frankreich und die Niederlande befinden sich auf dem Weg aus der Krise. Das gilt auch für Großbritannien und Dänemark. Aber Dänemark scheint entschlossen, nicht mitzumachen, und Großbritannien steht es aufgrund einer Ausnahmeklausel frei, Ende 1996 zu entscheiden, ob es sich ausschließt. (opting out)

Mit ihren konkreten Haushaltsempfehlungen an die Staaten, die die vier Kriterien nicht erfüllen, versucht die Kommission, den Prozeß der Verwirklichung der WWU zeitlich zu steuern. Sollten mehr als die Hälfte der Länder Ende 1996 die Bedingungen erfüllen, wird der ECU als einheitliche Währung für diese Länder eingeführt. Sonst wird erst Mitte 1998 erneut beraten werden.

Interessant ist die Tatsache, daß in einigen nationalen Parlamenten die Haushaltsempfehlungen der Kommission von Gegnern des Maastrichter Vertrags als eine Einmischung in ihre Hoheitsrechte angefochten wurden.

Wenn ich auch diese Kritiken nicht teile, so finde ich diese Diskussion jedoch außerordentlich positiv.

Denn die Einbeziehung der nationalen Parlamente in die Debatte über den Aufbau der Union zeigt, daß der europäische Einigungsprozeß und seine Institutionen allmählich ein unumgänglicher Bestandteil der politischen Öffentlichkeit in den Mitgliedstaaten geworden sind. Zugleich drücken solche Polemiken ein klares Bedürfnis nach einer weiteren Einbindung der nationalen Parlamente in die Entscheidungsprozesse der Union aus, ein Bedürfnis, dem nachzukommen ein Mehr an Demokratie bedeutet. Dasselbe gilt auch für die öffentliche Debatte über das "Kerneuropa" oder das Europa der konzentrischen Kreise.

Bei Beginn der 3. Etappe der WWU bekommt die Union eine einheitliche Währung. Die verschiedenen Wirtschaftspolitiken der Länder werden aufeinander abgestimmt. Die Länder, die unter Schwierigkeiten leiden, die sie nicht selbst verschuldet haben und die sie nicht allein be-

wältigen können, erhalten eine finanzielle Hilfe. Die Länder aber, die sich bewußt zu hoch verschuldet haben, müssen mit Sanktionen oder einer selektiveren Kreditpolitik von Seiten der EIB rechnen.

Die Währungspolitik wird nach dem Start der dritten Etappe der WWU von einer Europäischen Zentralbank bestimmt werden. Über ihre Empfehlungen wird diese Zentralbank Einfluß nehmen auf die Politik des Ministerrats in Sachen Wechselkursystem zwischen dem ECU und den nicht-gemeinschaftlichen Währungen.

Die stabilitätsbewußte Schweiz, die seit Jahrzehnten eine Budgetpolitik mit Augenmaß verfolgt, könnte meines Erachtens die Maastricht-Kriterien akzeptieren. Letztere würden die Schweiz zu keiner fundamentalen Kursänderung zwingen.

Die Gemeinsame Außen- und Sicherheitspolitik ist die **zweite** Säule der EU. Sie ist wahrscheinlich ein Aspekt der Europäischen Union, der von den so sehr an ihrer Neutralität hängenden Schweizern sehr kritisch beurteilt wird.

Aber auch hier lassen sich Ängste beschwichtigen. Die Verwirklichung der GASP ist nicht an einen verbindlichen Zeitplan gebunden. Die Entwicklung der GASP liegt nicht in der Hand der gemeinschaftlichen Strukturen, sondern in der Hand der Regierungen. In erster Linie geht es darum, daß eine Staatengemeinschaft von fast 400 Millionen Menschen über systematische Kooperation zu einer eigenen Sicherheits- und Verteidigungspolitik findet.

Die EU bedarf eines Instrumentes, um wachsenden Spannungen in ihrem Umfeld schlichtend und friedensstiftend entgegenzutreten.

Die Souveränität der Staaten ist innerhalb der GASP gewährleistet.

Sie soll, wie es im Vertrag (Art. J.4.) heißt, "den besonderen Charakter der Sicherheits- und Verteidigungspolitik bestimmter Mitgliedstaaten" nicht berühren und "die Verpflichtungen einiger Mitgliedstaaten aus dem Nordatlantikpakt" achten.

Finnland, Österreich und Schweden, die Neutralen unter den neuen Mitgliedstaaten, haben wegen dieser Klausel des Maastrichter Vertrages ihre interne Beitrittsdiskussion gut bestanden. Im NATO-Land Norwegen gibt es mehr Probleme. Nicht aber wegen der Gemeinsamen Sicherheits- und Außenpolitik, sondern wegen der Fischerei.

Konkrete Schritte in Richtung GASP sind in erster Linie gemeinsame Standpunkte (Art. J.2.), die ein konvergierendes Handeln der Mitgliedstaaten gewährleisten sollen. Solche gemeinsamen Standpunkte können nur einstimmig zustande kommen. In anderen Worten: auch ein kleiner Staat kann hier sein Vetorecht geltend machen.

Der Vertrag bietet auch die Möglichkeit, gemeinsame Aktionen (Art. J.3.) zu beschließen. Diese kommen dann zustande, wenn es schon allgemeine Leitlinien und einen gemeinsamen Standpunkt gibt. Auch solche Aktionen werden einstimmig getroffen. Ihre Ausführung kann allerdings mit qualifizierter Mehrheit entschieden werden. Ein Beispiel einer solchen gemeinsamen Aktion ist die EU-Verwaltung der bosnischen Stadt Mostar.

Eine gemeinsame beschlossene Aktion hat keinen militärischen Charakter, insofern der EU die notwendigen Infrastrukturen fehlen. Dieser Schwachstelle bewußt, sieht der Vertrag (Art. J.4.) vor, daß die Westeuropäische Union (WEU) mit der verteidigungspolitischen Durchführung der EU-Beschlüsse betraut werden kann.

Dies wirft wiederum das Verhältnis der WEU zur NATO auf.

In diesem Zusammenhang gibt es noch einiges zu ordnen.

Irland ist nicht Mitglied der NATO. Frankreich ist aus der Integrierten Militärischen Organisation ausgeschieden. Nicht alle Mitglieder der EU sind in der WEU, so Irland und Dänemark und nicht alle Mitgliedstaaten der EU, die auch in der NATO sind, sind Mitglieder der WEU, so Dänemark und Norwegen, wenn es dem Beitritt zugestimmt haben wird.

Wengleich Finnland, Schweden und Österreich mit der GASP keine grundsätzlichen Probleme haben, so wird die sicherheits- und verteidigungspolitische Integration dieser Länder in einer ersten Phase doch deren politische Gewohnheiten, die mit ihrem Neutralitätsstatus zusammenhängen, verändern, da eine gewisse Abstimmung mit dem Partner USA unumgänglich ist.

Fest steht aber: Niemandem wird Zwang angetan, aber mittelfristig wird es, so meine ich, in Europa nur ein Sicherheitssystem geben.

Einzelentscheidungen wie die Schaffung des Eurokorps mit deutschen, französischen, belgischen, spanischen und luxemburgischen Einheiten, oder die Einrichtung eines Satellitenüberwachungszentrums, haben einer autonomen europäischen Verteidigungspolitik bereits konkretere Züge gegeben. Aber hier müssen noch neue Wege ergründet werden. So ist vorgesehen, bei der nächsten WEU-Ratssitzung am kommenden Montag in Noordwijk in den Niederlanden ein erstes Papier über die gemeinsame europäische Verteidigungspolitik zu verabschieden.

Mit der **dritten** Säule der EU, dem Bereich Inneres und Justiz, ist wiederum politisches Neuland besritten worden. Nach der Aufhebung der Kontrollen an den inneren Grenzen der Union, müssen neue Strukturen entwickelt werden, die

die Sicherheit der Bürger ebenso gewährleisten wie die Präsenz der Zöllner.

Die Einwanderungspolitik, das Asylrecht, die Bekämpfung der illegalen Einwanderung, die Bekämpfung des Drogenschmuggels, des internationalen und organisierten Verbrechens und des Terrorismus, um nur einige Gebiete zu nennen, sollen durch eine verstärkte Zusammenarbeit geregelt und unter Kontrolle gebracht werden.

Auch in diesem Bereich könnte die Schweiz einen großen Beitrag leisten. Hat nicht einer Ihrer Historiker, Jean-François Bergier, 1992, als die Debatte über den Beitritt Ihres Landes ihren Höhepunkt erreichte, die regelmäßige Rückkehr zweier historischer Funktionen der Schweiz unterstrichen: die Zuflucht und den Durchgang?

Kommen wir zum zweiten großen Szenario, das die neue geschichtliche Entwicklung Europas der Union aufgetragen hat: **die Erweiterung nach Mittel- und Südeuropa.**

Hierüber herrscht in der Union ein allgemeiner Konsens. Diese Länder sollen progressiv an die Union herangeführt werden. Ehrgeizige Zeitvorstellungen, gar ein unrealistischer Aktionismus sind aber fehl am Platz.

Diese progressive Heranführung an die Union soll im Rahmen der abgeschlossenen "Europaverträge" und eines "strukturierten Dialogs" stattfinden.

In regelmäßigen und gut vorbereiteten Sitzungen sollen sämtliche Aspekte der "prä-Beitrittsphase" mit diesen Ländern besprochen werden.

Eine erste Sitzung "16+6" auf Ministersebene hat am 31.10.1994 in Luxemburg stattgefunden. Auf dieser Tagung haben die MOE-Länder darauf gepocht, in ihrer Herkules-Arbeit, bei der sie ihre interne Gesetzgebung an den "acquis communautaire" anpassen, tatkräftig unterstützt zu werden.

Die MOE-Länder müssen die Direktiven der Union in Sachen Binnenmarkt, Wettbewerbsregeln, Umwelt, Verkehr, usw. in ihre nationale Gesetzgebung übertragen. Dabei handelt es sich um circa 300 Direktiven. Diese Direktiven können aber nicht in jedem Land im gleichen Rhythmus durchgesetzt werden, da jedes Land andere Schwerpunkte aufweist. Das bedeutet, daß für jedes Land maßgeschneiderte Lösungen gefunden werden müssen.

Daher soll im ersten Semester 1995 ein "Weißbuch" vorgelegt werden, das den verschiedenen Ländern zeigen soll, wie sie einen ihrer Situation entsprechenden Zeitplan für eine optimale Annäherung an den Binnenmarkt aufstellen können. Der Vertiefungsprozeß, der simultan zwischen den jetzigen Mitgliedern der Union statt-

findet, soll in keiner Weise von dieser Heranführung der MOE-Länder beeinflusst werden. Die "Entscheidungsautonomie der Union" bleibt unangetastet.

Es wäre verwegen zu behaupten, daß man auf Unionsseite für alle Fragen, die dieser Annäherungsprozeß aufwirft, schon eine Antwort parat hält. Ganz im Gegenteil! Einige MOE-Länder bleiben ausgesprochene Agrarländer. So wurde von französischer Seite immer wieder die pertinente Frage aufgeworfen, was der genaue Impact der MOE-Länder auf die Agrarpolitik der Gemeinschaft sei. Eine ähnliche Frage gilt auch für die Verteilung der Strukturfonds, d.h. für jene Zuwendungen der Union an die strukturschwachen Mitgliedstaaten und Regionen, die durch finanzielle Hilfen in die Lage versetzt werden sollen, sich schneller den Anforderungen der Konvergenzkriterien anzupassen.

Was die dritte Säule der Union, den Bereich Inneres und Justiz, anbelangt, so drängt sich hier die Zusammenarbeit mit den MOE-Ländern regelrecht auf. Die neuen Formen der Kriminalität vom fast industriell betriebenen Autodiebstahl über den Waffenschmuggel zu Dumpingpreisen bis zum Schmuggel radioaktiven Materials – setzen alle betroffenen Staaten unter Handlungszwang.

Im Bereich der GASP stellen sich schwerwiegende strategische Fragen, die das Verhältnis der Union zu Rußland betreffen. Mit der Partnerschaft für den Frieden und dem Assoziationsstatus in der WEU sind vorübergehende Lösungen gefunden worden. Sie bieten jedoch den MOE-Ländern noch nicht die von ihnen geforderten Sicherheitsgarantien. Wir müssen Wege und Mittel finden, um dem Bedürfnis dieser Länder nach Sicherheit ebenso entgegenzukommen wie dem Bedürfnis Rußlands, nicht ausgegrenzt zu werden und mit der EU auf einer partnerschaftlichen Ebene Beziehungen zu pflegen.

All dies soll aber nicht zu einer nordöstlichen Verankerung der Union führen. Luxemburg ist der Meinung, daß der Mittelmeerbereich nicht zum Stiefkind der Union werden soll.

Vorerst haben die geschichtlichen Umwälzungen in Osteuropa dazu geführt, daß sieben Mal mehr Hilfeleistungen der Union nach Osten als nach Süden geflossen sind. Das ist auf die Dauer nicht vertretbar.

Die EU wird daher ihre Erweiterung nach Osten durch eine Erweiterung im Mittelmeer ausbalancieren.

Aus dieser Sicht ist Malta und Zypern die Aussicht auf eine Mitgliedschaft gegeben worden. Auch hat die EU-Kommission eine Gesamtstrategie vorgeschlagen, die sich auf unsere Beziehungen zu den Maghreb- und Mashrek-Staaten bezieht.

Politischer Dialog, schrittweise Verwirklichung einer Freihandelszone und wirtschaftliche Kooperation heißen hier die hochgesteckten Ziele. Ihre Verwirklichung ist lebenswichtig, damit das südliche und östliche Mittelmeer sich nicht zu einer sicherheitspolitischen Bedrohung entwickelt.

Europa hat, meine Damen und Herren, ein unmittelbares Interesse daran, daß eine positive wirtschaftliche und soziale Entwicklung breite Teile der Bevölkerung der Anrainerländer des Mittelmeers dazu veranlaßt, von der Auswanderung abzusehen.

Diese außenpolitischen Herausforderungen unterstreichen einmal mehr den evolutionen Prozeß der europäischen Integration. Die Mitglieder der Union müssen zu gewissen Zeitpunkten die Tauglichkeit ihrer rechtlichen und institutionellen Instrumente prüfen und eventuell abändern. Das soll 1996 während der vom Maastrichter Vertrag vorgesehenen Regierungskonferenz geschehen.

Die Mitglieder der Union beschäftigen sich jetzt schon, aus ihrer spezifischen Interessenslage im Rahmen des Vereinigungsprozesses heraus, mit der sich herausbildenden Tagesordnung.

So soll die Demokratisierung der Union eine Verbesserung durch den Ausbau des Mitentscheidungsrechts des EP und der nationalen Parlamente erfahren.

Auch die zweite Säule, die GASP, wird zur Debatte stehen. Der Vertrag der WEU, jenes Organs also, das um die Ausarbeitung einer gemeinsamen Verteidigungspolitik ersucht wurde, läuft 1998 aus. Wird dieser Vertrag verlängert, verändert oder schlicht aufgehoben werden? Wird er durch ein anderes Vertragswerk ersetzt werden? Das alles wird Gegenstand der Verhandlungen sein! Klar ist, daß die Frage einer gemeinsamen Verteidigung aufgeworfen werden wird. Das wird umso mehr der Fall sein, als Einzelentscheidungen wie die Schaffung des Eurokorps durch einige Unionsmitglieder einen solchen Weg vorskizziert haben.

Selbstverständlich wird von den Auswirkungen der Erweiterung der EU auf ihr institutionelles Gefüge die Rede sein.

Diese Fragen sind von sehr großer Wichtigkeit für alle Mitgliedstaaten.

Für mein Land, Luxemburg, gilt es, zwischen zwei scheinbar kollidierenden Logiken den richtigen Weg einzuschlagen. Auf der einen Seite zieht Luxemburg einen großen Nutzen aus den partiellen Souveränitätsverzichten aller Mitgliedstaaten. Der Gründerstaat Luxemburg wird sich folglich für eine Weiterentwicklung und Vertiefung der Union einsetzen.

Auf der anderen Seite aber gibt es Bestrebungen, die Beteiligung kleiner Staaten in

der Kommission, dem EP oder dem Rat herunterzustufen, damit, wie es heißt, diese Organe effizienter arbeiten können.

Zwischen diesen Logiken muß Luxemburg einen Weg einschlagen, der es ihm weiter gestattet, seine Rolle in der Union zu spielen.

Luxemburg wird, zusammen mit den kleineren Mitgliedstaaten, seinen Sitz in der Brüsseler Kommission absichern. Es will ebenfalls weiter sechs Abgeordnete ins EP schicken, auch wenn es dadurch in der Tat mehr als gut vertreten ist: Auf jeden Luxemburger Europaparlamentarier kommen 70.000 Einwohner, auf einen deutschen hingegen 900.000.

Die überproportionelle Vertretung kleinerer und mittlerer Staaten ist ein wesentliches Merkmal konföderaler Gebilde. Sie sichern einerseits deren Souveränitätsrechte ab und begrenzen andererseits etwaige Hegemonialansprüche der größten Mitglieder.

Ähnliches gilt auch für das Stimmenverhältnis im Rat, in dem Luxemburg zwei Stimmen hat, die großen Staaten aber nur jeweils 10. Frankreich hat also 140 Mal mehr Einwohner, aber nur 5 Mal mehr Stimmen als Luxemburg.

Diese Gewichtung ist, und das meine ich durchaus nicht ironisch, der mathematische Ausdruck des Respekts der großen Staaten gegenüber den kleineren Staaten und ihrer Souveränität.

Das scheinbare Mißverhältnis in dieser Gewichtung läßt sich dadurch erklären, daß sie sich nicht auf eine mathematische, sondern eine historische Größe bezieht. Es gibt im europäischen Vertragswerk eingebaute Stabilisatoren. Sie sollten die Rückkehr zur Denkweise der Vorgeschichte – in der nur die wirtschaftliche, politische, militärische Macht zählte – verhindern. Diese Stabilisatoren müssen auch in einer erweiterten Gemeinschaft erhalten bleiben.

Das Verhältnis zwischen kleinen und großen Staaten innerhalb der Union muß also besonders nach der Erweiterung auf 20 oder mehr Mitglieder ausbalanciert bleiben.

Die entscheidenden Schritte, die die Mitgliedstaaten binden, müssen, wie bisher, von einem Grundkonsens ausgehen, d.h. in jedem Fall auch formal im Rat einstimmig beschlossen werden.

In diesem Geist wird Luxemburg die entscheidende, weil wegweisende Regierungskonferenz von 1996 angehen.

Wenn die großen Staaten für diese Anliegen Verständnis aufbringen, und ich bin überzeugt, daß sie dies nach fast 40 Jahren Zusammenarbeit tun werden, kann ein kleiner Staat wie Luxemburg in einer solchen Staatengemeinschaft seine Rechte als abgesichert betrachten.

So auch die Schweiz, ohne die die Europäische Union auf ewig unvollständig wäre!

Meine Damen und Herren,

Jacques Delors, der der Union in den letzten 10 entscheidenden Jahren vorstand, hat für die unmittelbare und entfernte Zukunft folgende Perspektive gezeichnet:

„Man soll den Karren nicht vor die Oxen spannen. Wir müssen bestimmen, was wir zusammen tun wollen, und zwar das „Was tun“ vor dem „Wie tun“. Eine Übereinkunft anstreben zwischen 25 oder 30 Staaten, Mitglieder, Kandidaten oder mögliche Kandidaten, um ein politisch vereinigtes Europa aufzubauen, ein Europa, das nach meinem Herzen und meinem

Ideal zugleich machtvoll und großzügig wäre, ein Europa, das auf folgendes Tryp-tichon setzen würde: den Wettbewerb, der stimuliert, die Zusammenarbeit, die stärkt und die Solidarität, die vereinigt.“

Glauben Sie mir, meine Damen und Herren, dieses Vorhaben verdient, daß man an ihm teilhat!

Présentation de la campagne de sécurité routière «Ech kennen dës Streck»

Message de Madame Mady Delvaux-Stehres, Ministre des Transports
(Conférence de presse du 14 novembre 1994)



Le Ministre des Transports, Madame Mady Delvaux lors de la présentation de la campagne

Les données statistiques sur les accidents de la circulation que le Ministère des Transports publie mensuellement montrent avec une implacable régularité que les causes des accidents sont restées largement les mêmes au fil des années. Certes les différentes mesures prises sur le plan de la formation et de la réglementation, sur le plan de la construction automobile ou routière, sur le plan de l'organisation des soins de premiers secours... peuvent contribuer à freiner voire à inverser l'évolution du nombre des accidents malgré un parc automobile en constante progression. Il reste cependant que ce ne sont guère des défaillances techniques du véhicule ou encore la route qui sont responsables de l'accident, mais que la cause de plus de trois quarts des accidents est due au seul conducteur: excès de vitesse, vitesse mal adaptée aux circonstances, alcool ou fatigue, non-respect des priorités ou des interdictions de dépassement, sont les fautes les plus fréquentes et à l'issue souvent fatale.

Au cours des 10 premiers mois de l'année les accidents de la route ont coûté la vie à

66 personnes (contre 64 et 55 durant les périodes correspondantes de 1993 et de 1992). En 1993 plus de 9000 procès-verbaux ont été dressés suite à des infractions routières, 355.000 avertissements taxés ont été infligés (dont quelque 60% pour des contraventions aux règles de stationnement), mais dont 13531 concernaient des contraventions graves. L'Organisation Mondiale de la Santé affirme que l'accident de la route est pour les hommes âgés entre 1 et 31 ans et pour les femmes âgées entre 5 et 29 ans la principale cause de mortalité au sein de l'Union Européenne.

Que faire pour arrêter cette hécatombe meurtrière?

Selon la déclaration gouvernementale du 22 juillet 1994 la volonté d'encourager et de renforcer la lutte contre l'insécurité routière range parmi les premières priorités de l'action politique, parce que «les souffrances humaines et le coût social des accidents de la route constituent une situation inacceptable tant du point de vue moral et politique qu'économique et social».

Dans un communiqué de presse que j'ai publié le 19 septembre 1994, ensemble avec Monsieur Alex Bodry, Ministre de la Force Publique, ces priorités ont été précisées:

- sensibilisation et information de la population routière qui annonceront et expliqueront les autres mesures tantôt éducatives tantôt contraignantes;
- formation préparatoire à la conduite avec l'introduction réglementaire de la conduite accompagnée et la transformation de la période de stage en permis de conduire provisoire à validité limitée ainsi que réalisation du centre de formation pratique de Colmar-Berg qui sera opérationnel en 1995;
- intensification de la surveillance du trafic routier avec la prolifération de contrôles ciblés, notamment de nuit et pendant les fins de semaine pour lutter avant tout contre les excès de vitesse;
- augmentation du taux des amendes relatives aux infractions routières pour les rapprocher du niveau de nos pays voisins et introduction légale du permis à points.

Concernant le centre de formation, les travaux de terrassement du site vont débiter incontinent. Les textes réglementaires sur la conduite accompagnée et la transformation de la période de stage en permis provisoire sont en train d'être finalisés. Mes services travaillent activement à l'élaboration d'une législation sur le permis à points; dans ce contexte un relèvement sensible du taux des amendes et des avertissements taxés est envisagé. De la sorte je suis confiante que les travaux en cours puissent aboutir au courant de l'année prochaine.

La nouvelle campagne qui sera lancée cette semaine entend rappeler à l'usager de la route que l'amélioration de la sécurité sur nos routes ne saura se faire qu'à condition pour tous d'y concourir et de faire preuve, en toute circonstance, de circonspection et de responsabilité envers soi-même et envers autrui. Trop nombreux sont hélas ceux qui continuent à ignorer cette vérité, et à rouler comme si l'accident n'arrivait qu'aux autres:

«Ech kennen dës Streck?».

Les conséquences de cette certitude trompeuse sont visualisées par l'affiche de la campagne.

A côté de l'effet de sensibilisation, la campagne fournira par ailleurs le cadre à des opérations de police préventives qui se traduiront par une présence renforcée de la force publique sur les routes au cours des semaines à venir. Une part importante de ces contrôles aura lieu de nuit et pendant les fins de semaine.

La campagne se place par ailleurs dans le programme des manifestations nationales organisées dans le cadre de l'Année Internationale de la Famille. Que représentent en effet les drames et les souffrances pour les proches des victimes qui se cachent derrière l'aridité des statistiques, ainsi que les difficultés matérielles et les sacrifices que coûte la vie en commun avec un handicapé?

Je tiens dès à présent à remercier tous ceux qui ont prêté leur concours lors de la préparation de cette campagne, ou qui sont responsables pour son bon déroulement, et notamment nos partenaires traditionnels, La Sécurité Routière, l'Association des Compagnies d'Assurances, l'Automobile Club, la Gendarmerie et la Police, tout comme le Ministère de la Famille.

Je ne voudrais pas omettre de témoigner ma reconnaissance également vis-à-vis de la presse audio-visuelle, parlée et écrite dont le concours est indispensable pour rappeler tout au long de la campagne et pour faire comprendre et accepter par l'usager de la route l'appel à la modération au volant et l'avertissement ne pas s'adonner à ce sentiment trompeur de sécurité sur une route que l'on croit connaître. Que les organes de presse en soient dès à présent remerciés très chaleureusement!

«Travel Trend»

Dans le cadre de son programme de promotion, le Ministère du Tourisme a participé à l'exposition «Travel Trend» qui a eu lieu du 10 au 13 novembre 1994 à Francfort.

Cette exposition, qui s'est adressée aux professionnels du tourisme, a attiré la majorité des pays d'Europe. Le stand du Ministère du Tourisme a été conçu et construit par les Ets. R.P. de Luxembourg.

Différents partenaires, à savoir Luxair, Luxembourg Convention Bureau, Horesca-Promolux, Association pour la Promotion du Tourisme Rural, ont profité de cette initiative dans le but de mieux faire connaître les atouts touristiques dont dispose le Grand-Duché de Luxembourg. Les représentants du Ministère du Tourisme à Bonn et à Mönchengladbach ont été satisfaits de cette première présence à Francfort.

Décès de Monsieur Boy Konen, ancien ministre



Monsieur Boy Konen

Le 14 novembre 1994 est décédé à Luxembourg, Monsieur Boy Konen, ancien ministre et député honoraire, à l'âge de 73 ans. Monsieur René dit Boy Konen est né le 23 avril 1921 à Binsfeld. Ses études au Lycée classique de Diekirch, commencées en 1936, furent interrompues par l'occupant nazi en mai 1941 devant le refus du jeune René Konen d'adhérer au mouvement de la jeunesse hitlérienne. Il reprit ses études à la fin de la guerre et obtint le diplôme de fin d'études secondaires. En ce qui concerne les activités de Monsieur Konen pendant la guerre, la Présidente de la Chambre des Députés, Madame Erna Hennicot-Schoepges, les a détaillées dans un hommage à la mémoire du défunt en ces termes: «Als jonke Patriot huet hien beschloss an den Ennergrond ze goen an huet als Maquisard an der Auvergne am Groupe «Millet» an de «Forces françaises de l'Intérieur» operéiert. Sou war hien am August 1944 bei der Befreiung vu Montluçon derbäi. Véiermol war hien heemlech op Lëtzebuerg zeréckkomm, fir mat de Resistenzorganisatiounen a sénger Heemecht Kontakt opzchuelen a sech aktiv ëm d'Beitreibung vun de Réfractairen ze këmmern. Nodeem de Boy Konen am September 1944 no Lëtzebuerg zeréckkomm war, war hien bis Krichsenn Mataarbechter am

«Bureau central des Renseignements interalliés».

Il était co-fondateur, à la fin de la guerre, du «Groupement patriotique et démocratique», précurseur du Parti Démocratique, dont il assumait la présidence d'avril 1969 à mai 1971.

En 1945, Monsieur Konen débuta comme employé à l'Administration des Contributions à Luxembourg; il fut promu par la suite jusqu'au grade de l'inspecteur principal.

Monsieur Konen fut échevin de la Commune de Troisvierges de 1952 à 1969, puis, de 1970 jusqu'à juillet 1979, échevin de la Ville de Luxembourg.

Elu sur la liste du Parti Démocratique dans la circonscription Centre, Monsieur Konen devait siéger à la Chambre des Députés de 1974 à 1979 et de 1984 à 1994. A la suite des élections du 10 juin 1979, il a été nommé Ministre des Travaux Publics et Ministre de la Fonction Publique, fonctions qu'il occupa de juillet 1979 à juillet 1984. En janvier 1994 il décida de se retirer de la politique active. Monsieur Konen fut aussi membre de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe et de l'Assemblée de l'Union de l'Europe Occidentale.

M.M. Poos et Bodry au Conseil des Ministres de l'UEO

Le 14 novembre 1994 s'est tenu à Noordwijk aux Pays-Bas le Conseil des Ministres de l'UEO. Le Luxembourg était représenté par M. Jacques F. Poos, ministre des Affaires Etrangères, et M. Alex Bodry, ministre de la Force Publique.

Les Ministres de l'UEO ont examiné les récents développements en ex-Yougoslavie, et notamment la décision des Etats-Unis de modifier leur participation au contrôle de l'embargo sur les armes dans le cadre de l'opération conjointe «Sharp

Guard» menée par l'UEO et l'OTAN dans l'Adriatique. Les Ministres ont regretté la décision américaine et ont décidé de continuer l'opération «Sharp Guard».

M. Jacques F. Poos a exprimé l'inquiétude du Luxembourg au sujet de l'ex-Yougoslavie. Il a salué les assurances données par le secrétaire général de l'OTAN, M. Willy Claes, qui a confirmé que l'OTAN continuerait à participer aux opérations de contrôle de l'embargo. Afin que la cohésion entre l'OTAN et l'UEO soit maintenue, il a recommandé la relance du «groupe de contact» comme un moyen de s'opposer à la «logique de guerre».

Les Ministres ont abordé le rapport du Conseil permanent de l'UEO sur la définition d'une politique européenne de défense commune (PEDC) qui servira de base à l'élaboration d'une déclaration de portée générale sur la PEDC dans la perspective

de la conférence intergouvernementale de 1996. La délégation luxembourgeoise s'est exprimée en faveur d'un renforcement des moyens budgétaires, personnels et opérationnels mis à la disposition de l'UEO dans sa mission de maintien de la paix et de gestion des crises.

La session du Conseil des Ministres de l'après-midi du 14 novembre a réuni pour la première fois les représentants de 24 Etats européens.

Les Ministres ont d'abord écouté un exposé de l'administrateur de l'UE à Mostar, M. Hans Koschnick. M. Poos a d'autre part salué les progrès substantiels de l'UEO dans l'élaboration d'une identité européenne de sécurité et de défense. Qualifiant la sécurité sur le continent d'indivisible, il a souhaité un élargissement parallèle de l'UE et de l'UEO qui devra tenir compte des engagements des

pays membres dans le cadre de l'Alliance atlantique et du Traité de l'UEO.

M. Alex Bodry a souhaité que l'action de l'UEO soit complémentaire, et non pas rivale de celle de l'Alliance atlantique. Dans cette perspective, il a évoqué la possibilité d'exercices militaires conjoints avec les associés partenaires dans le domaine des missions humanitaires et de maintien de la paix. Il a signalé que l'armée luxembourgeoise est actuellement engagée dans une coopération mutuellement bénéfique avec les forces armées polonaises.

En sa qualité de doyen des Ministres des Affaires Etrangères des 24, M. Poos a prononcé l'éloge de M. Le Secrétaire Général Van Eekelen qui a assisté pour la dernière fois au Conseil. M. Van Eekelen sera remplacé le 17 novembre 1994 par M. José Cutileiro.

Visite officielle de Sa Sainteté, le Patriarche Oecuménique Bartholomeos I^{er} à Luxembourg



Sa Sainteté, le Patriarche Oecuménique Bartholomeos I^{er} au Palais épiscopal

Les 14 et 15 novembre 1994, Sa Sainteté le Patriarche Oecuménique Bartholomeos I^{er} a effectué une visite officielle à Luxembourg.

Après Son arrivée au Palais épiscopal, Sa Sainteté le Patriarche Oecuménique Bartholomeos S'est rendu dans la soirée du 14 novembre à la célébration oecuménique en la Cathédrale Notre-Dame. Cette cérémonie fut suivie d'une réception en

l'honneur du Patriarche Oecuménique Bartholomeos au Cercle municipal.

Dans la matinée du 15 novembre, Sa Sainteté le Patriarche Oecuménique a rencontré les dignitaires de l'Eglise catholique au Palais épiscopal, pour rendre visite ensuite à Son Excellence l'Ambassadeur de Turquie.

Après une audience accordée par Son Altesse Royale le Grand-Duc à Sa Sainteté

le Patriarche Oecuménique à la Villa Vauban, un tête-à-tête a eu lieu avec Monsieur le Premier Ministre Jacques Santer au Ministère d'Etat. Sa Sainteté a visité ensuite la Cour de Justice des Communautés européennes.

En fin d'après-midi, Sa Sainteté le Patriarche Oecuménique Bartholomeos I^{er} a quitté Luxembourg pour Bruxelles.

Homélie de Monseigneur Fernand Franck, Archevêque de Luxembourg, prononcée lors de la Célébration oecuménique à la cathédrale (14.11.94) avec S.S. le Patriarche Bartholomée de Constantinople

Sainteté,
Vénérable Métropolitaine de Belgique –
Eminence Panteleimon,
Vénérables Métropolitains,
Excellences,
Mes frères dans l'Episcopat et le Sacerdoce,
Illustres représentants des Eglises-soeurs,
Monsieur le Grand Rabbín,
Chers frères et soeurs,



Lors de la célébration oecuménique en la Cathédrale Notre-Dame de Luxembourg

1. C'est avec grande émotion que nous nous sommes réunis ce soir dans la Cathédrale. Au nom de l'Eglise du Christ qui est à Luxembourg je souhaite la cordiale bienvenue à Sa Sainteté le Patriarche Bartholomée de Constantinople.

La présence de Votre Sainteté ici à Luxembourg constitue pour nous tous, catholiques et non-catholiques, un signe de joie et d'espérance. En votre personne nous saluons le successeur de l'Apôtre André, frère de Simon-Pierre, mais également toute la grande Eglise Orthodoxe, notre Eglise-soeur, qui nous est chère et que nous estimons profondément.

Votre visite est un témoignage de ce que l'Eglise, telle que le Christ l'a voulue, est en route vers l'unité. Votre présence chez nous se veut un pas concret dans cette direction indiquée par le Christ lui-même et heureusement reconnue de nos jours par toutes les Eglises, comme l'un des «signes du temps» les plus évidents et les plus pressants: «Ut unum sint. Qu'ils soient tous un!» (Jean 17,11)

C'est dans la personne du Christ que nous sommes unis! Rendons grâce ensemble, ce soir pour les étapes que nos différentes Eglises ont pu franchir durant ces dernières décennies pour s'approcher l'une de l'autre. C'est dans ce sens que je salue avec une fraternelle amitié les représentants des autres Eglises qui nous honorent de leur présence et qui par cette présence illustrent la confiance qui nous est commune dans la volonté du Seigneur et dans l'action de son Esprit – Esprit de l'Unité.

Ensemble tournons-nous, pleins d'espérance, vers les pas ultérieurs en vue de cette unité inscrite dans la volonté de Dieu.

2. D'ici peu, chers frères et soeurs, nous allons conclure l'année internationale de la famille 1994, proclamée par l'ONU. En cette année, en tant que chrétiens de toutes les confessions, nous nous sommes rendus compte plus que jamais que les chrétiens ensemble constituent la famille de Dieu. Ils sont donc appelés à partager entre eux la vie, comme toute famille chrétienne est appelée à le faire. Pour une famille il faut un ciment fortifiant son unité et l'amour qui unit ses différents membres. La même chose vaut pour la famille des chrétiens. Jésus n'a-t-il pas dit: «Là ou deux ou trois seront rassemblés en mon nom, je serai parmi eux.» Le Christ lui-même, au milieu de nous, abat les murs de la méfiance et de la séparation, si nous sommes disposés à nous ouvrir à sa grâce. Nous n'avons plus besoin de constituer artificiellement ce qui nous est commun, c'est Dieu lui-même qui le donne à sa famille. Accueillons avec joie l'héritage qui nous est commun et qui repose sur la foi des apôtres et la tradition patristique! Et vivons de cet héritage, de ce trésor commun, intensément, courageusement: c'est le moyen le plus sûr de nous rapprocher l'un de l'autre et de vivre chaque jour plus fidèlement la communion que Dieu veut voir instaurée entre nous tous.

3. Nous sommes en la cathédrale Notre-Dame de Luxembourg. Cette église revêt pour les habitants de ce pays, une signification particulière. Dans notre Cathédrale sont vécues les grandes heures de la Nation et de l'Eglise. Il s'agit d'un vrai sanctuaire national. C'est ici que le pape Jean Paul II est venu prier et s'adresser aux personnes malades et âgées en mai 1985. Une ligne de force spirituelle nous est particulièrement chère dans ce lieu: la dé-

votion à Marie, Consolatrice des Affligés. Ce culte est transmis de génération en génération depuis que les habitants du Luxembourg ont élu Marie comme Patronne de la Cité et du Pays en 1666 et en 1678. La dévotion mariale y est vécue bien intensément de nos jours, ceci notamment au rendez-vous annuel de l'«Octave», quelques semaines après les festivités de Pâques, où d'innombrables pèlerins du pays et des régions limitrophes convergent ici pour honorer la Mère de Dieu et pour chercher refuge et consolation auprès d'elle. Nous sommes d'autant plus heureux de voir en vous, Sainteté, le représentant d'une Eglise qui a une profonde estime et vénération pour la Mère du Sauveur, la Théotokos. Et avec émotion nous nous souvenons de ce que le pape Paul VI, dans son souci oecuménique, a proclamé Marie «Mère de l'Unité des chrétiens». Combien, de fait, la dévotion à Marie unit catholiques et orthodoxes!

Ici, devant l'image de Marie, Théotokos et Mère de l'Unité, Patronne et Protectrice du Luxembourg, nous vous prions, Sainteté, de nous conforter dans la foi et d'implorer les bénédictions du Dieu trois fois saint sur notre peuple et notre pays. En même temps, en vous remerciant chaleureusement de votre visite, nous vous assurons de nos prières fraternelles et ferventes ainsi que de tous nos meilleurs vœux pour la personne de Votre Sainteté et ses collaborateurs ainsi que pour toute la grande Eglise Orthodoxe.

Homélie de Sa Sainteté le Patriarche Oecuménique Bartholomeos lors de la prière oecuménique en la cathédrale de Luxembourg (14 novembre 1994)

Vénérable et Cher Frère Archevêque du Luxembourg, Mgr Fernand Franck, Saint et Très Cher Frère en Christ, Métropolitaine de Belgique et Exarque des Pays-Bas et du Luxembourg Mgr Panteleimon,

Chers Frères et Soeurs dans le Christ,

Tous ceux qui sont aujourd'hui rassemblés ici confessent le Christ qui, par Son Sang, nous a rendus proches de Dieu. Et comme le Saint Apôtre Paul nous le confirme dans la lecture qui a été faite, le Christ est notre paix avec Dieu, c'est Lui qui a rendu un, dans Sa Chair, le mode d'existence de l'incrédé et du créé, en supprimant la barrière de la mort.

D'autre part, dans l'extrait de l'Évangile, écrit par Jean le Théologien, il est fait mention, de manière plus explicite encore, de la manière de nous greffer sur la vie véritable de la plénitude et de l'immortalité trinitaire existentielle: une manière qui n'est pas théorique, qui n'a rien à voir avec l'acceptation intellectuelle de convictions individuelles, ni une manière de nous soumettre et de nous conformer individuellement, par obligation, à des codes pratiques de comportement. Au contraire, il s'agit d'une manière d'adhérer de manière vitale, comme les sarments dans la vigne, au Corps vivifiant du Christ.

Nous ne connaissons pas de possibilité de comprendre et de vivre, par l'expérience, les vérités des deux extraits scripturaires, en dehors de la Chair historique du Corps de l'Église. Si nous considérons l'Église seulement comme une institution administrative, simplement établie par un personnage historique remarquable, porteur d'une idéologie méthaphysique et d'une morale faite de visées éphémères, alors le mot Christ est vidé de toute immédiateté pratique, concrète. Il renvoie à une présence du passé historique et toutes les qualités vitales concernant son humanité, qui lui sont attribuées, sont réduites à des constructions idéologiques. Dès lors, la seule possibilité d'approcher le Christ par l'expérience, c'est Son «imitation», la conformité du comportement de l'homme individuel à des formes extérieures et à des principes réglementaires.

Mais dans l'extrait lu précédemment, l'Apôtre Paul parle d'un homme nouveau, et Jean, parallèlement, de la greffe organique et de l'unité de vie avec le Christ, comme l'unité entre les serments et la vigne. Ce qui est exprimé dans les deux extraits scripturaires est d'une réalité extrême. Il y est question d'une nouvelle créature, d'un événement existentiel complètement différent de l'individualité naturelle mortelle. Le mot Christ renvoie à la personne et à la tête d'un corps présent et agissant, dans lequel la greffe et le séjour est un événement aussi réel que l'unité des membres de tout corps vivant.

«En un seul corps», souligne l'Apôtre Paul; «Demeurez en Moi, comme Moi en vous», ajoute Jean. Ce en et cette existence mutuelle de l'un dans l'autre, manifestent le corps unique de l'Église, dont le mode d'existence est vraiment nouveau. Dans notre rassemblement eucharistique, dans lequel se réalise et se révèle la vérité de l'Église, dont le mode d'existence est vraiment nouveau. Dans notre rassemblement eucharistique, dans lequel se réalise et se révèle la vérité de l'Église, les membres communient à la vie, ils existent en communiant, ils vivent parce qu'ils communient. Non point de manière métaphorique, imagée, mais par la prise de la nourriture qui constitue la condition et le présupposé de la survie de tout être vi-



S.A.R. le Grand-Duc et Sa Sainteté le Patriarche Oecuménique

vant créé. Toutefois, alors que la prise de nourriture, par chaque être vivant, est une fonction individuelle, avec des mobiles centrés sur l'individu, une fonction qui simplement conserve, un certain temps, l'individualité biologique, le «partage eucharistique du même pain et du même calice, en commun et dans la paix, établit, instaure, en Dieu, une même manière d'être pour ceux qui mangent à la même table». Il s'agit d'un mode commun d'existence par la transformation de la fonction de survie, de prise de nourriture – qui est par excellence individuelle –, un événement de communion de vie, d'interpénétration, dans l'amour, du don de l'existence.

«Comme le Père M'a aimé, Moi aussi Je vous aime... Aimez-vous les uns les autres, comme Je vous ai aimés». Ce sens de l'amour ne s'épuise pas dans un com-

portement d'altruisme et d'amitié réciproque. Il manifeste le mode de l'existence véritable, mode d'existence du Dieu Trinitaire origine de la vie, qui est représenté et reproduit par cette «concorde unique» de l'Eucharistie de l'Église, qui est «mue par l'Esprit divin tout-puissant». Nous vivons dans l'Église en puisant l'existence, non point dans notre nature biologique, corruptible et mortelle, mais dans la relation d'amour les uns avec les autres et avec le Christ qui est corporellement offert en nous en sacrifice. Nous existons parce que nous aimons et l'existence qui est puisée dans l'amour ne connaît ni destruction ni mort.

Un grand nombre de groupes religieux qui se réclament du Christ envahissent le monde d'aujourd'hui et, en ayant recours aux méthodes de la propagande idéologique, «ils disent beaucoup de choses» à



Le Premier Ministre Jacques Santer et Sa Sainteté

propos du Christ et des vérités de Son Evangile. Ils prêchent que le Christ est un modèle de maître de morale, qui impose des codes lourds et contraignants d'obligations comportementales, ils proposent une simple amélioration et les illusions d'une vertu égocentrique qui génère des existences qui mènent à la mort. Ou bien ils disent que le Christ est le spectre transcendant d'un «salut» ontologiquement inexplicable, dans un lieu imaginaire tout aussi inexplicable, de survie après la mort. Le Christ, construction de l'esprit et promesse vague d'illusions sentimentales.

Toutefois, les paroles évangéliques lues aujourd'hui surprennent par leur réalisme et leur manière ontologique d'interpréter. Vraiment, pour ceux qui vivent dans le corps d'un mode identique, ecclésial et divin, «la vérité est dans les actes, point dans les paroles». Le Christ de l'expérience ecclésiale, pain et vin, nourriture vitale et vivifiante, mode d'alimentation vitale par la participation, en amour, à la communion de vie, cette vie qui est à l'image de l'interpénétration des personnes de la Sainte Trinité.

Voilà, Frères, ce que nous dit aujourd'hui le témoignage évangélique de ceux qui ont vu personnellement l'épiphanie, la manifestation divine, afin que la joie du Christ demeure en nous et que notre joie soit complète.

**Allocution prononcée
par S.E. le Premier
Ministre Jacques Santer
à l'occasion de la visite
officielle de Sa Sainteté
le Patriarche
Oecuménique
Bartholomeos I^{er} au
Grand-Duché de
Luxembourg
(Château de Sennigen,
le 15 novembre 1994)**

Sainteté,

C'est un grand honneur pour le Grand-Duché de Luxembourg d'accueillir en Votre personne pour la première fois le Patriarche Oecuménique de Constantinople.

Avec le catholicisme romain et les communautés issues de la Réforme, l'Eglise orthodoxe représente une des trois expressions majeures du christianisme qui a si profondément forgé l'histoire européenne.

A l'aube du troisième millénaire, celle-ci est toujours en devenir. Un constat s'impose pourtant: l'Union Européenne est au-

jourd'hui l'unique réalité positive d'un vingtième siècle qui a placé notre continent à plusieurs reprises au bord du gouffre. A travers l'ambitieux défi que se sont lancés ses Etats membres en 1992 à Maastricht, elle aspire à renforcer sa prospérité économique, à maîtriser ses problèmes de société et à assumer sa responsabilité au service de la paix et de la coopération internationale.

Cette nécessité est également empreinte d'une véritable portée morale. L'unification européenne possède en effet une dimension spirituelle qui lui a été léguée par ses pères fondateurs dont la plupart se réclamaient ouvertement des valeurs du christianisme.

Pour Paul Valéry, l'idée européenne tient de trois villes-symboles: Rome, Athènes et Jérusalem. J'aimerais y ajouter celle de Constantinople. L'intérêt relevé manifesté par Sa Sainteté à l'égard du processus de l'intégration européenne – qui s'est notamment traduit par des visites effectuées auprès de la Commission et du Parlement de l'Union – est l'expression de ces liens historiques étroits.

L'ouverture progressive de l'Union aux pays de l'Europe centrale et orientale rapproche celle-ci également du monde orthodoxe. La promotion des contacts oecuméniques entre chrétiens des différentes Eglises et Confessions – que Sa Sainteté encourage avec insistance – est un apport précieux à la construction d'une Grande Europe englobant tous les peuples et nations de notre continent.

Eu égard aux événements tragiques qui continuent de se dérouler dans l'Ex-Yougoslavie, la construction européenne est devenue une nécessité absolue. La maxime de Jean Monnet «faire l'Europe, c'est faire la paix» garde hélas toute sa valeur. Je tiens à remercier dans ce contexte Sa Sainteté d'avoir condamné de façon répétée la guerre comme un moyen pour résoudre les différends. La haine et le fanatisme sont en effet une catastrophe pour l'humanité.

Avec Sa Sainteté je suis d'avis que la tolérance et le respect d'autrui doivent concerner toutes les formes de créature. La protection de l'environnement est ainsi une des tâches majeures que se sont fixées les Etats membres de l'Union. Cependant, beaucoup reste encore à faire. Dans cet ordre d'idées, la publication annuelle d'un message officiel de Sa Sainteté représente une contribution importante à la protection de la création. Elle a le grand mérite de mettre en exergue les enjeux essentiels que doivent affronter les civilisations contemporaines.

Permettez-moi Sainteté, de rendre un vibrant hommage à Votre combat pour la sauvegarde de l'humanité qui Vous distingue.

Avec ces sentiments, je lève mon verre à la santé et à la longévité de Sa Sainteté, à l'approfondissement du dialogue entre les chrétiens et à la solidarité fraternelle entre les hommes.

**Allocution de Sa
Sainteté
le patriarche
oecuménique
Bartholomeos lors du
déjeuner offert en son
honneur par Son
Excellence Monsieur
Jacques Santer,
Premier Ministre du
Grand-Duché de
Luxembourg et
Président désigné de la
Commission des
Communautés
Européennes
(15 novembre 1994)**

Monsieur le Premier Ministre,

C'est avec une joie particulière que Nous avons accepté l'honneur de prendre part à ce déjeuner officiel auquel Votre Excellence a eu la bonté de Nous convier, ainsi que les Frères qui Nous accompagnent. Certes, cet honneur est rendu, avant tout, à travers Notre personne, au Premier Siège ecclésial parmi les Orthodoxes, qu'avec la grâce de Dieu Nous représentons, la Grande Eglise du Christ de Constantinople, plus largement connue comme Patriarcat Oecuménique.

Nous Vous remercions le plus volontiers, Monsieur le Premier Ministre, pour ces obligeantes dispositions et marques d'estime. Nous savons bien, en effet, que le moment du repas pris en commun, en de pareilles circonstances, s'avère être le moyen le plus propice pour que communiquent les coeurs des convives.

Un sage proverbe turc ne dit-il pas à ce propos: «L'âme n'a besoin ni de café ni de cafétéria. L'âme recherche la compagnie et le café est un prétexte».

D'ailleurs, les disciples du Seigneur, en marche vers Emmaüs, incapables dans un premier temps de Le reconnaître alors qu'Il leur parlait, n'ont-ils pas été rendus dignes de cette joie et de cette bénédiction indicibles que quelques instants plus tard lors de la «fracture du pain»?

Voilà donc cette opportunité que Dieu nous donne d'ouvrir nos coeurs les uns aux autres et de partager, non seulement

la nourriture et la boisson, mais encore les déceptions et les espérances, les craintes et les certitudes, les problèmes et les prévisions optimistes, lesquelles, d'ailleurs, ont toujours fait partie intégrante de la vie et de l'histoire des hommes.

Il ne fait doute aucun que Votre Excellence, en Sa qualité de Premier Ministre d'un Pays chargé d'histoire et de culture, et en tant que Dirigeant responsable, a connu, dans toutes leurs dimensions, ces expériences de vie que la réalité anglo-saxonne qualifie fort heureusement en recourant à l'expression concise de «ups and downs».

De même, Votre Excellence et ses distingués collaborateurs ont certainement eu l'occasion, à maintes reprises, d'admirer, jusque dans les vicissitudes de l'histoire humaine, la Sagesse de Dieu, jamais absente, ainsi que Son Amour extrême pour l'homme, qui en fin de compte fait triompher le Droit et le Bien, quelles qu'excessives que paraissent – et puissent, parfois, être – l'ampleur et les nombreuses mani-

festations de la force et de la violence odieuse de par le monde.

D'ailleurs, Excellence, le fait que Vous preniez la succession de Monsieur Delors à ce poste éminent et de responsabilité internationale témoigne, s'il en est, de ce que la qualité, et point la quantité, est le plus sûr garant du succès.

Vous allez porter, Excellence, sur vos épaules expérimentées, un immense fardeau, un fardeau qui, comme on le sait, a longtemps été porté, et avec combien de sagesse et de sensibilité, par celui auquel vous allez succéder, Monsieur Delors, avec lequel Nous avons eu la joie et l'honneur de nous entretenir longuement à trois reprises.

Nous savons, dès lors, que la solution et la recherche d'un équilibre entre les questions nombreuses, énormes et en évolution constante, qui touchent l'Union Européenne qui ne cesse de s'élargir, constituent incontestablement une épreuve quasi surhumaine et une croix malaisée à porter.

Toutefois, ceux qui ont choisi Votre Excellence pour assumer cette haute et combien difficile mission, savaient pertinemment bien entre les mains de quel homme ils déposaient ce lourd fardeau.

Quant à Nous, à l'instar de tous les responsables spirituels du monde contemporain qui exercent leur service dans la crainte de Dieu, Nous ne cesserons d'adresser nos ardentés supplications au Très-Haut afin qu'Il prodigue sans discontinuer Ses abondantes grâces pour le succès de l'oeuvre sainte entreprise en faveur de tous les hommes concernés de manière directe ou indirecte, et pour la gloire de Dieu et le salut du monde.

Dans cet esprit, Nous levons Notre verre et Nous buvons au règne prospère de Son Altesse Royale le Grand-Duc Jean, au bonheur de Son Auguste Maison, à la santé et à la longévité de Votre Excellence, de Votre chère famille, de vos distingués collaborateurs et du Peuple tout entier de ce pays béni.

Forum pour une Europe multiculturelle

Du 14 au 16 novembre 1994 s'est déroulé au Centre de Conférences du Kirchberg le Forum susmentionné.

Il s'agissait d'une rencontre interscolaire où ont participé 14 lycées luxembourgeois et 14 lycées étrangers, chacun avec 4 élèves.

Les jeunes ont discuté sur le sujet «Racisme, Xénophobie, Intolérance», ceci en vue de la campagne contre le racisme, la xénophobie, l'antisémitisme et l'intolérance, que le Conseil de l'Europe lancera à la fin de cette année.

Rencontre Poos-Olechowski

Le 15 novembre 1994, le ministre des Affaires Etrangères, M. Jacques Poos, a rencontré son homologue polonais, M. A. Olechowski. Au cours d'un vaste échange de vues, les deux ministres ont abordé le problème de l'intégration européenne de la Pologne. M. Olechowski a réitéré la volonté de la Pologne d'adhérer en temps utile à l'Union européenne. Cette adhésion est pour lui non pas un processus bureaucratique, mais un processus éminemment politique. Il a souligné que le soutien des responsables politiques, mais aussi des opinions publiques européennes était nécessaire pour que la volonté d'adhésion de la Pologne puisse aboutir. Il exprime l'espoir que les membres de l'UE tiennent compte de cette volonté politique et ne se limitent pas à une approche purement institutionnelle du développement de l'UE dans la perspective de la conférence inter-gouvernementale de 1996.

Selon M. Olechowski, une coopération voire une participation de la Pologne au deuxième et troisième pilier du Traité de Maastricht, c'est-à-dire la politique étrangère et de sécurité commune ainsi que la coopération dans les domaines de la justice et des affaires intérieures, pourrait même être envisagée avant une entrée de



Lors de sa visite à Luxembourg, M. Olechowski a également rencontré le Premier Ministre M. Jacques Santer.

la Pologne dans le pilier communautaire centré sur les questions économiques. En vue de la conférence de 1996, le ministre des Affaires Etrangères polonais a souhaité qu'un groupe des amis de la Présidence comprenant aussi des représentants des pays d'Europe centrale puisse communiquer les réflexions et les points

de vue de la Pologne et d'autres Etats de l'Europe centrale aux membres et représentants de l'UE chargés de la révision du Traité de Maastricht.

M. Jacques F. Poos s'est déclaré prêt à soutenir la proposition de M. Olechowski de permettre aux pays de l'Europe cen-

trale de faire entrer leurs réflexions dans la préparation de la conférence de 1996. Il a salué la volonté des pays d'Europe centrale, et notamment de la Pologne de voir l'UE étendue vers l'Europe centrale, tout en souhaitant que la Pologne maintienne et développe ses relations économiques traditionnelles avec ses voisins à l'Est. Abordant la question pratique de l'adhésion, M. Poos a déclaré que les Accords européens avec la Pologne n'étaient entrés en vigueur que le 1^{er} février 1994, qu'il fallait donc miser sur une période d'acclimatation entre la Pologne et l'UE avant de pouvoir procéder à une évaluation des progrès accomplis.

Souhaitant que la Pologne procède pendant cette période de transition à un transfert de l'acquis communautaire dans sa législation nationale, M. Poos a exprimé l'espoir que les pays d'Europe centrale s'inspireront du Livre blanc que la Commission va mettre au point en tenant compte des caractéristiques et difficultés particulières de chaque pays en phase de pré-adhésion.



MM. Poos et Olechowski

Nouvelles de la Cour

Le Maréchalat de la Cour communique:

Son Altesse Royale le Grand-Duc a reçu successivement en audience, pour la remise de leurs lettres de créance

Son Excellence Monsieur Carlos Alzugaray Treto, Ambassadeur extraordinaire

et plénipotentiaire de la République de Cuba,

Son Excellence Monsieur Youssouf Ouedraogo, Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire du Burkina Faso,

Son Excellence Monsieur Arthur Kuko, Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République d'Albanie,

ainsi qu'en audience de congé

Son Excellence Monsieur Abdelkader Taffar, Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République Algérienne Démocratique et Populaire, et

Son Excellence Monsieur Humberto Jiron, Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République du Panama.

Luxembourg, le 16 novembre 1994

1944-1994: Le BENELUX fête ses 50 ans

Il y a cinquante ans, le 5 septembre 1944, Radio Londres annonçait que les Gouvernements de Belgique, des Pays-Bas et du Luxembourg, en exil à Londres, venaient de signer une convention d'union douanière. Cette signature fut le point de départ de la collaboration BENELUX!

Le 16 novembre 1994, une commémora-

tion solennelle du jubilé du Benelux a eu lieu à Bruxelles. Les Ministres des Affaires étrangères des trois pays ainsi que le Secrétaire général de l'Union économique Benelux y ont pris la parole au cours d'une séance académique agrémentée d'un concert. Lors de cette séance, un ouvrage commémoratif sur le Benelux fut en outre présenté. Cet ouvrage rend un

hommage indirect à toutes les personnalités qui ont marqué de leur empreinte la coopération Benelux.

Nous reproduisons ci-après le texte du discours fait par M. Jacques Poos lors de la séance académique.

Discours de M. Jacques F. Poos, Vice-Premier Ministre et Ministre des Affaires Etrangères à la séance académique organisée à l'occasion du 50^{ième} anniversaire du Benelux, Bruxelles, le 16 novembre 1994

Monsieur le Président,
Monsieur le Secrétaire général,
Excellences,
Mesdames, Messieurs,

Il y a cinquante ans, à un moment où nos

trois pays n'étaient pas encore libérés, les gouvernements de la Belgique, des Pays-Bas et du Luxembourg prenaient une décision dont la portée était considérable non seulement pour ces trois Etats liés par l'histoire mais pour toute l'Europe occidentale.

En effet, l'option prise à Londres, le 5 septembre 1944, d'associer étroitement les économies de nos trois pays, a marqué le début d'un nouveau processus d'intégration sur le continent européen.

L'intégration économique était perçue par nos trois Gouvernements comme la seule solution capable de relever économiquement nos pays fortement détruits par la guerre et l'occupation.

Par cette décision ils tiraient la leçon des erreurs d'un passé récent fait de protectionnisme, de repli sur soi et d'une coopération économique et politique largement absente pendant les années d'avant-guerre.

Conscients du fait que le nationalisme économique avait mené au nationalisme politique et à l'affrontement militaire, les dirigeants de l'époque, encore en exil, ouvraient une nouvelle perspective. Elle allait déboucher, quelque six ans plus tard, à la création de la première Communauté européenne, celle du charbon et de l'acier. Il est donc tout à fait justifié de considérer le Benelux comme un précurseur, certains l'ont appelé le laboratoire de l'intégration européenne.

Il y a cinquante ans, nos gouvernements se trouvaient confrontés à des défis gigantesques: Comment reconstruire des économies dévastées, comment assurer à nos peuples traumatisés par les souffrances de l'occupation et les privations de la guerre, la liberté, la sécurité et la prospérité?

La création du Benelux n'a donc pas seulement préfiguré l'organisation future de l'Europe occidentale, elle a sans aucun doute aussi grâce à une approche politique et économique solidaire, accéléré le relèvement de nos pays et renforcé leur poids sur la scène internationale.

L'intégration initiée par nos trois pays à Londres s'est étendue aux douze pays et j'espère seize pays de l'Union européenne. Leur décision courageuse s'est avérée comme la seule option valable pour faire l'unification de l'Europe et pour assurer la paix et le progrès économique et social.

Comme les anniversaires fournissent l'occasion pour dresser un bilan, nous pouvons constater avec satisfaction que l'objectif initial a été complètement atteint.

Mais il serait erroné de s'arrêter là en considérant que la mission a été accomplie et que le Benelux est devenu d'une certaine manière la victime de son propre succès.

Je pense que cet anniversaire nous fournit d'abord une excellente occasion pour regarder vers l'avenir et réfléchir en commun aux tâches futures qui exigent de nous, comme par le passé, d'agir solidairement et courageusement.

Si la situation en Europe n'est certainement comparable à celle qui prévalait il y a cinquante ans, il faut néanmoins admettre que nous nous trouvons confrontés avec des problèmes dont la dimension est considérable:

Après l'effondrement du communisme, il s'agit aujourd'hui de réunifier économiquement le continent en diminuant l'énorme fossé qui sépare l'Europe de l'ouest de l'Europe centrale.

Nous devons préparer l'Union européenne à une nouvelle vague d'élargissements. Nous devons lui donner les capacités politiques et économiques pour affirmer son rôle dans un monde caractérisé par la globalisation des marchés, et par la réapparition de nouvelles dérives nationalistes.

Par ailleurs l'Europe est aujourd'hui affectée par le chômage qui risque de mettre en cause la cohésion sociale et le modèle auquel les trois pays du Benelux sont particulièrement attachés.

Je suis convaincu que dans ce contexte la coopération au sein du Benelux reste d'actualité.

Elle pourra même jouer, dans de nombreux domaines un rôle de pionier et d'inspiration comme ce fut le cas tout au long de l'histoire de la construction européenne. Faut-il rappeler que la conférence de Messine, de juin 1955, qui a posé les bases des nouveaux traités, était surtout le résultat d'une initiative des trois gouvernements du Benelux.

Comme le rappelle Jean Monnet dans ses Mémoires, «à Messine, les ministres prirent pour base de leur accord le mémorandum du Benelux et n'eurent le temps que d'y apporter quelques atténuations de forme».

Le plus grand mérite politique de cette initiative qui a véritablement relancé la construction européenne affectée par l'échec de la CED revient au grand homme d'Etat belge que fut Paul-Henri Spaak qui a toujours accordé une importance primordiale à la coopération et aux bonnes relations au sein du Benelux.

Aujourd'hui, nous avons lancé une réflexion sur la réorientation de notre coopération au sein du Benelux. De nouvelles données nous imposent de revoir son fonctionnement:

développer la coopération dans certains domaines où elle est restée insuffisante, comme par exemple la coopération transfrontalière évoquée par mon collègue néerlandais.

Nous concerter de manière plus intense en matière de politique extérieure développée par le ministre belge...

Dans quelques semaines sommes appelés à tirer les conclusions d'un rapport préparé par le groupe de réflexion que nous avons institué et de mettre rapidement en oeuvre la rénovation de notre coopération.

S'il est vrai que certaines activités traditionnelles du Benelux ont été reprises par l'Union européenne et que de ce fait des

réajustements sont devenus nécessaires, je peux constater que la prise de conscience de la part de nos trois gouvernements que le Benelux reste un cadre de coopération indispensable n'a plus été aussi évidente depuis longtemps. Nous partageons tous l'analyse de notre collègue Hans van Mierlo quand il affirme qu'en ce qui concerne le Benelux, l'union économique a été rattrapée par l'Union européenne, mais qu'en revanche, le Benelux devient de plus en plus important sur un plan géopolitique.

Après l'élargissement vers les pays nordiques qui sont eux aussi liés par une forte coopération régionale, le Benelux se trouve véritablement au coeur de l'Union européenne. Par son économie, ses réseaux de communication, ses traditions et sa culture, il représente sans aucun doute un trait d'Union entre l'Europe du Nord et l'Europe du Sud.

Nos pays ont été depuis les débuts de la construction européenne fermement attachés à la fois à des progrès continus de celle-ci comme à sa cohésion interne. Il nous appartient aujourd'hui à réfléchir sur les moyens qui nous permettront d'élargir l'Union sans remettre en cause ni sa cohésion fondamentale ni les principes de base qui ont été à l'origine de sa réussite.

A cet égard, nos pays pourront jouer dans le cadre de la conférence intergouvernementale de 1996 un rôle de proposition particulièrement utile, comme ils l'ont fait il y a quarante ans à la conférence de Messine.

De la même manière, nous partageons le même intérêt évident que le Traité de Maastricht, à la naissance duquel les pays du Benelux ont largement contribué, soit entièrement mis en oeuvre. Je pense notamment à la politique étrangère mais aussi au respect des dispositions en matière de l'Union économique et monétaire.

L'idée d'une monnaie européenne, depuis le Plan Werner, a bénéficié de l'appui de nos trois pays attachés à une monnaie forte et stable. Pays exportateurs par excellence et rangeant au quatrième rang des puissances commerciales du monde, nous avons compris que la création d'une monnaie européenne stable deviendrait un atout majeur pour la force économique de l'Europe. Dans ce processus établi selon un calendrier et des critères de convergence inscrits dans le Traité, les pays du Benelux auront un rôle déterminant qui nécessite une bonne concertation.

Les grandes échéances qui nous attendent, que ce soit la réalisation de l'Union économique et monétaire, la révision du Traité ou l'élargissement de l'Union vers l'Europe centrale et certains pays méditerranéens sont d'une importance particulière pour nos pays comme pour l'Union européenne dans son ensemble. Il s'agit à la fois de maintenir la dynamique d'inté-

gration et de préserver les équilibres au sein d'une Union caractérisée par une plus grande diversité.

Il revient à certains pays, et je pense que telle est la vocation des pays du Benelux, d'y apporter une contribution spéciale. Nous réussissons cette tâche d'autant mieux si nous savons renouer avec un certain «esprit Benelux» qui a permis à nos trois pays de jouer un rôle moteur qui a bien servi la construction européenne.

Cette concertation n'a jamais eu besoin d'une institutionnalisation particulière. Elle était guidée par une large identité de vues sur l'essentiel et se nourrissait d'échanges et de contacts réguliers à tous les niveaux.

La relance de la coopération entre nos trois pays n'est pas non plus inspirée par une quelconque menace qui planerait sur les pays de moindre dimension. Certes, il faudra, le moment venu, faire valoir nos points de vues sur les questions institutionnelles qui sont partagés par d'autres pays membres. Il ne s'agit certainement pas de présenter les réformes de l'Union européenne à entreprendre sous l'angle d'une confrontation entre grands et petits. Une telle approche serait d'ailleurs très négative pour la cohésion d'une Union qui, sans difficulté, a su réunir des Etats de tailles différentes.

La force des pays du Benelux a toujours résidé dans leur capacité de concilier des points de vues au début parfois éloignés entre pays membres. Cela fut le cas au moment de la négociation de l'Acte Unique, du Traité de Maastricht mais aussi, récemment, quand il s'agissait d'adopter une stratégie européenne pour relancer la croissance et lutter contre le chômage. Dans une Union élargie, cette capacité de contribuer à l'élaboration de compromis

de progrès, permettant de faire avancer la construction européenne et de préserver sa capacité d'action, sera plus nécessaire que jamais.

Dans cette optique, nous pouvons rester confiants dans l'avenir. Nos pays ont été les pionniers de l'intégration. Ils étaient les premiers à comprendre que la solidarité dans l'action n'équivaut pas à une perte de souveraineté mais à un gain évident pour tous. Cette leçon mérite d'être rappelée avec force parce que les tentations de repli refont surface: Les pays du Benelux n'ont rien à gagner d'un affaiblissement de la construction européenne, bien au contraire.

Nos peuples sont parmi ceux qui restent les plus favorables au progrès de l'intégration.

Il s'agit de préserver cette confiance de nos opinions publiques. Car l'Europe, nous avons dû nous en rendre compte, ne peut se construire contre la volonté de nos peuples. Il est pour cette raison essentiel que les étapes futures soient préparées et menées en étroite liaison avec une opinion publique qui a de plus en plus souvent du mal à comprendre les mécanismes communautaires.

Fortement attachés à la transparence et au renforcement de la démocratie, les pays du Benelux peuvent à leur tour jouer un rôle actif pour reconcilier les Européens avec la construction européenne dont dépend finalement leur avenir et l'avenir de leurs enfants.

Je voudrais aussi relever dans ce contexte les activités du Conseil interparlementaire qui réunit les parlementaires de nos trois pays.

Leur motivation pour maintenir et développer la coopération Benelux reste forte.

Elle doit rester un aiguillon pour les gouvernements, notamment en vue des futures échéances.

Je tiens également à rappeler le rôle très actif que nos trois pays ont joué dans la mise en place du système de Schengen. Ayant réalisé depuis longtemps la libre circulation des personnes et pratiquant une politique commune en matière de visas, le Benelux a pris une part décisive à la négociation de l'Accord de Schengen qui devrait entrer en vigueur dans un délai rapproché.

Il faut également féliciter le Secrétariat général du Benelux qui avec des moyens souvent limités a su contribuer à ce processus parfois très difficile. Il est évident que pour nos pays Schengen devra être repris par l'Union européenne qui dispose notamment au niveau du chapitre sur la coopération dans les domaines de la justice et des affaires intérieures du moyen adapté à cette reprise progressive.

Excellences,
mes chers collègues,
Mesdames, Messieurs,

Je pense que la séance d'aujourd'hui a été plus qu'une simple manifestation de commémoration.

La coopération Benelux est bien vivante. Nous avons décidé de l'adapter au contexte et aux besoins d'aujourd'hui parce que nous sommes convaincus que nous en avons besoin, peut-être davantage demain que hier. Il s'agit de témoigner de notre solidarité et de notre volonté de travailler ensemble comme nous l'avons fait depuis cinquante ans.

Cette coopération se veut ouverte. Elle est au service de notre cause commune: la construction d'une Europe unie, libre pacifique et prospère.

Lancement du réseau EURES

Le réseau EURES, autrement dit l'Euroguichet social, a été mis officiellement en place le 17 novembre 1994 dans le cadre de la Semaine de l'Emploi qui s'est tenue à Bruxelles.

Créé à l'initiative de la Commission européenne, ce réseau s'adresse à tous les travailleurs et employeurs intéressés par la mobilité géographique et professionnelle dans l'espace Economique Européen. Ses 350 Euroconseillers répartis dans les 16 pays de l'EEE ont pour mission d'offrir trois services: l'information, le conseil et l'aide au placement ou au recrutement.

L'EURES PED

L'EURES transfrontalier du Pôle Européen de Développement des trois fron-

tières a été installé en juin 1993. Il associe la Lorraine, le Luxembourg et le Luxembourg belge.

Il offre au public, dans les zones frontalières concernées, un ensemble d'informations relatives à la mobilité entre les Etats de l'Union Européenne: offres d'emploi, droit du travail et sécurité sociale, fiscalité, logement, etc... et contribue à la rencontre entre employeurs et personnes à la recherche d'un emploi.

Il intervient sur la base de quatre missions:

- informer sur les conditions de vie et de travail dans les régions frontalières concernées et plus généralement dans l'EEE

- participer à la diffusion des offres et demandes d'emploi disponibles
- organiser la gestion prévisionnelle et concertée de l'emploi
- promouvoir la formation professionnelle transfrontalière.

Il réunit de plus, les partenaires de chaque région ou pays frontaliers concernés: services publics de l'emploi, organisations patronales, organisations syndicales, collectivités territoriales et leur offre un lieu de dialogue et de concertation sur tout ce qui se rapporte à l'emploi, à la formation professionnelle et plus généralement au domaine social.

Plusieurs Euroconseillers au Grand-Duché de Luxembourg

L'EURES transfrontalier dispose des compétences d'euroconseillers exerçant au sein des différents organismes frontaliers

partenaires. Grâce à une formation spécifique, aux moyens informatiques dont ils disposent et à leur fonctionnement en réseau, ils apportent aux personnes et aux entreprises concernées les informations et conseils dont elles ont besoin pour appréhender le marché européen du travail.

Le budget d'EURES transfrontalier est assuré par la Commission européenne avec le concours des Etats membres de l'Union et des collectivités territoriales concernés (le Ministère du Travail pour le Luxembourg).

L'ADEM: le gestionnaire des offres d'emploi à vocation européenne

Dans le cadre de la réorganisation informatique de ses services, l'Administration de l'Emploi s'occupe actuellement de mettre en place les structures nécessaires à la mise en oeuvre du système EURES.

En complément à ses missions traditionnelles qui sont l'information, le conseil et l'aide à la recherche d'un emploi et au recrutement, l'Adem est appelée à jouer un rôle spécifique dans le cadre de la gestion des offres d'emploi à vocation européenne.

Dès 1995, les 5 Euroconseillers de l'ADEM auront accès aux bases de données EURES qui comportent des infor-

mations générales sur les conditions de vie et de travail dans les 16 pays de l'Espace Economique Européen (plus de 11.000 fiches disponibles en 9 langues) et des offres d'emploi.

**Le CEPS-INSTEAD:
un Centre de Ressources**

Le Centre de Ressources de l'EURES - PED pour le Luxembourg est le CEPS-INSTEAD, qui met à la disposition des euroconseillers des systèmes d'information sur les conditions de vie et de travail au Grand-Duché (sécurité sociale, droit du travail, fiscalité) et des analyses de la situation économique dans la Grande Région Sar-Lor-Lux-Rhénanie-Palatinat-Wallonie.

25^e anniversaire de l'Institut Eurocontrol (17 novembre 1994)

Allocution de Monsieur Robert Goebbels,
Ministre de l'Economie et des Travaux Publics

Mesdames, Messieurs,

S'il existe une communauté internationale par excellence, c'est bien celle du monde de l'aviation en général, et du contrôle du trafic aérien en particulier.

Rien de surprenant donc à ce que l'Organisation EUROCONTROL ait choisi en 1969 le Grand-Duché de Luxembourg pour y implanter son Institut de la Navigation Aérienne. Le Grand-Duché est en effet situé au coeur de l'Europe et il abrite de nombreuses institutions européennes et internationales.

L'Institut à Luxembourg est l'un des services extérieurs de l'Agence EUROCONTROL. Avec ses quelques 25 fonctionnaires à ses débuts en 1969 et 80 aujourd'hui, il n'est sans doute pas ce que l'on appelle une grande institution. Cela ne l'a pas empêché, au cours de ces 25 dernières années, de se tailler une réputation mondiale grâce à la qualité de ses cours de formation qui ont été suivis par plus de 12.000 stagiaires venus de 80 pays différents. L'Institut accueille en effet non seulement des stagiaires venus de la Communauté Européenne de l'Aviation Civile, qui compte 32 états membres, mais aussi du monde entier par l'intermédiaire de l'Organisation de l'Aviation Civile Internationale.

C'est dire le rôle important de l'Institut EUROCONTROL en matière de formation dans tous les domaines liés au contrôle du trafic aérien. Le Grand-Duché de Luxembourg est particulièrement fier d'en être le pays hôte.

Au cours de ces dernières années, l'Institut s'est vu confier des tâches nouvelles dans le cadre du vaste programme d'harmonisation et d'intégration du contrôle du trafic aérien à l'échelon européen, mieux connu sous le nom d'EATCHIP, et en particulier des tâches d'harmonisation dans le domaine de la formation.

C'est notamment dans ce contexte qu'il a été décidé de construire un nouveau bâtiment pour l'Institut, en remplacement du bâtiment actuel, devenu depuis longtemps trop petit. Ce nouveau bâtiment, conçu selon les normes les plus récentes, sera mieux adapté aux tâches futures. C'est donc dans les meilleures conditions qu'il pourra accueillir les nombreux stagiaires, ainsi que l'ensemble des fonctionnaires dont le nombre atteindra d'ici peu 95 personnes.

Le Gouvernement luxembourgeois est très attaché à la présence de l'Institut à Luxembourg. Il fournira à EUROCONTROL tout le soutien nécessaire pour que cette nouvelle construction, qui ouvre la voie du futur, voit le jour rapidement.

Je tiens à souligner dans ce contexte que le Gouvernement veillera à ce que EUROCONTROL dispose pour tout avenir prévisible des terrains dont cet institut a besoin pour se développer harmonieusement.

Le Gouvernement, par l'entremise du fonds d'Urbanisation du Plateau du Kirchberg, forme simplement le souhait que les bâtiments qu'EUROCONTROL se propose de faire ériger sur ce site, que ce soit le projet actuel ou toute extension future, s'intègrent dans le concept urbanistique que les autorités nationales et communales ont défini pour ce nouveau quartier de la Ville de Luxembourg.

Pour qu'il n'y ait pas de malentendu, je tiens à souligner ici en ma qualité de Ministre de tutelle du Fonds d'Urbanisation du Kirchberg que l'Institut Eurocontrol, voire les organes dont il dépend, trouveront dans le Grand-Duché de Luxembourg un pays-hôte décidé à faciliter autant que faire se peut le fonctionnement de cet organisme international.

Le Gouvernement luxembourgeois est fier de pouvoir ainsi contribuer au programme d'harmonisation européen dont EUROCONTROL a la responsabilité.

Il ne fait pas de doute que l'Institut EUROCONTROL est à la hauteur des tâches qui lui sont confiées, et qu'il aura ainsi un rôle non négligeable à jouer dans le développement du contrôle aérien en Europe tel qu'il est prévu, non seulement d'ici l'an 2000, mais aussi bien au-delà.

Hautes distinctions

Le 17 novembre 1994, le Premier Ministre Jacques Santer a remis la Médaille d'Or de la Fondation du Mérite Européen à Monseigneur Jean Hengen, ancien Archevêque de Luxembourg. Monsieur Dieter Hartwich, ancien Secrétaire général de la Banque Européenne d'Investissement et Monsieur René Putzeys, ancien Député-Maire seront décorés de la Médaille d'Argent.

Monsieur Hartwich a été par la même occasion promu Commandeur de l'Ordre de Mérite.

Le Premier Ministre Jacques Santer et les personnalités honorées



M. Henri Davier honoré

Le 17 novembre 1994, Monsieur Robert Goebbels, Ministre de l'Economie, a remis une distinction honorifique à Monsieur Henri Davier, Président du Conseil d'Administration de la Société Fiduciaire Suisse (Luxembourg) S.A.

Lors de la cérémonie en l'honneur de M. Davier

Présentation de l'année culturelle

Le 17 novembre 1994 a eu lieu la présentation officielle de «Luxembourg, Ville européenne de la Culture 1995» au Conservatoire Municipal de Luxembourg.

Madame Lydie Wurth-Polfer, bourgmestre de la Ville de Luxembourg, Madame Marie-Josée Jacobs, ministre délégué aux Affaires culturelles, respectivement président et vice-président de «Luxembourg, Ville européenne de la Culture 1995» a.s.b.l. ainsi que Monsieur Claude Frisoni, coordinateur général, ont présenté le programme de l'année culturelle luxembourgeoise. Monsieur Jo Kox, organisation touristique, et Madame Simone Beck, attachée à la coordination générale, ont informé sur quelques aspects plus techniques de «Luxembourg 1995».



Les responsables présentent «Luxembourg, Ville européenne de la Culture 1995».

Le prix Atlantida 1994 décerné à Barcelone à M. Jacques Santer

Depuis 1986, l'Association des éditeurs catalans décerne chaque année, pour distinguer les personnalités du monde politique et des moyens de communication qui ont donné un remarquable appui au livre, véhicule idéal de la culture et de l'entente entre les peuples, ses prix «Atlantida».

Pour 1994, le jury des prix a pris, à l'unanimité, la décision de décerner le prix spécial du «Lecteur fameux» à M. Jacques Santer, Premier Ministre et Ministre des Affaires culturelles du Luxembourg, en reconnaissance de son appui aux institutions européennes du livre et de ses efforts en faveur de la diversité linguistique en Europe.

Parmi les prédécesseurs de M. Santer ont été entre autres: M. Jordi Pujol, Président de la Catalogne (1986), M. Vaclav Havel, Président de la Tchécoslovaquie (1990) et Mme Simone Veil, Députée au Parlement européen (1991).

La cérémonie de la remise du prix s'est déroulée le soir du 22 novembre 1994 à Barcelone. Notons en passant que Barcelone n'est pas seulement le centre de l'édition catalane, mais le centre de l'édition du monde hispanophone tout court. Dans son discours de remerciement, M. Jacques Santer a insisté sur la nécessité d'un meilleur soutien à l'édition européenne, le soutien à la diversité linguistique en Europe, et une meilleure synergie entre l'audiovisuel et le livre.

Discours de Son Excellence Monsieur Jacques Santer, Premier Ministre, Ministre des Affaires culturelles du Grand-Duché de Luxembourg

Permettez-moi de vous dire combien votre invitation à Barcelone me fait plaisir, combien je tire honneur de la décision du jury des Prix Atlantida de l'Association des éditeurs catalans de me décerner, en ma qualité de ministre des Affaires culturelles du Grand-Duché de Luxembourg, le titre d'un «Lecteur fameux», combien mon émotion et ma gratitude sont grandes de me savoir en compagnie d'illustres prédécesseurs et d'être parmi vous ce soir.

J'interprète avec une franche fierté votre Prix comme un hommage et une reconnaissance pour les efforts exemplaires que

mon pays, le plus petit Etat membre de l'Union Européenne, a été amené de faire au cours des dernières années en faveur du livre et de la lecture en Europe.

Par ailleurs, je ne doute point que le Gouvernement luxembourgeois continuera, dans la juste mesure de ses possibilités, et en étroite coopération avec ses partenaires européens, sur cette voie de soutien et d'appui aux secteurs de la littérature et de l'édition qui méritent l'attention de nous tous.

Mesdames, Messieurs,

En ma qualité donc de ministre des Affaires culturelles j'aimerais vous exposer, de façon succincte il va de soi, quelques idées directrices, certains principes dominants poursuivis par le Grand-Duché en faveur de l'écrit et de l'édition.

En premier lieu, il me tient à coeur de rappeler notre soutien aux langues dites «régionales» et nos démarches en faveur des littératures écrites dans ces langues.

Quel sera l'avenir de ces langues, que l'on qualifie de «petites» ou «moins répandues» ou encore «minoritaires», dans le vaste marché unique de l'Union Européenne, alors qu'elles y sont confrontées à un multilinguisme accru qui s'orientera forcément, dans beaucoup de domaines de la vie, vers les langues les plus parlées?

Chaque langue, même la plus marginalisée, n'est-elle pas porteuse d'un patrimoine culturel unique? La réponse étant affirmative: que pouvons-nous donc faire pour amener toutes les langues de nos régions d'Europe – des grandes, comme le catalan, jusqu'au plus petites, du lapon dans le grand Nord, du frison aux Pays-Bas, du gaélique d'Ecosse, jusqu'au breton et à l'occitan en France, au sarde ou frioulan en Italie, sans oublier le luxembourgeois – à assurer le rôle de gardiennes de leur part spécifique du multiple héritage culturel européen ou, encore, à jouer celui du refuge de l'identité régionale?

Pour marquer son appui aux régions de l'Europe, le Gouvernement luxembourgeois avait donné une aide financière généreuse au «Congrès des écrivains européens» qui fut l'organisateur du premier «Forum Europa – Festival des petites langues et de leur littérature» en septembre 1992 à Luxembourg. Pendant toute une semaine, des linguistes, des écrivains, des musiciens venus de 24 régions y ont célébré ensemble une grande fête des richesses linguistiques.

Afin que l'Europe puisse sauvegarder cette diversité des langues, cette richesse des

créations littéraires, le trésor de tous ces patrimoines, chaque pays devra d'abord assumer individuellement ses responsabilités et garantir les meilleures conditions possibles pour une cohabitation pacifique et productive de plusieurs langues et pour le plein épanouissement de toutes.

A l'échelon communautaire, l'Union devra continuer à ouvrir dans le domaine de la culture, chaque fois que faire se peut, un maximum de ses actions et programmes, et je pense par exemple aux aides à la traduction, à un maximum de langues, qu'elles soient officielles ou non. – Les littératures de l'Europe ne s'écrivent pas uniquement dans les langues officielles de la Communauté: voilà une certitude qu'il est permis de répéter de temps en temps – pour qu'elle ne soit jamais oubliée.

Je pense que mon pays peut servir d'exemple pour une bonne coexistence de plusieurs langues. Sur une terre traditionnellement polylingue, le Luxembourg avec ses 400 000 habitants, dont près d'un tiers sont des étrangers, fait côtoyer sans frictions, dans un esprit de tolérance linguistique et de compréhension interculturelle, le luxembourgeois, promu langue nationale en 1984, et deux grandes langues de culture et de communication internationales, le français et l'allemand. Et dans ce contexte trilingue, la «petite» langue luxembourgeoise, qui est une clé indispensable pour comprendre notre héritage culturel, se montre, sans passésisme, tout à fait capable d'aborder la modernité. Et ceci grâce notamment à des écrivains de talent qui ont prouvé qu'ils savent l'utiliser et la travailler avec sagesse, et à des éditeurs publiant leur poésie, leurs romans, leurs pièces de théâtre en luxembourgeois.

D'ailleurs, chez nous, sur un marché très exigü, il faut du courage pour se lancer dans l'aventure de l'édition, et je veux bien croire qu'en Catalogne beaucoup d'éditeurs connaissent des problèmes semblables. Je profite donc de l'occasion pour rendre ici hommage à toutes les petites entreprises d'édition qui, un peu partout en Europe, mènent un combat qui est, économiquement, souvent difficile, mais dont les prouesses culturelles sont concluantes.

Mesdames, Messieurs,

Une langue est vivante aussi longtemps qu'elle s'adapte et se transforme, et qu'elle produit de la littérature de qualité. J'ai la ferme conviction que même une petite langue comme le luxembourgeois ne sera

jamais condamnée à disparaître, tant qu'il y aura des auteurs pour transmettre son génie propre, tant qu'il y aura des éditeurs courageux pour la défendre, et des lecteurs, jeunes et vieux, séduits par sa magie.

Tout ce que je viens de dire sur le Luxembourg est vrai, mais dans une mesure forcément plus importante et donc plus spectaculaire, pour votre région. Vos écrivains, vos éditeurs, vos lecteurs défendent ici avec la même ardeur, le même courage, la même passion, une part essentielle de notre héritage culturel multilingue européen.

N'oublions pas que quelque 50 millions d'Européens parlent une langue différente de celle dite majoritaire dans leur pays! Pour la Catalogne et pour le Luxembourg, et pour bien d'autres régions plus ou moins grandes encore, pour nous tous donc un seul et même combat! Appelés à être les défenseurs de nos langues moins répandues, nous, hommes politiques, auteurs, éditeurs, et les médias, sommes appelés à coopérer, afin de garantir, que la culture de notre continent ne soit jamais un produit standardisé, uniformisé, mensonger.

La plus grande diversité linguistique, littéraire, esthétique, artistique possible, voilà la véritable garantie pour la mise en pratique concrète du fameux principe de subsidiarité inscrit dans l'article 128 sur la culture du Traité de Maastricht.

L'avenir culturel de l'Union Européenne a planté ses racines dans les régions. En matière de culture, l'Europe progresse en réalisant la diversité dans l'unité, et non en favorisant l'uniformité. Elle doit être un modèle vivace de richesse et de pluralité, et non de monoculture artificielle.

Parlons maintenant des initiatives en faveur de l'édition. Au mois de juin de cette année 1994, le Luxembourg avait eu le privilège d'accueillir le premier <Forum européen de la petite et moyenne édition>. Des délégations des associations des éditeurs de 17 pays y ont participé.

Les éditeurs rassemblés à Luxembourg ont marqué leur intérêt notamment

- pour l'encouragement à la co-édition et la coproduction;
- la mise au point d'un système transnational de formation;
- et même pour l'idée d'un programme communautaire s'apparentant au programme <Media>. Un éventuel programme communautaire futur donc qui serait destiné à soutenir la création et la coopération de l'industrie de l'édition, et notamment des petites et moyennes entreprises de l'édition.

Les éditeurs ont insisté aussi sur la nécessité d'un renforcement des aides pu-

bliques à la traduction, tant au niveau national qu'au niveau communautaire, et en particulier pour les langues de moindre diffusion. - Et il est bien vrai que les littératures des régions connaissent souvent de sérieuses difficultés pour se faire connaître et pour être reconnues en dehors de leurs régions d'origine.

Je m'avance à affirmer que, puisque l'article 128 du Traité ne pourra en fait pas suffire pour résoudre certains des problèmes majeurs de l'édition en Europe, il faudra à mon avis sans trop tarder continuer la réflexion entamée à Luxembourg sur l'éventualité d'une action à développer dans le cadre des dispositions d'autres articles du Traité, et peut-être sur base de l'article 130, qui vise entre autre à encourager un environnement favorable à la coopération entre entreprises.

Je pense qu'il serait également judicieux d'organiser plus régulièrement et en d'autres villes, d'après le modèle du colloque de Luxembourg, de prochaines rencontres européennes entre les professionnels des petites et moyennes entreprises de l'édition, qui représentent, faut-il le relever, environ 80% de l'édition en Europe.

Le Grand-Duché en tout cas a été fier d'avoir pu apporter sa modeste contribution pour initier le débat et pour creuser les premières pistes de réflexion conduisant un jour vers de nouvelles solutions.

Je me permets de répéter ce que la Commission a souligné en 1989 dans sa communication sur le livre et la lecture: *«Concilier la vitalité, l'indépendance et la diversité avec la santé financière des entreprises de l'édition constitue un enjeu culturel et économique essentiel pour assurer la diffusion des connaissances et des informations culturelles, scientifiques et techniques.»*

Nous devons donc veiller à ce que la qualité et le pluralisme de l'édition en Europe restent garantis. Nous devons veiller à ce que, face aux tendances de rationalisation, de standardisation et de concentration, l'autonomie de la petite et moyenne édition reste préservée, car ce sont les PME qui assurent une part fondamentale de la vitalité et de l'originalité de l'édition européenne.

Mesdames, Messieurs,

Votre association des éditeurs vient de rendre hommage à d'éminentes personnalités du monde des moyens de communication qui ont donné cette année un remarquable appui au livre.

Certes, il se trouve aujourd'hui que le livre, que l'écrit semblent vivre des moments parfois délicats dans un monde de plus en plus submergé par les images et

les sons. D'aucuns s'avancent même, bien trop vite à mon avis, à classer les livres parmi les supports archaïques, dépassés, poussiéreux.

Mais, c'est un fait que la culture européenne a longtemps bâti des fondements puissants et durables sur l'écrit et sur le livre. Et, à l'encontre de tout pessimisme de circonstance, je reste profondément convaincu qu'elle peut toujours y trouver ses fondements dans une très large mesure. Je suis persuadé que le livre doit rester un pilier majeur de la culture, je suis persuadé que le livre demeurera.

L'année passée, une fondation privée, dont je suis d'ailleurs membre fondateur, a organisé pour la première fois au Luxembourg un concours national pour la lecture des jeunes de dix ans. Ce concours consistait à pousser les petits candidats au titre <de la reine ou du roi de la lecture> à lire des extraits d'un livre de leur choix à haute voix devant un public, comme des acteurs-récitants.

C'est à la télévision, un samedi soir à vingt heures, que la finale de ce concours fut retransmise à un large public. N'est-ce pas là un bel exemple de parrainage de la télévision en faveur de la promotion de l'écrit, l'exemple d'une fructueuse complicité entre l'audiovisuel et le livre?

Et pendant cette émission, le président du conseil d'administration de la Compagnie luxembourgeoise de télévision fit un chaleureux éloge de la lecture en avouant combien lui, homme responsable de l'audiovisuel, est resté un amateur, un fervent du livre.

J'aimerais voir se multiplier à l'avenir, chez vous, autour de nous, ces exemples de coopération. Insistons pour que se répètent le plus souvent possible les occasions de complémentarité entre l'audiovisuel et le livre! Invitons, autant que possible, l'audiovisuel à se porter partenaire du livre, à se mettre généreusement au service du livre! Il ne faut plus désunir, séparer; il faut essayer de concilier l'écrit et l'image, et cela dans la perspective de la très nécessaire sauvegarde du livre.

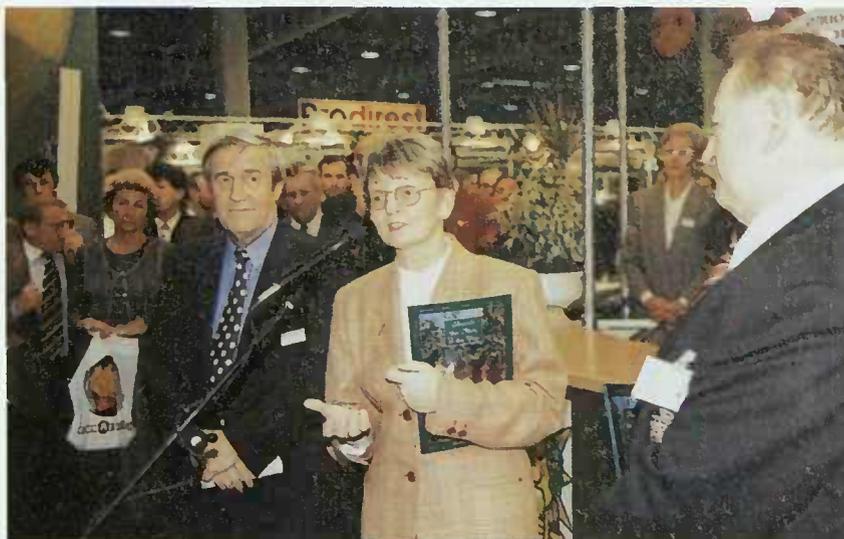
Pour conclure, je tiens encore une fois à remercier sincèrement toutes celles et tous ceux qui ont bien voulu me préparer cette soirée culturelle exceptionnelle et inoubliable. Mes remerciements vont bien sûr en premier lieu au <Gremi d'editors de Catalunya>, à son dynamique président M. Jordi Ubeda Baulo, et aux membres du jury qui ont jugé mon action de soutien et d'appui au livre en Europe digne de leur haute reconnaissance.

Mesdames, Messieurs, en m'excusant d'avoir parlé si longuement dans une langue étrangère, je vous remercie de votre très aimable attention.

Expogast '94: Journée des marques nationales

A l'occasion de la journée des marques nationales des produits de qualité agricoles et viticoles, le ministre de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural avait invité au stand de la marque nationale au parc des expositions à Kirchberg à une réception en l'honneur des membres du jury international du Culinary World Cup, des membres du Vatel-Club et des représentants des métiers de bouche.

Jean-Pierre Wagener, directeur de l'institut vitivinicole souhaita la bienvenue aux hôtes, Germain Gretsich, président du Vatel Club, souligna l'importance du vin pour la gastronomie, le ministre Marie-Josée Jacobs félicita les organisateurs d'Expogast pour la bonne réussite de l'exposition.



Le Ministre, Madame M.J. Jacobs pendant son discours

Le ministre de l'Agriculture et le président du Vatel Club se virent remettre le

livre «Accords des Mets et des Vins», édité par le «Fonds de solidarité viticole»



Le Grand-Duc a reçu en audience M. Vandembroucke

Visite de travail à Luxembourg de M. Frank Vandembroucke

Le 22 novembre 1994, M. Frank Vandembroucke, Vice-Premier Ministre, Ministre des Affaires Etrangères de Belgique, a effectué sa première visite de travail au Luxembourg. Dans le cadre de cette visite, il fut reçu en audience par S.A.R. le Grand-Duc.

M. Vandembroucke s'est entretenu au Ministère des Affaires Etrangères avec son homologue luxembourgeois, M. Jacques F. Poos, sur des questions d'actualité européennes et sur les relations bilatérales.



MM. Poos et Vandembroucke

“Action Locale pour Jeunes 1984-1994”

Zur zehnten Geburtstagsfeier hatte die “Action Locale pour Jeunes”, eine Dienststelle des Erziehungsministeriums, am 22. November 1994 in die Hall Victor Hugo eingeladen.

Jean Zahlen, Conseiller de Gouvernement im Arbeitsministerium, ging in seinem Vortrag auf die aktuellen Zahlen der Arbeitslosigkeit in Luxemburg ein, wobei er feststellte, daß die Zahl der Arbeitslosen im allgemeinen, sowie diejenige der jugendlichen Arbeitslosen, wenn auch im wesentlich langsameren Maße, größtenteils saisonbedingt, wieder ansteigt, wobei angemerkt werden muß, daß im eu-

ropäischen Vergleich die Jugendarbeitslosigkeit weiterhin auf unterstem Niveau bleibt.

Diese Feststellung entbindet jedoch nicht von verstärkter Wachsamkeit, da frühzeitige Arbeitslosigkeit das Leben des betroffenen Jugendlichen auf Jahre hinaus negativ beeinflussen, wenn nicht zerstören wird.

Der Redner erläuterte in diesem Zusammenhang die schon bestehenden Maßnahmen, die im übrigen zu den erfolgreichsten Elementen der aktiven Jugendarbeitslosigkeit geschaffen wurden (stage d'initiati-

on, DAT, projets de formation im CFPC, Projet Qualif usw.).

Danach gab Herr Zahlen einen Ausblick auf gegebenenfalls noch mögliche neue Maßnahmen. Er betonte dabei, daß es nicht darum gehen könne undifferenziert viele neue Maßnahmen per Gesetz zu schaffen, sondern vorrangig um ein noch effektiveres Einsetzen oder einem gezielten Ausbau der bestehenden Maßnahmen, die sich alle bewährt haben. Wichtig sei vor allem der Aspekt, daß alle diese Maßnahmen möglichst konkret die schnelle Integration in den Arbeitsmarkt verfolgten.

Dann machte Mme Claudine Colbach, coordinatrice der Action Locale pour Jeunes, einen Rückblick auf die Entstehungsgeschichte der Action Locale pour

Jeunes und ging auf die Zielsetzung dieser Dienststelle ein.

Ziel der Aktion ist es, in erster Hinsicht Jugendlichen auf der Suche nach einer Arbeitsstelle behilflich zu sein. Durch Information und Unterstützung soll der Übergang von der Schule zum Berufsleben erleichtert werden. Die ALJ galt ursprünglich als Pilotprojekt, das vom Unterrichtsministerium 1984 im Rahmen eines Programmes gegen Jugendarbeitslosigkeit der EG-Kommission in Brüssel geschaffen worden war. Ende des Jahres 1987 entschied die Luxemburgische Regierung, das Projekt ALJ mit eigenen nationalen Mitteln weiterzuführen.

In erster Hinsicht richten sich die Bemühungen der ALJ an Schüler, die das letzte Jahr ihrer Schulpflicht absolvieren, Jugendliche die arbeitslos sind oder aber die Schule ohne Abschluß verlassen haben. Arbeit der ALJ ist es, diese jungen Leute, die oftmals in Schwierigkeiten geraten und gesellschaftlich destabilisiert sind, zu kontaktieren, um gemeinsam ihre Lage zu besprechen und durch Unterstützung und Ratschlag zur Lösung ihrer beruflichen und privaten Probleme beizutragen.

Ziel der Mitarbeiter der ALJ ist es in erster Linie, das Vertrauen der Jugendlichen zu gewinnen, da dies die unentbehrliche Basis eines jeden Erfolges ist. Die Jugendlichen, die der ALJ mit ihren Ängsten und Erwartungen entgegenreten, sollen in den Mitarbeitern der Aktion aufmerksame Zuhörer finden, die sich ernsthaft mit ihren Problemen befassen.

Die Arbeit der ALJ läßt sich in drei Phasen aufteilen. In einer ersten, präventiven Etappe wird versucht, dem Jugend-

lichen noch während seinem letzten Schuljahr die nötigen Informationen zu geben um ihm einen ersten Start ins Berufsleben zu erleichtern. Notionen zum Arbeitsrecht, konkrete Hilfe zur Vorbereitung von Bewerbungsgesprächen, Informationen zu beruflichen Weiterbildungsmöglichkeiten dienen dazu, den Jugendlichen den Eintritt ins Berufsleben zu erleichtern.

Eine zweite Phase betrifft diejenigen, die sich bereits im Arbeitsprozess befanden und aus verschiedenen Gründen austraten. Es handelt sich dabei meistens um typische Problemfälle, für die eine individuelle Lösung gefunden werden muß. Das wichtigste Problem der Jugendlichen wird in einer dritten Phase behandelt; hat der Betroffene einen Arbeitsplatz gefunden, so gilt es in erster Linie dafür zu sorgen, daß er diesen auch möglichst lange behält. Die ALJ versucht, durch regelmäßiges Zusammentreffen mit dem Jugendlichen und wenn nötig seinen Eltern und seinem Arbeitgeber, Probleme am Arbeitsplatz zu besprechen, sein Interesse an seiner Tätigkeit zu wecken, und so einer möglichen Entlassung vorzubeugen.

Außerdem betreut die "Action Locale pour Jeunes" alle Jugendliche welche eine Ausbildung im Centre de Formation Professionnelle Continue (CFPC) besuchen. Diese Betreuung dauert noch 2 Jahre über die Ausbildungszeit im CFPC hinaus.

Die angebotene Hilfe der Action Locale pour Jeunes ist selbstverständlich gratis.

Minister Marc Fischbach dankte in seiner Ansprache all den öffentlichen und privaten Institutionen, welche die ganze Zeit sehr eng mit der "Action Locale pour

Jeunes" zusammengearbeitet haben um so, allen benachteiligten Jugendlichen nach bestem Wissen und Gewissen auf dem schwierigen Weg ins Berufsleben zu helfen. Viel Wert legte der Minister auf ein gemeinsames Konzept und eine gute Zusammenarbeit der verschiedenen Instanzen und vertrat die Meinung, daß auch in Zukunft, Institutionen wie die "Action Locale pour Jeunes" von großer Wichtigkeit sein werden und alle Jugendlichen stets auf die Hilfe der ALJ zählen können.

Regionalbüros befinden sich in

ALJ Differdange	23 Grand-Rue L-4575 Differdange Tél: 58 57 20
ALJ Luxembourg	2a Place de Paris L-2314 Luxembourg Tél: 40 37 05/06
ALJ Redange	33 Grand-Rue L-8510 Redange/Attert Tél: 62 05 84
ALJ Esch/Alzette	40-42 Rue du Fossé L-4123 Esch/Alzette Tél: 54 69 69/54 79 72
ALJ Wasserbillig	11 Rue St Martin L-6635 Wasserbillig Tél: 74 86 12/74 93 15
ALJ Ettelbruck	13 Grand-Rue L-9050 Ettelbruck Tél: 81 86 20/81 08 08

Die Zentralstelle befindet sich im Unterrichtsministerium. Für weitere Fragen, oder wenn man die Hilfe der ALJ in Anspruch nehmen will, kann man sich direkt an eines der 6 Regionalbüros wenden.

«Konschthaus beim Engel»

Le Ministre délégué aux Affaires culturelles, Mme M.-J. Jacobs, a tenu une conférence de presse le 22 novembre 1994 au «Konschthaus beim Engel» pour présenter les associations culturelles qui ont leur siège au Konschthaus et qui participent à l'animation culturelle de cette maison, à savoir:

- Lëtzebuurger Schrëftstellerverband (LSV),
- Lëtzebuurger Gesellschaft fir Nei Musek (LGNM),
- Estuaires (Revue culturelle),
- Kobold (Action sociale pour Jeunes),
- Comité Alstad

A la même occasion a eu lieu la remise officielle des prix aux lauréats du concours littéraire 1993/94 «Pièces radio-phoniques» et l'annonce des sujets des prochains concours littéraires (1994/95, 1995/96, 1996/97).

Institutions supérieures de contrôle des CE

Les Présidents des Institutions de contrôle nationales (ICN) (appelés également Cour des comptes ou, au Grand Duché, Chambre des comptes dont M. Reuter est le Président) des Etats membres de la Communauté européenne ainsi que le Président de la Cour des comptes européenne, M. Middelhoek, se sont réunis les 22 et 23 novembre 1994 pour deux jours à Luxembourg, dans le cadre de leur rencontre annuelle.

Ce comité de contact se réunit annuellement, une année à la Cour des comptes européenne, l'année suivante dans une des capitales des Etats membres.

Au cours de ces réunions annuelles sont plus particulièrement discutés les sujets d'actualité et d'intérêt commun et confrontées les expériences mutuelles en matière de contrôle externe des finances publiques.

Dans ce dernier domaine, les discussions ont porté plus spécifiquement cette année sur les contrôles conjoints entre la Cour des comptes européenne et les Institutions de contrôle nationales, que les parties conviennent d'intensifier dans l'avenir, surtout dans le cadre de l'obligation nouvelle attribuée à la Cour des comptes européenne par le Traité de Maastricht, de fournir une déclaration d'assurance (DAS) concernant la fiabilité des comptes.

Ce point relatif à la DAS était aussi à l'ordre du jour de cette réunion avec une présentation par la Cour des comptes européenne de l'état actuel de ses réflexions sur cette nouvelle procédure.

Les participants à la réunion ont également abordé des questions aussi importantes que les contrôles de la TVA dont une partie alimente les caisses du budget

communautaire, le contrôle de l'application des aides accordées par les Etats membres dans le cadre des articles 92 et 93 du Traité, ainsi que la question des normes générales de contrôle applicables sur le territoire communautaire.

S'agissant des questions d'actualité, M. Middelhoek, Président de la Cour des comptes européenne a également eu l'occasion d'évoquer le contenu du rapport annuel de la Cour relatif à l'exercice 1993, qu'il a présenté en avant première au Parlement européen, le mardi 15 novembre, ainsi qu'à plus de 150 journalistes, lors de la conférence de presse ayant eu lieu le même jour.

La réunion de cette année a revêtu une importance considérable, renforcée par l'invitation adressée aux Présidents par le Gouvernement du Grand-Duché pour un dîner officiel au Château de Senningen, présidé par M. Juncker, Ministre des Finances.



Le Ministre des Finances, M. J.C. Juncker, entouré des Présidents des Institutions de contrôle nationales de la CE

“Table ronde” über Oesterreich und die Europäische Union

Da Oesterreich ab 1. Januar 1995 Mitglied der Europäischen Union wird, hat die österreichische Botschaft in Luxemburg, mit Unterstützung des luxemburgischen Presserates am 23. November 1994 zu einem “Runden Tisch” mit den bekannten österreichischen Journalisten Dr. Andreas Unterberger (Die Presse) und Dr. Manfred Maurer (Neues Volksblatt) ins Hotel Parc Belair in Luxemburg geladen.

Luxemburgs Medienschaffenden wurde hier die Möglichkeit geboten, die Meinung österreichischer Berufskollegen zu diesem europahistorischen Vorgang zu erfahren und sie auch darüber zu befragen.



Während der “table ronde” über Oesterreich und die EU



30^e anniversaire de l'Avènement au trône de SAR le Grand-Duc

Le 23 novembre 1994, Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse ont reçu en audience, à la Villa Vauban, la Direction de la Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat qui Leur a présenté la série de médailles frappées à l'occasion du 30^e anniversaire de l'Avènement au trône de Son Altesse Royale le Grand-Duc.

Lors de la présentation des médailles à la Villa Vauban

Centenaire de la fondation de «Luxlait»

Le 23 novembre 1994 s'est déroulée au Théâtre municipal la séance académique organisée à l'occasion du centenaire de la fondation de «Luxlait».

La cérémonie fut rehaussée par la présence de Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse.

M. Aloyse Greisch, Directeur de Luxlait, en conversation avec le Grand-Duc



Le Bureau de la Chambre reçu par le Grand-Duc

Le 24 novembre 1994, Son Altesse Royale le Grand-Duc a reçu en audience, à la Villa Vauban, les membres du Bureau de la Chambre des Députés.

Le Grand-Duc et les Membres du Bureau de la Chambre des Députés

«Den Indianer Summer»

Le 23 novembre 1994, Monsieur Johny Lahure, Ministre de l'Environnement a présenté le film «Den Indianer Summer», un film pour enfants traitant de la problématique des déchets tout en constituant un divertissement intéressant.

Le film a bénéficié du soutien du Ministère de l'Environnement vu son caractère éducatif en relation avec une réorientation de la gestion des déchets au Luxembourg.

Accords bilatéraux avec la Guinée

Le 24 novembre 1994, Monsieur Georges Wohlfart, Secrétaire d'Etat aux Affaires Etrangères et S.E. Monsieur Mamadou Bobo Camara, Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République de Guinée, ont signé deux accords bilatéraux en matière de coopération au développement.

Le premier accord bilatéral concerne un projet de renforcement de la chaîne médicale du froid pour la vaccination et la transfusion sanguine, qui porte sur un

montant financier de 8,62 millions de francs luxembourgeois. Les objectifs du projet sont de contribuer à l'éradication d'un certain nombre de maladies sur le territoire de la République de Guinée et d'améliorer le système de la transfusion sanguine de la République de Guinée.

Dans le cadre de ce projet, le Grand-Duché de Luxembourg fournira à la Guinée du matériel de la chaîne du froid pour la vaccination et la transfusion sanguine, ainsi qu'un ensemble de pièces de re-

change, et organisera de la formation en Guinée pour la prise en charge, l'utilisation et la maintenance des équipements fournis.

Le deuxième accord bilatéral concerne le Projet d'Amélioration de l'Environnement Sanitaire de la ville de Labé. Les actions, qui sont financées par le Grand-Duché de Luxembourg, se concentrent sur l'équipement de pré-collecte et de collecte des ordures ménagères et des déchets solides et sur l'aménagement d'une décharge ainsi que des plates-formes de stationnement pour les remorques.

Le projet mettra également en place un cadre institutionnel qui aura pour rôle d'assurer la propreté de la ville, de mener des activités de sensibilisation, d'animation, d'éducation, de communication et d'informations des populations.

La contribution luxembourgeoise couvrira également des stages de formation des intervenants, qui auront lieu au Grand-



Lors de la signature des accords

Duché de Luxembourg. La contribution financière du Grand-Duché de Luxem-

bourg sera de 7,9 millions de francs luxembourgeois.

Bihac: Déclaration du Gouvernement

Le Gouvernement luxembourgeois condamne fermement l'offensive des Serbes de Bosnie et de Croatie contre la zone de sécurité de Bihac. Les attaques contre la population civile de la poche sont intolérables.

Le Gouvernement approuve entièrement les actions menées par les forces aériennes de l'OTAN contre l'aéroport d'Ubdina en Croatie et contre les stations

de missiles sol-air en Bosnie. Les actions de l'Alliance sont conformes à la résolution 958 et sont une bonne illustration de la coopération entre la FORPRONU et l'Alliance.

Le Gouvernement note l'entrée en vigueur d'un cessez-le-feu dans la zone de sécurité de Bihac et salue la disponibilité de l'Alliance atlantique à soutenir les efforts diplomatiques pour créer une stabilisation effective dans et autour de Bihac. Les événements des dernières semaines font la démonstration de ce que l'aventure militaire n'offre de perspective pour au-

cune des parties en Bosnie-Herzégovine.

Le Gouvernement luxembourgeois souhaite que les parties, et en particulier les Serbes de Bosnie, comprennent que la communauté internationale n'acceptera pas une solution militaire au conflit et qu'il est temps pour elles de revenir à la table de négociation en acceptant le plan élaboré par le groupe de contact. En effet, seule une solution négociée pourra mettre fin aux épreuves endurées par la population civile en Bosnie-Herzégovine.

Luxembourg, le 25 novembre 1994

Nouvelles installations de General Motors à Bascharage

Le 25 novembre 1994 a eu lieu l'inauguration des nouvelles installations de General Motors au Centre Technique ACG à Bascharage. La cérémonie fut rehaussée par la présence de Son Altesse Royale le Grand-Duc Héritier.

Nous reproduisons ci-après le texte du discours, prononcé à cette occasion par Monsieur Jacques F. Poos, Vice-Premier Ministre, Ministre des Affaires étrangères.

Address by Mr. Jacques F. POOS, Minister of Foreign Affairs, on the occasion of the opening ceremony of the ACG-Technical Center Bascharage, November 25, 1994

Your Royal Highness,
Excellencies,
Mr. President,
Dear members of Government and the Parliament,
Mr. Mayor,
Ladies and Gentlemen,

It is for me a privilege and a great pleasure to speak to you today on behalf of the Minister of the Economy, Mr. Robert Goebbels, who regrets to be unable to attend this ceremony as he represented Luxembourg at an OECD ministerial meeting in Australia this week and therefore could not be back to Luxembourg in time.

He sends his best regards and joins me in expressing the heartfelt congratulations and best wishes of the Government to the management and staff of the ACG-Technical Center for their outstanding technical performance.

Let me take this opportunity to thank the representatives of General Motors, ACG and the various GM-divisions who have been associated with this location here in Bascharage throughout the almost 25-year history of GM's manufacturing presence in this country for their continued confidence in Luxembourg.

Despite the bumpy history characterised by changing market conditions in the

automotive industry and the frequent modification in product line here in Bascharage, General Motors has remained committed to this location, keeping Luxembourg on their map, each time identifying new opportunities to develop here in Bascharage.

Looking at these facilities today, it is hard to believe that, until the end of the seventies, they served as an assembly plant for earth moving equipment, and in the eighties, as a manufacturing unit for jigs and fixtures, or an assembly plant for electric fuel pumps.

What a change! In less than five year's time, Luxembourg has come to be the host country to one of the finest high tech facilities of its kind in the world.

During these past years, the ACG-Technical Center has built a reputation of leadership and technical excellence in automotive engine management, electrical and heating systems, with the consequence that almost all significant European car manufacturers are calling upon their services today.

The response from the market, triggered by a close to 2,5 billion francs investment programme in these new facilities and more than 400 highly qualified and trained staff are clear evidence of the technical and human capabilities of the ACG-Technical Center.

Luxembourg is also looking forward to new developments and advances in automotive technology from this location: the hybrid electric propulsion technology that this center is promoting together with the

City of Luxembourg in a pilot project is hopefully only the beginning of future economic and technological development.

The ACG facilities are also an important part of a broader economic development drive the Luxembourg Government has undertaken since the late seventies, particularly in this southern part of the country, in order to provide new sources of economic growth and wealth as an alternative to the steel industry, which continues had to undergo a deep restructuring process.

The national industrial park of Bascharage, developed by the Government and the local authorities under the very able leadership of the late Mayor Robert Steichen has seen investments in plant and equipment of almost 16 billion francs – over \$US 500 million – leading to the creation of close to 1,600 new jobs since 1980 in LUXGUARD, LIFT, TDK and the ACG-Technical Center we are dedicating today.

The city of Bascharage has thus become a new industrial center in the south-western part of the country. The past success has motivated and inspired both national and neighbouring local authorities to implement similar experiences, hopefully, equally successful.

A good start has been made. Industrial projects of similar size have been implemented in Rodange with FASSON, or are presently being developed in Differdange and Sanem with RUBBERMAID and KRONOSPAN. Billions of francs will be

invested in these projects and over 500 new jobs will be created in the new facilities in the coming months and years. Together with smaller, but not less interesting and valuable new manufacturing plants established in the recently developed industrial parks of Rodange and Differdange and the very substantial investments currently undertaken by ProfilARBED in new steel making, casting and rolling technology, these investments have substantially changed the face of the south-western corner of the Grand-Duchy.

In less than 15 years it has moved from a heavy industry based to a high technology manufacturing economy.

The Luxembourg Government pledges to continue its efforts on this path, pursuing policies to maintain the general attractiveness of Luxembourg as a manufacturing location, continuing to promote new investment in manufacturing and technology, and fostering open dialogue with industry in addressing issues of concern.

Today we witness the very positive results of these past policies of active promotion and open dialogue, for the benefit of the companies and their employees, the municipality and the Luxembourg economy.

Luxembourg is looking forward to new development in technology and employment in ACG, as described by Mr. Warren, and will endeavor to remain a good place to work, to live and to conduct successful business.

Congratulations again and best wishes for a successful development in the future.

Thank you very much.

M. Wohlfart au Conseil «Développement» à Bruxelles

Le 25 novembre 1995 M. Georges Wohlfart, secrétaire d'Etat au Ministère des Affaires Etrangères, du Commerce Extérieur et de la Coopération a assisté au Conseil «Développement» de l'Union Européenne qui s'est tenu à Bruxelles.

Une partie des débats portait sur la sécurité alimentaire, sur l'éducation et la formation dans les pays en développement.

Par ailleurs, les problèmes de la complémentarité entre les politiques et les actions de développement de l'Union et des Etats membres, de la cohérence entre les différentes politiques communautaires et de la coordination opérationnelle de l'aide au développement ont été abordés.

Le Conseil a adopté une position commune pour un règlement relatif à des actions dans le domaine des forêts tropicales.

Une importance particulière a été accordée à la situation au Rwanda. Dans ce

contexte M. Wohlfart est intervenu pour souligner la nécessité de maintenir les efforts pour pacifier le pays, d'éviter que de nouveaux massacres se produisent et de continuer à financer les actions humanitaires. Les ministres ont décidé de faire mettre en oeuvre un programme d'actions pour le Rwanda. 67 millions d'Ecus seront investis dans la réhabilitation du pays, plus particulièrement le rétablissement du système démocratique et de l'Etat de droit. A noter qu'en 1994, le Luxembourg a déjà contribué 67,5 millions aux projets d'urgence au bénéfice de la population réfugiée rwandaise.

La Commission a fait un rapport sur l'état d'avancement des négociations relatives à la révision de Lomé IV.

M. Wohlfart participera au Conseil mixte UE-ACP qui se tiendra les 30 novembre et 1^{er} décembre à Bruxelles et à l'occasion duquel un pas important vers une convention partiellement renouvelée pourrait être fait.

Préparation du Sommet d'Essen

M. J.F. Poos, Ministre des Affaires Etrangères, a représenté le Luxembourg lors de la réunion du Conseil Affaires Générales qui s'est tenu le 28 novembre 1994 à Bruxelles.

Les Ministres des Affaires Etrangères de l'Union Européenne ont préparé l'ordre du jour du Conseil Européen qui se tiendra à Essen du 9 au 10 décembre 1994: la stratégie de pré-adhésion des pays d'Europe Centrale et Orientale (PECO), la nouvelle politique méditerranéenne et, dans le cadre du Livre Blanc de la Commission, les grands réseaux transeuropéens.

Le Conseil a réaffirmé son accord de principe sur le financement pluriannuel du programme PHARE et trouvé un accord de principe sur le financement de la stratégie de préadhésion des PECO sur la pé-

riode 1996-1999. Un accord de principe sur le financement de la nouvelle politique méditerranéenne est également en vue.

Le Conseil a entendu un compte rendu du Président de la Commission, M. Jacques Delors, sur le Livre Blanc de relance de la compétitivité et de l'emploi en Europe. Dans ce cadre, les 11 projets prioritaires concernant les grands réseaux transeuropéens ont été évoqués.

D'après M. Delors, tous les obstacles légaux et financiers ont été analysés et clarifiés. M. Delors prévoit une mise en oeuvre de ces projets pour la fin de 1995. Parmi ces projets figure la ligne de TGV sur Luxembourg.

S'y ajouteront 3 nouveaux projets visant à désenclaver les pays nordiques et l'Irlande, et à long terme, d'autres projets pour désenclaver les PECO.

En marge du Conseil, la Troïka a rencontré M. Shimon Peres, Ministre des Affaires Etrangères d'Israël, et M. Yasser Arafat, Président de L'Autorité palestinienne, ainsi que l'écrivain Salman Rushdie. D'autre part, l'Union Européenne a signé un accord de partenariat avec la République de Moldavie et signera un accord de coopération avec la Syrie.

Centre de traduction pour les organes de l'Union

Le 28 novembre 1994, le Conseil des Affaires Générales de l'Union européenne a adopté le règlement portant création d'un Centre de traduction des organes de l'Union à Luxembourg. Ce règlement, qui est le résultat d'une négociation longue et difficile, dote le nouvel organisme d'un statut. Ce statut permettra dès le début de l'année 1995 la mise en oeuvre de la décision du Conseil européen du 29 octobre 1993 concernant la création d'un Centre de traduction à Luxembourg.

Le Centre de traduction, qui sera doté d'une personnalité juridique, sera dirigé par un Conseil d'administration composé

des représentants des organismes bénéficiant de ses prestations, des Etats membres de l'UE, ainsi que de deux représentants de la Commission. Ce Conseil d'administration nommera un directeur avec un mandat de cinq ans.

Pendant une période de démarrage de trois ans, le Centre de traduction sera financé à travers une contribution forfaitaire de ses clients calculée en fonction d'une prévision réaliste de ses prestations et une contribution provenant du budget général des Communautés européennes.

Le nouveau Centre de traduction à Luxembourg sera chargé de fournir les traductions nécessaires au fonctionnement des organismes et services créés par la décision du Conseil européen du 29 octobre 1993 et qui sont établis sur tout le territoire de l'Union. Sont concernés l'Agence

européenne de l'environnement à Copenhague, la Fondation européenne pour la formation à Turin, l'Observatoire européen des drogues à Lisbonne, l'Agence européenne d'évaluation des médicaments à Londres, l'Agence pour la santé et la sécurité au travail et l'Office des marques en Espagne, ainsi que l'Europol à La Haye.

Le nombre des organismes demandeurs de services de la part du Centre de traduction est cependant susceptible d'évolution, car d'autres organismes de l'Union créés par le Conseil européen pourront conclure des accords avec le Centre. Cette dimension évolutive du nouveau statut rejoint les espoirs du Gouvernement luxembourgeois que le Centre de traduction à Luxembourg se transforme à terme en un centre de coordination des services de traduction de toutes les institutions.

Discours de M. Robert Goebbels au 2^{ème} séminaire sur la confidentialité statistique organisé par le STATEC, en collaboration avec Eurostat, à Luxembourg, 28-30 novembre 1994

Monsieur le Directeur général,
Mesdames,
Messieurs,

C'est un très grand honneur pour moi de pouvoir vous souhaiter la bienvenue à Luxembourg et d'avoir le privilège de procéder à l'ouverture du 2^{ème} Séminaire international sur la confidentialité statistique.

J'éprouve une grande satisfaction que cet événement important ait pu avoir lieu à Luxembourg. Aussi ai-je spontanément accordé mon soutien au STATEC, quand à l'issue du premier séminaire de Dublin, il a sollicité le patronage du Gouvernement luxembourgeois pour cette réédition.

Important, cet événement l'est pour le Ministre de l'Economie du Luxembourg, à plus d'un titre.

1. Il confirme tout d'abord la vocation du Luxembourg comme Ville de congrès,

terrain de rencontres internationales et Ville siège de nombreuses institutions de l'Union européenne.

2. Sur la plan communautaire d'ailleurs, on peut noter que bon nombre des institutions implantées à Luxembourg se situent dans le domaine de l'information au sens large (je pense à Eurostat bien entendu ou encore à l'Office des publications officielles) ou alors aux activités où la part de l'information devient prépondérante.

3. Je rappelle dans ce contexte que depuis quelques années, le Luxembourg s'est lancé avec succès dans le domaine des médias et de la transmission par satellite d'informations audiovisuelles. Par ailleurs l'existence d'une place financière internationale développe largement l'échange, le traitement et la diffusion de l'information.

4. Une série de caractéristiques positives du traitement de l'information en font

un secteur écologique, si l'expression est permise, qui s'insère particulièrement bien dans un environnement naturel qu'il s'agit de protéger notamment en développant les activités tertiaires.

Le secteur de l'information pourrait donc constituer, pour l'expansion ultérieure de l'économie luxembourgeoise un pôle de développement fort prometteur. L'éclosion d'un marché de l'information ajouterait à l'économie luxembourgeoise une nouvelle dimension: la participation à l'échange et à la diffusion de l'information et surtout de l'information à haute valeur ajoutée.

5. Dans ce contexte, je salue bien entendu toutes les initiatives qui vont dans le sens de synergies utiles entre le secteur public et privé d'une part, mais aussi entre les activités nationales et les activités communautaires.

Une politique dans ce domaine consisterait, de la part du secteur public,

- à offrir au secteur privé, sous réserve de la protection des intérêts publics et privés, un accès facile mais nettement défini aux informations statistiques ou autres, collectées par le secteur public,

- à examiner toutes les informations collectées et à en évaluer les possibilités d'utilisation et d'exploitation,
- à éliminer les obstacles juridiques entravant l'utilisation par le secteur privé d'informations publiques,
- et finalement à définir clairement les critères de confidentialité des données détenues par le secteur public.
- ou, en d'autres termes, faire un **arbitrage entre le droit à l'information** (notamment au niveau des micro-données) et le **droit à la protection de la confidentialité**, et, partant, de la vie privée.

C'est aussi à ce titre que les travaux de ce séminaire présentent à mes yeux une très grande utilité. Il est évident que nos sociétés hautement développées ont besoin d'un **échange plus libre** et d'une **diffusion plus large des informations** vers les opérateurs économiques et les décideurs politiques.

6. En tant que Ministre de l'Economie, ayant dans ses attributions également la statistique, je suis bien placé pour savoir que l'élaboration de **l'information statistique** a un **coût** considérable. Elle coûte cher aux entreprises où elle provoque des charges administratives importantes, de même qu'elle est onéreuse dans le système statistique proprement dit.

Cette approche par le marché permettrait donc à la fois de **répondre à une demande de plus en plus poussée d'informations statistiques** et d'autre part de **rentabiliser la production et la diffusion** de cette information en termes financiers mais aussi en termes de valeur ajoutée, difficilement chiffrable, d'une **meilleure information sur l'évolution de notre économie et de notre société**.

7. Il est évident que ces développements risquent de poser des **problèmes éthiques** considérables et doivent inciter les responsables **politiques** tout autant que les **statisticiens** à rechercher des solutions ou des méthodes nouvelles pour assurer une protection satisfaisante des données confidentielles, que ce soit dans le domaine de l'entreprise ou de la vie privée.

Je constate que la structure même des débats de votre séminaire reflète déjà un certain **équilibre entre ces différentes préoccupations en lice**:

- Aspects législatifs et réglementaires, normatifs donc, destinés à la **protection de l'accès** et de l'utilisation de l'information confidentielle, et
- d'autre part, la recherche de **méthodes** mathématiques ou informatiques **permettant d'ouvrir** plus largement au statisticien mais sur-

tout au monde scientifique l'accès aux **bases de données** notamment **administratives**, tout en veillant à éliminer ou à limiter les risques de l'identification et à assurer le respect de la seule finalité statistique ou scientifique dans l'utilisation de cette masse d'informations.

Je note avec satisfaction que, pour ce séminaire, Eurostat et le STATEC ont réussi à réunir une brochette des **meilleurs spécialistes mondiaux** de ces problèmes tant statisticien que juriste, provenant de tous les continents ou presque. Ceci témoigne aussi de la **mondialisation du marché de l'information** et du **caractère universel des problèmes éthiques** que cette explosion de l'information provoque dans nos sociétés démocratiques. Je me réjouis particulièrement de la **participation de nombreux experts des pays de l'Est européen**.

Je voudrais conclure en vous souhaitant, bien sûr, d'avoir des séances de travail fructueuses permettant de progresser sur le chemin que vous vous êtes tracé, mais aussi un séjour agréable à Luxembourg, vous permettant de découvrir, en marge de ce séminaire, les charmes et l'hospitalité de notre petit pays que l'équipe d'organisation, STATEC et EUROSTAT réunis, s'efforcera de vous faire découvrir.

Signature d'un accord avec la Tunisie

Le 29 novembre 1994, M.M. Jacques F. Poos et Habib Ben Yahia, ministres luxembourgeois et tunisien des Affaires Étrangères, ont signé à Luxembourg un accord général de coopération entre le Luxembourg et la Tunisie.

Dans le cadre de cet accord, qui souligne la volonté du gouvernement luxembourgeois de considérer la Tunisie comme un pays-cible de sa politique d'aide au développement en Afrique, une somme de 175 millions de francs sera investie dans des projets touchant à l'agriculture (production laitière), l'environnement (assainissement des eaux), la balance des paiements et le partenariat économique.

Au cours de la conférence de presse qui a suivi la signature de l'accord, M. Poos a qualifié la Tunisie «d'ilôt de stabilité dans une région en plein effervescence». Faisant l'éloge de l'état excellent des relations entre la Tunisie et le Luxembourg, il a également exprimé le souhait que les négociations sur l'accord entre la Tunisie et l'Union européenne puissent aboutir à la fin de l'année. D'autre part, il a exprimé l'espoir que la nouvelle politique mé-



Au cours de sa visite à Luxembourg M. Ben Yahia a rencontré le Premier Ministre Jacques Santer.

diterranéenne de l'UE qui vise à créer une vaste zone de stabilité de sécurité et de libre-échange sur le pourtour de la Méditerranée, conduite, en équilibre avec le dialogue structuré avec les pays d'Europe Centrale et Orientale, à un dialogue structuré entre l'Europe et les pays de la Méditerranée du Sud.

M. Ben Yahia a remercié le gouvernement luxembourgeois, déclarant que les projets luxembourgeois allaient directement à des secteurs porteurs qui touchent le Tunisien moyen en milieu rural, et qu'ils constituaient un investissement en faveur de la stabilité et de la démocratie naissante en Tunisie. Pour M. Ben Yahia,

le Luxembourg et la Tunisie partagent les mêmes valeurs universelles centrées sur la société civile. Dans ce contexte, il a souhaité que l'Europe renforce son engagement aux côtés de la Tunisie qui lutte contre l'extrémisme et le terrorisme. Parlant de l'intégrisme religieux, M. Ben Yahia l'a qualifié de menace similaire aux défis totalitaires que l'Europe avait vécus avant et après la Deuxième Guerre Mondiale.



MM. Poos et Ben Yahia signent l'accord de coopération entre le Luxembourg et la Tunisie.

Le Luxembourg regrette le non norvégien

Lors d'un référendum tenu en date des 27 et 28 novembre 1994 la population norvégienne s'est prononcée contre l'adhésion du Royaume de Norvège à l'Union européenne. Le Ministère des Affaires étrangères regrette que la Norvège ne rejoigne pas les trois autres pays candidats

à l'adhésion, l'Autriche, la Finlande et Suède qui se sont d'ores-et-déjà exprimés en faveur d'une adhésion et qui deviendront membres à part entière de l'Union européenne à partir du 1^{er} janvier 1995.

Le non norvégien qui intervient après de longues négociations avec l'Union européenne ne gênera en rien d'adhésion de l'Autriche, de la Finlande et de la Suède. Le Conseil des ministres de l'Union européenne décidera le 1^{er} janvier 1995 des adaptations du texte du Traité d'adhésion

qui deviennent nécessaires du fait de la non-adhésion de la Norvège.

Etant donné son statut de membre de l'Espace économique européen, la Norvège restera un partenaire privilégié de l'Union européenne. En effet, la Norvège a repris à ce titre l'acquis communautaire adopté au moment de l'entrée en vigueur de l'Accord sur l'Espace économique européen en date du 1^{er} janvier 1994. Nos relations économiques et financières avec la Norvège pourront ainsi être poussées.

Union Européenne – Conseil Energie

Les ministres de l'Energie de l'Union Européenne se sont réunis à Bruxelles le 29 novembre 1994 pour discuter les points résumés ci-après. Le Luxembourg était représenté à cette réunion par M. Robert Goebbels, ministre de l'Energie.

Les débats étaient consacrés notamment à la proposition de directive concernant la libéralisation du marché de l'électricité. A cet égard on a pu noter un accord de principe sur certains thèmes comme la concurrence au niveau de la production d'électricité, la transparence des comptes des sociétés actives dans le domaine de l'électricité et la définition de la notion «d'obligation de service public», mais des divergences de vues subsistent sur la notion de «l'accès de tiers aux réseaux» (ATR). La délégation luxembourgeoise a soulevé dans ce contexte les problèmes spécifiques de l'ouverture des marchés dans des systèmes électriques de petites et

très petites dimensions et il a été retenu sur insistance du Luxembourg, d'inclure cet aspect dans les travaux futurs du Conseil.

Dans le cadre des réseaux transeuropéens du secteur de l'énergie le Conseil a approuvé une liste de 43 projets reconnus «d'intérêt commun» et destinés à développer les réseaux électriques et gaziers à la dimension communautaire. Parmi ces projets figurent le renforcement de l'interconnexion du Luxembourg et de la Belgique dans le secteur de l'électricité (ligne Aubange-Bertrange) ainsi que l'interconnexion des réseaux de gaz naturel du Luxembourg et de l'Allemagne (conduite Contern-Sarre).

Parmi les autres points figurant à l'ordre du jour il y a lieu de mentionner le Livre Vert sur les orientations de la politique énergétique au niveau communautaire, le programme Thermie II (projets de démonstration concernant l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables) ainsi que le Traité sur la Charte Européenne

de l'Energie (collaboration Est-Ouest en matière énergétique) qui sera signé en décembre prochain.

M. Bodry au «Conseil Jeunesse»

Monsieur Alex Bodry, Ministre de la Jeunesse a assisté au conseil des ministres de la Jeunesse qui s'est tenu à Bruxelles le 30 novembre 1994.

Les principaux points à l'ordre du jour de cette réunion du Conseil furent la décision concernant l'adoption de la troisième phase du programme «Jeunesse pour l'Europe», la promotion du volontariat, la lutte contre le racisme et la xénophobie.

Le programme «Jeunesse pour l'Europe» a fait l'objet d'une procédure de conciliation entre le Conseil et le Parlement Européen.

Discours budgétaire prononcé par Monsieur Jacques Santer, Premier Ministre, Ministre du Trésor, à la tribune de la Chambre des Députés, le 29 novembre 1994

Madame le Président,
Mesdames, Messieurs,

Permettez-moi en premier lieu de remercier le rapporteur, l'honorable Monsieur Michel Wolter pour l'exposé qu'il vient de présenter, qui constitue une excellente entrée en matière pour lancer le débat sur le projet de budget pour l'année 1995, et au-delà sur la politique budgétaire à mener au cours de la législature.

Comme il est de tradition, je me limiterai toutefois aujourd'hui à tracer le cadre économique et social général au sein duquel se placent ces débats, tandis qu'il appartiendra au Ministre des Finances de commenter de plus près, dans son intervention de demain, les options de politique budgétaire qui sous-tendent le projet qui est soumis à l'approbation de la Chambre.

1. La politique budgétaire

Ce projet de budget, qui est le premier de la législature, est encore profondément marqué par les répercussions de décisions prises par le Gouvernement précédent, sous la responsabilité duquel la phase préparatoire s'est d'ailleurs déroulée. Pourtant ce budget est déjà une première expression concrète de la politique financière et budgétaire, voire de la politique tout court du nouveau Gouvernement.

Il est vrai que l'équipe gouvernementale est restée inchangée après les élections du 12 juin 1994, pour ce qui est des partis de coalition et des personnes qui le composent, et que le nouveau programme, s'il a fixé des priorités nouvelles, s'inscrit néanmoins dans la continuité par rapport à la politique budgétaire antérieure.

Au cours de la période de croissance ralentie que nous venons de parcourir, ce n'est que grâce à une politique budgétaire rigoureuse que la dégradation des conditions d'équilibre de nos finances publiques a pu être évitée. Aussi, dans ma déclaration gouvernementale du 22 juillet 1994, j'ai annoncé que le Gouvernement persistera à mener une politique budgétaire prudente, en veillant, dans une optique de moyen terme, à contenir la progression des dépenses publiques dans les limites de la croissance économique.

Le système de l'établissement annuel d'une norme budgétaire sur base du taux de croissance économique moyen attendu dans une optique structurelle d'une part,

et de l'évolution prévue de l'échelle mobile des salaires d'autre part, est donc maintenue comme référence pour l'établissement du budget des dépenses.

Pour le projet de budget de 1995, le Gouvernement s'est fixé une norme de 5,2 %, le taux de croissance réel à moyen terme de l'économie étant estimé à 3 %.

Le Conseil d'Etat et plusieurs Chambres professionnelles ont critiqué le fait que le Gouvernement ne respecte pas de façon stricte la norme qu'il s'est lui-même fixée.

Je pense cependant qu'il est pleinement justifié de ne pas tenir compte, pour l'application de la norme, des dépenses résultant de la reprise à charge du budget de l'Etat des cotisations à la Caisse nationale des prestations familiales jusque là supportées par les employeurs privés. Ces dépenses, qui résultent de l'avis du Comité de coordination tripartite du 8 mars 1994 et de la loi subséquente du 17 juin 1994 fixant les mesures en vue d'assurer le maintien de l'emploi, la stabilité des prix et la compétitivité des entreprises, ont pour effet de réduire le coût du travail grâce à une diminution des cotisations sociales patronales.

L'augmentation des dépenses de l'Etat a donc comme contrepartie une réduction des prélèvements obligatoires sur les revenus. Or si l'on considère que la norme budgétaire n'est pas un but en soi, mais a comme finalité justement la limitation du poids de l'Etat au sens large dans l'économie, il faut admettre qu'il serait pour le moins contreproductif de renoncer à une telle mesure sous prétexte du strict respect de la norme budgétaire.

Si dès lors il faut admettre, compte tenu de ces observations, que la norme est bel et bien respectée dans son essence, je voudrais souligner que ce sont les dépenses extraordinaires qui augmentent le plus à l'intérieur du budget des dépenses. La progression des dépenses ordinaires a été contenue dans des limites étroites afin de permettre à l'Etat de poursuivre son effort exceptionnel d'investissement.

En revanche la part consacrée aux investissements publics se trouve encore accrue. Un programme d'investissement pluriannuel vient d'être arrêté par le Gouvernement, conformément à la déclaration gouvernementale, afin de planifier et de

répartir dans le temps les dépenses afférentes et les travaux à effectuer par les entreprises concernées.

2. La conjoncture économique

Si la norme budgétaire est fixée dans une optique structurelle, il n'en reste pas moins que la recherche de l'équilibre budgétaire est devenue plus aisée dans la mesure où la conjoncture économique est en train de se redresser progressivement.

Sur le plan international, le cycle conjoncturel semble avoir dépassé son sommet aux Etats-Unis, mais une période de croissance modérée et non inflationniste reste en perspective. En Europe la reprise a été lente dans la plupart des pays, pour se consolider progressivement au cours de l'année 1994. Les prévisions de croissance ont été révisées à la hausse et indiquent encore une amélioration de la situation pour 1995. Le chômage a enfin entamé un mouvement de recul dans l'Union Européenne, et plus particulièrement chez nos pays voisins. L'inflation reste en même temps très modérée.

La croissance en Europe est principalement tirée par les exportations et la reprise des investissements industriels, mais la consommation privée commence elle aussi à contribuer à l'augmentation de la demande globale. Aussi la reprise pourrait-elle s'avérer durable même si les taux d'intérêt réels restent élevés.

L'économie luxembourgeoise profite de cet environnement international en voie d'amélioration. L'accélération des échanges internationaux bénéficie aux entreprises industrielles dont les exportations se sont accrues au cours des années 1993 et 1994, à commencer par la sidérurgie pour s'étendre ensuite à d'autres branches. Les autres secteurs économiques affichent globalement une bonne tenue en 1994, de sorte que le STATEC espère pouvoir réviser à la hausse ses estimations de la croissance pour 1993 et ses prévisions pour 1994 et 1995.

Il en résulte que l'économie luxembourgeoise semble avoir réussi à franchir une période marquée par une récession économique sévère en Europe sans voir tomber son taux de croissance en dessous de 1% par an. Cette performance est le résultat d'une part de la diversification des structures économiques, caractérisée par

une réduction du poids relatif de la seule sidérurgie et le développement des services financiers moins dépendants de la conjoncture internationale, et d'autre part des mesures fiscales et sociales importantes qui ont prolongé leur effet positif sur la demande intérieure.

Quant aux autres indicateurs économiques, il faut noter qu'au niveau de la hausse des prix, la situation s'est considérablement améliorée au cours des derniers mois, et que notre pays a à nouveau rejoint le peloton des pays à faible taux d'inflation, faisant en moyenne jeu égal avec ses principaux partenaires commerciaux.

Le nombre d'emplois continue à augmenter, mais à un rythme réduit. Quant au taux de chômage, après avoir augmenté rapidement en 1993 et en début de 1994, il semble à présent être stabilisé. Il est vrai que le nombre absolu de chômeurs reste préoccupant et justifie une attention particulière consacrée à la lutte contre le chômage; encore faut-il retenir que notre taux de chômage est calculé sur les seuls chiffres de l'emploi intérieur sans prendre en compte le nombre des frontaliers qui va grandissant et peut être évalué à 52.000 sur un total de 200.000 emplois!

Enfin la balance des paiements courants, traditionnellement excédentaire grâce aux exportations de services, maintient un solde largement positif alors que la balance commerciale a connu une réduction de son déficit.

Globalement, la situation économique est donc bonne et elle va encore en s'améliorant.

Les organisations internationales ne manquent d'ailleurs pas de certifier à l'économie luxembourgeoise une bonne santé générale. Il faut souligner que le Luxembourg est redevenu le seul pays à satisfaire à l'ensemble des critères de convergence définis pour l'entrée dans l'Union Économique et Monétaire. Le maintien de l'équilibre des finances publiques constitue à cet égard un atout considérable.

Notons toutefois aussi que le différentiel de croissance par rapport aux autres pays européens n'est pas appelé à perdurer si l'on en croit les prévisions en la matière. Cela est d'ailleurs un phénomène normal, alors que la demande intérieure ne se trouve plus entretenue par des mesures exceptionnelles.

3. La compétitivité des entreprises

Le répit dont nous bénéficions grâce au redressement conjoncturel ne devra par ailleurs pas faire passer en oubli les déficiences structurelles dont continue à pâtir l'économie luxembourgeoise et qui risquent d'être occultées par la reprise. Il faudra au contraire tirer profit de la phase ascendante du cycle conjoncturel pour s'attaquer aux problèmes structurels sous-jacents, tout autant qu'à l'élimination des

goulots d'étranglement qui deviendront rapidement apparents. Ce n'est que de cette façon que nous pouvons poser les bases de la croissance équilibrée, stable et soutenable qui constitue l'objectif de la politique économique du Gouvernement.

Madame le Président,
Mesdames, Messieurs les Députés,

Il y a un an j'avais procédé devant vous à l'analyse de la position compétitive de l'économie luxembourgeoise, et j'avais mis en exergue la dégradation progressive de la situation en dépens des entreprises luxembourgeoises exposées à la concurrence internationale.

Comme suite à la publication par la Commission Européenne du livre blanc sur la compétitivité, la croissance et l'emploi, qui a encouragé les États membres à prendre des mesures volontaristes, le Gouvernement a associé les partenaires sociaux, dans le cadre de la tripartite, à l'élaboration d'un accord global prévoyant un paquet de mesures destinées à redresser la compétitivité des entreprises luxembourgeoises et à lutter contre le chômage et l'inflation.

Je reste convaincu que ces mesures étaient non seulement utiles mais indispensables, malgré le redressement actuel de la conjoncture économique internationale. Il s'agissait en effet de sauvegarder la compétitivité des entreprises luxembourgeoises par rapport à la concurrence étrangère, dans un contexte où chacun de nos principaux partenaires commerciaux avait mis en oeuvre des mesures d'austérité et des programmes de crise. Obligés de réagir face à la montée du chômage de plus en plus dramatique, ces pays n'ont pas hésité à imposer une politique salariale incluant dans certains cas des réductions des salaires réels. Dans ces circonstances, les entreprises luxembourgeoises risquaient de voir leur compétitivité s'effondrer si aucune mesure n'était prise. Or même en temps de reprise, les entreprises non compétitives sont impitoyablement écartées du marché.

En reprenant à sa charge les cotisations patronales à la Caisse nationale des prestations familiales, l'État a rendu possible une réduction immédiate du coût salarial à supporter par les employeurs privés.

Mais au-delà de cette réduction, il importe de souligner que les partenaires réunis au sein de la tripartite, patronat, syndicats et Gouvernement, se sont engagés à observer volontairement certaines règles de conduite. Les partenaires sociaux se sont déclarés prêts à adapter leur politique contractuelle à la situation de la compétitivité des différentes entreprises.

L'État pour sa part a pris l'engagement de limiter fortement la progression des dépenses publiques de consommation, y compris la masse salariale, et de mainte-

nir l'effort de modernisation des infrastructures du pays. Enfin le syndicat représentatif du secteur public a accepté une modération salariale comparable à celle pratiquée par le secteur privé.

Le paquet de mesures élaboré en tripartite ainsi que l'autodiscipline que chacun des trois partenaires s'est déclaré prêt à respecter ont indubitablement porté leurs fruits. Ainsi les coûts salariaux unitaires, indicateur clé de la compétitivité de l'économie, qui avaient considérablement augmenté au cours des années précédentes, ont entamé un mouvement de recul au premier semestre de 1994 qui a permis de redresser quelque peu la situation du Luxembourg par rapport à ses principaux partenaires commerciaux. Le taux d'inflation a reculé au cours de l'année et la progression du chômage a pu être freinée, sinon arrêtée.

Il semble dès lors que les efforts consentis de part et d'autre ne soient pas vains. Il est toutefois indispensable de persévérer dans cette voie afin que ces premiers résultats tangibles puissent se confirmer. Les quelques mois qui se sont écoulés n'ont pas permis de redresser la situation de façon durable, et les engagements pris n'ont pas encore pu être concrétisés dans tous les secteurs.

4. Le marché de la Grande Région

Si traditionnellement c'était essentiellement l'industrie qui était exposée à la concurrence internationale, la dynamique nouvelle générée par la réalisation du marché intérieur européen a profondément modifié cette donne. Désormais la grande majorité de nos petites et moyennes entreprises, même artisanales et commerciales, doivent affronter de plus en plus souvent des concurrents étrangers sur l'étroit marché luxembourgeois. L'essor économique et la croissance du pouvoir d'achat dans notre pays a fait de celui-ci un point d'attraction pour de nombreuses entreprises des régions limitrophes.

Le maintien de la compétitivité devient dès lors de plus en plus important également pour les entreprises de petite taille. Cela vaut a fortiori pour celles d'entre elles qui ne se contentent pas de se plaindre de la concurrence étrangère, mais qui passent résolument à l'offensive en s'attaquant au marché de la Grande Région.

Le marché intérieur européen représente en effet une chance pour ceux qui ont reconnu que la Grande Région leur offre un marché élargi de 5 millions de consommateurs. Encore faudrait-il qu'un accès équitable au marché des régions limitrophes leur soit assuré. Après avoir identifié, en étroite coopération avec les entreprises concernées, un certain nombre d'entraves qui subsistent à cet égard, et qui n'ont plus leur raison d'être au sein d'un marché intérieur, le Gouvernement

multiplie ses efforts pour éliminer ces obstacles, ou pour aider les PME luxembourgeoises à mieux les franchir.

Conformément à la déclaration gouvernementale, il poursuivra par ailleurs son action visant à améliorer leur performance et à résoudre les problèmes spécifiques que rencontrent notamment les entreprises des secteurs de l'artisanat et de la construction. Mais en présence du renforcement de la concurrence, le respect de l'esprit du pacte tripartite est une condition essentielle du redressement de la compétitivité. Je rappelle d'ailleurs que cet accord prévoit également le renforcement de la lutte contre les irrégularités et les disfonctionnements du marché du travail, y compris le dumping social, afin que la concurrence puisse se dérouler dans des conditions équitables.

5. La modernisation des infrastructures

Si l'évolution des coûts salariaux est un déterminant essentiel de la compétitivité des entreprises, il n'en reste pas moins vrai, et j'ai insisté sur ce point il y a un an, que les conditions cadre dans lesquelles se déroule la concurrence jouent également un rôle important.

Le Gouvernement a ainsi fait de la modernisation des infrastructures du pays l'une de ses priorités de la législature. Le programme d'investissement pluriannuel comprend des sommes considérables destinées à l'amélioration des diverses voies de communication. Non seulement s'agit-il de réaliser les derniers projets envisagés en matière de grande voirie - achèvement du contournement de Luxembourg, voie du nord, et ultérieurement l'autoroute vers Sarrebruck -, mais c'est également la réhabilitation du réseau routier normal qui mérite l'attention. Au-delà, des sommes importantes sont affectées aux infrastructures de l'aéroport, aux chemins de fer, y compris le raccordement au TGV-Est, et même à la seule voie navigable à laquelle le pays a accès, à savoir la Moselle canalisée.

Il faut y ajouter les efforts considérables entrepris pour améliorer l'approvisionnement du pays en énergie - électricité et gaz - et ceux de l'Entreprise des P & T sur le plan des télécommunications, visant à faire profiter le pays des services les plus avancés et à le relier de la sorte aux fameuses autoroutes de l'information.

Depuis plusieurs années notre pays soutient un rythme d'investissement exceptionnel en ce qui concerne l'amélioration des infrastructures économiques, et cette action de grande envergure est appelée à se poursuivre tout au long de la nouvelle législature. Cet effort, qui va largement au-delà de ce qui est fait dans les autres pays européens, constitue un véritable investissement dans l'avenir du pays. L'avance que nous espérons prendre de la

sorte constituera un atout compétitif majeur pour les entreprises luxembourgeoises et pour le site d'implantation luxembourgeois.

6. Les ressources humaines

Une attention non moins importante revient dans ce contexte à la valorisation des ressources humaines du pays. Il s'agit en l'occurrence d'un véritable défi alors qu'il s'agit simultanément:

- de garantir un niveau de formation élevé;
- de préparer les jeunes de façon concrète à la vie professionnelle;
- de maintenir le plurilinguisme qui constitue un atout particulier pour notre pays;
- de tenir compte de la situation particulière des jeunes issus de l'immigration;
- et enfin d'assurer à un nombre aussi élevé que possible de jeunes de quitter l'école avec un cycle de formation accompli.

Les réformes des différents ordres d'enseignement mises en oeuvre au cours des années écoulées ont eu pour objectif de relever ce défi.

Le Gouvernement entend poursuivre le processus ainsi engagé, notamment par la mise en oeuvre concrète des réformes structurelles décidées. Il évaluera les effets engendrés par les mesures de rénovation et, au besoin, certaines corrections y seront apportées.

La rapidité de l'évolution technique et sociale exigent par ailleurs une adaptation permanente des capacités et qualifications acquises. Une attention particulière sera dès lors attachée à la formation professionnelle continue, comme le prévoit d'ailleurs aussi l'accord tripartite du 8 mars 1994. Une loi-cadre réglera, dans un esprit de flexibilité, le marché de la formation professionnelle continue. La création au printemps dernier de l'Institut national pour la formation professionnelle continue ainsi que la construction du Centre national de la formation professionnelle à Esch/Alzette contribueront également à la dynamisation de ce volet de la formation.

Ainsi devraient pouvoir être réunies les conditions pour que les entreprises puissent recruter les ressources humaines qualifiées dont elles ont besoin de façon prioritaire sur le marché luxembourgeois, tandis que le problème de l'intégration dans le marché du travail de demandeurs d'emploi non ou insuffisamment formés serait simultanément amoindri.

7. L'environnement

Une autre priorité du programme de Gouvernement concerne la protection de l'environnement naturel et humain. La

priorité accordée à ce domaine fait partie intégrante de la légère réorientation de la politique du Gouvernement, privilégiant désormais la qualité de la vie par rapport aux aspects quantitatifs. Elle n'est point cependant en contradiction avec l'objectif du redressement de la compétitivité des entreprises.

C'est ainsi que le programme d'investissement pluriannuel prévoit un accroissement exceptionnel des dépenses à opérer par le biais du fonds de l'environnement. Il s'agit en l'occurrence de faire face aux besoins importants du pays en ce qui concerne les infrastructures d'assainissement des eaux et de traitement des déchets. Ces infrastructures répondent souvent à un besoin pressant des entreprises tout autant qu'aux impératifs de la protection de l'environnement.

Leur financement ne sera toutefois pas assuré exclusivement par le biais du budget de l'État, et partant le contribuable. L'application du principe pollueur-payeur amène le Gouvernement à établir le lien financier entre l'origine des pollutions d'une part, et le coût de leur élimination de l'autre. L'introduction d'écotaxes ne permettra pas seulement de financer une partie des infrastructures nécessaires en matière d'environnement, mais aussi d'intégrer ce coût pour la collectivité dans le prix des produits concernés.

Ainsi le consommateur sera-t-il dissuadé de l'achat du produit à l'origine de la pollution, et le producteur est incité pour sa part à rechercher des solutions moins polluantes pour éviter la taxation de son produit. La réduction de la pollution qui en résulte aura comme conséquence une diminution du coût pour la collectivité, d'une part, et des taxes récoltées, de l'autre.

Telle est l'idée qui se cache derrière l'introduction des écotaxes. En fait, même si l'effet dissuasif ne fonctionnera que partiellement, il n'en est pas moins équitable que ceux qui contribuent à la pollution contribuent aussi au coût du traitement des déchets et des eaux.

Notons dans ce contexte que l'introduction d'une taxe énergie-CO₂ sur les carburants devra être accompagnée, comme le prévoit le programme de Gouvernement, par une amélioration de l'offre de transports collectifs. L'effet combiné de celle-ci avec l'impact dissuasif des taxes permet d'espérer une revalorisation du transport public, et partant un certain décongestionnement de l'agglomération formée par la capitale et sa périphérie.

8. Les structures économiques

Madame le Président,
Mesdames, Messieurs,

A plusieurs reprises j'ai eu l'occasion d'attirer l'attention sur les mutations qui se sont poursuivies depuis deux décennies

au niveau de la structure de l'économie luxembourgeoise. Le Luxembourg était un pays centré autour de l'industrie lourde. Il est devenu un exportateur de services. L'essentiel des activités économiques était concentré dans le sud du pays. C'est à présent la capitale qui est devenue le principal point d'attraction économique.

Il s'agit en l'occurrence d'une véritable révolution qui s'est accompagnée de profondes mutations sociologiques qui se poursuivent depuis une vingtaine d'années. Les effets en auraient été graves si les Gouvernements successifs n'avaient pas mis en oeuvre des politiques d'accompagnement visant à atténuer les conséquences sociales et à compenser partiellement les pertes d'emplois industriels grâce à des mesures destinées à réindustrialiser le Sud par l'implantation d'entreprises nouvelles.

Aujourd'hui, alors que la sidérurgie luxembourgeoise s'est engagée dans une nouvelle phase de restructuration, en misant pour l'avenir sur la filière électrique pour la production d'acier, le Gouvernement est déterminé à persévérer dans la même voie. Des implantations récentes telles que celles de Kronospan et Rubbermade au sud du pays montrent d'ailleurs que notre pays garde son attractivité pour des entreprises industrielles hautement performantes.

Les politiques mises en oeuvre en matière de compétitivité, d'infrastructures, de ressources humaines et d'environnement contribuent à maintenir l'attractivité du site industriel au même titre que les instruments plus spécifiques tels que la loi cadre de développement économique, la législation sur le capital-risque ou la SNCI.

Un autre secteur qui mérite une attention particulière est celui de l'agriculture. Les agriculteurs, viticulteurs et horticulteurs ont un rôle essentiel à jouer tant en ce qui concerne la production d'aliments de qualité qu'en relation avec l'entretien du paysage et de l'environnement. Aussi faudrait-il continuer à mettre en oeuvre sur le plan luxembourgeois comme sur le plan européen, une politique agricole propre à assurer un avenir à ce secteur économique important.

Si la poursuite de la politique de diversification industrielle et de la politique agricole restent indispensables, ne serait-ce que pour des raisons d'ordre régional et sociologique, il n'en est pas moins vrai que la création d'emplois supplémentaires repose sur les autres secteurs. Les PME jouent à cet égard un rôle particulier, sur lequel j'ai déjà insisté en évoquant le potentiel du marché de la Grande Région.

Mais d'une façon générale, c'est dans le secteur des services que les emplois ont été créés: depuis 1970 quelque 60.000 emplois supplémentaires ont été créés dans le secteur des services marchands,

soit une augmentation de 124 %, tandis que pour la même période le nombre d'emplois dans l'industrie à reculé de 22.000 unités. Ainsi le rapport services marchands / industrie en termes d'emploi est-il passé de 105 % à 316 %. Voilà la vraie ampleur de la révolution qui a eu lieu pendant plus de vingt ans et qui se poursuit encore.

Le nombre d'emplois dans les services représente désormais plus du triple de celui de l'industrie. Ce renversement est toutefois du moins en partie le résultat de la modernisation de notre société, qui attache une importance accrue aux services. Aussi n'est-il pas nécessairement négatif, si les mesures d'accompagnement nécessaires sont prises, et si le développement des services donne lieu non pas à la genèse d'un nouveau monolithisme, mais à un secteur solide et diversifié.

Or il faut constater que la place financière, qui reposait à l'origine sur une base fragile, a connu une diversification étonnante au fil des années. Celle-ci n'est d'ailleurs pas le fruit du hasard mais celui d'une politique volontariste du Gouvernement mise en oeuvre en étroite concertation avec les milieux professionnels.

La place comptait fin septembre 1994 227 banques offrant une gamme de services financiers diversifiée. 1.229 organismes de placement collectifs étaient implantés au Luxembourg à la fin du 2^{ème} semestre de cette année. 73 entreprises d'assurances (fin 1993) et 201 sociétés de réassurances (août 1994) sont établies au Luxembourg. Autour des banques et assurances, un grand nombre d'entreprises de services vivent par ailleurs directement ou indirectement de la place financière.

Au fil des années le secteur financier luxembourgeois a acquis une grande expérience et il s'est forgé une réputation pour la qualité et la compétitivité des services offerts. La législation a été continuellement adaptée aux besoins. Il en résulte que la place financière ne repose plus désormais sur certains avantages éphémères, mais sur le professionnalisme et l'expérience des entreprises qui y sont établies.

Notons dans ce contexte que les résultats après provisions des banques de la place, après avoir stagné temporairement, ont véritablement explosé en 1992 et 1993, passant de 33 milliards à près de 80 milliards. Il est évident toutefois qu'il s'agit en l'occurrence d'un résultat exceptionnel qui ne saurait être extrapolé sur l'avenir.

En dehors de la seule place financière, notre pays peut toutefois compter sur d'autres branches de services pour diversifier sa structure économique. L'audiovisuel et les communications constituent à cet égard un secteur d'avenir où le Luxembourg est bien placé pour prendre une part active dans les développements futurs.

C'est ainsi que la CLT se profile de plus en plus comme un acteur majeur de la scène européenne dans le domaine de la radio et de la télévision. L'attribution d'une nouvelle concession à la CLT devrait permettre de renforcer les racines luxembourgeoises de la compagnie, qui a décidé en principe d'implanter un nouveau centre de diffusion au Kirchberg.

Quant à la SES, elle s'apprête, après le lancement réussi de son quatrième satellite, à inaugurer en Europe l'ère de la télévision digitale. Le lancement de deux satellites supplémentaires est prévu pour 1995 et 1996.

Ainsi la société luxembourgeoise sera-t-elle une nouvelle fois un précurseur, le système ASTRA étant appelé à devenir un véritable kiosque électronique offrant une multitude de programmes et services nouveaux au public européen, grâce aux nouvelles techniques de la compression numérique.

Dans ce domaine ponctuel, le Luxembourg entrera dès lors avec une longueur d'avance dans l'ère de la société de l'information. Il s'agira désormais d'en tirer profit pour attirer au Luxembourg d'autres activités dans le domaine des communications. Dès à présent, des sociétés comme Europe Online, qui entend devenir un acteur majeur du marché des services online européen, ou SNS, organisant des vidéoconférences par satellites, ont choisi de s'implanter au Luxembourg.

Il s'agit en l'occurrence d'un départ prometteur qui devrait pouvoir servir à notre pays de carte de visite pour attirer d'autres activités dans un secteur plein d'avenir.

9. La politique sociale

Madame le Président,
Mesdames, Messieurs,

La politique de développement économique et le maintien de la compétitivité des entreprises sont les meilleures politiques sociales dans la mesure où elles visent à assurer le plein emploi. L'Union Européenne connaît aujourd'hui un taux de chômage global de 10,7 %. La plupart des pays membres ont à affronter des problèmes sociaux énormes qui en résultent. Aussi au Luxembourg, avec moins de 5.000 demandeurs d'emploi non satisfaits, devons nous d'abord nous féliciter d'avoir pu enregistrer des taux de chômage largement en dessous de la moyenne communautaire, tout en étant conscients que cette constatation ne doit pas nous inciter à l'inaction. Les accords tripartites du 8 mars 1994 ont aussi contribué à cette situation par l'amélioration de la compétitivité des entreprises tout autant que par les mesures spécifiques de lutte contre le chômage.

Ces dernières s'avèrent indispensables dès lors qu'il s'agit d'insérer ou de réinsérer dans le marché du travail des personnes plus difficiles à placer.

Le financement des mesures de lutte contre le chômage par le biais du Fonds pour l'Emploi a par ailleurs été assuré grâce à l'introduction d'une contribution sociale prélevée sur le prix des carburants et au relèvement de l'impôt de solidarité à charge des entreprises.

En matière de politique sociale, le Gouvernement n'a pas inscrit à son programme de grandes réformes structurelles. Il s'est plutôt fixé comme objectif d'améliorer les instruments existants, afin de les rendre plus efficaces, plus ciblés et plus proches des réalités. Plutôt que d'envisager un autre saut quantitatif des transferts sociaux, c'est à l'amélioration de la qualité de la politique sociale que le Gouvernement entend avant tout se consacrer.

Dans les différents domaines de la politique sociale, il s'agit d'affiner les mesures mises en place, afin de resserrer les mailles du filet social, de renforcer la qualité des services offerts et des infrastructures disponibles.

Cette priorité trouve son expression notamment au niveau du programme d'investissement, qui réserve une place importante aux infrastructures sociales et sanitaires. Mais au-delà du programme d'investissements de l'État, il faut tenir compte de la progression des crédits inscrits au budget des dépenses ordinaires ou extraordinaires en relation avec le fonctionnement ou des investissements concernant les infrastructures publiques ou privées destinées aux familles, aux personnes âgées ou dépendantes ou aux personnes socialement défavorisées.

En ce qui concerne la sécurité sociale, il faut être conscient que même à législation constante, la contribution à charge du budget de l'Etat augmente considérablement,

principalement en raison de l'accroissement de la masse cotisable. En matière d'assurance-maladie, il importe de maintenir l'évolution du coût dans les limites permettant d'éviter un relèvement des cotisations, ne serait-ce qu'en raison de l'effet négatif sur la compétitivité des entreprises.

Il faut enfin souligner l'effort continu que fournit notre pays pour relever les moyens financiers consacrés à la coopération au développement. Les crédits afférents sont augmentés de 19,2% pour atteindre un montant qui correspond désormais à 0,36% du PIB. Tout comme la solidarité doit pleinement jouer à l'intérieur du pays avec les plus démunis, notre pays, qui fait partie des plus riches, consacre ainsi une part croissante de ses moyens à l'aide aux plus défavorisés dans le monde.

Conclusion

Madame le Président,
Mesdames, Messieurs,

Le début de la nouvelle législature se place dans un contexte de reprise de la conjoncture économique en Europe. Le Luxembourg peut heureusement profiter de ce redressement général à un moment où le différentiel de croissance par rapport à nos pays voisins va en s'amenuisant.

La reprise économique peut nous accorder un répit, mais elle ne nous dispense pas de nous préoccuper des déficiences structurelles qui caractérisent l'économie luxembourgeoise.

C'est ainsi que nous devons prolonger nos efforts visant à améliorer la compétitivité de nos entreprises. L'amélioration des infrastructures économiques, les innovations dans le domaine de la formation, la modération dont font preuve les part-

naires sociaux dans leur politique contractuelle sont autant d'éléments susceptibles d'y contribuer. Cet effort est d'autant plus indispensable qu'une petite économie ouverte comme la nôtre ne peut survivre que si elle est compétitive. Au sein du marché intérieur, la concurrence des entreprises étrangères concerne désormais presque toutes les branches de l'économie.

Un atout majeur de notre pays continue à résider dans le contrôle des dépenses publiques et le maintien de l'équilibre des finances publiques. Le Gouvernement se présente devant vous avec un budget globalement équilibré. L'essentiel des dépenses extraordinaires est couvert par l'excédent du budget ordinaire. Le recours à l'emprunt est limité; la dette de l'Etat restera minimale.

Cela n'empêchera pas le Gouvernement de poursuivre et même de renforcer son effort exceptionnel d'investissement afin de doter le pays d'infrastructures modernes et performantes, que ce soit dans le domaine économique, social ou de l'environnement.

Ainsi le projet de budget pour 1995 reflète-t-il déjà les priorités du programme de Gouvernement, qui s'appellent: maintien de la compétitivité des entreprises, développement économique soutenable, qualité de la politique sociale, respect de l'environnement, valorisation des ressources humaines, modernisation des infrastructures du pays, et finalement sauvegarde de l'équilibre des finances publiques.

C'est en se basant sur ces principes que le Gouvernement entend préparer le pays pour l'avenir, tout au long de la législature, afin de le mettre en position favorable pour affronter les défis que lui seront réservés à l'aube du 21^{ème} siècle.

Discours budgétaire prononcé par Monsieur Jean-Claude Juncker, Ministre des Finances, à la séance de la Chambre des Députés du 30 novembre 1994

Madame le Président,
Mesdames, Messieurs,

Les discours budgétaires qui viennent d'être prononcés par le Premier Ministre ainsi que par le Rapporteur de la Commission des Finances et du Budget ont complété le cadre dans lequel s'insérera l'examen du projet de budget pour 1995. Si l'on considère par ailleurs les différents avis émis par le Conseil d'Etat ainsi que par les chambres professionnelles, on peut se faire une idée bien précise des questions à examiner et des sujets à débattre.

Je voudrais que les discussions budgétaires qui commenceront la semaine prochaine soient le point de départ d'un exercice de réflexion commun débouchant sur une action du moyen et du long terme. Ces discussions constituent effectivement une occasion rêvée pour lancer un débat qui dépasserait le cadre de la politique politicienne et qui permettrait à chacun d'entre nous de se positionner par rapport aux véritables choix politiques.

L'occasion est propice, voire unique, et cela pour plus d'une raison:

- D'abord, parce que nous nous trouvons au lendemain d'élections législatives et, qu'en principe, les quatre années à venir seront exemptes de toute campagne électorale, que ce soit sur le plan communal, national ou européen. Libéré des contraintes qui malheureusement caractérisent les cortèges électoraux, chacun d'entre nous devrait pouvoir orienter son action d'après les besoins collectifs du moyen et du long terme.
- Ensuite, parce que notre pays se trouve à l'heure actuelle dans une situation

économique, sociale et financière assurée.

Sur le plan économique, la reprise se confirme. L'Europe continentale se situe au début de la partie ascendante du cycle conjoncturel. De ce fait, l'économie luxembourgeoise, qui a eu la chance de ne pas avoir subi de profonde récession, peut désormais compter sur un regain de vigueur de la composante extérieure de la demande. Ces perspectives globalement satisfaisantes ne doivent toutefois pas nous induire en erreur. Tous les paramètres ne sont pas au beau fixe et ce sont surtout les difficultés propres à certaines branches économiques et l'évolution du nombre de demandeurs d'emplois qui méritent d'attirer toute notre attention.

Sur le plan social, non seulement le gouvernement n'a-t-il pas procédé à des coupes, si minimes fussent-elles, dans le budget social, mais encore la solidarité a-t-elle constamment pu être renforcée. A court et à moyen terme, le financement d'un des systèmes de sécurité sociale les plus performants au monde est assuré.

Sur le plan des finances publiques – et j'y reviendrai évidemment par après – les cris de Cassandre de tous ceux qui accusaient le gouvernement précédent de pratiquer une politique d'après nous le déluge se sont tus. Il est un fait que les résultats effectifs dépassent de nouveau les prévisions budgétaires et permettent de la sorte de reconstituer les réserves, c'est-à-dire la marge d'action future des pouvoirs publics.

Enfin – et j'arrive-là au troisième argument qui plaide en faveur d'un effort de réflexion et d'une action commune – nous devons au cours de la présente législature oeuvrer ensemble pour le perfectionnement de la souveraineté nationale et des attributs qui en découlent. Sur le plan communautaire, mais également dans nos relations bilatérales avec nos partenaires, nous allons activement continuer à défendre, dans une vue d'ensemble, l'intérêt du plus petit État membre de l'Union, que ce soit sur le plan institutionnel ou dans des matières économiques et sociales.

Vu cet objectif ambitieux, à la réalisation duquel je voudrais apporter aujourd'hui une première contribution, mon discours budgétaire quittera quelque peu les sentiers battus. Mon propos premier ne sera ni d'explicitier une fois de plus les chiffres et choix inhérents au projet de budget pour 1995, ni de déjouer les critiques formulées à l'encontre dudit document. J'essayerai plutôt de dégager les grandes lignes d'une approche cohérente résolument tournée vers l'avenir, approche qui, je l'espère, pourra le cas échéant servir de plate-forme commune pour la définition de l'action budgétaire future.

Madame le Président,

Mesdames, Messieurs,

Je suppose que nous sommes tous d'accord pour dire que la définition de la politique budgétaire doit tout d'abord reposer sur la situation actuelle des finances publiques. Nous nous accordons probablement aussi pour apprécier ladite situation sur la base des critères de convergence ancrés dans le Traité de Maastricht, à savoir le besoin net de financement et l'endettement public. Je compléterai ces critères d'examen en y ajoutant cet élément spécifique que constituent les réserves et qui découle du fait que les finances publiques luxembourgeoises dégageaient traditionnellement une capacité de financement.

Il échet ainsi de conférer au besoin net ou à la capacité nette de financement une importance certaine dans l'appréciation de toute politique budgétaire. Rappelons brièvement que pour passer de la notion de solde budgétaire à celle de solde net à financer, il faut intégrer les opérations des fonds spéciaux et enlever les produits nets d'emprunts. C'est en retranchant ensuite les octrois de crédits et de participations dans des entreprises, respectivement en ajoutant le remboursement desdits crédits, que l'on aboutit au besoin ou à la capacité de financement.

Ce n'est qu'à partir de l'exercice 1992 que les comptes de l'État se sont soldés par un besoin de financement. Ce changement de signe a été la résultante de tout un ensemble de facteurs ayant joué dans le même sens, à savoir la mise en oeuvre d'une réforme fiscale d'envergure, la poursuite d'une politique budgétaire volontariste maintenant les dépenses d'investissement à un niveau très élevé et réfutant en même temps toute coupe dans les transferts à finalité économique et sociale ainsi que l'affaiblissement de la conjoncture économique internationale.

Sur la base des chiffres les plus récents dont nous disposons et qui ont servi à l'élaboration des données par la Commission, la capacité de financement de quelque 8 milliards enregistrée encore en 90 a été réduite à pratiquement zéro en 91. L'exercice 92 a même été marqué par un besoin de financement substantiel de l'État de plus de 8 milliards de francs. J'ajouterai cependant que ce solde est resté en-deçà de la barre des 3% du produit intérieur brut et qu'en étendant l'analyse à l'ensemble des administrations publiques – soit la notion retenue dans le Traité de Maastricht – les comptes ont continué à se solder par des capacités de financement.

Dès 1993 le trend a de nouveau été infléchi, le compte provisoire se présentant en quasi-équilibre. Et bien que les budgets relatifs aux exercices 94 et 95 dégagent toujours des besoins de financement de

l'ordre de 6 à 7 milliards par an, il y a cependant lieu de préciser que l'année 1994 pourra probablement être clôturée avec un solde bien moindre. Sur la base des données disponibles en septembre dernier, ce besoin avait été évalué à un peu plus de 1 milliard de francs. Il n'est pas exclu toutefois que ce chiffre pourra encore être révisé à la baisse au moment de la présentation du compte prévisionnel.

Force est donc de constater que la maîtrise des finances publiques est assurée. Il convient par ailleurs de ne pas perdre de vue que la détérioration contrôlée du besoin de financement de l'État a été l'effet d'une action publique de soutien de la demande intérieure – consommation et investissements –.

Rien que la réforme fiscale et le remboursement de la TVA sur le logement se sont traduits par un impact combiné que le STATEC a évalué à 1,5% sur la croissance du PIB. Quant aux investissements de l'État et exprimés en pourcentage du PIB, le Grand-Duché occupe une place inégalée dans la Communauté avec 6%, la moyenne communautaire atteignant à peine la moitié de ce pourcentage.

Le critère de la dette publique confirme, si besoin en était, l'excellent état de santé des finances publiques luxembourgeoises. Avec une dette consolidée de l'ordre de 3 à 4% du PIB, notre pays non seulement occupe-t-il une position privilégiée dans le concert des nations, mais encore ce niveau ne constitue-t-il plus qu'une fraction de ce que l'endettement de l'État représentait dans le passé. La petite taille de notre pays fait cependant que la crédibilité et, donc, la marge de manoeuvre des autorités luxembourgeoises en ce domaine est plus limitée en termes relatifs.

Le financement en espèces des dépenses d'investissement, même si ces infrastructures et équipements sont de nature à profiter également aux générations à venir, est d'autant plus de mise que nul ne peut exclure que certains ajustements devront un jour être financés par un recours plus conséquent à l'endettement. Le financement par voie d'emprunts ne pourra pas dépasser le rythme actuellement atteint, soit un plafond de 4 milliards par an. Il ne pourra jamais devenir un palliatif à une éventuelle maîtrise insuffisante des dépenses budgétaires.

Concernant les réserves budgétaires et des fonds d'investissement publics, le mouvement descendant a été freiné. A partir de 1993, et compte tenu des alimentations supplémentaires décidées ou prévues, la reconstitution des réserves disponibles pourra être opérée plus rapidement que prévue.

Du point de vue de l'opportunité économique et sociale, l'affectation des plus-values de recettes aux fins de dotations

supplémentaires trouve l'approbation de la plupart des commentateurs. Certains d'entre eux continuent cependant à prôner un meilleur respect des prérogatives parlementaires. Le gouvernement continue de croire que ces prérogatives sont respectées, étant donné qu'il s'agit en l'occurrence de crédits non limitatifs et que les dépenses et projets financés par le biais des fonds spéciaux ont préalablement fait l'objet d'un vote du législateur.

Dans la mesure cependant où votre Chambre se prononcerait pour une intervention supplémentaire de sa part, je n'aurais pas de problème pour acquiescer à sa demande. A condition toutefois que la procédure retenue soit suffisamment rapide et souple pour que l'opération puisse se faire avant la clôture de l'exercice budgétaire visé. L'organisation d'un débat en Assemblée plénière avec mise au vote d'une motion, le tout préparé au niveau de la Commission des Finances et du Budget, serait par exemple de nature à remplir ces critères.

Je terminerai mes considérations relatives à la situation des finances publiques, en vous résumant les données les plus récentes en ce qui concerne la situation provisoire du compte prévisionnel de l'exercice 1994.

Du côté des recettes ordinaires, il convient de rappeler tout d'abord que le compte provisoire de 1993 a pu être clôturé avec des plus-values de recettes de l'ordre de 8,6 milliards de francs. Sur la base des chiffres actuellement disponibles, on aurait pu s'attendre pour l'année en cours à des plus-values d'un ordre de grandeur comparable, si le Luxembourg n'avait pas été obligé de verser à titre exceptionnel un montant de 1,8 milliard au budget communautaire en raison d'un redressement du calcul du PIB pour les exercices antérieurs. Malgré cet élément exceptionnel, on constate actuellement une évolution sensiblement plus favorable que prévu des recettes encaissées au titre de l'exercice budgétaire 1994.

Tout comme pour 1993, ces plus-values ont trait à la quasi-totalité des impôts directs:

- + 3 à 4 milliards au titre de l'impôt sur le revenu des collectivités;
- + 0,5 à 1,5 milliard au titre de l'impôt sur le revenu des personnes physiques fixé par voie d'assiette;
- + 1 milliard au titre de l'impôt retenu sur les traitements et salaires.

Du côté des impôts indirects, ce sont surtout la taxe d'abonnement ainsi que, dans une moindre mesure cependant, les accises perçues sur les huiles minérales qui connaissent une évolution plus dynami-

que que prévue. Les prévisions actuelles aboutissent en effet pour ces deux catégories d'impôts à des plus-values probables de quelque 1,5 milliard et de 0,5 milliard pour l'ensemble de l'année.

Pour ce qui est des perceptions nettes au titre de la TVA, il convient de relever qu'en raison des versements supplémentaires et exceptionnels de 1,8 milliard au profit du budget communautaire, ce poste de recette enregistrera une moins-value très importante d'un ordre de grandeur de 1,7 milliard.

Du côté du budget des dépenses, le compte prévisionnel pour l'exercice 1994 fait apparaître globalement des dépassements pour un montant de quelque 2,5 milliards, soit 2,0% seulement par rapport au total des crédits votés. Ce résultat se présente encore plus favorablement si l'on tient compte du fait que ces dépassements englobent d'une part un montant de 0,7 milliard qui découle de la répercussion automatique des plus-values de recettes sur le budget des dépenses, ainsi que, d'autre part, du versement supplémentaire, à titre de provision, d'un montant de 0,6 milliard au profit du fonds de la dette publique et d'un montant de 0,2 milliard dans l'intérêt du fonds pour le logement à coût modéré.

Déduction faite de ces versements supplémentaires, le montant total des excédents de dépenses de l'exercice 1994 s'établit à un ordre de grandeur de 1 milliard, ce qui incontestablement peut être considéré comme un résultat très satisfaisant.

Globalement, il échet donc de constater que cette amélioration de la situation budgétaire est non seulement le résultat des plus-values de recettes encaissées au titre de l'exercice en cours, mais qu'elle est surtout attribuable à une gestion budgétaire très rigoureuse des finances de l'État.

En conclusion et d'après les estimations actuelles l'amélioration du solde budgétaire de l'exercice 1994 peut être chiffré à quelque 5 à 6 milliards.

Comme le maintien à leur niveau élevé des dépenses d'investissements constitue l'un des objectifs majeurs de la politique budgétaire, le gouvernement a dès à présent pris la décision d'affecter la majeure partie de ces ressources financières additionnelles au profit de différents fonds spéciaux et plus particulièrement au profit des fonds d'investissements. Il va de soi qu'une décision définitive à cet égard ne pourra être prise qu'au mois de février prochain après la clôture des principaux comptes de l'État.

Madame le Président,
Mesdames, Messieurs,

Le reproche qui est précisément adressé au gouvernement est celui d'un dépassement systématique de la norme budgétaire.

re. Le gouvernement prônerait la rigueur budgétaire, mais la prise en compte des rigidités inhérentes aux dépenses et les éléments qualifiés d'exceptionnels l'amèneraient à pratiquer une augmentation effective des dépenses au-delà de la norme.

Il est un fait que les gouvernements successifs ont pratiqué une politique budgétaire volontariste dont je rappellerai sous peu les objectifs économiques, sociaux, environnementaux et autres. Je prierais toutefois tous ceux, qui déclarent vouloir analyser les chiffres y relatifs, de comparer ce qui est comparable. On ne peut pas comparer le compte d'un exercice (x) avec le budget définitif de l'année (x - 1) pour en dégager ensuite un soit-disant cumul des dépassements de la norme. On ne doit pas non plus inclure dans les dépassements de dépenses ces dotations supplémentaires des fonds spéciaux qui ne visent qu'à consolider la marge de manoeuvre future dans le domaine d'interventions qui sont structurelles par essence.

Ce n'est qu'à travers une analyse judicieuse des classifications comptable et économique qu'on peut dégager un tableau d'ensemble tant soit peu complet. Vous vous rappelez sans doute que je me suis prêté à cet exercice de détail à l'occasion de mon discours budgétaire de l'année passée. Étant donné que la Commission des Finances et du Budget a, pour la deuxième fois de suite, procédé à un exercice comparable axé sur les chiffres actualisés, je n'ai nullement besoin de m'attarder sur ces données.

Qu'il me soit simplement permis de résumer les conclusions que chacun pourra tirer de l'examen de ces évolutions des dépenses dans le moyen terme:

1. L'État a ralenti son train de vie, la part des dépenses de consommation dans le total des dépenses ayant pu être diminuée. La réduction de l'importance relative des dépenses de personnel au cours des derniers exercices a notamment résulté de la mise en oeuvre d'une politique prudente en matière d'engagements nouveaux.
2. Cette approche prudente se retrouve également au niveau de l'évolution de l'effectif du secteur conventionné. Si le nombre des nouveaux postes créés peut néanmoins sembler élevé il importe cependant de relever que ces postes répondent à des besoins pressants et urgents de la population, notamment dans le domaine des structures de garde pour enfants et des services ou infrastructures au profit des personnes âgées ou handicapées. Je puis vous assurer que le gouvernement examine scrupuleusement le bien-fondé de toute demande relative à la création de postes conventionnés supplémentaires. C'est précisément pour améliorer le contrôle de ce type de dépenses qu'il vous est demandé à l'ar-

ticle 35 de la loi budgétaire de fixer les règles minimales concernant la comptabilité à tenir par les nombreux organismes bénéficiant, en vertu d'une convention avec l'État, d'un soutien financier de ce dernier.

3. Le strict contrôle de l'évolution des dépenses de consommation a contribué à permettre le maintien à un niveau très élevé des dépenses d'investissement, alors que c'est cette catégorie de dépenses qui est la plus susceptible d'avoir un effet stimulateur au niveau de l'activité économique en général et au niveau de la création d'emplois en particulier. Le nouveau programme pluriannuel des dépenses extraordinaires permet au gouvernement de sécuriser dans une optique du moyen terme le financement des dépenses publiques à caractère structurel, à commencer par les dépenses d'investissement.
4. Pour ce qui est des différents transferts de l'État, il y a lieu de dépasser l'analyse des simples évolutions globales. C'est ainsi que les transferts aux entreprises comportent certes les versements faits au profit d'entreprises publiques telle que la Société Nationale des Chemins de Fer, mais que d'autres transferts à finalité économique, tels que ceux profitant à des entreprises de personnes, figurent parmi les transferts aux ménages.
5. Il faut également se garder de tomber dans une approche trop simpliste qui repose sur une opposition entre budget économique et budget social. Ainsi, certaines dépenses énumérées du côté des dépenses sociales revêtent-elles un caractère essentiellement économique. Je ne citerai que la récente prise en charge par l'État des cotisations à verser à la Caisse Nationale des Prestations Familiales, cotisations qui auparavant étaient à financer par les employeurs. Cette mesure législative, du point de vue de la classification budgétaire, se traduit par un gonflement du budget social alors que, et tout le monde en convient, il s'agit en l'occurrence d'une réduction du coût indirect du travail et, partant, d'une amélioration sensible de la compétitivité des entreprises luxembourgeoises.
6. Le souci d'éviter tout dérapage en matière budgétaire a également constitué la toile de fond des discussions que le gouvernement vient de consacrer à l'examen des propositions d'amendements budgétaires pour 1995. A l'issue de ces délibérations qui se sont déroulées tant au niveau bilatéral que gouvernemental, les propositions des départements ministériels ont en effet pu être ramenées de 2,1 milliards à 150 millions, permettant ainsi de respecter intégralement l'enveloppe inscrite à

cet effet au projet de budget pour 1995.

La mesure citée en dernier m'amène d'ailleurs à contredire tous ceux qui voudraient faire croire que le projet de budget pour 1995 ne contiendrait pas d'accents nouveaux. En effet, la continuité dans l'action gouvernementale n'empêche pas la mise en oeuvre de mesures nouvelles.

1. En matière de fiscalité, et bien que le seuil inflationniste inscrit à l'article 125 LIR n'ait pas été atteint, le gouvernement propose une adaptation du tarif de l'impôt sur le revenu des personnes physiques. De par ce geste délibéré, l'État renoncera à des recettes de l'ordre de 820 millions. Par ailleurs, les amendements gouvernementaux renferment d'autres mesures fiscales sur lesquelles nous reviendrons sans doute dans les jours et semaines à venir.
2. La compétitivité des entreprises luxembourgeoises continue à être améliorée. Le projet de budget pour 1995 tient compte de l'abolition de par la loi de toute contribution directe des entreprises au financement des allocations familiales. Le coût indirect du travail sera ainsi allégé de quelque 2,8 milliards de francs ou de plus de 1%.
3. Une priorité absolue continue à être accordée aux investissements publics. Quelque 15 milliards de dépenses ou 10% du budget total seront consacrés en 1995 à cette fin, soit un accroissement de 1,4 milliard ou de près de 10% par rapport à 1994. Trois chiffres-clé sont à retenir dans ce contexte: le budget de l'État augmente de 6,3%, les dépenses d'investissement de près de 10% et les dépenses de consommation de 5,3%.
4. Une place de choix est désormais accordée à la protection de l'environnement. En 1990, le Fonds pour l'Environnement dépensait 337 millions; en 1995 il aura à sa disposition 2.130 millions de francs. De 1990 à 1995, les dépenses effectuées dans l'intérêt de la protection de l'environnement auront augmenté de 45% par an. 1995 sera l'année où des taxes écologiques seront introduites. De ce fait, la marge de manoeuvre de la politique environnementale devrait s'accroître de quelque 750 millions de francs.
5. L'investissement dans l'équipement scolaire s'est depuis plusieurs années accru de manière régulière. Alors que les crédits afférents ne s'élevaient qu'à 500 millions en 1990, soit la première année de la législature passée, ils atteindront en 1995, première année de la présente législature, le niveau de 1,1 milliard de francs.
6. Il n'y aura pas de coupes dans le bud-

get social, ni en matière de protection sociale, ni en matière de solidarité interne ou externe. Les crédits en faveur du troisième âge seront relevés de près de 10%, ceux profitant aux personnes handicapées de 14%. En 1995 l'aide au développement portera sur près de 1,9 milliard, soit un accroissement de 19% ou de 300 millions de plus par rapport à l'année en cours. L'aide au développement dépassera pour la première fois le seuil des 0,35% du PIB.

Permettez-moi de signaler par ailleurs qu'ainsi que le gouvernement en avait pris l'engagement dans sa déclaration du 22 juillet 1994 devant cette Chambre, il présente dans le cadre du budget de 1995 son programme pluriannuel des investissements publics couvrant la période 1994-1998. Cette programmation quinquennale glissante est établie cette année pour la troisième fois consécutive.

Rappelons à ce propos que l'objectif de cette programmation est d'aboutir sur le plan économique à une progression équilibrée du volume global des investissements mis en oeuvre par l'État afin de ne pas perturber le marché et sur le plan des finances publiques à une évolution de ces mêmes dépenses d'investissements qui soit compatible avec les possibilités de croissance à moyen terme du budget.

Globalement, le programme pluriannuel des dépenses extraordinaires pour la période 1994-1998 prévoit une enveloppe globale de crédits de 78,6 milliards. Partant, ce programme s'inscrit dans la suite logique du programme précédent pour la période 1993-1997 qui s'élevait au total à 75,7 milliards.

Pour illustrer le caractère résolument volontariste de la politique engagée par le gouvernement en matière d'investissements publics, permettez-moi de citer les chiffres significatifs suivants:

- au cours de la période 1994-1998, la progression des dépenses du budget extraordinaire s'établira à +7,2% en moyenne par an,
- compte tenu notamment des avoirs des différents fonds d'investissements et du recours à l'emprunt pour le financement des dépenses du Fonds des routes (3 milliards de recettes d'emprunts par an) les dépenses effectives prévues au cours de la période sous revue se montent à 107 milliards de francs, soit plus de 21 milliards par an.

A cet égard, je voudrais insister sur le fait que le financement de ce programme est assuré en dehors de toute alimentation supplémentaire provenant d'éventuelles plus-values de recettes des exercices 1995 à 1998. Le gouvernement a en effet tout particulièrement veillé à ce que les alimentations budgétaires des fonds d'investissements soient augmentées priori-

tairement dans le cadre des budgets à voter au cours des exercices à venir: celles-ci passeront prévisiblement de 4,8 milliards en 1994 à 8,1 milliards en 1998, soit +14% en moyenne par an.

Madame le Président,
Mesdames, Messieurs,

En énumérant ces quelques accents de la politique budgétaire du gouvernement, j'ai surtout voulu attirer votre attention sur le contenu des mesures qui expliquent les chiffres globaux et partiels. Toute critique, mais également tout appui à un projet de budget doit avant tout reposer sur l'appréciation des politiques initiées tant quant à leur finalité que pour ce qui est de l'efficacité des fonds mis à disposition.

La qualité du débat budgétaire est directement fonction de la volonté de chacun d'entre nous de se positionner par rapport à ces politiques et de présenter ses propres choix et alternatives. Aussi longtemps que la discussion se cantonnera à l'examen des grandes rubriques budgétaires et à une interprétation tendancieuse des statistiques de toute sorte, l'action du gouvernement n'en saura guère tirer profit.

Cela d'autant moins que quelques discussions risquent d'être faussées par des présentations simplistes, voire déformées. Je viens déjà de dire quelques mots au sujet de la norme budgétaire, c'est-à-dire de l'évolution des dépenses. Je voudrai maintenant me tourner vers le côté recettes pour essayer de clarifier quelques raccourcis que d'aucuns s'apprentent à prendre trop vite.

L'exemple-type de ces raccourcis est fourni par les interprétations auxquelles a donné lieu la publication récente d'Eurostat en matière de statistiques relatives aux prélèvements obligatoires dans l'Union européenne. Il est vrai que des titres de presse internationale dans le style suivant «Le Luxembourg et le Danemark champions des prélèvements obligatoires» ou encore «Höchste Abgabenlast in Luxemburg» sont évidemment de nature à réveiller même ceux des acteurs politiques qui se seraient déjà endormis.

D'après ces chiffres, le Grand-Duché se classerait au premier rang des États membres de l'Union du point de vue de la part des impôts et cotisations sociales exprimée en pourcentage du produit intérieur brut. Avec un pourcentage de 52,7%, nous aurions devancé en 1993 le Danemark (49,1%), les Pays-Bas (47,9%), la Belgique (45,2%) et tous les autres. Au vu de ces chiffres, le lecteur tant soit peu averti peut se demander si le Luxembourg se trouve effectivement en si mauvaise position au niveau des prélèvements obligatoires et plus particulièrement à celui de la pression fiscale.

Permettez-moi de baser ma réponse sur les trois interrogations suivantes:

- le choix du terme de référence, à savoir le PIB tel qu'il est défini dans les systèmes internationaux de comptabilité nationale, est-il judicieux?
- le concept des prélèvements obligatoires - fiscal et social - reflète-t-il toute la réalité?
- et enfin, les agrégats macro-économiques permettent-ils de donner une appréciation quelconque de la pression fiscale?

1. D'après les conventions retenues dans le système européen de comptes économiques intégrés (SEC), on ne retient pas la production des banques dans la détermination du niveau du PIB. Compte tenu de l'importance et des particularités du système bancaire luxembourgeois, la charge globale des prélèvements obligatoires exprimée par le rapport «prélèvement obligatoire/PIB» apparaît dès lors exagérée étant donné que le numérateur tient compte des contributions fiscale et sociale du secteur bancaire, alors que le dénominateur exclut le plus clair de cette activité.

En incluant dans la version luxembourgeoise les exportations de services et les services bancaires imputés fournis à des non-résidents pour le calcul du PIB, on aboutit à un prélèvement global de 47,5% en 1993. Bien que ce pourcentage soit exceptionnellement élevé par rapport aux valeurs relevées aux cours des exercices antérieurs et qu'il s'explique surtout par les recettes d'impôts en provenance du secteur financier, le Grand-Duché, sur la base de ces chiffres corrigés retombe déjà à la troisième position dans l'Union, précédé par le Danemark et les Pays-Bas.

2. Le concept du prélèvement obligatoire ainsi corrigé pour le Grand-Duché est cependant loin de refléter le véritable impact que le secteur public exerce sur l'économie. En effet, par la pratique d'une politique d'endettement et de déficits budgétaires on peut, du moins dans un premier temps, éviter un accroissement du prélèvement obligatoire. Ce n'est donc qu'en élargissant le concept à l'idée du prélèvement public total que ce soit sous forme d'impôts, de cotisations sociales ou de besoin de financement public qu'on peut valablement mesurer l'ampleur des ressources économiques retirées par le secteur public.

Sur la base des chiffres les plus récents communiqués par la Commission en application des dispositions du Traité de Maastricht relatives à l'endettement et à la capacité de financement public exprimés en pourcentages du PIB (version SEC), on constate que le Grand-Duché est le seul État membre à présenter une capacité de financement et

qu'il devance de près de 4 points de pour-cent du PIB son premier poursuivant.

En procédant de la sorte au calcul du prélèvement public total en 1993, le prélèvement luxembourgeois s'élève à 46,4% du PIB, soit un prélèvement obligatoire de 47,5% qui est à réduire d'une capacité de financement de quelque 1,1%. Avec un prélèvement public total de 46,4%, notre pays retombe à la sixième place dans le classement communautaire, précédé par un premier groupe de deux pays - le Danemark et la Belgique - dont le pourcentage se situe vers les 52% ainsi que par un deuxième groupe composé de trois États membres - les Pays-Bas, l'Italie et la France - dont le pourcentage se situe légèrement en-dessous de la barre des 50%. Avec un prélèvement public total de 45%, l'Allemagne est le poursuivant direct du Luxembourg.

Sur la base de ce critère bien fiable que constitue le prélèvement public total défini de la sorte, le Grand-Duché se classe ainsi en plein milieu du peloton des États membres de l'Union. Cette position moyenne se vérifie également si l'on compare le prélèvement luxembourgeois (46,4%) à la moyenne communautaire pondérée (46,7%).

3. Du point de vue du prélèvement en termes d'agrégats macro-économiques, le Luxembourg est donc loin d'occuper une position aussi délicate que d'aucuns voudraient bien le faire croire. Qu'en est-il maintenant sur le plan de la pression fiscale individuelle?

Comme une analyse détaillée des différents taux d'imposition dépasserait de loin le cadre du présent discours budgétaire, je conclurai mes propos sur la base des deux voies de réflexion ci-après:

- d'abord, du point de vue de la base imposable, il y a lieu de signaler que pour ce qui est des impôts indirects - dont la part relative dans le total des recettes fiscales s'est par ailleurs fortement accrue depuis 1991 -, ils sont prélevés pour une portion non négligeable sur des non-résidents, c'est-à-dire sur des contribuables qui n'interviennent qu'en partie - les frontaliers dans la création de la valeur ajoutée. Si on ne considérait que les seuls impôts versés par la population intérieure, le prélèvement obligatoire serait encore moindre;
- ensuite, et du point de vue des taux d'imposition, le Luxembourg a les taux d'imposition indirecte - TVA et accises - les plus faibles de l'Union, avec le champ d'application le plus large pour ce qui est du taux de TVA superréduit. Il se place encore dans une position tout aussi compétitive

en ce qui concerne le taux de l'impôt sur le revenu des collectivités ou encore les cotisations sociales. Pour ce qui est de l'impôt sur le revenu des personnes physiques, la réforme fiscale de 1990 a eu pour effet d'alléger de manière notable la charge fiscale pour toutes les catégories et classes de revenus. Certaines publications internationales régulières, telles que les statistiques publiées par l'OCDE pour mesurer l'impôt prélevé sur le salaire moyen, en fournissent une preuve indubitable.

Je demande aux forces vives de la nation de respecter ces réalités et de ne pas vouloir étayer leurs revendications par des raisonnements trompeurs comme celui auquel s'est livré l'une des chambres professionnelles patronales lorsqu'elle prétend dans son avis sur le projet de budget pour 1995 que «dans un pays où la ponction par les prélèvements fiscaux et sociaux obligatoires de la part de l'État est la plus élevée de tous les États membres de l'Union européenne, il importe de repenser le plus rapidement possible la fiscalité des entreprises en général et des PME en particulier et de rétablir, par ce biais, une compétitivité laminée.»

A la lumière de la situation avantageuse que je viens de décrire dans ses grandes lignes, compte tenu de l'envergure des allègements fiscaux accordés dans le passé récent et vu l'objectif de la consolidation des finances publiques, la politique fiscale de la présente législature se concentrera, en principe, sur des adaptations ponctuelles, sélectives et limitées dans leur ampleur tant au profit des ménages que des entreprises.

Le programme gouvernemental a dressé les grands axes de cette politique fiscale. Dès le début de l'année prochaine, quelques-unes des mesures-clé seront élaborées en concertation étroite avec les milieux concernés.

Je songe notamment à l'introduction prévue de certaines taxes écologiques, à savoir les écotaxes à prélever sur certains emballages pour liquides alimentaires et la redevance sur les eaux usées. Quant au volet communautaire de l'approche, il sera défini en parallèle dans le cadre du réexamen des dispositions régissant la TVA et les accises. En effet, pour beaucoup d'États membres, le réexamen des minima communautaires devrait prêter son cadre pour l'introduction de certains des éléments d'une taxe CO₂/énergie.

Dès le 1^{er} janvier 1995, la fiscalité des transports routiers sera réformée. A cet effet, un projet de loi portant approbation et application de l'Accord du 9 février 1994 relatif à la perception d'un droit d'usage pour l'utilisation de certaines routes par les véhicules lourds avait été déposé dès les premiers jours de la présente législa-

ture. Dans le cadre des amendements budgétaires, le Gouvernement propose de compenser autant que faire se peut le coût de l'eurovignette en ramenant, en principe, au niveau du minimum communautaire la taxe prélevée sur les véhicules automoteurs visés.

Parlant des sujets de fiscalité qui figurent à l'ordre du jour du Conseil des Ministres de l'Union européenne, je ne peux évidemment pas passer sous silence le dossier de la fiscalité de l'épargne, dossier dont l'enjeu pour la place financière de Luxembourg n'est plus à démontrer.

La présidence allemande a l'intention de soumettre au prochain Conseil ECOFIN un projet de conclusions en la matière. En vue de la préparation de cette réunion, j'ai eu des contacts répétés avec mon homologue allemand. Sans vouloir divulguer les détails d'une discussion en cours, je voudrais cependant profiter de cette tribune pour rappeler les deux conditions sine qua non qui devront être remplies pour que le Luxembourg puisse donner son aval à une quelconque approche supra-nationale en matière de fiscalité de l'épargne.

1. Toute solution envisageable sur le plan communautaire doit être soumise à une double conditionnalité: une conditionnalité externe et une conditionnalité interne. C'est dire que l'entrée en vigueur de tout mécanisme supra-national régissant la fiscalité de l'épargne ne pourra se faire que si le champ d'application géographique sera suffisamment large. En fait, il devra comprendre l'essentiel de la zone OCDE, certains pays de l'Europe Centrale et de l'Est ainsi que les territoires avec lesquels des États membres de la Communauté entretiennent des relations privilégiées.
2. La coopération internationale en matière de lutte contre la fraude fiscale devra être intensifiée au moyen de l'entraide judiciaire en matière pénale. A cet effet et à l'instar du Grand-Duché, tous les États membres devraient être disposés à signer et à ratifier le Protocole additionnel à la Convention du Conseil de l'Europe régissant cette matière. Le corollaire de cette position est que, de l'avis du gouvernement luxembourgeois, l'assistance administrative obligatoire n'est pas une voie praticable sur le plan multi-national.

Etant donné que nous aurons sans doute l'occasion de revenir sur ce sujet d'actualité au cours des deux semaines à venir, je ne voudrais pas aujourd'hui m'y attarder davantage.

Madame le Président,
Mesdames, Messieurs,

Le projet de budget pour 1995 constitue une réponse appropriée aux problèmes et défis auxquels nous sommes actuellement confrontés:

- du point de vue économique, les finances publiques continuent à soutenir le développement et à améliorer, autant que faire se peut, la compétitivité des entreprises luxembourgeoises;
- du point de vue social, non seulement aucune coupe n'a été apportée au budget y relatif, mais encore la solidarité avec les plus démunis d'entre nous a-t-elle été renforcée par des mesures ciblées notamment sur les équipements collectifs;
- en matière environnementale, le projet de budget pour 1995 confère une nouvelle qualité à la politique de protection de l'environnement humain et naturel.

Ces changements dans la continuité – car c'est bien de continuité qu'on peut parler tant en matière de situation des finances publiques que pour ce qui est de certains accents de la politique budgétaire tels que les investissements maintenus constamment à un niveau élevé – documentent l'adaptation de l'action gouvernementale aux évolutions économiques, sociales et autres.

Les choix opérés peuvent évidemment et gagnent même à être commentés, voire critiqués. Tous ceux qui se doivent cependant de dépasser les approches sectorielles et de défendre la chose publique ne sont cependant crédibles à condition que leurs critiques ne se limitent pas à tel ou tel aspect isolé de la politique budgétaire, mais qu'elles tiennent compte des interrelations existantes et qu'elles tentent de cerner leur impact dans sa globalité. Pour être crédibles, les critiques doivent satisfaire à cette exigence.

Je voudrais cependant que les discussions concernant le premier projet de budget d'une nouvelle législature dépassent le cadre de l'exercice visé et qu'elles jettent les bases d'une analyse plus approfondie axée sur les perspectives et les défis du moyen et du long terme.

Permettez-moi dès lors de conclure mon discours en reprenant certains éléments que j'ai exposés ici-même il y a tout juste un an au sujet du développement futur de notre pays et des défis qui en découleront pour la conduite de la politique budgétaire au cours des années à venir.

Une fois de plus, et sans vouloir verser dans le pessimisme, je voudrais répéter que je crois que nous sommes proches du zénith de notre prospérité. Les années et décennies à venir verront nos efforts se porter plutôt sur la sauvegarde de l'acquis que sur l'accumulation d'avantages supplémentaires.

Ce ne sera que par la poursuite d'une politique offensive que nous pourrions optimiser le positionnement de notre pays et lui permettre de continuer à s'attaquer de front aux défis auxquels nous ne saurons échapper. Notre avenir à moyen et à long

terme sera aussi fait de problèmes de compétitivité dus au niveau de rémunération atteint, à une structure démographique défailante et à une division internationale du travail fondamentalement différente de celle que nous avons connue dans le passé ou encore de celle que nous connaissons à l'heure actuelle.

Sur le plan budgétaire, l'avenir ne sera guère fait d'allègements fiscaux substantiels et généralisés, d'améliorations de prestations sociales ou encore d'augmentations de revenus en termes réels. La politique budgétaire sera plutôt caractérisée par une qualité et une sélectivité renforcées ainsi que par une restructuration des dépenses, le financement des investisse-

ments publics et les fonds requis au service de la dette se substituant pour partie à des dépenses de consommation et à des transferts aux autres secteurs.

Les programmes électoraux respectifs ont plus ou moins tenu compte de ces priorités et les partis politiques représentés dans cette enceinte n'ont pas déclaré vouloir axer leur action sur les aspects matérialistes. Aussi suis-je persuadé que nos concitoyens sont prêts à participer à cette oeuvre de consolidation et de positionnement de notre pays dans un environnement de plus en plus concurrentiel. Cette disponibilité n'est cependant acquise que pour autant que l'action économique se place dans un contexte de solidarité so-

ciale, de justice contributive et de respect de l'environnement naturel et humain.

Madame le Président,
Mesdames, Messieurs,

C'est à nous tous, femmes et hommes politiques qui avons voué notre engagement à la défense de la chose public et de l'intérêt collectif, qu'il incombe maintenant de ne pas rater l'occasion. Car, et j'en finirai par là, l'occasion est pour les raisons que j'ai expliquées en guise d'introduction – propice, voire unique. Les deux semaines à venir vont montrer si nous sommes vraiment à même de nous lancer dans cette course ou si nous ne sommes capables que de produire des faux départs.

Prise de participation de SIDMAR dans Klöckner Stahl

SIDMAR a procédé à l'acquisition, le 30 novembre dernier, de 25,01% du capital de Klöckner Stahl. Avec cette opération, le groupe ARBED vient de finaliser, conformément aux accords conclus le 12 avril 1994, la première phase de sa prise de participation dans la société brémoise. Comme convenu, la deuxième phase de la prise de participation, à savoir l'acquisition de 26% de parts supplémentaires, sera réalisée d'ici la fin de l'année 1994. A ce moment, la répartition du capital entre les associés se présentera comme suit: SIDMAR N.V. 51,01%, Klöcknerwerke AG 25,01% et HIBEG 23,98%.

La société portera dorénavant la dénomination de STAHLwerke BREMEN GmbH. Dans sa réunion du 14 décembre 1994, le Conseil de surveillance (Aufsichtsrat) a choisi son Président en la personne de M. Joseph Kinsch, Président de l'ARBED. Les autres représentants du groupe ARBED au sein du Conseil de surveillance sont MM. Paul Matthys et Fernand Wagner, membres de la Direction générale Groupe et Administrateurs-Directeurs généraux de SIDMAR.

M. Nicolas Ueberecken, membre du Comité de Direction de SIDMAR, a été nom-

mé membre du Directoire de STAHLwerke BREMEN. Le Directoire de STAHLwerke BREMEN se composera dorénavant de MM. Klaus Hilker, Président, Nicolas Ueberecken, Vice-Président, Hans-Ulrich Lindenberg, membre, et Hagen Breiting, membre.

Dans le cadre de la prise de participation de SIDMAR dans Klöckner Stahl, la nouvelle société de vente commune SIDSTAHL sera mise en place à Gand dès le 1^{er} janvier 1995. Elle réunira sous une seule direction les activités de vente du secteur produits plats de l'ARBED et de STAHLwerke BREMEN. Cette nouvelle organisation de vente sera à même d'améliorer le service au client et de lui offrir une gamme élargie de produits plats à chaud, à froid et revêtus. M. Nicolas Ueberecken assumera la fonction de Président du Conseil d'administration de la nouvelle société, dont la gestion journalière sera confiée à M. André Van den Bosche, Administrateur-Délégué. Pour le marché allemand, la vente des deux sociétés sera opérée au travers de SIDSTAHL Deutschland, qui sera localisée à Brême et disposera de bureaux de vente à Cologne et à Stuttgart.

1^{er} décembre 1994: Journée Mondiale de Lutte contre le SIDA

Ce 1^{er} décembre est la «Journée Mondiale contre le Sida». Elle sert à nous rappeler la situation actuelle du Sida dans le monde. Elle constitue d'autre part un appel à chacun de s'engager dans la lutte contre cette maladie.

Le sida reste toujours une maladie mortelle contre laquelle il n'existe pas de vaccin. La maladie ne connaît pas de frontières. Comme nous le savons, elle se transmet essentiellement par les rapports sexuels et par voie sanguine, et nous pouvons nous protéger et protéger les autres en adoptant un comportement responsable.

En 1994, le nombre des malades du sida dans le monde s'élève à 4 millions; 17 millions de personnes, dont 1 million d'enfants sont porteurs du virus du Sida. Depuis 1984 jusqu'à aujourd'hui, nous avons compté au Luxembourg 84 malades du sida dont 55 sont décédés.

Cette année, proclamée par les Nations Unies «Année Internationale de la Famille», l'Organisation Mondiale de la Santé a choisi comme thème pour le 1^{er} décembre «Famille et Sida».

La prévention commence déjà avant le mariage, lorsque les conjoints se protègent en adoptant un comportement sans risque, soit en se décidant pour la fidélité conjugale, soit en se protégeant par l'utilisation du préservatif. Plus tard, c'est au sein de la famille que les jeunes apprendront à connaître les maladies sexuellement transmissibles, y compris le sida, et à adopter un comportement responsable.

Adopter une attitude positive face aux malades du sida n'est pas facile dans notre société. Aussi, beaucoup de personnes sont rejetées par leur entourage parce qu'elles sont porteuses du virus du Sida

Conseil «Justice – Affaires intérieures»

Monsieur Marc Fischbach, Ministre de la Justice, a assisté les 30 novembre et 1^{er} décembre 1994 à Bruxelles au Conseil des Ministres de la Justice et de l'Intérieur.

Les principaux points à l'ordre du jour de cette session du Conseil furent le projet de Convention portant création d'un office européen de police, les questions liées à

l'immigration et à l'asile, en particulier les garanties minimales pour les procédures d'asile, la sûreté des frontières extérieures, la lutte contre le racisme et la xénophobie, une amélioration des procédures d'extradition et les relations avec les pays tiers dans les domaines relevant de la coopération policière et judiciaire.

ou malades du Sida. Souvent elles n'osent pas en parler par peur d'être rejetées et sombrent dans le désespoir. Les familles peuvent soulager le sort de leurs membres en adoptant un comportement de compréhension et de confiance.

Le Sida a d'immenses répercussions sur les familles, et surtout sur les familles des pays en voie de développement. Outre le profond traumatisme affectif provoqué par la disparition d'un être cher, les familles subissent d'importantes pertes de revenus lorsque leurs membres actifs tom-

bent malades et meurent. Malheureusement, ce sont de plus en plus les enfants qui paient le pris du Sida, non seulement par la perte de leurs parents, mais aussi en étant eux-mêmes infectés. Ainsi en Afrique, continent le plus durement frappé par le Sida, quelque 700000 enfants sont nés de mères séropositives, au cours de l'année 1993. Ceux infectés à la naissance mourront, les autres risquent de devenir bientôt orphelins. La Journée du Sida peut être un appel à tous les citoyens des pays industrialisés pour soutenir les familles qui ont à souffrir du sida, et surtout pour

venir en aide aux enfants privés de leurs parents et de leur foyer.

Si les familles sont invitées à prendre soin de leurs membres, n'oublions pas que nous sommes tous membres d'une grande famille humaine et que nous sommes tous responsables les uns envers les autres. Faisons tout pour nous protéger et pour protéger les autres!

Le Ministre de la Santé
Johny LAHURE

«Fondation Recherche sur le SIDA»

En Sa qualité de Présidente d'Honneur de la «Fondation Recherche sur le SIDA», Son Altesse Royale la Grande-Duchesse Héritière a reçu en audience, le 1^{er} décembre 1994, les membres de la Fondation. Cette année la journée mondiale fut placée sous le thème «Famille et SIDA».



S.A.R. la Grande-Duchesse Héritière et les membres de la Fondation

RETEC: 210 millions LUF investis à Wiltz

Une convention régissant l'implantation d'une entreprise industrielle à Wiltz a été signée le 1^{er} décembre 1994, par le ministre de l'Economie, Robert Goebbels, et les responsables de la s.à.r.l. RETEC. Cette société va en effet installer à Weidingen un centre de production de mousse de nickel moyennant un investissement de l'ordre de 210 millions LuF et la création, début 1995, de 38 nouveaux emplois.

La mousse de nickel est une des composantes essentielles des batteries rechargeables d'une technologie nouvelle dite «nickel-metal-hydrure» (NiMH). Les batteries fabriquées selon cette technologie ont des avantages importants par rapport aux batteries utilisées actuellement et qui fonctionnent au nickel-cadmium (NiCd). Or, comme le cadmium est un métal très toxique, les batteries NiCd usées repré-



Lors de la signature de la convention avec RETEC

sentent un danger potentiel pour l'environnement et doivent être collectées et traitées à part comme déchets toxiques. Par contre, les batteries NiMH ont une capacité de chargement plus grande et peuvent être facilement recyclées.

A une époque où la sensibilité du public augmente pour des produits qui ne détériorent pas l'environnement, RETEC offre aux fabricants de batteries une technologie qui leur permet d'abandonner l'utilisation du cadmium. En dehors de ces aspects écologiques, les batteries NiMH offrent aussi à leurs utilisateurs l'avantage d'une capacité et d'une longévité accrues dans les applications telles que les caméscopes, les téléphones et les ordinateurs portables.

RETEC est un joint venture entre Circuit Foil Luxembourg S.A. à Wiltz et la société américaine ELTECH Systems.

Comme la mousse de nickel est également fabriquée d'après un procédé d'électrodeposition. RETEC constitue une possibilité de diversification et de mise en valeur idéale de ses connaissances pour Circuit Foil.

Rappelons enfin que Circuit Foil est une des filiales du groupe ARBED depuis 1990. Implantée à Wiltz depuis 1962, la société fabrique des feuilles de cuivre électroniques pour circuits imprimés et occupe dans ses deux usines près de 340 salariés.

Population et développement

Le Conseil National des Femmes Luxembourgeoises a invité le 1^{er} décembre 1994 à un exposé suivi d'une discussion sur la Conférence Internationale du Caire, Population et développement et ses implications pour l'égalité des chances entre femmes et hommes - ici et ailleurs.

L'exposé a été fait par Monsieur le Ministre Robert Goebbels, chef de la délégation luxembourgeoise à cette conférence.

Tourisme

Le 1^{er} décembre 1994, Monsieur Fernand Boden, Ministre des Classes Moyennes et du Tourisme, a donné une conférence de presse, lors de laquelle il a tiré les conclusions des réunions qui ont eu lieu dans le cadre de la randonnée touristique annuelle.

M. Helmut Kutin à l'honneur

C'est en présence d'une délégation luxembourgeoise de SOS-Villages d'Enfants Interfonds et de la Direction du Village SOS de Mersch, - cadre de son 20^e Anniversaire - que Monsieur le Premier Ministre Jacques Santer a remis les

insignes du Commandeur dans l'Ordre de Mérite du Grand-Duché de Luxembourg à Monsieur Helmut Kutin, Président de SOS-Villages d'Enfants International depuis 1985.



Le Premier Ministre Jacques Santer remet la décoration à Monsieur Helmut Kutin.

Entrevue Udovenko-Poos

Monsieur Jacques F. Poos, Ministre des Affaires Etrangères a rencontré le 2 décembre 1994, en marge du Conseil de Coopération de l'Atlantique Nord (COCONA), Monsieur Guennadi Udovenko, Ministre des Affaires Etrangères d'Ukraine.

Au cours de leur entrevue, les deux ministres ont procédé à la signature d'un accord culturel entre le Luxembourg et l'Ukraine. Pour l'avenir, M. Udovenko a également souhaité une coopération entre le Luxembourg et l'Ukraine dans les domaines bancaire et sidérurgique.

Monsieur Poos a exprimé à son interlocuteur la satisfaction du Luxembourg quant à la ratification du Traité de Non-Prolifération nucléaire par le Parlement ukrainien.

Monsieur Udovenko a évoqué les difficultés techniques et financières que l'Ukraine doit affronter dans le cadre du processus de désarmement nucléaire auquel elle s'est engagée. Il a regretté que le soutien financier au désarmement nucléaire ukrainien soit insuffisant, alors que son pays souffre toujours, et malgré des signes de rétablissement, d'une grave crise économique.

Monsieur Poos a exprimé la préoccupation du Luxembourg vis-à-vis de la centrale de Tchernobyl qui continue à fonctionner. Il a réitéré la demande de l'Union européenne de fermer cette centrale. Monsieur Udovenko a déclaré que son pays était prêt à procéder à cette fermeture, tout en évoquant les obstacles sociaux, économiques et techniques qui retardent la fermeture d'une centrale qui fournit 20 à 25% de la production énergétique en Ukraine.

Marc Fischbach au «Conseil Education»

Le ministre de l'Education a participé le 4 décembre 1994 à Bruxelles au Conseil Education. Le point le plus important figurant à l'ordre du jour concernait la Décision établissant le programme d'action communautaire «SOCRATES».

Par ailleurs, un deuxième projet de Décision fut discuté, à savoir celui qui établit une Année Européenne de l'Education et

de la Formation. Le conseil a adopté encore une Résolution sur la qualité et l'attrait de la formation professionnelle et une deuxième sur la promotion des statistiques de l'Education et de la formation. La Commission a informé le Conseil sur l'état de la mise en oeuvre du Livre blanc et fait une communication sur la reconnaissance mutuelle des diplômes et des qualifications.

Divergences de vues à la CSCE

M. Jacques Santer, Premier Ministre, et M. Jacques F. Poos, Ministre des Affaires Etrangères, ont participé au Sommet de la Conférence sur la Sécurité et la Coopération en Europe (CSCE) qui s'est tenue à Budapest, les 5 et 6 décembre 1994.

Cette réunion des Chefs d'Etat et de Gouvernement a clôturé une réunion préparatoire de huit semaines qui a permis de dresser le bilan des activités de la CSCE au cours des deux dernières années et de donner des orientations aux travaux futurs.

Les participants au Sommet se sont prononcés notamment sur: la crise en ex-Yougoslavie, le conflit au Nagorno Karabakh et la mise sur pied d'une opération de maintien de la paix dans cette région par la CSCE, le renforcement des structures et institutions, la maîtrise des armements et le désarmement et le renforcement de la mise en oeuvre des obligations dans le domaine des droits de l'homme et de la consolidation de l'Etat de droit.

Lors de la réunion, le Président de la Fédération de Russie a exprimé ses inquiétudes face à la perspective d'un élargissement de l'OTAN à l'Est. Les Alliés ont cherché à rassurer M. Eltsine sur cette perspective en affirmant clairement qu'il ne s'agissait pas pour eux de créer de nouvelles divisions, mais de projeter de la stabilité en Europe centrale. Cela étant, cette problématique a certainement pesé sur le déroulement et les décisions du Sommet.

Le Sommet a convenu de la transformation de l'ancienne Conférence en une Organisation pour la Sécurité et la Coopération en Europe (OSCE) et a chargé cette dernière de poursuivre ses efforts dans le domaine de la prévention des conflits et de la gestion des crises en Europe.

Dès son arrivée, M. Santer a rencontré M. Warren Christopher, Secrétaire d'Etat américain. En marge du Sommet, il a eu des entretiens avec les Présidents Göncs de Hongrie, Iliescu de Roumanie et Berisha d'Albanie ainsi qu'avec Mme Brundtland, Premier Ministre de Norvège, M. Horn, Premier Ministre de Hongrie, M. Drnovsek, Premier Ministre de Slovénie et M. Peres, Ministre des Affaires Etrangères d'Israël.

M. Poos a pris part à une réunion sur le Pacte de stabilité ainsi qu'à une réunion de l'UE sur l'ex-Yougoslavie et plus particulièrement les travaux menés ces derniers jours par le groupe de contact et les résultats de ses récentes rencontres avec

MM. Izetbegovic, Tudjman et Milosevic. Les éléments de souplesse apportés au plan du groupe de contact lors de la réunion ministérielle à Bruxelles ont été

bien accueillis par les Quinze. Il a été réaffirmé que la diplomatie doit avoir le pas sur la logique de guerre.

Haute distinction à M. Kalinke



Le 5 décembre 1994, Madame Marie-Josée Jacobs, Ministre de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement Rural, a procédé à la remise des insignes de Commandeur de l'ordre de Mérite du Grand-Duché de Luxembourg à Monsieur Helmut Kalinke, professeur émérite de l'Institut de Recherches d'Economie Viticole de Geisenheim.

M. Kalinke reçoit la décoration des mains du Ministre Mme M. J. Jacobs.

Analyse et gestion des déchets

Monsieur Johny Lahure, Ministre de l'Environnement, a tenu une conférence de presse sur les déchets. En plus particulier, les sujets suivants furent abordés.

1. La présentation du rapport final de l'analyse des déchets ménagers et encombrants effectués durant la période 1992-1994.

2. La présentation de la banque de données relatives à la gestion des déchets ménagers (cette banque de données permettra de gérer les informations fournies par les communes et les syndicats dans le cadre des rapports d'activité annuels exigés par la loi du 17 juin 1994 relative à la prévention et à la gestion des déchets).



Le Ministre M. Johny Lahure et ses collaborateurs lors de la conférence de presse

PENSIONCLEAR s'installe au Luxembourg

Une convention a été signée au Ministère de l'Economie le 8 décembre 1994 en vue de l'implantation de l'entreprise PensionClear S.A. au Luxembourg.

PensionClear va se spécialiser dans la gestion automatisée de polices d'assurances-pension complémentaires et prendra en charge l'exécution des tâches administratives résultant des relations entre employeurs, assureurs et courtiers d'assurance.

Pour ce faire, la société a fait l'acquisition d'une technologie de gestion développée en Suède, pays où le système «PensionClear» commence actuellement à fonctionner.

Le même service sera progressivement introduit dans d'autres pays européens par l'intermédiaire de filiales à créer dans ces pays.

Les opérations de PensionClear s'appuieront sur un système d'ordinateurs équipés de logiciels créés à cet effet et reliés par lignes de télécommunication aux clients.

La société n'agit pas elle-même en assureur, courtier, banque ou intermédiaire financier, mais seulement en intermédiaire technique qui aide les entreprises et les assureurs à maîtriser la diversité et la complexité croissantes des assurances-pension complémentaires.

La direction générale du groupe et le traitement centralisé des données informatiques seront assurés par PensionClear S.A. qui projette la création de quelque 70 emplois nouveaux au Luxembourg endéans les 7 prochaines années.

Le lieu d'implantation du centre de traitement n'a pas encore été choisi; on s'orientera toutefois vers une région du pays à développer du point de vue économique.

PensionClear S.A. est dotée d'un capital social de 100.000.000 LUF entièrement libéré. Ce capital est détenu par KNEIP Participations S.A., Luxembourg et par GRANDINVEST B.V., Pays-Bas. La gestion est assumée par Monsieur Victor KNEIP, président et par Monsieur Jacques le GRAND, administrateur-directeur général.

La création de PensionClear met en évidence le rôle que le Luxembourg peut jouer dans le secteur des technologies de pointe basées sur l'informatique et les télécommunications.

C'est à ce titre que le projet s'inscrit parfaitement dans la stratégie de diversification économique poursuivie par le Gouvernement.

Forum sur la formation professionnelle (9.12.94)

Extraits du discours de M. Marc Fischbach

Ainsi s'effacera peu à peu la distinction entre la formation à l'école et la formation permanente. Il n'y aura plus un temps pour les études et un temps pour le travail. Et il n'y aura plus un lieu pour le travail et un lieu pour les études.

Les jeunes d'aujourd'hui – n'en déplaise aux éternelles Cassandres – possèdent un vaste capital de savoirs. De savoirs acquis ailleurs qu'à l'école! Parfois par le biais de méthodologies et d'outils didactiques beaucoup plus efficaces – parce que plus adaptés que ceux utilisés par l'école. Des savoirs aussi plus utiles à l'élaboration de leurs projets de vie sociale et professionnelle que les savoirs d'école.

C'est la raison pour laquelle l'école du savoir devra évoluer vers une école d'ingénierie des savoirs, des savoir-faire et des savoir-être. Et elle se trouve dans l'obligation d'entreprendre cette mutation le plus rapidement possible!

Oh, je n'ignore point que les mentalités ne se laissent pas bousculer. Il faut de la patience. Il faut du temps. Mais il est évident que si l'école traditionnelle tarde à réagir, d'autres structures de formation se substitueront à elle. Des structures mieux outillées pour répondre aux exigences de l'époque, des structures qui appréhendent mieux et valorisent davantage la diversité des compétences que sont celles de toute femme et de tout homme. Des structures qui ne prononcent pas d'exclusion au nom de canons académico-scolaires d'évidence surannés.

Une telle évolution ne manquera pas de soulever de graves questions en matière d'égalité et d'équité qui pourtant sont indispensables au maintien de la cohésion sociale.

Mon voeu le plus cher est donc que tous les membres de notre société comprennent le danger dans lequel se trouve l'école publique du fait de sa relative incapa-

cité de réponse aux défis de notre temps. Et que tous nous voulions sa mue, afin qu'elle soit à même d'assurer à l'avenir, comme par le passé, la haute mission qui est la sienne.

Les querelles sur l'école, telles que nous les connaissons aussi dans notre pays, ne sont donc pas de simples querelles entre les anciens et les modernes. On l'aura bien compris. Il y va de la survie d'un système auquel nous sommes tous attachés et dont nous pensons qu'il pourrait être le meilleur possible pour préparer l'avenir.

Nous avons pu, depuis quelques années préparer le changement en définissant quelques axes prioritaires d'action. Je ne reviendrai pas sur l'ensemble de ces initiatives, je constate avec satisfaction que des orientations nouvelles sont en train d'émerger. C'est le cas notamment dans le domaine des méthodes didactiques dans la foulée du projet PROF et du projet SELF.

Il n'en est cependant pas de même au niveau de la reconnaissance des savoirs et des compétences, donc au niveau des méthodes d'évaluation.

Il n'y a qu'à observer comment des rénovations aussi prudentes que celle du système de compensation font encore régulièrement l'objet d'interrogations anxieuses et pusillanimes – y compris dans certains milieux politiques – pour comprendre la crispation sur l'ancien système de repérage des compétences et le refus d'expérimenter des voies novatrices et porteuses de valeurs ajoutées. Voilà un exemple de ces scléroses qui constituent à terme un facteur indéniable de fragilisation – de l'école, dans un premier temps, de notre bien-être social et économique après.

Que nous ayons touché à un système de promotion immuable depuis des temps immémoriaux ne relevait point d'un exer-



cice arithmétique. C'était se poser la question essentielle qui est celle de savoir si le système scolaire rend vraiment visibles les qualités, les compétences et les sensibilités des jeunes qui lui sont confiés. C'était s'interroger aussi sur la pertinence de l'exigence luxembourgeoise du «tout savoir individuel».

C'est un euphémisme que de dire que l'actuel système de reconnaissance des compétences n'est pas adapté aux nouvelles données. Tel est le cas notamment pour le système des diplômes. Celui-ci a été forgé à une époque où les évolutions scientifiques, techniques et économiques étaient infiniment plus lentes. En d'autres termes: le diplôme, dans sa conception traditionnelle, ne répond plus aux exigences de notre époque. Oui, je n'ignore point que de telles déclarations sont très dérangeantes. Mais nous n'avons qu'à regarder les réalités en face. Si l'association des banques et banquiers ne fait plus de nette différence entre les détenteurs du bac et les non détenteurs, elle donne un signal auquel nous devons être attentifs.

Comment s'expliquer par ailleurs le paradoxe suivant: il est souligné partout, y inclus dans le Livre Blanc, que les besoins en personnel hautement qualifié progressent constamment. Par ailleurs nous constatons au Luxembourg que le nombre de

chômeurs, possédant une bonne qualification professionnelle ou universitaire est en progression constante. Une des explications est certainement celle que les entreprises ont tendance à ne pas maintenir une adéquation entre les investissements dans les moyens de production et les investissements dans les ressources humaines. De façon générale je dirais que les entreprises sont obligées de réfléchir sur leur contribution à la formation. Ce n'est en tout cas pas se placer dans une perspective d'avenir que d'attribuer toutes les responsabilités en matière de formation professionnelle – fut-elle initiale – au système éducatif.

Mais une des réponses les plus pertinentes au paradoxe évoqué plus haut est la suivante: les compétences que certifie le diplôme ne sont plus celles qui valorisent l'homme dans la société d'aujourd'hui. Cela est vrai pour son insertion dans la vie active. Mais c'est vrai aussi et surtout pour tous les domaines où il trouve son épanouissement en tant que personne humaine et comme citoyen. Un diplôme ainsi conçu ne donnera donc plus droit aux perspectives sociales et professionnelles qui étaient celles des diplômes d'autrefois, c'est à dire, d'il y a dix ans!

Faut-il donc abolir le diplôme? Certainement pas! Tout comme je plaide avec détermination en faveur de l'école, d'une

école nouvelle, je plaide en faveur du diplôme, mais d'un diplôme rénové, ouvert, multiforme. Qui prenne en compte toutes les potentialités de chaque individu. Et qui se fonde sur la conviction que le progrès, l'efficacité, l'intelligence aujourd'hui sont collectives. Le diplômé de demain ne se définit plus par opposition au non-diplômé. Il se définira par la complémentarité de ses compétences par rapport aux femmes et aux hommes qui collaborent avec lui au même projet: économique, politique, social, culturel, écologique, humanitaire.

Le diagnostic est évident: nos ébauches de solution sont encore bien hésitantes. Mais j'ai la conviction que les exigences d'éducation et de formation adaptées à notre époque exigent une grande communauté de réflexion et une non moins grande solidarité d'action. En d'autres termes: ce n'est pas le système éducatif à lui seul qui peut opérer ces changements. C'est à l'ensemble des forces vives de la société de le vouloir.

En tant que ministre de l'Education nationale, je tiens à féliciter les organisateurs de ce Forum. Grâce à leur travail et leur motivation, nous avons l'occasion de discuter de la formation qui, demain, sera créatrice d'un nouvel ordre européen, fondé sur les intelligences et les compétences des hommes.

Visite à Luxembourg de M. Alecos P. Michaelides

Le 12 décembre 1994, M. Alecos P. Michaelides, ministre des Affaires Etrangères de Chypre, séjourna à Luxembourg pour une visite de travail au cours de laquelle il a rencontré, dans l'ordre des entrevues, M. Jacques Santer, Premier Ministre, M. Fernand Boden, ministre des Classes moyennes et du Tourisme, et M. Jacques F. Poos, ministre des Affaires Etrangères.

Au cours de leur entrevue au Ministère des Affaires Etrangères, M.M. Michaelides et Poos ont évoqué les rapports entre la République de Chypre et l'Union européenne. Chypre a demandé son adhésion à l'UE, à laquelle le Luxembourg a déjà marqué son accord de principe. Début 1995, la Commission européenne présentera un rapport sur ce pays. Les deux ministres ont abordé également les relations entre la République de Chypre et la Turquie ainsi que des questions bilatérales.



MM. Poos et Michaelides lors de la conférence de presse commune

«Conseil Européen» à Essen, les 9 et 10 décembre 1994



La délégation luxembourgeoise est saluée par MM. Kohl et Waigel.

Forum des Wallraf-Richartz-Museums in Köln: Vorstellung des Kulturjahres '95

Le lundi 12 décembre 1994 eut lieu au Forum du Wallraf-Richartz-Museum de Cologne la présentation du programme de l'année culturelle '95 en Allemagne.

Le Premier Ministre M. Jacques Santer, qui assistait personnellement à la conférence de presse, y fit l'intervention suivante

Liebe Ehrengäste,
Meine Damen und Herren,
Liebe Freunde,

Bevor wir das Wort weitergeben an die Damen und Herren Journalisten und auf Ihre Fragen antworten, bleibt es mir vorbehalten, abschließend einige Worte zu sagen:

Das sehr reichhaltige Programm, das man Ihnen eben jetzt vorgestellt hat und dessen Ausführung ebenso sehr Luxemburger Künstler wie Künstler aus dem Ausland auf die Bühnen der Hauptstadt und des Landes bringen wird, läßt sich zeigen.

Ein kleines Land wie Luxemburg, das sich im Laufe seiner Geschichte eine eigene kulturelle Identität erarbeitet und erkämpft hat, weiß aber, daß nichts hiernieden ewig gilt. *Rien n'est jamais acquis à l'homme, ni sa force, ni sa faiblesse* schreibt Louis Aragon. Wir sind uns schon bewußt, daß die Arbeit an einem solchen Programm auch wichtig ist für die Festigung unserer eigenen Identität.

Es ist ja auch so, daß ein solches Programm nicht bloß für ein Jahr ausgerichtet wird und daß nach 1995 alles vorbei wäre. Ich darf darauf hinweisen, daß die Luxemburger Regierung, die 1989 die

Entscheidung getroffen hat ihre Kandidatur für den Titel *Europäische Kulturstadt* zu stellen, ganz gezielt daran gearbeitet hat, den Künstlern in unserem Lande, und der Kultur ganz allgemein, einen höheren Stellenwert zu vermitteln. Dazu gehört, neben gesetzlichen Maßnahmen, wie z.Bsp. dem *Kultururlaub*, der dieses Jahr vom Parlament verabschiedet wurde, *den neuen Fördermaßnahmen für Künstler* sowie einer *Harmonisierung des Musikunterrichtes*, die in den nächsten Monaten vom Parlament in Angriff genommen werden, eine ganze Reihe von baulichen Maßnahmen, die die kulturelle Infrastruktur der Stadt und des Landes Luxemburg optimieren:

Das früherer Bürgerkasino, das *Foyer européen*, wurde vor kurzem renoviert und diese Kunsthalle wird die schönsten der Ausstellungen des Jahres 1995 bei sich aufnehmen, wie z.B. die *Hahnloser Kollektion* sowie die *Sammlung des Prinzen von Liechtenstein*. Des weiteren wurde viel an unserem kunsthistorischen Museum auf Fischmarkt gearbeitet. Ich bin

auch überzeugt, daß wir es fertigbringen werden, das Projekt des neuen, *zeitgenössischen Museums* im Jahre 1995 definitiv in die Wege zu leiten.

Weitere wichtige Gebäude werden für das Kulturjahr 1995 fertig:

- das nationale Literaturzentrum, in Mersch (maison Servais),
- das neue naturwissenschaftliche Museum, in Luxemburg-Grund,
- das neue geschichtliche Museum der Stadt Luxemburg,
- die modellhafte Darstellung der früheren Festung Luxemburg.

Andere Projekte wie das des großen Kulturzentrums in der alten Abtei Neumünster, der Instandsetzung von industriellen Gebäuden zu kulturellen Zwecken (z.B. der alten Schlachthöfe in Esch und Grevemacher), der neuen Musikschule Eitelbrücks, des neuen Kulturzentrums Echternach sind, entweder schon in der praktischen Endphase oder werden in den nächsten Monaten auf den Instanzenweg geschickt. Ich darf auch daran erinnern, daß durch die Instandsetzung der Schlösser und Burgen, wie Vianden, Larochette, Bourglinster, Bourscheid gerade für kulturelle Veranstaltungen ideale Voraussetzungen geschaffen wurden. Besonders stolz sind wir z.B. auch auf die Ausstellung des amerikanischen Photographen Luxemburger Herkunft, Edward Steichen, die *Family of Man*, die auf Schloß Clerveaux, in einer neuen Szenographie, eine definitive Bleibe gefunden hat. Schließ-

lich möchte ich hervorstreichen, daß das großherzogliche Palais und das Parlamentsgebäude restauriert wurden.

Meine Damen und Herren,

Ich glaube aber auch sagen zu dürfen, daß ein solches Kulturprogramm, d.h. der Veranstaltungskalender für das Kulturjahr aber auch alle Maßnahmen, die über das Jahr 1995 dem Land und seinen Einwohnern erhalten bleiben, *mehr* ist als das, was man normalerweise unter den Begriff *Kultur* stellt. Wir möchten den Begriff *Kultur* als etwas sehr Lebendiges verstanden sehen, als etwas was auch Leben verändern kann. Für uns ist dieses Programm auch ein Appell an unsere Solidarität: *solidaire non pas solitaire*, schreibt Albert Camus in seinem Roman *La Peste*, der gerade heutzutage, eindringlich wie nie zuvor, uns davor warnt gleichgültig zu bleiben. Wir wissen, daß Gleichgültigkeit der Anfang allen Übels ist; wir wissen aber auch, daß das Gegenteil der Gleichgültigkeit *Kultur* ist: *Kultur beginnt im Herzen des einzelnen*, sagte schon Johann Nestroy.

Deshalb muß *Kultur* – und eben auch das Programm einer europäischen Kulturstadt – sich auch auf den Alltag beziehen: es geht hier auch um die Art und Weise wie wir in unserer Gesellschaft *miteinander* leben, wie wir unsere Beziehungen pflegen, *eben kultivieren*. Es geht um Wertsysteme, um fundamentale Menschenrechte, um Traditionen und Überzeugungen. Ich bin fest davon überzeugt, daß *Soziales* und *Kulturelles* vernetzt erlebt

werden muß. Das was so manchen unserer Mitbürgern zu schaffen macht, das sind nicht nur materielle Probleme, das sind auch Fragen der Kommunikation, Fragen des Verständnisses unserer Zeit und Fragen des Verstandenwerdens. Wir leben nicht in einem luftleeren Raum: wir brauchen einen den anderen.

Wir glauben, daß die verschiedenen Aspekte des Programmes, das jetzt kurz ausgeleuchtet wurde, jeden der Teilnehmenden – die Künstler wie die Zuschauer/Zuhörer – nachdenklich stimmen können, daß sie dafür sorgen, daß ein jeder merkt, daß es hier nicht um fertige Antworten gehen kann, sondern, daß es womöglich genau so wichtig ist, daß hier die richtigen Fragen gestellt werden.

Es ist mir deshalb besonders wichtig herauszustreichen, daß die Kulturminister der Zwölf im November vergangenen Jahres die Stadt Nikosia auserwählt haben um mit Luxemburgs' Kulturstadt den Kulturmonat zu feiern. Wieviele von uns haben vergessen, daß diese Stadt die einzige noch geteilte Stadt in Europa ist, und dies seit 21 Jahren? Vielleicht werden gerade die verschiedenen gemeinsamen kulturellen Veranstaltungen es fertigbringen, ein neues Bewußtsein zu schaffen, und eine menschlich befriedigende Lösung dieses Problems herbeizuführen.

Abschließend möchte ich ein sehr herzliches Dankeschön richten an all diejenigen, die diese Presskonferenz ausgerichtet haben.

Concours Informatique Luxembourgeois 1995

Les nouvelles technologies de l'information et de la communication sont devenues une des composantes fondamentales du monde moderne et occupent une place prépondérante dans la vie professionnelle, sociale, culturelle et privée.

D'une part, les multiples possibilités offertes par les ordinateurs ont attiré l'intérêt, surtout des jeunes; un nombre toujours croissant d'entre eux a découvert dans l'ordinateur non seulement une console de jeux mais également un outil de travail qui s'avère rapidement indispensable; de plus, pour beaucoup, la programmation est devenue un passe-temps à la fois passionnant et instructif.

D'autre part, les nouvelles technologies de l'information et de la communication ont fait leur entrée à l'école. L'informatique est devenue une matière d'enseignement obligatoire pour tous les jeunes. De même, des efforts considérables ont été faits pour intégrer l'ordinateur en tant qu'outil de travail et d'apprentissage dans toutes les disciplines d'enseignement et à tous les niveaux.

L'initiative d'un groupe d'enseignants d'informatique de faire participer des étudiants luxembourgeois aux «Olympiades Informatiques» a donc été accueillie avec enthousiasme par beaucoup de jeunes dans nos lycées ainsi que par les directeurs d'établissement et par les professeurs.

Les «Olympiades Internationales d'Informatique» ont pour objectifs de stimuler l'intérêt des jeunes pour l'informatique et la programmation, de tester leurs compétences à résoudre des problèmes, enfin d'échanger leurs expériences et connaissances avec des jeunes de nombreux pays qui ont les mêmes centres d'intérêt.

En 1992, le Grand-Duché de Luxembourg a participé, pour la première fois, à «l'Olympiade d'Informatique» à Bonn. Compte tenu des excellents résultats remportés par l'équipe luxembourgeoise, il fut décidé de renouveler l'expérience. Des étudiants luxembourgeois défendaient nos couleurs aux Olympiades en Argentine en 1993 et à Stockholm en 1994.

Le concours informatique luxembourgeois

Pour recruter les candidats luxembourgeois et pour leur offrir des conditions d'entraînement plus appropriées, il fut organisé,

depuis l'année scolaire 1992-1993, une compétition nationale, le «Concours Informatique Luxembourgeois» (CIL). Ce dernier consiste en diverses épreuves comptant pour une sélection finale de l'équipe luxembourgeoise; de même, le CIL offre aux candidats la possibilité d'améliorer leurs compétences en programmation et de se préparer aux olympiades internationales.

Un bulletin d'information

Un des objectifs du groupe de coordination du CIL a été de faire connaître les «Olympiades Internationales d'Informatique» à un plus large public, à la fois de professeurs et d'élèves. Ainsi, les professeurs responsables ont procédé à la rédaction d'un bulletin d'information qui est à considérer comme un compte-rendu des expériences faites dans le domaine pendant les 3 années de participation luxembourgeoise aux «Olympiades d'Informatique». Les modalités de fonctionnement du Concours Informatique Luxembourgeois et des Olympiades Internationales d'Informatique y sont décrites. Sont également inclus des problèmes d'épreuves, avec les meilleures solutions des élèves, qui ont été posés dans le cadre de ces deux concours.

Des collaborateurs du Centre de géo- dynamique à l'honneur

Le 13 décembre 1994, Monsieur Jacques Santer, Premier Ministre, Ministre des Affaires culturelles, a remis des distinctions honorifiques dans les ordres nationaux à des récipiendaires étrangers pour leur collaboration dans l'intérêt du Centre de géodynamique de Walferdange.

50^e anniversaire de la Bataille des Ardennes aux USA

Du 13 au 19 décembre 1994, Son Altesse Royale le Grand-Duc Héritier s'est rendu en voyage officiel aux Etats-Unis d'Amérique pour assister aux cérémonies commémorant le 50^e anniversaire de la Bataille des Ardennes.

50^e anniversaire de la Centrale Paysanne

Le 14 décembre 1994 s'est déroulée au Hall Victor Hugo à Limpertsberg la séan-

ce académique organisée à l'occasion du 50^e anniversaire de la Centrale Paysanne luxembourgeoise.

La cérémonie fut rehaussée par la présence de Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse.



Feu vert de la Commission européenne pour le programme «objectif 2» luxembourgeois

Le 14 décembre 1994, la Commission européenne a approuvé le programme d'action proposé par le gouvernement en faveur de la reconversion économique de la partie sud de notre pays. Cette décision implique l'engagement de l'Union Européenne de subventionner notre programme à concurrence de 7 millions d'écus. Compte tenu du coût total estimé d'environ 21 millions d'écus, il s'agit là d'un taux de subvention moyen de 33% représentant une fourchette de 12,5% selon les actions envisagées.

Rappelons que le programme objectif 2 concerne la région couverte par les communes du canton d'Esch et cinq communes du canton de Capellen, à savoir Bascharage, Clemency, Dippach, Garnich et Mamer. Il s'étend sur les années 1994 à 1996 inclusivement, avec un délai supplémentaire de deux ans pour l'achèvement des travaux.

Le programme a été établi en partenariat avec la Commission européenne. Il répond aux exigences de la politique communautaire en faveur des zones gravement affectées par le déclin industriel et s'inscrit en même temps en droit fil de notre politique de développement et de diversification économiques. Il comporte, à ce titre, des mesures et actions pro-

pres à contribuer à la reconversion du sud du pays.

Les trois priorités du programme concernent le secteur industriel et d'autres secteurs ainsi que la protection de l'environnement.

Les mesures retenues en faveur du secteur industriel sont les suivantes:

- développement de zones industrielles (aménagement de la zone d'activités économiques régionale d'Ehlerange, aménagement de la zone industrielle Paafewé)
- stimulation des investissements productifs (supplément d'aides aux investissements sur le site central du Pôle Européen de Développement à Rodange)
- stimulation de l'innovation dans les entreprises (soutien à la recherche-développement, assistance scientifique et technique)
- ressources humaines, formation (formation professionnelle continue et stages intensifs de haut niveau).

Cette dernière mesure concerne également les travailleurs actifs dans les entreprises non industrielles ou cherchant

un emploi dans ces branches. Les autres mesures en faveur des secteurs non industriels portent sur le développement des infrastructures d'accueil et mettent l'accent sur la rénovation voire la réaffectation d'anciens bâtiments industriels (les anciens abattoirs d'Esch, l'ancienne gare de Clemency et l'ancienne usine à chaussures de Tétange).

Quant aux mesures contribuant à la protection de l'environnement, elles représentent une part importante du programme, à savoir un tiers de son coût total, et portent sur des infrastructures (assainissement du Ronnebiérg, construction d'un entrepôt pour déchets spéciaux à Mondrange).

Il est rappelé que les actions mentionnées ci-dessus ont été sélectionnées suite à un large appel à propositions auprès des pouvoirs publics étatiques et communaux.

La mise en oeuvre du programme se fera sous la coordination du Ministère de l'Economie et du Ministère du Travail.

Des conventions portant sur l'exécution des différents projets et la mise à disposition des fonds communautaires seront proposées incessamment aux responsables des projets.

Le Ministère de l'Economie se félicite de l'importante contribution communautaire à sa politique structurelle, contribution qui ne manquera pas de renforcer cette politique.

Rencontre Goebbels – Van Miert

Le 14 décembre 1994, Monsieur Robert Goebbels, Ministre des Travaux Publics, a reçu Monsieur Karel Van Miert, Membre de la Commission Européenne, pour une discussion approfondie concernant les problèmes immobiliers de la Commission à Luxembourg.

A l'issue de cette réunion le Commissaire a signé avec les autorités luxembourgeoises un document pour l'extension du Centre de la Petite Enfance situé au plateau de Kirchberg.

Planification de la défense de l'OTAN

Le Ministre de la Force Publique Alex Bodry a participé les 14 et 15 décembre 1994 à la réunion ministérielle du Comité des plans de défense et du Groupe des plans nucléaires de l'OTAN à Bruxelles.

Les Ministres de la défense ont analysé les grands sujets d'actualité intéressant la défense et la sécurité et examiné les questions importantes pour le développement futur de l'Alliance.

Ils ont procédé en particulier à un examen de l'évolution de la situation en ex-Yougoslavie. Ils ont examiné l'intensification des relations avec les partenaires de l'Europe centrale et orientale dans le cadre du partenariat pour la paix. Ils ont évalué les progrès réalisés dans l'adaptation des procédures et des structures de l'Alliance et dans la planification de la défense collective.

Campagne contre le racisme, la xénophobie, l'antisémitisme et l'intolérance



La campagne luxembourgeoise contre le racisme, la xénophobie, l'antisémitisme et l'intolérance a débuté mi-décembre 1994 et se prolongera jusqu'au début de l'année 1996. Elle s'intègre dans la campagne européenne lancée par le Conseil de l'Europe, suite au sommet des chefs d'Etat et de gouvernement réunis à Vienne en octobre 1993.

La déclaration des chefs d'Etat et de gouvernement prévoit un plan d'action, «visant à mobiliser le public en faveur d'une société de tolérance, fondée sur l'égalité de dignité de tous ses membres...».

La campagne vise en premier lieu la jeunesse, mais également la société en général et se veut un instrument de sensibilisation de l'opinion publique aux phénomènes d'intolérance.

Elle a pour objet de promouvoir un aspect positif, la tolérance, d'où son intitulé: «Tous égaux, tous différents».

La campagne est gérée et coordonnée par un comité national et un comité exécutif, qui réunissent des représentants des organisations de jeunesse, des organisations antiracistes et de soutien aux étrangers, du Service National de la Jeunesse ainsi que diverses autres organisations et collaborateurs de différents ministères.

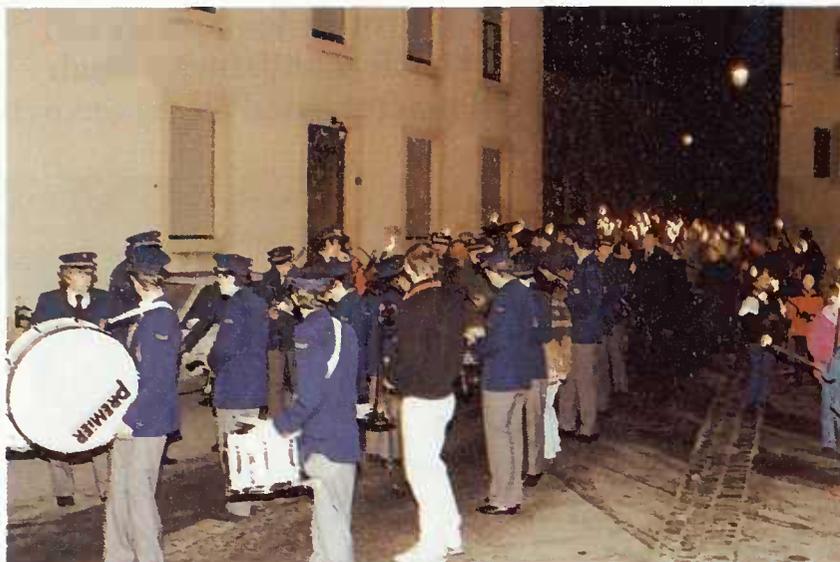
Le comité exécutif est présidé par Monsieur Roger LINSTER. Il est composé en outre de 3 vice-présidents, le SNJ, la Conférence Générale de la Jeunesse (CGJL) et le Comité de Liaison et d'Action des Etrangers (CLAR) ainsi que d'un secrétaire.

La «Night Vigil»: Emouvantes Commémorations pour le 50^e Anniversaire de la Bataille des Ardennes, les 16 et 17 décembre 1994

Alors que les 9 et 10 septembre derniers, le Grand-Duché avait commémoré le 50^e Anniversaire de la première Libération de son territoire du joug nazi, le 16 décembre 1994 a donné lieu à des cérémonies particulièrement émouvantes, quand il s'agissait d'évoquer la trop et spécialement meurtrière Bataille des Ardennes, d'il y a cinquante ans, heure pour heure.

Admirable initiative que celle prise par le Cercle des Officiers de la Garde grand-ducale, auquel se sont spontanément associées l'Amicale des Anciens Officiers de réserve luxembourgeois et l'Ambassade des Etats-Unis d'Amérique à Luxembourg: la Night Vigil, installée sur les champs de bataille de 1944, tout le long des rives de l'Our et de la Basse-Sûre: de

Lieler-Heinerscheid, en passant par Weiler, Hoscheid, Hoesdorf, Beaufort et Berdorf jusqu'à Echternach-Osweiler, des Luxembourgeois se sont volontairement replongés dans cette atmosphère et la situation dans laquelle se trouvaient, à 5 heures et demie du 16 décembre 1944, les GIs, canonniers et autres charistes des unités US en première ligne. A l'époque



A Beaufort, comme en beaucoup d'autres lieux, d'importants cortèges se forment en destination des stèles et monument du Souvenir: 16 décembre 1944 - Heure H.5.30 hrs.



Nuit glaciale et humide, à l'instar de ce qu'elle fut à l'époque: recueillement, émotions, souvenirs: Beaufort



Dès 4 heures du matin, la Presse fut à pied d'oeuvre...

une attaque-surprise, s'avérant être une dangereuse et meurtrière contre-offensive allemande, fit s'abattre sur les troupes amies en lignes un déluge de feu et de fer; les rapports des forces et des armements étaient très inégaux à l'époque, et les troupes américaines, s'accrochant désespérément au sol et à leurs précaires positions de défense, produirent un effort militaire surhumain pour endiguer l'avalanche allemande, ce dernier rouleau compresseur militaire que l'état major nazi avait mis en route. La 28^e Division d'Infanterie U.S. comportait, du nord au sud et de Lieler jusqu'au sud de Hoesdorf, les 112^e, 110^e et 109^e régiments d'infanterie, relayés vers le sud-est par le Combat Command A de la 9^e Armoured Div. U.S., secteur Beaufort-Berdorf, et le 12^e Regiment d'Infanterie US de la 4^e Division américaine.

Les anciens Officiers sur les positions virent se joindre à eux les membres du Cercle d'Etudes sur la Guerre 1940-45, les Dikkricher Geschichtsfrënn, le Musée sur la Bataille des Ardennes, Wiltz, comme encore des Volontaires des Anciens Sous-Officiers de réserve, ainsi que les US Veterans Friends, Contern.

Dès 17 heures de l'après-midi du 15 décembre, les anciens foxholes et autres positions fortuitement fortifiées des GIs d'antan furent occupés, pour une Garde-Veillée d'honneur et du Souvenir, pendant toute la nuit... Au petit matin, et plus précisément à 5.30 heures, - heure H de 1944- des cérémonies commémoratives eurent lieu dans une douzaine de localités, où les batailles étaient particulièrement acharnées et sanglantes, notamment à Dickweiler, Echternach, Berdorf, Hoesdorf, Hosingen, Heinerscheid, Wiltz, Weiler, Hoscheid, Diekirch, Ettelbruck, Medernach, Waldbillig, Savelborn, Ermsdorf, Berdorf, Beaufort et Osweiler. L'Ambassadeur des Etats-Unis d'Amérique Clay Constantinou s'est dit très impressionné, lors d'une brève visite de nuit à deux postes de la Night Vigil, déclarant que «Pour moi, la Bataille des Ardennes sera toujours l'un des chapitres les plus dramatiques et les plus importants de l'histoire militaire américaine», avant de rendre hommage aux organisateurs, tant pour l'idée de base que pour l'exécution sur le terrain de bataille.

A 5 heures du matin, le Deputy Chief of Mission américain William Bill Harris III a assisté à une des cérémonies, particulièrement ému, à Beaufort, secteur spécialement menacé à l'époque...

On notera qu'en tous les points de la Garde de nuit de courtes allocutions retracèrent les événements tragiques de la nuit du 16 décembre 1944, des prières étaient dites, des messes célébrées, des clairons et fanfares d'honneur ont brisé le silence d'une nuit froide, humide et brumeuse, à l'instar de ce qu'elle fut en 44.

A tous les monuments-mémorial 44, des fleurs furent déposées en présence des acteurs de la Night Vigil, des autorités communales locales, de députés, de la population finalement. C'est ainsi qu'une importante cérémonie eut lieu, dès 9 heures, au Monument de la Libération à Schumanns-Eck-les Wiltz, où des combats extrêmement meurtriers eurent lieu sur plusieurs journées d'un hiver glacial et riche en neige, en 1944; après que le Président Pierre Brosien eut retracé des faits de guerre, des fleurs furent déposées au pied du Mémorial, aux sons du clairon d'honneur Johnny Schmidt. On notera qu'à Schumanns-Eck, tout comme en d'autres points du souvenir, des Vétérans des anciennes unités américaines étaient présents, émus bien plus encore que beaucoup de participants...

Au Cimetière-Mémorial U.S. de Hamm

Dès 11 heures, une assistance nombreuse fut cordialement reçue par l'ancien 1^{er} Lt. Edmond Schiltz, dont le Ministre Jean Spautz, représentant le Gouvernement, l'Ambassadeur des Etats-Unis et Madame Clay Constantinou, des Vétérans de la 4th U.S. Infantry Division, des hauts fonctionnaires luxembourgeois, deux classes des écoles primaires de Contern, les Collèges échevinaux des communes limitrophes, des délégations importantes des mouvements et associations patriotiques luxembourgeoises. René Faber, secrétaire général de la Night Vigil, évoqua en des termes émouvants faits de guerre et l'esprit des anciens GIs qui ont tout sacrifié pour la libération d'une terre qu'ils n'avaient jamais foulé avant, et qui ont trouvé le repos éternel dans l'aire sacrée de Hamm; l'orateur invita à la vigilance vis-à-vis de tendances et recrudescences de violence récentes.

Dans son allocution de circonstance, M. l'Ambassadeur Clay Constantinou insista d'abord sur les multiples souffrances, privations et oppressions endurées par la Nation luxembourgeoise, tout au long d'une occupation-annexion brutale, radicale à souhait... L'appel à l'aide des Luxembourgeois et d'autres nations asservies était entendu par de jeunes, très jeunes combattants américains: «...d'une voix et d'un cri commun pour la Liberté, ceux-ci ont répondu à cet appel, cri dont l'écho se prolonge jusqu'à nos jours, particulièrement en ces lieux sacrés du Cimetière-Mémorial de Hamm. où 5.076 militaires américains dorment du sommeil éternel. Chacun de ces soldats était un être humain, avec son histoire et ses espoirs, ses propres attentes vis-à-vis de sa vie, sa famille, sa Nation, son pays». L'Ambassadeur remercia les organisateurs de la Night Vigil avant de conclure à l'adresse des héros: «Today we honor them, as they rest here under the watchful eye of a great



Responsables de la «Night Vigil» et villageois: d'un commun sentiment et en gratitude, on se souvient pendant le service religieux...



A 9 heures, dans les parages meurtriers d'autant au Schumanns-Eck, le Monument de la Libération est fleuri par le Président Pierre Brosien et des membres de son Comité.



Participants à la Night Vigil, Vétérans de 1944-45 et de nombreux hôtes écoutent un bref historique: mise en évidence de sacrifices d'un combat particulièrement meurtrier.



Une conférence de Presse, «militairement structurée», avait précédé une organisation qui eut un très grand rayonnement de par le pays: MM. Roland Gaul, Armand Muller, René Faber et Rolphe Reding.



Deux responsables, Armand Muller et Roland Gaul, lors du dépôt de fleurs au Cimetière-Memorial de Hamm, le 16 décembre, à 11 heures.



Hôtes d'honneur, participants à la Night Vigil et Vétérans américains lors de l'allo-
cution de M. René Faber, Cercle des Officiers de la Garde grand-ducale.

American hero, General George S. Patton... Villmoolls Merci datt dir iech erën-
nert».

Garde d'honneur militaire au «présentez
armes» un détachement du 4th Battalion,
27th Field Artillery Regiment U.S, sta-
tionné à Babenhausen/Francfort et la Cie
D des Forces Armées luxembourgeoises,
au moment où MM. André Muller et Ro-
land Gaul déposèrent une gerbe de fleurs
sur le parvis du Mémorial US.

Secretary Ron H. Brown à Hamm

Samedi, le 17 décembre, à 9.30 heures,
Monsieur le Premier Ministre Jacques
Santer avait reçu le Secrétaire du Com-
merce U.S. Ronald Brown, représentant
le Président américain Bill Clinton, ainsi
que le Ministre des Forces Armées
américaines, le Secrétaire des Armées
Togo D. West jr. au cimetière de Hamm,
en présence des Ministres Jacques F. Poos
et Alex Bodry, le Président du
Gouvernement honoraire Pierre Werner,
du Vice-Président de la Chambre des
Députés Carlo Meintz, de Mgr.
l'Archevêque Fernand Franck, du Grand
Rabbin Joseph Sayagh, de nombreux
Vétérans US de la Seconde Guerre mon-
diale, dont un des défenseurs de Bastogne,
le Général de Brigade Harry W.O.
Kinnard, finalement d'importantes délè-
gations et de représentants des mouve-
ments patriotiques, de la vie politique et
d'administration.

Le Ministre des Affaires économiques et
commerciales américain Ron H. Brown
s'adressa à l'assistance en ces termes:

Remarks by U.S. Secretary of Commerce

Ronald H. Brown at the Battle of the Bulge Ceremony at Hamm, December 17, 1994

Good morning, Prime Minister Santer,
Secretary West, Ambassador Constani-
nou: it is an honor to be here on this day,
to pay tribute to the brave men who fought
and died in the Battle of the Bulge.

Fifty years ago yesterday's dawn, the still
Ardennes forest was ripped apart by a cur-
tain of iron and fire. Thin ranks of
American soldiers found themselves sav-
agely assaulted by 200,000 crack Wehr-
macht troops, a thousand tanks, and a bru-
tal winter for which they were ill-sup-
plied.

German troops swept aside the American
forward positions and raced west toward
the English Channel, threatening to split
the American forces in half, threatenig to
split the U.S. -English alliance, threaten-
ing to return the War's momentum to a
still-potent German Army.

Fifty years ago today we were in retreat.

And yet, even as the tanks rumbled west...

Even as towns like Saint Vith and Clervaux and Diekirch became historic by being overrun in the Nazi blitz...

Even in the hours of death and confusion...

The spirits of the men fighting here were resolving themselves into a defensive posture that could not be overcome by blood and iron.

General George S. Patton, who is buried in this cemetery, wrote that, "Wars may be fought with weapons, but they are won by men. It is the spirit of the men who follow and the man who leads that gains the victory."

During those first hours individual soldiers and small units began forming the makeshift fighting forces that began turning the tide of battle. Cut off in the brutal cold, short of food and ammunition, often led by noncoms or junior officers – these courageous men huddled around maps searching not for routes of retreat, but avenues of attack. They set up roadblocks, fought guerilla skirmishes, slowed the German advance, and exacted a price for every foot they were forced to give up. The retreat did not become a route. The Bulge would not break.

It was during those first hours that General Anthony C. MacAuliffe rushed the 101st Airborne – the Screaming Eagles – into the crossroads town of Bastogne for what would prove to be a decisive battle.

And it was during these first hours that an audacious General Patton announced that his troops would – would – execute one of the most stunning maneuvers in military history. Patton's confidence and legendary discipline drove the forced march that relieved Bastogne – a march on a biographer called a "masterpiece of precision, speed, efficiency and faith."

In the moment of crisis, American troops proved themselves the best. From private to general, from grizzled infantrymen to the truckdrivers and supply staff pressed into battle for the first time. And their pride, their ingenuity and their courage won the Battle of the Bulge.

Ordinary people doing extraordinary things. It seems quintessentially American – that these farmboys and factory workers should have almost casually left home to change the history of the Twentieth Century.

We have come to this place of honor to honor who did not return to their farms and factories; and to honor their comrades in arms; and to honor the allies who fought beside them.

I ask those who served in this battle or this theater of war to please stand – if you can – and accept on behalf of President Clain-



«Night Vigil» - Lors de la cérémonie commémorative au Cimetière militaire de Hamm, S. Exc. Monsieur l'Ambassadeur Clay Constantinou a fait une analyse militaire et civile très remarquable.



Les Secrétaires d'Etat et l'Ambassadeur des Etats-Unis lors du dépôt de la couronne



"Stars and Stripes for ever..."



Le Peloton d'Honneur des Armées américaines

ton, myself, and the people of the United States, our thanks.

We no longer speak of the glory of battle. Fields like this and memories like those kept by the brave veterans here give lie to that idea.

But there is a greatness within these men who risked death and suffered brutally for our nation. We owe you a debt of freedom, for your valor has kept us free. And we owe you a debt of memory, for by remembering your battles; we are reminded of the greatness within us all and the greatness of the United States.

Your sacrifice can only be repaid by our constant vigilance in defense of the freedom and justice and opportunity you fought for here – that generations of Americans have fought and died for around the world. The words we speak today, the ceremonies and the wreaths are in themselves but symbols. They can be truly consecrated only by what is in our heart, by our actions and sacrifices in support of the ideas for which America proudly stands, and for which you bravely fought fifty years ago.

Whatever the future brings us and our children and grandchildren we can be sure of one thing: if we hold fast to the courage and ideals of the men who fought the Battle of the Bulge, Americans will triumph and America will prevail.

Thank you.

Pour les églises du Luxembourg, Mgr. l'Archevêque F. Franck et le Grand Rabin Joseph Sayagh ont dit des homélies-prières, moments d'intenses émotions encore...

Au nom de la Nation luxembourgeoise et du Gouvernement, le Premier Ministre Jacques Santer prononça l'allocution suivante:

Discours prononcé par Monsieur le Premier Ministre Jacques Santer à l'occasion de la cérémonie commémorative du 50^e anniversaire de la Bataille des Ardennes au Cimetière Militaire Américain à Hamm, le samedi 17 décembre 1994

The Battle of the Bulge is one of the most memorable battles of the Second World War, both for the American and the Luxembourg people.

After the battle of Normandy, this battle is the most important, that the American army ever fought in Europe. The American losses were very heavy. It is not amazing that it deeply marked the American people and that it is still firmly rooted in the military memory of the American Nation.

The German offensive of the 16th of December 1944 surprised the American headquarters. It had become possible thanks to bad weather conditions and the difficult ground, that characterizes the Ardennes and in particular the Eisléck. The offensive marked considerable initial successes and could have ended with a German victory. Certainly, this would not have affected the issue of the war, but it could have delayed the German defeat. The American soldiers succeeded in converting a victorious German offensive into a great American victory. By smashing the last German elite troops, they made possible the rapid conquest of Germany in March-April 1945.

At this point, I would like to underline two characteristics of the American attitude.

First, the tenacity of the defense, once the shock effect had been overcome. The Ardennes offensive revealed the warlike qualities of the American soldiers. With an admirable, stubborn determination, they stood up to the German advance and slowed it considerably down. The siege of Bastogne symbolizes this historic resistance. On the Luxembourg side, the events of the "Schumans Eck" and the "Donkolser Poteau" show the violence of the fighting.

The second characteristic is the rapidity of the American reaction. The German offensive begins on the 16th of December. General Eisenhower is surprised, but he takes immediately the right decision. He is going to use the third American Army, under the command of General Patton, who is buried here in the cemetery of Hamm, in order to launch a powerful counter-offensive against the German southern flank. From the 20th of December, Patton's tanks are crossing, in innumerable columns, the town of Luxembourg, heading north. The 21st and 22nd of December, they take up their position in front of Ettelbruck and prevent thus a German breakthrough by the valley of the Alzette. The capital of our country is saved.

The first liberation of our country, on the 10th of September 1944, had taken place under good conditions, without too many losses. The second however demanded great sacrifices. First on the American side. I bow the sacrifice of so many American soldiers who have enabled the Grand-Duchy to regain its independence and its freedom. To the numerous American veterans who have come to visit the ancient battlefields of the Battle of the Bulge, I declare that Luxembourg has not forgotten their courage. Luxembourg is aware of all it owes to the United States. Since the liberation of 44-45, our country has seen in the United States the main guarantor of its independence and has shown itself an admittedly small, but reliable ally within NATO.

Commémoration au Mémorial de Hamm: 17 décembre 1994



Le Premier Ministre Jacques Santer s'adresse à une assistance très nombreuse.



La Jeunesse scolaire de Contern s'était associée à la commémoration.



M. le Secrétaire aux Armées Togo West jr. lors de la réception offerte en l'honneur des Hôtes américains par Monsieur le Premier Ministre.



Les grands Hôtes américains au Château de Senningen, avec Monsieur J. Santer, Premier Ministre, et Jacques F. Poos, Ministre des Affaires Etrangères



Conférence de Presse conjointe au Château de Senningen. un bilan, des échanges et une révélation

Hautes distinctions remises par M. le Secrétaire aux Armées U.S.



C'est en présence de M. le Ministre Lex Bodry que le Secrétaire aux Armées Togo West jr. a remis une très haute distinction au Colonel Comdt. hon. Armand Bruck.

However, this battle has taken a heavy toll of our country, too. One third of the country was destroyed. The villages of the Oesling, of the Sûre and a large part of the Moselle were in ruins. Many Luxembourg people died, victims of Hitler's least "cast of the dice", as one American historian put it.

The situation has considerably evolved during the last fifty years. The American soldiers have remained present in Europe, ready to defend it once again. Germany has become a democratic country. Luxembourg has given up its former neutrality. It has entered into a military alliance with the United States and has become active, together with the neighbouring countries, in the construction of Europe. The sacrifice of the American soldiers in 1944-45 has not been in vain.

Le dépôt solennel des fleurs fut opéré par les représentants du Président B. Clinton, MM. les Secrétaires au Commerce Ron Brown, aux Armées Togo D. West jr. et S. Exc. l'Ambassadeur Clay Constantinou; côté luxembourgeois par M. le Premier Ministre Jacques Santer, le Vice Premier Ministre Jacques F. Poos, le Ministre Alex Bodry et le Vice-Président de la Chambre des Députés Carlo Meintz.

Notons les unités militaires américaines et luxembourgeoises au «présentez armes», l'intonation de la Sonnerie aux Morts par la Musique militaire luxembourgeoise, ainsi que le tir d'une salve de 21 coups de canons par une batterie de cérémonie américaine.

Rarement le Luxembourg avait-il eu l'occasion de recevoir un contingent d'officiers américains aussi important qu'en cette occasion, à savoir: le Lt. Général Daniel Schroeder, Commandant en second des Forces Armées américaines en Europe; le Major Général Hubert Smith, commandant du 21th Tactical Air Comm.; le Général de Brigade Thomas Swain, commandant le V^e Corps d'Artillerie U.S.; le Général de Brigade John Dallager, Commander 52nd Fighter Wing de l'Air Base Spangdahlem; l'Attaché militaire U.S. Colonel John Fairlamb; le Secrétaire aux Armées pour les commémorations World War II, le Colonel John Sullivan, ainsi que le Colonel Donald Workman, du même comité; le Lt. Colonel Adrew Wynarsky, Cdt du 4^e Bn du 27th Field Artillery Rgt.; l'Attaché militaire assistant, le Lt-Colonel John Adams, l'Operation Officer du 4^e Bn le Major Gary Digesu, finalement le Captain Thomas Schaidhammer, Foreign Area Officer.

On notera que la Commune de Contern avait reçu les hôtes de la Night Vigil au Centre culturel de Moutfort, où M. le Bourgmestre Edmond Rollinger avait prononcé le discours de circonstance, en

présence de M. l'Ambassadeur Clay Constantinou. Le Premier Ministre Jacques Santer reçut ses grands Hôtes au château de Senningen, où de courtes allocutions furent prononcées; ci-après le libellé de celle du Premier Ministre:

**Toast de S.E.M. Jacques Santer,
Premier Ministre, Ministre d'Etat
à l'occasion du déjeuner en l'honneur
de S.E.M. Ronald Brown,
United States Secretary of Commerce**

**Château de Senningen,
le 17 décembre 1994**

Mr. Secretary of Commerce,
Excellencies,
Generals,

Ladies and Gentlemen,

There is a long history of unwavering friendship and shared values between the Luxembourg and American Nations. Numerous close links exist between our peoples, their cultures and economies.

In two World Wars, Luxembourg was liberated by US troops. It is our shared devotion to freedom and democracy that closely unites Luxembourgers and Americans.

Earlier this year, there has already been an important opportunity for stressing this outstanding Luxembourg-US relationship.

Today, we have gathered to commemorate the 50th Anniversary of the Battle of the Bulge, in which US troops valiantly fought one of World War Two's decisive battles on Luxembourg and Belgian soil.

We greatly appreciate the presence of many American friends in Luxembourg, among them Veterans of the liberation and the Battle of the Bulge.

Their presence is a living testimony to the strong bonds of friendship which unite our countries and peoples.

Luxembourg-US bilateral relations are excellent.

Last year, in June, Secretary of State Warren Christopher paid a bilateral visit to Luxembourg.

Close economic and commercial links exist between our two countries, as witnessed by the presence of many US companies in Luxembourg. The United States is Luxembourg's most important trading partner outside Europe.

Since the liberation of 1994/45, my country has shown itself to be an admittedly small, but reliable ally within NATO.

A strong commitment to the transatlantic link and to the Euro-Atlantic Community



Les récipiendaires luxembourgeois: le Colonel hon. Armand Bruck; Mme Tessy Goedert-Hansen ayant reçu la distinction pour son père, et André Flesch



Aux Salons de l'Aéroport Son Altesse Royale le Grand-Duc a reçu en audience S. Exc. le Secrétaire au Commerce américain Ron Brown.

remains the cornerstone of my country's security and defense policy. We welcome the US commitment to a continued substantial presence of US forces in Europe. This presence constitutes a fundamentally important aspect of the transatlantic link.

My country remains attached to the continued presence of US military installations in Luxembourg - namely the Warehouse Service Agency of the US Army. We are very grateful to the US Administration for its decision taken in last June to maintain those sites. As in the past, we intend to work hard in order to be able to continue providing the high-quality services for which these sites are renowned.

Luxembourg highly appreciates that the Alliance Summit in January confirmed and renewed the link between North America and a Europe developing a Common Foreign and Security Policy, thus taking on a greater responsibility on defense matters. The NATO Summit gave its full support for the development of a European Security and Defense Identity.

In these times of unprecedented change in Europe, we must work together in order to strengthen the close bonds of friendship and cooperation which traditionally exist between both our nations and between Europe and North America.

Only an intensification of Euro-American and transatlantic consultations will put us in a position to react efficiently to the numerous challenges which we have to face in the new European and global security environments.

In my future capacity as President of the European Commission, let me assure our American guests that the strengthening of the relationship between the European Union and the United States as well as Canada will figure very prominently on my agenda.

Excellencies,
Generals,
Ladies and Gentlemen,

My countrymen are and remain aware of the immense debt they owe to the United States for Luxembourg's liberation from the Nazi yoke. We will not forget the courage and spirit of sacrifice of the American soldiers in liberating Luxembourg.

As President Clinton so eloquently put it in his personal message of tribute and appreciation to the people of Luxembourg: The dedication and courage of those US service members who fought in the Battle of the Bulge "helped to foster the success of democracy across the European continent, and the world remains eternally grateful for their selflessness."

I invite you now to join me in a toast to the health of Secretary Brown and to the continued constructive and fruitful relationship between Luxembourg and the United States.

M. le Secrétaire au Commerce Ron Brown, au terme de sa good will tour par Moscou, Bruxelles, Dublin et Belfast, se dit très impressionné par les cérémonies de commémorations instaurées par initiatives gouvernementale et privée, avant d'analyser brièvement les excellentes liaisons et solides connexions entre les Etats-Unis d'Amérique et le plus petit, mais également le plus attachant partenaire au sein de l'Alliance.

*The White House
Washington*

In Commemoration of the 50th Anniversary of the Battle of the Bulge

As we mark the fiftieth anniversary of the Battle of the Bulge and the Ardennes-Alsace Campaign, I am honored to join you in saluting our veterans and remembering our fallen heroes.

It is fitting that we pay tribute to the members of the American Armed Forces, who sacrificed so much during World War II. These brave service members secured the freedom that Americans hold so dear today. Their dedication and courage helped to foster the success of democracy across the European continent, and the world remains eternally grateful for their selflessness. As you commemorate the historic Battle of the Bulge - in Luxembourg and in the United States - I hope that you will pause to reflect on the bonds of friendship we share today with our friends and Allies.

On behalf of all Americans, I extend special thanks to the people of Luxembourg for their gracious support on this occasion. The people of the United States greatly appreciate your warmth and hospitality.

Best wishes to all for a truly memorable event.

Bill Clinton



Conférence de Presse conjointe

C'est au Centre de Presse de Senningen, que MM. Ronald Brown, Jacques Santer et J.F. Poos ont convié la presse luxembourgeoise à une conférence, lors de laquelle il appartient au Premier Ministre J. Santer de souligner les excellents rapports existant de longue date entre les deux Etats amis; si la base en avait été créée par deux libérations du Luxembourg par les troupes américaines à l'espace de moins de 50 années, il importerait, au moment où bien des situations politiques et économiques seraient en mouvement, de documenter union solide et solidarité au dehors; des liens, dictés par la voix de nos coeurs, seraient à conserver, sinon à renforcer encore...

Le Ministre Jacques F. Poos insista plus longuement sur les connexions politiques, économiques et culturelles entre les deux Nations, évoquant l'établissement de firmes américaines au pays, créateurs d'emplois et de bien-être, tels Du Pont de Nemours, - la société avait reçu les grands Hôtes américains à une réception particulière-, Goodyear, Rubbermaid, General Motors, ainsi que des entreprises bancaires américaines.

Le Secrétaire au Commerce Ronald H. Brown souligna que la situation mondiale était en passe de vivre et de réaliser de très importants bouleversements, période d'espoirs et de nombreuses possibilités nouvelles. Insistant sur les excellents liens entre le Luxembourg et son pays, le Ministre exprima les vœux de voir également les connexions entre les Etats-Unis et l'Union Européenne se multiplier, se renforcer, relevant les attentes particulières, dans cet ordre d'idées, vis-à-vis du nouveau Président à la Commission européenne Jacques Santer; l'orateur loua les excellents efforts consentis par Du Pont de Nemours au Grand-Duché, preuve éloquent de ce que pourraient fournir d'importantes entreprises commerciales et industrielles en Europe. Le Secrétaire au Commerce Brown conclut sur la possibilité parfaitement envisageable de voir une Chambre de Commerce américaine s'installer au Luxembourg, tout en promettant ses efforts personnels dans cette approche particulière.

Audience Grand-Ducale

De toute évidence, le Secrétaire au Commerce américain Ronald H. Brown avait aimé honorer une invitation d'audience auprès de S.A.R le Grand-Duc, dans le cadre mémorable de cette importante visite au Luxembourg. L'audience effectivement fut rendue possible du fait que l'avion militaire personnel du Commandant Général de la Base militaire Spangdahlem Air-Base ramena Son Altesse Royale au Luxembourg, au retour d'un voyage à l'étranger: grands moyens d'une grande Nation!

C'est ainsi que dans les salons de l'Aéroport Findel, Son Altesse Royale le Grand-Duc a eu des échanges en tête-à-tête, sur une bonne vingtaine de minutes avec le Ministre du Commerce américain, l'un des très étroits collaborateurs du Président Bill Clinton. On notera que le Souverain était accompagné par M. le Maréchal de la Cour Henri Ahlborn et l'Aide de camp, le Lt. Colonel Fernand Brosius. Avant l'envol, en présence de l'Ambassadeur Clay Constantinou, ce fut le directeur du Service Information et Presse du Gouvernement qui réitéra reconnaissance et sentiments d'amitié de la Nation luxembourgeoise, gratitude caractérisée d'éternelle, avant qu'il ne formulât les meilleurs voeux à l'adresse de Monsieur le Ministre Brown, du Président B. Clinton, de son Gouvernement et de la Nation américaine toute entière.

Hautes Distinctions

C'est dans le cadre d'une réception particulière au Ministère de la Force publique à Luxembourg, où M. le Ministre Alex Bodry fit les honneurs et l'allocution de circonstance, que le Secrétaire aux Armées U.S. Togo D. West jr. procédait à la

remise de hautes distinctions américaines.

Le Colonel honoraire, ancien Commandant des Forces Armées luxembourgeoises Armand Bruck se vit remettre les insignes de la «Legion of Merit», pour les éminents services rendus en matière coopération entre les deux forces armées, tout comme encore pour son engagement personnel dans le cadre de nombreuses opérations de soutien humanitaire et matériel dans des pays de l'Est.

Pour leur engagement personnel dans des unités militaires américaines, lors des mois de la Bataille des Ardennes et de la progression en terre ennemie d'alors, deux citoyens luxembourgeois se virent décerner la «Distinguished Service Medal»: André Flesch, de Rodange, ancien Lieutenant de liaison auprès des forces U.S., et Pierre Hansen, récipiendaire à titre posthume et pour lequel sa fille, Madame Tessa Goedert-Hansen reçut la haute distinction; un troisième décoré fut le citoyen néerlandais, ancien aux unités U.S., M. Jan Dreissen. C'est au sein de la 10^e Division d'Artillerie U.S. que MM. Flesch et Hansen, actifs dans la résistance jusqu'en septembre 1944, opérèrent en tant qu'agents de liaison dans la-

dite unité; outre de très appréciables services d'interprètes, ces volontaires, serviables autant qu'intrépides par le fait qu'ils portaient l'uniforme allié, rendirent de grands services en matière renseignement. Nos très vives félicitations!

Monument à Osweiler

C'est en l'honneur et à la mémoire des Anciens du 2^e Bn-22^e Rgt. de la 4^e U.S. Infantry Division, sous le commandement du Lt. Colonel Thomas Kenan, qu'une plaque commémorative fut dévoilée dimanche, le 18 décembre à Osweiler, bâtiment d'écoles, l'ancien HQ du Bn. Le Ministre Alex Bodry, le bourgmestre Luc Bonblet et un nombre impressionnant d'hôtes rendirent hommage au Lt. Colonel Kenan et à ses troupes, qui, ayant relevé le 12^e Rgt. tôt le matin du 18 décembre 1944, défendirent âprement leurs positions à Osweiler, empêchant les troupes nazies de progresser vers notre capitale. A la réception communale prirent la parole le bourgmestre L. Bonblet, le vétéran U.S. George Wilson et le Capitaine Thomas Schaidhammer de l'Ambassade des Etats-Unis d'Amérique à Luxembourg.

Traité de la Charte Européenne de l'Energie

La Charte Européenne de l'Energie signée en décembre 1991 par une cinquantaine de pays, a pour objectif de promouvoir la coopération à long terme dans le secteur de l'énergie. Les pays signataires sont tous les pays européens, les nouvelles républiques indépendantes de l'ancienne Union soviétique ainsi que les Etats-Unis d'Amérique, le Canada, le Japon et l'Australie.

Les **objectifs** de la Charte, de nature très vaste, prévoient: l'amélioration de la sécurité d'approvisionnement, l'optimisation de l'efficacité de la production, de la conversion, du transport, de la distribution et de l'utilisation de l'énergie, le renforcement de la sûreté et la minimisation des problèmes environnementaux.

Ces objectifs doivent être réalisés dans le cadre de quatre **principes**:

- 1) le principe de la souveraineté et du droit souverain des Etats sur leurs ressources naturelles;
- 2) le principe de la non-discrimination;
- 3) le principe d'une formation des prix conforme aux orientations du marché;
- 4) le principe de la minimisation des problèmes environnementaux.

La Charte décrit en détail la manière dont les objectifs énumérés ci-dessus doivent être réalisés dans huit domaines d'action:

- 1) accès aux ressources énergétiques et développement de celles-ci;
- 2) accès aux marchés;
- 3) libéralisation des échanges d'énergie;
- 4) promotion et protection des investissements;
- 5) principes et lignes directrices de la sûreté;
- 6) recherche, développement technologique, innovation et dissémination;
- 7) efficacité énergétique et protection de l'environnement;
- 8) éducation et formation.

De façon générale cette initiative vise à mettre la technologie, le savoir-faire et les capitaux nécessaires aux activités de prospection, de développement et d'exploitation des ressources pétrolières et gazières des pays d'Europe centrale et orientale et, plus particulièrement, des nouvelles républiques indépendantes de l'ancienne Union soviétique. Ceci contribuerait au développement économique de ces pays,

tandis que les pays consommateurs obtiendraient une meilleure sécurité d'approvisionnement en pétrole et gaz naturel.

De même, la technologie et les capitaux disponibles dans les pays de l'Ouest pourront contribuer à améliorer l'efficacité énergétique et la protection de l'environnement dans les pays d'Europe centrale et orientale.

Contrairement à la Charte, qui constitue une déclaration d'intentions politique, le **Traité** est conçu comme un cadre juridique ayant **force de loi** en instaurant des obligations et des droits pour toutes les parties contractantes. Le Traité se compose d'un préambule et d'une cinquantaine d'articles concernant notamment les échanges de matières et de produits énergétiques entre les parties contractantes sur base des dispositions du GATT, la souveraineté des Etats sur les ressources énergétiques, l'accès aux marchés, les règles de transit et la promotion et la protection des investissements.

Ce Traité fut signé le 17 décembre 1994 à Lisbonne et constitue l'aboutissement des négociations menées au cours des dernières trois années. Le Luxembourg y fut représenté par son ministre de l'Energie, M. Robert Goebbels.

Le General-Major H. Schmidt-Petri quitte la direction générale de la Namsa, Capellen



La passation «originale» des pouvoirs du Général-Major au nouveau directeur Zweerts

C'est en son année-anniversaire, le 25^e du nom, que l'Agence OTAN d'Entretien et d'Approvisionnement/NAMSA Capellen a vu le Général-Major Hartmut Schmidt-Petri quitter la direction générale, poste à haute responsabilité que l'officier a assumé à partir du 1^{er} janvier 1990.

La cérémonie de la passation des pouvoirs au nouveau directeur, le premier civil, en l'occurrence Robert W. Andreas Zweerts, s'est déroulée au camp-dépôt de Capellen; on notera que ce même camp logeait, de 1951 à 1967, les unités du Génie, des Transmissions, de la Santé, du Matériel, de l'Intendance et du Transport des anciennes Forces armées luxembourgeoises, de même que le Centre de Recrutement/Sélection de la Garde grand-ducale de 1960 à 1964. Ces affectations antérieures ont donné lieu, dans le cadre de la dite cérémonie, à la présentation d'une plaque commémorative, dévoilée par le Ministre de la Force publique Alex Bodry et le Commandant adjoint des Forces Armées luxembourgeoises, le Lt. Colonel René Alzin. Dans son allocution de bienvenue, le Général-Major H. Schmidt-Petri



a pu saluer et remercier Monsieur le Premier Ministre Jacques Santer, Monsieur le Maréchal de la Cour grand-ducale Henri Ahlborn; MM. E.M. Parry-Davies, le Dr. F. Sellschopp, et l'Ingénieur en chef N. de Chezelles, représentants du QG de l'OTAN Bruxelles; le Général de Brigade Frederiksen du SHAPE; le Colonel Cdt. honoraire de l'Armée luxembourgeoise Armand Bruck; Mons. l'Ambassadeur de la République Fédérale d'Allemagne et le Secrétaire d'Ambassade des Pays-Bas; le Commandant Colonel Fernand Diederich, Gendarmerie grand-ducale; l'Adjudant de Gendarmerie Armand Ries, Brigade de Capellen; le Maire de la Commune de Mamer Henri Hosch, ainsi qu'une belle palette de directeurs d'administration et des sections NAMSA.

H. Schmidt-Petri rappela les cérémonies du 25^e Anniversaire NAMSA-Capellen, avant d'évoquer en des termes particulièrement chaleureux les excellents rapports qui marquèrent ces deux lustres et demi entre les instances gouvernementales luxembourgeoises et les directeurs successifs de l'institution OTAN, rendant ensuite hommage à tous ses collaborateurs et autres responsables. L'orateur évoqua la nouvelle situation politique et militaire devant laquelle se trouva la NAMSA après l'écroulement du Mur de Berlin; la restructuration logistique, les finalités de

support direct, les nouveaux programmes à visées nouvelles requièrent les potentialités d'un chacun. Dans le contexte d'élargissement vers les pays nouveaux membres à l'Union Européenne, finalement dans celui du partenariat pour la paix avec divers pays de l'Est, une révision totale et globale s'avérait indispensable; les premières réalisations en sont patentes. La restructuration impliquait des réductions en personnel, alors que de nouveaux programmes en logistique furent projetés et partiellement réalisés. «Avec les premières extensions géographiques, nous avons fait démarrer des développements qui assureront l'avenir de la NAMSA, politiquement et physiquement», conclut le Général-Major.

Dans son allocution de circonstance, le Ministre de la Force publique Alex Bodry souligna à son tour les excellents rapports qui ont caractérisé les années écoulées, avant de remercier vivement le Directeur général retraité.

Passation «originale» des pouvoirs du Général-Major sortant au nouveau directeur Zweerts: une majestueuse clé, symbole éloquent.

Il appartient au Premier Ministre Jacques Santer d'évoquer les origines de la Base de support et de planification, dans le contexte économique national. L'orateur

rendit hommage aux premiers responsables de l'Agence qui, en tout point et en toute situation, ont toujours su pleinement assumer leurs responsabilités multiples, importantes et vitales. Si l'histoire avait pu donner une nouvelle orientation à la base, il n'en resterait pas moins vrai que la NAMSA continuerait à assumer un rôle important, bien que différent par l'approche, essentiellement différente! Evoquant la restructuration sociologique de l'Agence, Monsieur le Premier Ministre apprécia à sa juste valeur la paix sociale qui a pu être maintenue, ce qui devrait pouvoir permettre à la NAMSA de remplir pleinement son rôle multinational, par des aiguillages judicieux, dans une continue atmosphère de dialogue, dans un monde dénucléarisé, tendant à donner une importance croissante au principe de partenariat pour la paix.

C'est en quelques phrases que le nouveau Directeur général Robert W. Andreas Zweerts remercia son prédécesseur de la grande et haute tâche assumée, avant de clore sur les meilleurs souhaits pour un avenir toujours prospère de la NAMSA. Notons que la cérémonie se termina sur une dernière intonation musicale par le Quatuor à cordes de la Musique militaire grand-ducale qui avait exécuté, tout au long de la séance, des interludes musicaux, oeuvres de Joseph Haydn.

Droit de vote des citoyens de l'Union aux élections municipales

Le Conseil Affaires Générales de l'Union européenne qui s'est tenu le 19 décembre 1994 à Bruxelles a adopté la directive «fixant les modalités du droit de vote et d'éligibilité aux élections municipales pour les citoyens de l'Union résidant dans un Etat dont ils n'ont pas la nationalité». La directive a été adoptée à l'unanimité, le Portugal s'abstenant.

Le Conseil a tenu compte dans cette directive des problèmes spécifiques du Luxembourg. Il a considéré qu'une proportion de 20% de citoyens de l'Union qui résident dans un pays de l'Union sans en avoir la nationalité et qui sont en âge de voter justifie des dispositions dérogatoires basées sur le critère de la durée de résidence et sur la composition des listes.

L'article 12.1 de la directive stipule que le droit de vote des citoyens communautaires aux élections municipales au Luxembourg sera lié à une durée de résidence d'un mandat du Conseil municipal, c'est-à-dire 6 ans. Le droit d'éligibilité sera lié à une du-

rée de résidence de 2 mandats, c'est-à-dire 12 ans.

En ce qui concerne la composition des listes, le Conseil a rappelé «que la citoyenneté de l'Union vise à mieux intégrer les citoyens de l'Union dans le pays d'accueil», et que l'intention des auteurs du Traité de Maastricht était «d'éviter toute polarisation entre listes de candidats nationaux et non nationaux». Dans cet esprit, l'article 12.1 de la directive permettra au Luxembourg de prendre des mesures qui empêcheront la constitution de listes majoritairement constituées de non nationaux.

Le Conseil a aussi statué sur la question de savoir si des non ressortissants peuvent revêtir la fonction de maire ou d'échevin. Considérant que les attributions de la fonction de maire et d'échevin «peuvent comporter la participation à l'exercice de l'autorité publique et à la sauvegarde des intérêts généraux», le Conseil dispose dans l'article 5.3 de la directive qu'un Etat membre peut réserver la fonction de

«membre du collège directeur de l'exécutif d'une collectivité locale de base» à ses propres ressortissants.

Dans son intervention au Conseil, M. Jacques F. Poos, Ministre des Affaires Etrangères, a marqué l'accord du Luxembourg à la nouvelle directive. Selon M. Poos elle constitue «un acte juridique extrêmement important et sensible pour nos opinions publiques et un compromis équitable». Il a donc remercié le Conseil d'avoir accepté les raisons avancées par le Luxembourg pour obtenir les dérogations contenues dans la directive.

«Histoire du Grand-Duché de Luxembourg de 1815 à nos jours» à M. Santer

Le 19 décembre 1994 a eu lieu la remise à Monsieur Jacques Santer, Premier Ministre, Ministre d'Etat, d'un exemplaire du livre «Histoire du Grand-Duché de Luxembourg de 1815 à nos jours», ouvrage réalisé par Monsieur Christian Calmes et Madame Danielle Bossaert.

Réunion du comité de ministres Benelux

Le Comité de Ministres de l'Union économique Benelux s'est réuni le 20 décembre 1994 à Bruxelles sous la présidence de Monsieur H.A.F.M.O. van Mierlo, Ministre néerlandais des Affaires étrangères. Monsieur F. Vandembroucke, Ministre belge des Affaires étrangères et Monsieur Jacques F. Poos, Ministre luxembourgeois des Affaires étrangères, ont également pris part à cette réunion.

Le Comité de Ministres a pris connaissance avec satisfaction de l'avis émis par un Comité de réflexion au sujet de la co-

opération future entre les pays du Benelux. Ce rapport présente des suggestions en vue d'une coopération politique, économique et culturelle plus étroite entre les pays du Benelux. Il préconise en outre une intensification de la coopération transfrontalière et évalue les tâches actuelles sur le plan de l'union économique. Le Comité de Ministres y voit une base valable pour les consultations et les décisions ultérieures.

Le Comité de Ministres soumettra ce rapport au Conseil interparlementaire consultatif de Benelux qui sera invité à faire connaître son opinion au début de l'année prochaine. En fonction de cette consultation et d'autres consultations auxquelles

les gouvernements décideront de procéder, le Comité de Ministres prendra en juin 1995 des décisions définitives au sujet des tâches futures du Benelux.

Le Comité de Ministres s'est par ailleurs penché sur la situation des travailleurs frontaliers à la suite des doléances exprimées par les travailleurs frontaliers belges aux Pays-Bas contre les effets néfastes pour eux des modifications apportées récemment à la législation sociale et fiscale. Les contacts bilatéraux entre les instances compétentes pour la politique sociale et fiscale se poursuivront intensivement en vue d'obtenir rapidement un résultat.

«Haebicht»

M. le Ministre de l'Aménagement du Territoire Alex Bodry et M. le Ministre de l'Environnement Johny Lahure ont tenu une conférence de presse le 20 décembre 1994, au cours de laquelle ils ont présenté la position du Gouvernement par rapport aux réclamations formulées dans le cadre de la procédure du plan d'aménagement partiel, zone industrielle à caractère national Haebicht.

Les ministres Bodry et Lahure au cours de la conférence de presse



Extension de INTERLINK ELECTRONICS EUROPE

INTERLINK ELECTRONICS EUROPE a été créée en 1989 pour développer des capteurs sensibles à la pression.

La technologie de base repose sur un polymère dont la conductivité électrique varie en fonction de la pression qu'il subit. Les brevets de cette technologie nouvelle étaient détenus par la société américaine INTERLINK ELECTRONICS qui s'associa à INVESTAR pour développer des applications en Europe. En 1994, INVESTAR a acquis la totalité des actions de INTERLINK ELECTRONICS EUROPE.

Il est rappelé que INVESTAR est une société de diversification industrielle dont le capital est détenu à parts égales par ARBED et par la S.N.C.I.

Afin de minimiser les frais de démarrage, INTERLINK s'installe dans un bâtiment existant dans la zone industrielle nationale d'Echternach.

Au cours des premières années de son existence, la société consacra d'importantes ressources pour mettre au point des produits et pour se doter de l'outil de production nécessaire.

En 1993, elle réussit à développer, ensemble avec les principaux producteurs d'automobiles allemands, un capteur qui est en mesure de reconnaître si le siège passager avant d'une voiture est occupé. Cette information permet d'éviter le déclenchement inutile de l'airbag passager si ce siège n'est pas occupé et donc de faire l'économie de frais de réparation inutiles.

Pour le moment, le capteur INTERLINK est le seul dispositif reconnaissant l'occupation d'un siège qui donne satisfaction aux constructeurs automobiles.

Depuis cette année, le capteur INTERLINK est monté sur les sièges passagers de tous les modèles BMW, équipés d'un airbag passager, et d'autres constructeurs ont également décidé d'introduire le capteur dès 1995.

Ce succès commercial force INTERLINK d'augmenter de toute urgence la capacité

de production de capteurs, qui se limite pour le moment à une seule ligne dans son installation-pilote à Echternach.

Faute de temps pour construire un bâtiment nouveau, la société a pris en location un bâtiment industriel qui est libre et dont la configuration convient, situé près de l'aéroport.

Des investissements d'adaptation du bâtiment et d'installations d'équipements pour quelque 360 millions de LUF y seront effectués au cours des années 1995 et 1996 et les effectifs passeront de 77 à l'heure actuelle à quelque 250 fin 1996.

L'implantation de INTERLINK au Findel ne sera toutefois pas permanente, le bail conclu étant limité dans le temps. De plus, il est à prévoir que le bâtiment de Findel sera trop petit d'ici quelques années et la société va construire à ce moment ses propres bâtiments à Echternach.

Une convention régissant le projet d'extension de INTERLINK ELECTRONICS EUROPE a été signée le 21 décembre 1994 par Monsieur Robert Goebbels, Ministre de l'Economie et par les représentants de la société.

Au VALLEY FORGE MILITARY ACADEMY and COLLEGE-MEMORIAL (USA): le Grand-Duché à l'honneur

Amicale initiative et implication d'une extrême délicatesse vis-à-vis de leur plus petit Allié, le Luxembourg, que celle prise par le «DELEWARE VALLEY CHAPTER of the VETERANS of the BATTLE of the BULGE», anciens officiers de ladite Académie militaire, à longue tradition et à grand rayonnement militaire; en effet, les Anciens ont tenu à créer un Mémorial en mémoire de milliers et de milliers de militaires et de civils qui souffrirent ou périrent par la bien trop sanglante et difficile Bataille des Ardennes, du 16 décembre 1944 au 25 janvier 1945. Le Mémorial a ceci de tout particulier qu'il ne rend pas seulement un vibrant et rémanent hommage aux combattants GI's, charistes, artilleurs ou autres aviateurs et leurs officiers, mais encore et surtout aux populations civiles, en l'occurrence les Luxembourgeois et les Belges. C'est ainsi que sur le très impressionnant campus de l'Académie de WAYNE (PA), claqueront désormais au vent et aux yeux de futures générations de jeunes officiers américains de l'Académie, les tricolores belges et luxembourgeoises, encadrant, comme il se doit, les «stars and stripes» de la grande Nation américaine, de nos puissants Amis. On notera que l'Etat grand-ducal, suite à une décision gouvernementale de mai 1994, contribua à la réalisation du monument pour un montant de 25.000 \$ US, le Gouvernement belge en ayant fait autant.

Côté historique de l'Académie «Valley Forge», il y a lieu de souligner que de très grands officiers américains en sortirent, en diverses promotions, dont le Général H. Norman SCHWARZKOPF, qui mena de «main de maître» les 541.000 militaires américains, hommes et femmes, lors du «Desert Storm» et «Desert Shield», au Koweït-Iraq, en janvier 1991. Une roche plutonique, - dur granite de la bonne terre américaine - commémore souffrances, combats, blessures physiques et morales, et bien trop de jeunes et très jeunes Américains qui furent tués au combat, au Luxembourg ou en Belgique, dans des terres et en des lieux dont, jusque là, ils ignoraient jusqu'à l'existence...

Samedi, le 12 novembre dernier, l'inauguration du Monument eut lieu au campus de Valley Forge, en présence de bien plus de 1000 Vétérans US, «Anciens des Ardennes» - et d'Hôtes de marque.

La journée de commémoration débuta sur un service religieux célébré à la «Chapel of St. Cornelius the Centurion», où les trois bannières nationales furent amenées solennellement pour implorer bénédiction. La Belgique fut représentée par S. Exc. Monsieur l'Ambassadeur André ADAM, le Grand-Duché de Luxembourg par son



Devant le Monument (de g. à dr.): George C. Linthicum; Brigadier General Oliver Beirne Patton, USA (Ret); RADM Virgil L. Hill Jr. USN (Ret); Stanley A. Wojtusik; M. l'Ambassadeur André Adam; General John H. Tilelli, Jr., USA; M. l'Ambassadeur Alphonse Berns

Ambassadeur Alphonse BERNs, auxquels se joignirent le Président de la «Forge Valley», Rear Admiral Virgil L. HILL jr., l'ancien Général de Brigade Oliver Beirne PATTON; le Président du «Deleware Valley Chapter», Vétéran de la Bataille des Ardennes Stanley WOJTUSIK; Mr. George C. LINTHICUM, Président du Projet «Mémorial»; le Commandant adjoint des Forces Armées américaines, le Général John H. TILELLI.

Il appartient à Mgr. William F. O'DONNEL, National Chaplain, de faire l'Homélie et de célébrer le service particulièrement émouvant, dont la Chorale régimentaire assura l'encadrement vocal avec un programme choisi.

Au campus académique, les cérémonies débutèrent par un survol exécuté par une formation d'avions datant de l'époque '44..., suivi d'un défilé impeccable, impressionnant par le «Corps des Cadets».

Après un bref historique sur la bataille d'antan et les péripéties de la présente réalisation, le Rear Admiral Virgil L. HILL conclut sur ces paroles: «We will be proper watchmen over your memorial»; il appartient au Président WOJTUSIK de relater les étapes des idées guides dès le départ avant d'en présenter les réalisations et d'en remercier tous ceux qui y contribuèrent.

Quant aux aspects plus particulièrement militaires et stratégiques, ce furent le Général John H. TILELLI et le Général de Brigade Oliver Beirne PATTON qui en offrirent une analyse et illustration éloquentes.

Pour le Royaume de Belgique ce fut l'Ambassadeur André ADAM qui remercia vivement Vétérans et Autorités de cette réalisation extraordinaire par son concept de base.

L'Ambassadeur du Grand-Duché Alphonse BERNs mit dans son allocution, l'occasion à profit pour exprimer de chaleureuses paroles de gratitude envers la grande et noble Nation américaine, qui, deux fois en moins de 50 ans, aurait rendu liberté et indépendance à un Luxembourg meurtri.

L'orateur rappela que l'initiative des Luxembourgeois lors des inondations dévastatrices au Missouri notamment, devait être considérée comme un «payement étatsien» d'une très grande dette vis-à-vis des Etats-Unis et de ces magnanimes Citoyens.

On envoya les couleurs des trois Nations impliquées à la cérémonie, aux sons des hymnes nationaux: moments particulièrement poignants. Une section d'honneur de la «87th Infantry Division Reenactors» exécuta le salut d'honneur, avant qu'un nouveau survol par les anciens appareils de l'Air Force ne clôturât la cérémonie officielle au campus.

L'inscription au Mémorial est ainsi libellée: «A Triumph of Courage - Battle of the Bulge - December 16, 1944 - January 25, 1945 - WORLD WAR II, alors que le socle du Monument représente un avis célèbre de Sir Winston CHURCHILL, émis dans le contexte de la Bataille des Ardennes: «This is undoubtedly the greatest American battle of this war, and will, I believe, be regarded as an ever famous American victory».-

Deux sous-officiers luxembourgeois à Mostar

Depuis le 22 décembre 1994, deux sous-officiers luxembourgeois appartenant l'un à la Gendarmerie et l'autre à la Police participent à la mission humanitaire d'un détachement de police de l'Union de l'Europe Occidentale à Mostar en Bosnie-Herzégovine.

La mission de ce détachement de police, auquel participeront à terme quelque 200 membres des forces de police des neuf Etats membres de l'UEO consiste à superviser les forces locales de police, à participer à leur formation et à mettre en pla-

ce l'organisation future d'une force unique et unifiée pour la Ville de Mostar.

Il est à rappeler que cette mission de l'UEO fait partie intégrale de l'administration civile de la Ville de Mostar par l'Union Européenne. Elle a commencé le

17 juillet 1994 et doit durer deux ans. L'administrateur civil en charge est Monsieur Hans Koschnick.

Les 2 sous-officiers luxembourgeois en question seront remplacés en principe après un terme de 7 mois.

Nouveau complexe de cinémas

Le 21 décembre 1994, a été présenté, au cours d'une conférence de presse, en présence de Monsieur Robert Goebbels, Mi-

nistre des Travaux Publics, le projet d'un complexe de cinémas au plateau de Kirchberg.



M. Robert Goebbels lors de la présentation du projet

«Prix Spécial Relations Internationales» à M. Santer

Le 21 décembre 1994, Monsieur Jacques Santer, Premier Ministre, Ministre d'Etat, s'est vu remettre le «Prix Spécial Relations Internationales» pour l'année 1994 par une délégation de l'Association des Anciens Elèves des Sciences Po Strasbourg.

Allocution de Noël et de Nouvel An de Son Altesse Royale le Grand-Duc

Léif Matbiirger,

1994 war d'Joër vun der Erënnerung un t'Libératioun an un dat wat d'Hemecht eis bedeit.

An de Gedenkfeieren hu mir, esou wéi virun 50 Joër, eise Merci vis-a-vis vun eise Befreier gewisen. Bei der Geleënheet hu mir och un t'Affer vun deemools geduecht, an un all déi, déi wéi mir an onser Nationalhym sangen, alles fir d'Hemecht gewoot hun.

Bei der Libératioun hatten mir versprach d'Lektoum vum Dag un eis Kanner a Kanneskanner weider ze gin.

- Fräiheet as keng Selbstverständlechket. Si muss verdéngt a versuergt gin.

- Lëtzebuerg kann als fräit Land nëmme zesummen mat sengen Noperen bestoën.

Bei der Libératioun hue mir och gesot: Niemols méi Krich an Diktatur! Haut, 50 Joër dono, gin nëmme e puer honnert

Kilometer vun eis ewech op e'Neis Mënnsche gepengecht, verdriwwen an ermuerd. Mä et gët awer och en etlech Liichtblécker, t'Fridensbeméiungen tëschent Israël an den arabeschen Länner, Transition vun der Apartheid zur Demokratie an Südafrika, Stabilitéit a Süd-Ost-Asien, t'Fortschrëter vun der Demokratie an der Wirtschaft a Lateinamerika.

Héiheim wëlle mir Lëtzebuerger friddlech mat eisen auslännesche Matbiirger zesummen liewen. Mir schaffen mateneen fir eis Betriber konkurrenzfähig ze halen. Et gëllt an dem Sënn weiderzeschaffen. Mir mussen derzou kommen, e Gläichgewicht tëschent Industrie, Finanzen and Emwëlt zu errechen.

Mä de wirtschaftleche Wuesstem as nët alles. Och d'Kultur spillt am Liéwen eng Roll. 1995 as Lëtzebuerg d'Kulturstadt vun Europa. Mir wëllen, datt sech déi verschiddearten Zivilisatiounen vun Europa bei

eis Rendez-vous gin an mateenen dialogéieren. Et gëllt eis Platz an dem Dialog ze festigen.

Europa as eis Zukunft an de Garant fir eis Onafhängegkeet. D'Berufung vun eise Staatsminister un d'Spëtzt vun der Kommissioun vun der Europäescher Union beweist op e Neis, dat eist Land als gleichwärtigen Partner unerkannt as.

De Grondsteen fir dës Entwëcklung gouf nom Krich mat der Grënnung vun der Héicher Autorität fir Kuel an Stol geluecht. Frankreich an Däitschland sollten zesummen derzou bruecht gin, e Krich fir ëmmer an Europa ze verhënneren. Mir dürfen nët vergiessen, dat t'hapt Ziel vun dem vereenten Europa de Fridden as. Ennert dem Aspekt belicht, waren d'Affer vun de Lëtzebuerger fir d'Hemecht am Krich nët ëmsoss. Deemols hat och de Jonktem e grousst Ziel: Eng Hemecht a Fräiheet a Fridden.

Wan haut déi jonk Generatioun an eiser Wuelstandgesellschaft e Liewen a Fräiheet a Fridden als selbstverständlech emfend, sou as se Geforen ausgesat wéi Emwältzerstéierung, Aids, Drogen, Chomage. Dat erklärt och, virwat besonnesch jong Leit Angscht virun der Zukunft hun. Un eis Elteren as et, fir eise Kanner de Sënn vun Liéwen an t'Liéwensfreed ze vermëttelen. Mir mussen versichen, eis Kanner ze vers-toën an hinnen hëllefen. Dozou gehéiert och, sie ze léieren als responsabel Mën-schen ze handelen wéi déi Generatiounen vidrun. Sie wossten wat se wollten.

Hun eis Kanner haut och e groust Ziel vi-run Aen? Meng Antwërt as jo. Sie hun d'Aufgab, sech fir d'Onofhängegkeet vum Land anzusetzen.

Wëll dat am beschten zesummen mat eisen europäeschen Partner geschéien kann, soll et hiirt Ziel sin beim Opbau vun engem mënschlechen Europa matzehëllefen. Dozou gehéiert och, fir eng gesond Natur a eng proper Ëmwelt anzetriéden, fir sech géint all Sorten vun Drogen ze wieren a sech an den Dengscht vun allen Matbiirger ze stellen.

Mat där Aufgab virun Aen kënnen mer alle-guer mat Optimissem an dat neit Joër kuc-ken.

J'aimerais également m'adresser à tous les étrangers qui vivent et travaillent dans mon pays pour leur exprimer mes vœux cha-leureux pour Noël et le Nouvel An.

Léif Matbiirger,

Iech all wënschen Ech, mat der Grande-Duchesse an eise Kanner a Kannskanner, schéi Feierdeg an e friddlecht neit Joër.

Neijoosch-Usprooch vum Staatsminister Jacques Santer

Méng léif Matbiirger,

Haut op Sylvesterowend, viru genee 50 Joer, hun nach vill Lëtzebuirger gebaangt fir hiirt Liewen, hu sech a Kellereen a Ga-lerie virum Feind verkroch, woren a Ka-zetter, Prisongen, Aarbechts- a Prison-nerlager an der wäiter Friemd age-percht; viru 50 Joer as d'Rundstedt-offensiv an hir entscheidend Phas age-tratt; si huet eis Dierfer an Uertschaften am Osten an am Eisléck getraff an zer-stéiert, éier den Naziregim zesummege-brach as an eis den definitive Fridden, den 8. Mee 1945 secher war.

Och 50 Joer duerno solle mer eis dankbar un all déi erënneren, déi duerch hiren Asaatz an hiirt Engagement, hir Resistenz an all hire Formen bewirkt hun, dat mir haut a Fridden a Fräiheet lieve kënnen.

Mir denke virun allem un d'Alliéiert, a speziell un eis amerikanesch Frënn, déi net gezéckt hun, hirt Liewen op d'Spill ze setzen, fir dat mir vu friemem Joch fräi goufen. Déi 5076 Griewer zu Hamm sollen e liewecht Memorial bleiwen. Si si fir eis eng permanent Verflichtung fir déi Idealer anzetriéden, fir déi si hiirt Liewen op eise Boudem hu misse loos-sen: fir d'Fräiheet, de Fridden an d'Ge-rechtegkeet. As et duerfir net eis Aufgab – och 50 Joer no deene schrecklechen Evenementer – eis Stëmm ëmmer erëm ze erhiewen an ze protestéieren iwerall do an der Welt, wou d'Mënscherechter verletzt gin, wou perséinlech Fräiheeten mat Féiss getrëppelt gin, wou Krich an Ennerdréckung den Doud vun dausende vu Mënscheliwe fuerderen? Och haut dierfe mer net iwërsin an net ënner-schätzen, dat sech nei Kräften entwëc-kelen, déi zum Friemenhaass, Rassismus an Intoleranz féieren; hinne mussen mer

resolut mat all eiser Energie entgéint-wierken. D'Schold un eis Befreier viru 50 Joer verlaangt dat.

D'Joer 1995 wärd och d'Joer vun der UNO sin; ech erwaarden, dat mir eis bei där Geleënheet ëneits op d'Bedeitung an de Wert vun deer Weltorganisatioun besënnen, fir dat se hirer historiescher Auf-gab, e friddlecht Zesummeliewen tëschen fräien an demokratesche Staaten ze er-mëglichen, gerecht ka gin.

Méng léif Matbiirger,

Wat fir e laange Wee hu mer zënter 50 Joer zeréckgeluegt, mee virun allem, wat fir eng déifgräifend Ännerungen an Emschich-tungen huet d'Weltuerdnung an dene les-chten 10 Joer duerchgemaat. Wien hätt na-ch jemools dru geduecht, dat viru knapp 5 Joer de Fall vun der Berliner Mauer eng friddlecht Revolutioun ausléise géng, déi Europa an d'Welt vu Grond op verännere géif. Haut wësse mer, dat duerch déi déif-gräifend Changementer nei Problemer entstane sin, Minoritéiten déi joerzénge-laang ënnerdréckt woren, sichen hir Fräi-heet erëm ze eruieren, Haass a Fana-tismus féieren zu krigëreschen Ausen-ansetzungen, dene mer ohnmächtig géin-tiwerstin; – jee, d'Relatiounen si méi kom-plex a méi schwierig gin an duerfir hees-cht ët, dat Europäesch Eneengungswierk, wat fir eist Land déi längste Period vu Fridden an eiser jéngerer Geschicht ge-séichert huet, weider auszebauen, fir och deenen neien a nach fragilen Demokratien an Ost- an Zentraleuropa – déi historiesch a kulturell gesin zou eis gehéieren – op hi-rem stengege Wee zur sozialer Maart-wirtschaft ze hëllefen. Mir selwer mussen eis als Bierger vun der europäescher Uni-on spiren, déi gemeinsam der selwechter humanistescher Zivilisatioun ugehéieren a déiselwecht Zielsetzung verfollegen. An

deem Geescht begrëissen ech déi Ent-scheidung, déi eis Chamber dëser Deeg an enger selener Eestëmmegkeet geholl huet, fir allen europäesche Bierger an dësem Land e politesch Matwierkungsrecht op Gemengeplang ze gin. Dat as e wesent-leche Schrack op dem Wee zur Verdéi-wung vun eiser europäescher Zesummen-aarbecht.

Jo, d'Welt an Europa hu sech déifgräifend verännert; mee och Lëtzebuerg huet sech déer Entwëcklung net ëntzéie kënnen – daat Land, esou wéi mer et haut kennen, as net méi daat Land, esou wéi et sech nach viru 15 Joer presentéiert huet.

Et wor kee lichte Wee dee mer ageschloen hun; mee mir hu reusséiert, duurch d'soli-darescht Handele vun Iech alleguer. Trotz alle Schwiregkeeten an Ausenanersetzun-gen hu mer zesummen un engem Strack gezun.

Déi grouss Strukturkrisen hu mer iwewer-wonnen. Déif Wonne si geschloe gin; wuel si se mat der Zäit zum gréissten Deel aus-geheelt, mee hir Länzeche wärde blei-wen. Haut steet eist Land wirtschaftlech méi staark do ewéi an der Vergaangenheet, – mee d'Léieren aus der rezenter Ver-gaangenheet dierfe mer net vergiessen. Wa mer zu engem staarken Déngschtleesch-tungssektor erugewuess sin – eis Finanz-plaz as ëmmerhin déi 7. gréisst vun der Welt – da mussen mer eis bewosst bleiwen, dat mer weider eng Industrinatioun bleiwe mussen; zu gläicher Zäit mussen mer versichen Ekonomie an Ekologie an Aklang ze bréngen, dat eng gesond Landwirtschafts-a Wärbaustruktur, e konkurrenzfähigen Handel an en zolidd Handwierk zum so-ziologischen Ausgleich an eise Land bei-droë kënnen.

Iwewer déi statistesch Zuelen ëwech, déi eise Wuelstand an eis sozial Lie-

wensbedéngungen dokumentéieren, dierfe mer nët iwwersin, datt munech strukturell Schwächten nach nët behuewe sin, datt eis Kompetitivitéit vis-à-vis vum Ausland nët däerf an d'Hannerdreiwé kommen, datt och um soziale Plang munech Problemer aus der Entwécklung vun eiser Gesellschaft entstane sin, déi et heescht mat Determinatioun, Mutt a Wäitsicht unzegoën. Sin nët déi 5000 Leit, déi op Sich no enger Aarbecht sin, nët och fir eis eng permanent Interrogatioun fir nei Weër um Arbechtsmaart ze goën? Stellt nët de Fait, datt mer – Gott sei Dank – ëmmer méi aal gin, eis viru nei Problemer, déi nach virun 10-15 Joer nët an deenselwechten Emfank erkannt goufen, – z.B. déi materiell Problemer vun der Finanzéierung vun eise Rentewiesen oder vun der Beschafung vu Pflegeheimer, awer och déi sëllech Suergen vun der Betreiuung vun eisen elere Matbierger, vun éléng- an isoléiertsin?

D'Léisung vun dese Problemer an nach aannere méi, verlaangt en neie Geescht, eng nei Opfaassung vu Solidaritéit an eiser klenger Gesellschaft a muss eis allgemeng gesin, zu Iwerleeunge féieren, déi iwwer dat rengt Materiellt erausgin – besonnesch an enger Zäit, wou ech den Androck hun, datt s'ech en ëmmer méi staarkt korporatistescht Denke breet mécht, daat nët zulescht zu Jalousien a sozialem Naid féiert. Et wir schued, wa mer nët méi amstand wiren, déi Problemer virun deenen eis modern Gesellschaft steet, nët méi gemeinsam an engem echt verstanene Solidaritéitsgefill eraus ze léisen. Zurecht huet de Grand-Duc Chrëschtidaag op déi nei Ploën higewisen, déi graad eise Jonktem an domatt eis Zoukunft of Joeren eraus hypothekéieren. Drogenofhängegkeet, d'Ausbreedung vun Aids, d'Sich no der éischer Aarbechtsplaz, den Doud op der Strooss asw., si se nët an ënnerschiddlecher Form den Ausdrock vun dem Verloscht vu Werter an eiser Gesellschaft, déi mir nët méi ze vermëttle verstin? Misste mer an Zoukunft nët méi

Ustrengeunge maachen – jiddereen op senger Plaz – fir de ganze Mënsch ze verwierklechen – nët nëmme a sänge materielle Fuerderunge, mee awer och a sänge geeschtegen Aspiratiounen? Vläch gët dat europäescht Kulturjoer 1995 eis Geleënheet, verschidde besënnlech Iwwerleeungen heirer unzustellen.

D'Kulturjoer 1995 soll eis nët nëmme munech intressant a spektakulärt Evenement op Lëtzebuerg bréngen, mee awer och d'Geleënheet sin, iwer eis eege kulturell Identitéit nozedenken. Eist Land huet séng eege Plaz an der europäescher an internationaler Gemeinschaft; et ka séng Roll awer nëmme ofsëcheren, wann et och séng eegen Identitéit entfale kann. Vum Staat, dee formal gesin an engem Vertrag 1839 gegrënnt gouf, hu mer eis an deene leschten 155 Joer zou enger Natioun zsummegegweest, déi hiren eegene Charakter, hir eegen Identitéit, hir eege Wuerzelen huet. Eng vun diesen Eigenschaften, wann nët déi stärkst, as déi Gemeinsamkeet, déi Solidaritéit, déi d'Lëtzebuurger an all hire schwéierste Stonnen zum Droe bruecht hun, mat all denen, déi mat hinnen hei am Land hiirt deeglecht Liewe gedeelt hun. Eis kulturell Identitéit kann een also nët verstoën, wann een nët och d'Kulturen vun den Auslänner mat abezitt; dat as d'Egenaart vun eiser Identitéit an déi solle mer fir d'Zoukunft behärzegen.

Méng léif Matbierger,

Et ass ewell fir d'11. Kéier wou ech déi eemoleg Chance hun, als Staatsminister Iech méng Neijoerswënsch ze soen. Et wärt och déi leschte Kéier sin.

Dir kennt déi politesch Emstänn duerch déi d'Staats- a Regierungschefe aus der Europäescher Union mëch eestëmmeg op de Poste vum Kommissiounspräsident geruff hun. Aus héierem Interess fir eist Land konnt ech mëch diesem héckste Posten an der Europäescher Union nët entzéien.

Ech hätt gär mäin drëtt Mandat – fir daat der mer eréischt dee leschte Juni d'Veutraue gin huet – zu Ënn geféiert. Ech hu mech dobäi wuel gefüllt, well ech woussst – egal ewéi eis weltanschaulich oder politesch Usichte woren – datt mer gemeinsam e Wierk opzerrichten haten, wat nei Perspektive fir eis Kanner a Kandskanner soll opmaachen, fir datt och si d'Méiglechkeet kréien, hirt Liewen an engem schéine Lëtzebuurger Land ze maachen. An all méng Regierungsfunktiounen, déi ech ewell zënter 1972 hat – als Finanz-, Aarbechts- a Sozialminister, als Kultur- a Staatsminister – hat ech nëmme eng Ambitioun – aus eise Land e moderne Staat ze maachen – jo e moderne Staat, mee mat enger mënschlecher Dimensioun. Dir hutt mer dobäi gehollef – Dir hutt mir als Mënsch vill bruecht. Ech soen Iech dofir en hartzleche an déifgefillte Merci. Iech, ewéi och eist Land, kann ech a wärd ech ni vergiessen. Wann och vun elo un Europa méng politesch Zoukunft as, Lëtzebuerg as a bleiwt méng Heemecht.

Dem Grand-Duc Jean, mat Deem ech während all dese Joeren eng vertrauensvoll Kollaboratioun hat an Dee mat Dignitéit an Efficacitéit eis Heemecht verkiirpert, gëtt méng respektvoll Unerkennung, – an duerfir erlaabt, wann ech haut den Owend dem Grand-Duc ewéi der Grande-Duchesse Joséphine Charlotte an Hirer grousser a schéiner Familjen, an Ärem Numm, méng oprichtegst Wënsch fir d'Joer 1995 auschwätzen, – an der Hoffnung an Erwaardung, fir datt dat neit Joer e Joer vu Fridden an Gerechtegkeet, e Joer vu Wuelstand a Gléck gët.

Iech alleguer, méng léif Matbierger, wënschen ech fir 1995 alles Guddes, fir datt all déi schéi Virsätz, déi Der op Sylvesterowend huet, an Erfëllung gin.

Iech all eng gudd Gesondheet a Prost Neijoer!

UNESCO: The World Heritage

Notes documentaires

Faint, illegible text in the left margin, likely bleed-through from the reverse side of the page.

Faint, illegible text in the middle column, likely bleed-through from the reverse side of the page.

Faint, illegible text in the right margin, likely bleed-through from the reverse side of the page.

UNESCO World Heritage Sites	UNESCO World Heritage Sites
1. ...	1. ...
2. ...	2. ...
3. ...	3. ...
4. ...	4. ...
5. ...	5. ...
6. ...	6. ...
7. ...	7. ...

Faint, illegible text in the right margin, likely bleed-through from the reverse side of the page.

UNESCO: The World Heritage

Ville de Luxembourg

«Vieux quartiers et fortifications» inscription sur la liste du patrimoine mondial

La convention du patrimoine mondial de 1972

Cadre pour une étude globale
(Biens culturels)

1. HISTORIQUE

1.1 La Convention

La Convention portant sur la protection du patrimoine mondial culturel et naturel (Convention du Patrimoine mondial) a été adoptée par la Conférence Générale de l'UNESCO lors de sa 17^{ème} session, réunie à Paris le 16 novembre 1972. Elle est entrée en application en 1975 après sa ratification par 20 Etats parties. Aujourd'hui (octobre 1993), 138 Etats parties ont ratifié la Convention.

La première réunion du Comité Intergouvernemental pour la Protection du Patrimoine mondial constitué selon les dispositions de l'Article 8 de la Convention, s'est tenue à Paris en 1977 afin de préparer les procédures et directives destinées à la mise en application de la Convention. A l'issue de cette réunion, il a été publié la première édition des Orientations devant guider la mise en oeuvre de la Convention du Patrimoine mondial. Ces Orientations ont été mises à jour régulièrement; la version actuelle date de décembre 1992 bien que certaines modifications aient été apportées et approuvées par le Bureau du Patrimoine mondial réuni à Paris en juin 1993. Ces modifications furent soumises au Comité lors de sa 17^{ème} réunion qui s'est tenue du 6 au 12 décembre 1993 à Cartagena de los Indios (Colombie).

1.2 Analyse de la Liste du Patrimoine mondial

Le premier groupe de sites et de monuments a été inscrit sur la Liste du Patrimoine mondial en 1978 (parmi eux on trouve l'Anse aux Meadows, Canada). Actuellement (octobre 1993), 378 biens sont inscrits sur cette Liste,

276 sur la base de critères culturels, 87 sur la base de critères naturels et 15, dits sites mixtes, sont inscrits sur la base des deux types de critères, culturels et naturels. Ces biens sont situés sur le territoire de 86 Etats parties et sept des biens naturels sont dans deux Etats parties.

Au cours de sa 16^{ème} réunion à Santa Fe, en décembre 1992, le Comité a approuvé les révisions des Orientations prévoyant l'inscription sur la Liste du Patrimoine mondial d'une nouvelle catégorie de biens qualifiée de «paysages culturels». La première proposition d'inscription faisant référence à cette catégorie de biens (Tongariro, Nouvelle Zélande) fut étudiée par le Comité à Cartagena en décembre 1993.

Une analyse de la répartition des inscriptions sur la Liste du Patrimoine mondial de biens culturels et mixtes est présentée au Tableau 1. Sur les 69 Etats parties ayant des biens culturels ou «mixtes» sur leur territoire, 33 % (23) sont européens. Cependant sur les 291 biens culturels ou mixtes, 129 (44 %) sont situés dans des pays européens. Certains pays bénéficient d'un grand nombre d'inscriptions - la

France, dix-neuf - l'Espagne, seize - la Grèce, treize - l'Allemagne et le Royaume-Uni onze chacun. L'Inde est le seul pays non-européen ayant un nombre d'inscriptions comparable (quatorze).

Si les inscriptions européennes sont regroupées avec celles du Maghreb et celles du Proche-Orient qui ont un grand nombre d'affinités, la distorsion de la répartition géographique apparaît de façon encore plus criante avec 62 % des biens situés dans 52 % des Etats parties.

1.3 Création et évolution de la Liste du Patrimoine mondial

Les Orientations posent un certain nombre de principes généraux destinés à orienter la constitution de la Liste du Patrimoine mondial. Le paragraphe 6 (i) précise que la Convention prévoit la protection des biens culturels et naturels considérés comme étant de valeur universelle exceptionnelle. Son but n'est pas de protéger tous les biens importants, de grande valeur ou intérêt, mais seulement un certain nombre des plus exceptionnels d'entre eux dans une perspective internationale.

Tableau 1

Répartition par pays des biens culturels et «mixtes» sur la Liste du Patrimoine mondial (octobre 1993)

Région	nb. de pays	nb. sur Liste PM	% de pays	% sur la Liste
Europe	23	129	33	44
Afrique (Maghreb)	5	27	7	9
Afrique (subsaharienne)	7	15	10	5
Asie (Proche-Orient)	8	26	11	9
Asie (Sud et centre)	6	29	8	10
Asie (Est et Sud-Est)	4	13	6	4
Océanie/Pacifique	1	3	1,5	1
Amérique du Nord	3	20	4,5	7
Amérique centrale et Caraïbes	6	9	9	3
Amérique du Sud	6	20	9	7
TOTAL	69	291	99	99

La procédure pour l'inscription des biens sur la Liste du Patrimoine mondial est clairement établie par la Convention et est explicitée dans les Orientations: «Il appartient à chaque Etat partie à la présente Convention d'identifier et de délimiter les différents biens situés sur son territoire...» (Article 3). En d'autres termes, la prérogative de proposer un bien pour inscription sur la Liste du Patrimoine mondial revient exclusivement aux Etats parties. Les propositions d'inscription présentées par d'autres institutions (organismes internationaux, organisations non-gouvernementales, etc.) ne sont pas recevables et ne seront pas étudiées par le Comité du Patrimoine mondial.

La Convention demande ensuite aux Etats parties de constituer «dans la mesure du possible, un inventaire des biens du patrimoine culturel et naturel situés sur son territoire et susceptible d'être inscrits sur la Liste (du Patrimoine mondial)... Cet inventaire, qui n'est pas considéré comme exhaustif, doit comporter une documentation sur le lieu des biens en question et sur l'intérêt qu'ils présentent» (article 11.1). Ces inventaires, appelés «listes indicatives» sont décrits plus précisément au paragraphe 7 des Orientations. Leur objectif est ainsi précisé: «... permettre au Comité d'évaluer dans le contexte le plus large possible «la valeur universelle exceptionnelle» de chaque bien proposé pour inscription sur la Liste».

Au paragraphe 9 des Orientations, le Comité souligne l'importance du critère de «valeur universelle exceptionnelle» et la nécessité de sélectionner soigneusement les biens. La Convention suggère plus loin que «dans les limites d'une zone géo-culturelle il peut être souhaitable que les Etats parties procèdent à des évaluations comparatives et des propositions d'inscription des biens culturels».

Un examen des listes indicatives à la lumière des exigences détaillées telles qu'elles sont définies dans les Orientations a été réalisé à l'occasion de la réunion du Bureau du Patrimoine mondial à Paris en juin 1993; cet examen a révélé que moins d'un tiers des Etats parties avaient en réalité rempli leurs obligations à cet égard. En conséquence, la décision du Comité «de ne pas prendre en considération les propositions d'inscription de biens culturels, à moins qu'une telle liste de biens culturels n'ait été soumise», (Orientations, paragraphe 7) a été mise en application pour la première fois.

Nul ne sait encore bien dans quelle mesure la proposition de réunions régionales tel que stipulé au paragraphe 9 des Orientations a été suivie d'effets. Deux réunions ont été tenues sous les auspices de l'ICOMOS par les pays du Maghreb. En outre, les quatre pays scandinaves se rencontrent régulièrement pour débattre de leurs propositions d'inscription respec-

tives sur la Liste du Patrimoine mondial et chercher la plus grande harmonie entre elles. L'ICOMOS n'a pas eu connaissance d'autres réunions de cet ordre.

Au cours de ses plus récentes réunions, le Comité a demandé à plusieurs reprises que des études comparatives soient entreprises pour lui permettre d'évaluer et d'envisager l'inscription d'une certaine catégorie de biens culturels sur la Liste du Patrimoine mondial. Ces études comparatives ont, pour la quasi-totalité, été réalisées par l'ICOMOS. Les plus récentes portaient sur les cathédrales gothiques en Europe, les missions jésuites en Amérique latine, les sites pueblo au Mexique et aux Etats-Unis, les villages vernaculaires en Europe centrale et les cimetières. Plusieurs autres études, de portée plus vaste, ont également été lancées par l'ICOMOS en collaboration avec plusieurs organisations non-gouvernementales (cf. 3.4, ci-après).

Il ne faut cependant pas nier que la majorité des sites culturels déjà inscrits sur la Liste du Patrimoine mondial n'ont pas bénéficié de telles études (cette critique ne concerne pas les sites naturels). C'est en tenant compte de ce contexte historique qu'a été entreprise l'étude de faisabilité d'une étude globale structurée des sites et monuments culturels potentiels.

2 RAISON D'ETRE D'UNE ETUDE GLOBALE

2.1 Un patrimoine culturel mondial

La Convention du Patrimoine mondial part du principe qu'il existe un certain nombre de biens culturels dans le monde qui «présentent un intérêt exceptionnel qui nécessite leur préservation en tant qu'élément du patrimoine mondial de l'humanité tout entière» (préambule de la Convention). Les rédacteurs de la Convention étaient parfaitement conscients de l'immense diversité de ce patrimoine, tant culturel que naturel; les définitions très ouvertes qu'ils ont données dans les premiers articles de la Convention en sont la preuve. Les catégories d'éléments du patrimoine culturel précisées à l'article 1 de la Convention sont les suivantes:

– les monuments:

oeuvres architecturales, de sculpture ou de peinture monumentales, éléments ou structures de caractère archéologique, inscriptions, grottes et groupes d'éléments, qui ont une valeur universelle exceptionnelle du point de vue de l'histoire, de l'art ou de la science;

– les ensembles:

groupes de constructions isolées ou réunies, qui, en raison de leur architecture, de leur unité, ou de leur intégration dans le paysage, ont une valeur universelle exceptionnelle du point de vue de l'histoire, de l'art ou de la science;

– les sites:

oeuvres de l'homme ou oeuvres conjuguées de l'homme et de la nature, ainsi que les zones y compris les sites archéologiques qui ont une valeur universelle exceptionnelle du point de vue historique, esthétique, ethnologique ou anthropologique.

Il est intéressant de noter qu'aucune référence n'est faite à une catégorie spécifique de monuments comme par exemple les églises, les temples, les châteaux ou les palais. De même, dans la catégorie «ensembles», il n'est pas précisé s'il s'agit de villes, de villages, de hameaux ou bien d'autres catégories qui auraient un caractère restrictif en raison de sa nature particulière. Le terme «oeuvres conjuguées de l'homme et de la nature» permet une interprétation quasiment infinie.

La très grande largeur de ces définitions a obligé le Comité du Patrimoine mondial, dans les premières années qui ont suivi la mise en application de la Convention, à identifier des critères d'évaluation de la «valeur universelle exceptionnelle»; six critères ont été ainsi définis qui sont appliqués seuls ou combinés entre eux. Ces critères sont précisés au paragraphe 24 des Orientations. Tout bien faisant l'objet d'une proposition d'inscription sur la Liste du Patrimoine mondial devra:

- i soit représenter une réalisation artistique unique, un chef-d'oeuvre de l'esprit créateur de l'homme;
- ii soit avoir exercé une influence considérable pendant une période donnée ou dans une aire culturelle déterminée, sur le développement de l'architecture, des arts monumentaux, planification des villes ou de la création de paysages;
- iii soit apporter un témoignage unique ou du moins exceptionnel sur une civilisation disparue;
- iv soit offrir un exemple éminent d'un type de construction ou d'ensemble architectural illustrant une période historique significative;
- v soit constituer un exemple éminent d'un habitat humain traditionnel, représentatif d'une culture, et devenu vulnérable sous l'effet de mutations irréversibles;
- vi soit être directement et matériellement associé à des événements ou des idées ou croyances ayant une signification universelle exceptionnelle; (le Comité considère que ce critère ne devra justifier une inscription sur la Liste que dans des circonstances exceptionnelles).

Ces critères ont bien supporté l'épreuve du temps quoique, dans une analyse brillante, le précédent coordinateur du Patrimoine mondial de l'ICOMOS ait suggéré qu'après trente ans, il serait peut-être bon de les revoir:

Ces critères ont été retenus pour leur valeur scientifique au terme de longs débats. La grille de sélection qu'ils définissent est-elle satisfaisante? Sont-ils exclusifs de biens insignes ou permettent-ils a contrario la prise en considération de biens de valeur contestable? (Pressouyre 1993,11).

La largeur délibérée des définitions de la Convention a également eu pour résultat d'obliger à une formulation de spécifications plus précises de certaines catégories de biens. Par exemple, il est devenu nécessaire d'identifier certains types distincts d'ensembles de bâtiments urbains (Orientations, paragraphe 27):

- i les villes mortes, témoins archéologiques figés d'un passé révolu...
- ii les cités historiques vivantes qui, par leur nature même, ont été et seront appelées à évoluer sous l'effet de mutations socio-économiques et culturelles...
- iii les villes nouvelles du XX^e siècle qui participent paradoxalement des deux situations précédentes, leur organisation urbaine originale restant très lisible et leur authenticité certaine mais leur avenir étant obéré par une évolution en grande partie incontrôlable.

Les Orientations vont encore plus loin pour ce qui est du deuxième groupe (cités historiques vivantes) au paragraphe 29, elles identifient quatre catégories:

- i celui de villes typiques d'une époque ou d'une culture, conservées dans une quasi-intégrité et que n'a affecté pratiquement aucun développement ultérieur...
- ii celui de villes à caractère évolutif exemplaire ayant conservé, parfois dans le cadre d'un site naturel exceptionnel, une organisation de l'espace et des structures caractéristiques des phases successives de leur histoire...
- iii celui des «centres historiques» recouvrant exactement le périmètre de la ville ancienne, aujourd'hui englobée dans une cité moderne.
- iv celui des secteurs, quartiers ou flots fournissant, même à l'état résiduel, un échantillon cohérent d'une ville historique. En ce cas la zone et les bâtiments concernés doivent témoigner suffisamment de l'ensemble disparu.

La toute nouvelle catégorie des paysages culturels a elle aussi conduit à une catégorisation des éventuels candidats à l'inscription sur la Liste du Patrimoine mondial (Orientations, paragraphe 34 et suivants):

- le paysage clairement défini, conçu et créé intentionnellement par l'homme (paysages de jardins et de parcs, etc.);
- le paysage essentiellement évolutif, subdivisé en deux catégories:
 - un paysage relique (ou fossile);
 - un paysage vivant;
- le paysage culturel associatif.

IX Examen des aspects méthodologiques du suivi concernant l'état de conservation des biens culturels et naturels du patrimoine mondial

IX.1. En présentant le document de travail WHC-93/CONF. 002/4, le Secrétariat a rappelé que lors de sa seizième session tenue à Santa Fé, le Comité du patrimoine mondial avait demandé au Centre de convoquer une réunion d'experts portant sur la méthodologie du suivi. Les conclusions principales de la réunion d'experts qui s'est tenue au «World Conservation Monitoring Centre» (WCMC) à Cambridge (Royaume-Uni), du 1^{er} au 4 novembre 1993, ont été soulignées dans le document de travail. Le rapport de cette réunion a été mis à la disposition du Comité en tant que document d'information (WHC-93/CONF.2/INF.5).

IX.2. Le Secrétariat a insisté sur le fait que ce document est un rapport d'avancement et qu'il reflète la situation actuelle dans un long processus de définition des notions de suivi. Ce processus permet désormais une compréhension plus nette du concept et de la structure d'une méthodologie du suivi. Dans ce contexte, il faut noter qu'on peut distinguer trois types de suivi:

- **Suivi systématique:** processus permanent de suivi de la condition des sites du patrimoine mondial et présentation périodique de rapports sur leur état de conservation;

- **Suivi administratif:** actions de contrôle menées par le Centre pour s'assurer de la mise en oeuvre des recommandations et décisions du Comité du patrimoine mondial et de son Bureau au moment de l'inscription des biens ou ultérieurement.

- **Suivi ad hoc:** présentation de rapports au Bureau et au Comité par le Centre, d'autres secteurs de l'UNESCO et les organes consultatifs sur l'état de conservation de sites spécifiques du patrimoine mondial qui sont menacés. Des rapports ad hoc et des études d'impact sont nécessaires chaque fois que des circonstances exceptionnelles se produisent ou que des travaux prévus peuvent avoir une incidence possible sur l'état de conservation des sites.

En ce qui concerne le suivi systématique, le Secrétariat a insisté sur le fait que, dans l'esprit de la Convention, les Etats parties ont la responsabilité fondamentale de mettre en place des dispositions pour le suivi sur les sites, en tant que partie intégrante de la conservation et de l'administration quotidiennes des sites. Ce système de soumission de rapports devrait être non seulement réservé aux directeurs de sites et aux autorités nationales, mais il devrait aussi permettre d'améliorer l'assistance et la prise de décisions relatives au patrimoine mondial. Afin d'optimiser les résultats du suivi systématique, il est recommandé que ce suivi soit mis en oeuvre à l'échelle régionale ou nationale. Pour chaque programme national ou régional, les partenaires appropriés seront identifiés et la structure de suivi déjà établie sera révisée et, si nécessaire, adaptée aux conditions particulières de la région.

Organisation des nations unies pour l'éducation, la science et la culture

Convention concernant la protection du Patrimoine mondial culturel et naturel

Comité du Patrimoine mondial

dix-septième session

Carthagène

Colombie - 6-11 décembre 1993

1000 ans en 100 minutes

Le Service des Sites et Monuments nationaux (SSMN), chargé de la sauvegarde du patrimoine national, se propose de mettre en valeur les vestiges architecturaux militaires situés sur le territoire de la Ville de Luxembourg, ceci plus précisément entre le Bock et le plateau du Rham. En vue de l'événement Luxembourg, Ville Européenne de la culture en 1995, les démarches préparatives du SSMN s'appuient sur les experts et archéologues luxembourgeois, sur les institutions européennes ainsi que sur les compétences de plusieurs experts étrangers. La valorisation du site est partiellement financée par la DG XIII de Bruxelles, par un sponsor privé tandis que la majeure partie du financement revient au Fonds des Monuments Historiques.

L'itinéraire touristique appelé d'après de duc Wenceslas II de Luxembourg (1361-1419), roi de Bohême, est un circuit culturel dans le temps et dans l'espace, qui relie la ville haute et la ville basse: il s'intègre dans un des programmes des Itinéraires culturels du Conseil de l'Europe.

Trois experts, des archéologues - historiens suisse, français et belge, et deux experts du Conseil de l'Europe ont rigoureusement suivi le déroulement des travaux de restauration et de reconstruction.

La mise en valeur de la forteresse se déroule ainsi suivant les critères de la Charte de Venise: «s'arrêter avec la restauration où l'hypothèse commence».

Les reconstructions partielles, nécessaires pour refléter la réalité historique, mais aussi pour consolider les vestiges *in situ*, s'appuient sur les résultats des fouilles archéologiques, sur la photogrammétrie, sur la dendrochronologie, sur l'iconographie et sur les photographies d'avant 1867, ainsi que sur une cartographie partiellement redécouverte à l'étranger.

Toutes les parties reconstruites sont identifiables par des moyens optiques.

Libellé du comité UNESCO

«Les vieux quartiers et les fortifications de la ville de Luxembourg montrent, dans un environnement naturel saisissant, des vestiges impressionnants de l'ancienne cité. Luxembourg, dont la fondation date de 963, a joué un rôle important dans l'histoire européenne, des siècles durant».

18^e session du comité pour le patrimoine mondial, réuni du 12 au 17 décembre 1994 à Phuket en Thaïlande

TABLEAU SYNOPTIQUE

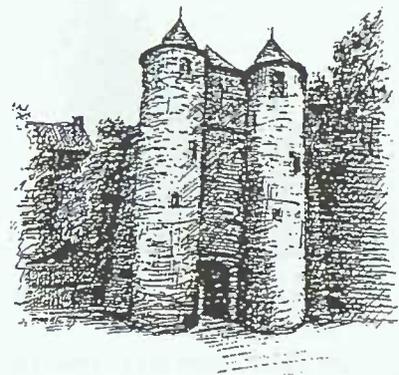
Quelques dates repères de l'histoire du pays et de la forteresse de Luxembourg

Vers 963	Sigefroid acquiert le rocher du Bock et y érige un château-fort
1180-1200	Construction de la 2 ^e enceinte
1354	Le comté de Luxembourg est élevé au rang de Duché
15 ^e siècle	Construction d'une partie de la 3 ^e enceinte avec intégration de la ville basse du Grund dans le système défensif de la ville.
Nov. 1443	La Ville de Luxembourg est prise par les Bourguignons
1477	Le Duché de Luxembourg devient habsbourgeois
1555	Le Duché devient espagnol
1659	Premier démembrement du territoire luxembourgeois. Par le traité des Pyrénées le Luxembourg doit céder à la France le Sud du Duché avec les villes de Thionville, Damvillers, Marville, Montmédy et Yvois (Carignan)
déc. 1683	Bombardement de la ville par les troupes de Louis XIV
28/4-4/6/1684	Siège et prise de la ville par les troupes françaises
1684-1697	Souveraineté française
1698-1715	Espagnols et Français exercent successivement le pouvoir au Duché
1715-1795	Souveraineté autrichienne
1795-1814	Souveraineté française
1815	Deuxième démembrement. Par le traité de Vienne, la Prusse obtient les territoires luxembourgeois situés à l'Est d'une ligne fluviale constituée par la Moselle, la Sûre et l'Our: il s'agit des régions de Neuerbourg, Bitbourg et Dudeldorf, de St-Vith et de Schleiden
	Le Duché devient Grand-Duché et membre de la Confédération Germanique. La ville devient forteresse fédérale avec garnison prussienne
1839	Troisième et dernier démembrement. Le territoire luxembourgeois est partagé en deux. La partie occidentale, le Luxembourg belge, formera désormais une province du Royaume de Belgique. Le Grand-Duché de Luxembourg devient un Etat indépendant avec la ville de Luxembourg comme capitale.
1867	Le traité de Londres stipule, en ce qui concerne le Grand-Duché, la neutralité perpétuelle et désarmée c'est-à-dire le départ de la garnison et le démantèlement de la forteresse.

A défaut de sources historiques, des éléments contemporains, entre autres le fer et le béton, sont utilisés pour marquer l'intervention de notre époque. L'histoire de l'architecture militaire entre le Bock et le Rham sera encadrée sur le plan didactique par deux programmes audio-visuels (l'un au Bock, l'autre dans la tour Jacob), par 10 photopoints, par 3 foyers musicaux ainsi que par des panneaux explicatifs.

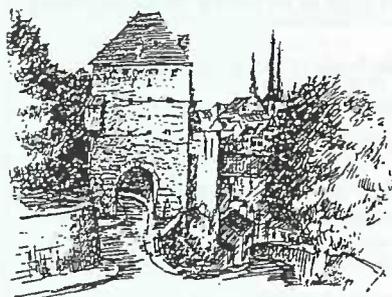
Un circuit «nature» côtoie le circuit culturel par le moyen de deux jardins et de 15 niches écologiques composées de plantes locales.

Un exemple de la continuité des constructions défensives dans la ville de Luxembourg durant sept siècles.



Cet héritage intéressant qui remonte au Moyen Age, composé d'une tour carrée centrale avec une porte en segment d'arc

brisé ainsi que de deux tours flanquantes, se situe entre le Marché-aux-Poissons et le faubourg du Pfaffenthal. Elle fait partie de la 2^e enceinte construite vers 1200.



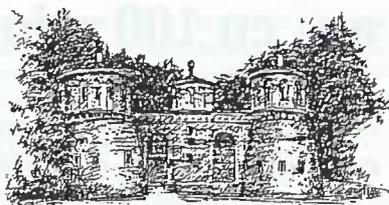
Située en bordure du plateau du Rham, sur l'ancienne route de Trèves, cette porte est munie d'une bretèche et fait partie du mur de Wenceslas construit au XV^e siècle.



Cette porte massive et carrée munie de créneaux et de merlons protège la ville haute du côté de la montée du Grund. Elle a été construite en 1632, par les Espagnols.



La porte d'Eich, construite en 1684, par Vauban constitue la clôture du Pfaffenthal. La tour à machicoulis et à meurtrières possédait un pont-levis qui assurait la fermeture de la porte.



L'arrière du réduit du Fort Thüngen avec ses trois tours tournées vers la vallée de l'Alzette. Cette construction a été réalisée par les Autrichiens en 1732 et achevée par les Prussiens au milieu du XIX^e siècle.



Un des plus récents éléments fortifiés de Luxembourg, avant le démantèlement de 1867, la tour Malakoff, construite entre 1860 et 1861 par les Prussiens, se trouve dans la vallée entre le Fort Thüngen et le Fort du Parc.

IDENTIFICATION

Description et inventaire

Secteur I: Zone proposée pour l'inscription

La zone proposée comprend trois ensembles de la Ville de Luxembourg. Il s'agit des quartiers anciens de la ville, du quartier gouvernemental et de la cathédrale Notre-Dame ainsi que de la ville basse du Grund et du plateau du Rham. Pour faciliter la lecture de la description du secteur à protéger, il est préférable, car plus aisé, d'organiser la description du secteur en question autour de ces trois ensembles bien définis.

I) LES QUARTIERS ANCIENS DE LA VILLE DE LUXEMBOURG

Périmètre

La zone proposée pour l'inscription comprend les quartiers anciens délimités par le rocher du Bock, la rue du Fossé, la place de Clairefontaine, la rue du Saint-Esprit, le chemin de la Corniche, le boulevard Victor Thorn, la rue du Nord et une partie de la Côte d'Eich.

Cette partie constitue le berceau de la Ville de Luxembourg. En effet, c'est à

partir du promontoire rocheux du Bock, où s'établit la première famille comtale, vers 963 que le bourg castral Lucilinburhuc se développa en s'étendant vers l'ouest. Vers la fin du XII^e siècle, la construction d'une enceinte urbaine fut entreprise. Cette enceinte engloba les quartiers cités ci-devant qui constituaient le territoire de la ville vers cette époque. Donc, le périmètre ici en question comprend à la fois le site castral des fondateurs de la Maison de Luxembourg et les territoires des premiers noyaux d'habitat de la Ville de Luxembourg.

Description du secteur concerné

Dans le secteur des quartiers anciens est située une série de biens architecturaux de première importance en ce qui concerne l'histoire, le développement et l'identité de la Ville de Luxembourg.

II) LE QUARTIER GOUVERNEMENTAL ET LA CATHÉDRALE NOTRE-DAME

Périmètre

La zone proposée comprend les constructions et bâtiments délimités par la Place Guillaume II, une partie de la rue Notre-Dame, la rue de l'ancien Athénée, une partie du boulevard Roosevelt et le plateau du Saint-Esprit.

Description du secteur concerné

Les bâtiments situés dans le quartier gouvernemental sont à classer parmi les plus belles constructions que compte la Ville de Luxembourg.

III) LA VILLE BASSE DU GRUND ET LE PLATEAU DU RHAM

Périmètre

La zone proposée pour l'inscription comprend la ville basse du Grund et le plateau du Rham dans son ensemble. Cette zone est délimitée au nord par le rocher du Bock, à l'est par le mur dit de Wenceslas (partie intégrante de la troisième enceinte urbaine) et au sud par le plateau du Saint-Esprit. A l'ouest, c'est la ville haute, avec chemin de la Corniche, qui fixe les limites du secteur concerné.

Des fouilles archéologiques, entreprises depuis 1990 et qui sont toujours en cours, ont montré que les zones du Grund et du Rham étaient déjà peuplées nettement avant 963, date à laquelle le comte Sigefroid devint propriétaire du promontoire rocheux du Bock. Des céramiques ainsi que des pièces de monnaie attestent une présence humaine dès le IV^e siècle ap. J.-C.

D'après des textes et des sources archéologiques, c'est à partir des VIII^e et IX^e siècles que se développa une véritable vie économique dans la vallée de l'Alzette.

Ainsi, d'après nos connaissances actuelles, c'est au Grund et au Rham, plus

qu'en tout autre lieu de la ville, que nous trouvons en plein terrain historique et que sont enfouies les racines de l'histoire de l'habitat de la Ville de Luxembourg.

Description du secteur concerné

Le secteur de la ville basse du Grund et du plateau du Rham constitue non seulement un endroit de premier choix quant à l'histoire de l'habitat de la Ville de Luxembourg, mais présente un nombre considérable de biens historiques enrichissant le patrimoine et l'identité architecturale de la ville.

Secteur II: zone tampon

La zone tampon proposée par le Service des Sites et Monuments nationaux correspond aux autres secteurs protégés définis par le projet d'aménagement constituée en quelque sorte l'enveloppe du secteur proposé. Pour faciliter la lecture de cette description, il est utile de diviser l'ensemble de la zone tampon en deux sous-ensembles, à savoir: les villes basses Pfaffenthal et Clausen avec le plateau du Kirchberg ainsi que la ville haute et quelques quartiers du plateau Bourbon.

I) LA VILLE HAUTE ET LE PLATEAU BOURBON

Périmètre

Au nord et à l'ouest, la zone tampon comprend une partie de la ville haute. Celle-ci est délimitée par la place de Bruxelles, une partie de la rue Notre-Dame, la rue Aldringen, la rue des Bains, une partie de l'avenue Pescatore et de la côte d'Eich.

Au sud et à l'ouest, la zone concernée comprend certains quartiers du plateau Bourbon (secteur de la Gare) qui sont délimités par une partie du boulevard d'Avranches et du boulevard de la Pétrusse, la rue du Fort-Elisabeth, la place de Paris, la rue Zithe et enfin le pont Adolphe qui aboutit à nouveau sur la place de Bruxelles.

Description du secteur concerné

Les parties de la ville haute et du plateau Bourbon, intégrées dans la zone tampon, sont parsemées d'ouvrages et de bâtiments remarquables d'un point de vue architectural et historique. Il s'agit de biens architecturaux qui font partie intégrante du patrimoine urbain de la Ville de Luxembourg.

II) LES FAUBOURGS PFAFFENTHAL ET CLAUSEN

Périmètre

A l'est et au nord-est, la zone tampon comprend certaines parties des villes basses de Pfaffenthal et de Clausen. Cette zone est délimitée par les deux tours Vauban au Pfaffenthal; les Forts Bas- et Haut-Grünwald et le Fort Thüngen sur le plateau du Kirchberg; la rue Malakoff,

une partie de la rue de Clausen et la rue de la Tour Jacob à Clausen. De là, le tracé de la zone tampon longe le plateau du Rham pour enfin descendre dans la vallée de l'Alzette.

Description du secteur concerné

A côté de l'aspect faubourien, c'est-à-dire les ruelles étroites, les maisons exiguës, les bistrotts populaires et les petits commerces, les faubourgs du Pfaffenthal et de Clausen présentent encore certains aspects du passé militaire de la Ville de Luxembourg, en l'occurrence les vestiges du front du Grünwald, front qui devait défendre le nord et le nord-est de la ville.

Le circuit 1000 ans en 100 minutes, un itinéraire culturel dans le temps et dans l'espace a été admis par le Conseil de l'Europe comme itinéraire culturel exemplaire (1^{er} décembre 1994)

L'itinéraire culturel WENCESLAS

L'itinéraire Wenceslas se propose de parcourir une partie de la Ville de Luxembourg avec le but de faire découvrir aux visiteurs mille ans d'histoire d'une ville et d'une communauté humaine, situées au coeur de l'Europe. Le tracé a été choisi à la fois en fonction de la valeur architecturale et de l'importance historique des éléments constitutifs du circuit.

Pour accompagner le visiteur dans cette démarche didactique et pour lui fournir des informations supplémentaires, une série de panneaux explicatifs est répartie à divers endroits de l'itinéraire. De même l'itinéraire comprend deux programmes audiovisuels. Le premier, situé dans la crypte archéologique du Bock, a pour but de retracer l'histoire de l'installation du comte Sigefroid sur le promontoire rocheux du Bock. L'autre spectacle audiovisuel, installé dans la tour Jacob, se propose d'expliquer le développement général et les fonctions universelles de l'enceinte urbaine au Moyen Age. Les deux audiovisuels - l'un concret, l'autre général- ont pour but d'éclairer un aspect de l'histoire médiévale de la Ville de Luxembourg.

* Quelques réflexions préliminaires

Dans une ville comme Luxembourg, les intentions esthétiques, la volonté de faire de l'art pour l'art, de créer des chefs-d'oeuvre rien que pour le prestige, sont rares. Puisque les intentions étaient plutôt

de l'ordre militaire, la ville présente un degré élevé de fonctionnalité et une certaine sobriété esthétique.

A Luxembourg, ce sont souvent les expériences ainsi que la superposition des différentes occupations militaires et de leurs expressions particulières, accumulées au cours des siècles, qui ont marqué profondément l'urbanisme, produit de l'esprit et de la main de l'homme.

Par conséquent, en ce qui concerne la Ville de Luxembourg, nous avons à faire à un long processus d'adaptation qui est le fruit d'une collectivité mi-militaire, mi-bourgeoise dans l'espace et d'une société stratifiée dans le temps. Nous sommes en présence d'une oeuvre globale, d'un monument collectif, dont la qualité se retrouve plutôt dans l'ensemble que dans le détail, où la valeur réside avant tout dans l'enlacement de la topographie, de la géologie et de l'urbanisme.

Il est certain que la fonction n'opprime pas la vision de la beauté, elle s'y associe. Ainsi, pour le site de Luxembourg, on peut parler de l'heureuse association de la fonction et de la beauté... dans leur interdépendance. «Maudit soit celui qui pour la première fois sépara le beau de l'utile», dit Socrate et selon Périclès, nous trouvons ici l'occasion «d'aimer la beauté dans sa simplicité».

* L'itinéraire culturel

L'itinéraire Wenceslas, à proprement parler, est un voyage dans le temps et dans l'espace à travers les plus anciennes parties de la Ville de Luxembourg.

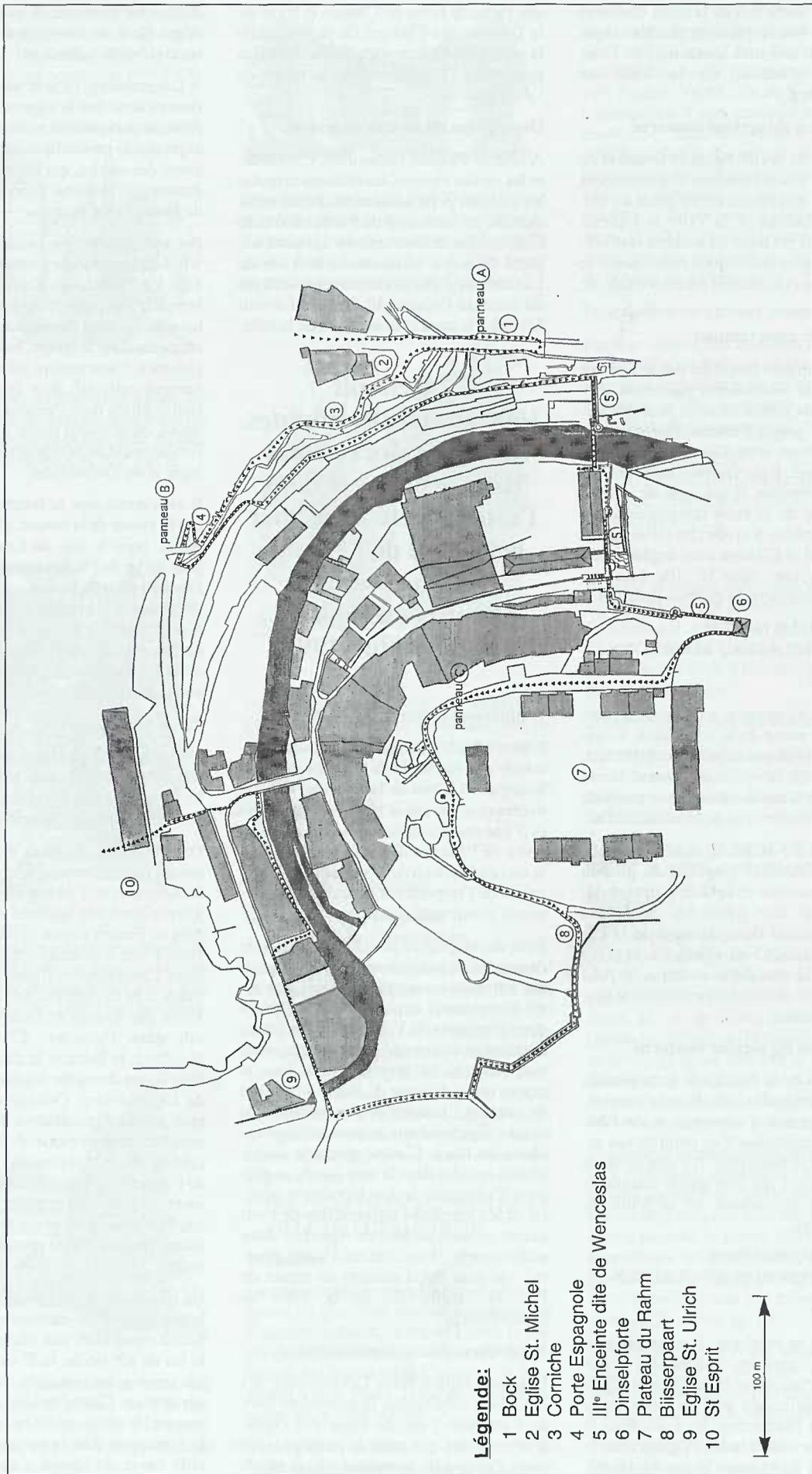
Dans le temps, le circuit Wenceslas commence en 963, lorsque le comte Sigefroid échangea avec l'Abbaye St-Maximin de Trèves quelques hectares de terre situés près de Feulen contre le rocher du Bock. Dans l'acte d'échange, charte qui officialisait l'acquisition, figurait pour la première fois la mention de Lucilinburhuc. Voilà que le nom de Luxembourg apparaît dans l'histoire. C'est ainsi que Sigefroid, le Bock et la date de 963 vont faire figure de mythe fondateur de la Ville de Luxembourg. Quelques années plus tard, ce fut l'installation de l'église paroissiale du bourg castral. Elle fut consacrée en 987 et était située à l'emplacement de l'actuelle église St-Michel. Dès ce moment, le pouvoir temporel et le pouvoir spirituel étaient en place et l'histoire politique du petit comté pouvait prendre son cours.

De l'évolution et de l'expansion de la ville témoignent les enceintes urbaines qui furent construites aux siècles suivants. A la fin du 12^e siècle, la 2^e enceinte fut érigée comme en témoigne une tour carrée sur la place Clairefontaine. Au 14^e et surtout au 15^e siècle, ce fut la construction de la 3^e enceinte dont la partie qui protégea la ville basse du Grund s'appelle mur de

1995 - LUXEMBOURG, VILLE EUROPEENNE DE LA CULTURE
 UN ITINERAIRE DU CONSEIL DE L'EUROPE

1000 Jahre in 100 Minuten
 1000 ans en 100 minutes

* CIRCUIT «WENZEL»



Légende:

- 1 Bock
- 2 Eglise St. Michel
- 3 Corniche
- 4 Porte Espagnole
- 5 II^e Enceinte dite de Wenceslas
- 6 Dinselpforte
- 7 Plateau du Rahm
- 8 Blisserpaart
- 9 Eglise St. Ulrich
- 10 St Esprit

100 m

Ministère des Affaires Culturelles - Service des Sites et Monuments Nationaux
 Date 03/11/94 - échelle: 1/1000

Dessin: BECKER & DANSART

Wenceslas. Ce mur, avec ses tours et portes d'entrée, existe toujours et constitue un des éléments de choix de l'itinéraire culturel, raison d'ailleurs pour laquelle il porte son nom.

L'époque moderne nous a laissé des témoignages architecturaux encore plus significatifs.

Dans la vallée de l'Alzette sont situés les restes de l'écluse du Grund, construction impressionnante destinée à inonder la vallée en amont de la ville. Sur le plateau du Rahm se trouvent 5 casernes militaires construites au 17^e et au 19^e siècles. Le plateau du St-Esprit, quant à lui, est le lieu d'implantation d'une autre caserne militaire (17^e s.), de plusieurs bastions d'une citadelle (17^e s.) et d'un hôpital militaire (19^e s.).

Tout cet ensemble, qui s'était constitué durant une période de 10 siècles, témoigne, d'une manière exemplaire, du passé militaire de la Ville de Luxembourg laquelle abrite ainsi une variété surprenante de vestiges à vocation militaire (bastions, casernes, portes...) On peut même

avancer l'idée que la Ville de Luxembourg a su préserver un échantillonnage de constructions militaires de toutes catégories susceptibles de pouvoir servir de source référentielle à d'autres sites similaires.

Dans l'espace, l'itinéraire culturel offre une diversité topographique non moins surprenante. Il met en évidence le lien qui existe entre les données de la topographie d'un site et le tissu urbain qui s'y développe, c'est-à-dire entre l'interaction de l'homme et de son environnement naturel.

Le promontoire rocheux du Bock, choisi par Sigefroid pour construire son château, est un site d'une grande valeur stratégique. Il est entouré de trois côtés par la vallée profonde de l'Alzette et n'est ouvert que vers l'ouest. L'endroit était facile à défendre. Renforcé par la main de l'homme, il pouvait devenir un ensemble fortifié redoutable et imposant.

Face au Bock, le plateau du Rham qui a été, avec le faubourg du Grund, intégré

dans le système défensif de la ville dès le 15^e s. Un peu plus au sud, se trouve le plateau du St-Esprit qui domine majestueusement à la fois la vallée de l'Alzette et la vallée de la Pétrusse. Il a joué un rôle stratégique important dans la conception architecturo-militaire de la ville.

Ces quelques exemples nous amènent à dire que la topographie accidentée du lieu a prédestiné le site de la ville à des fins militaires lesquelles, à leur tour, ont vivement influencé l'urbanisme général de Luxembourg.

Le double aspect espace-temps constitue en quelque sorte le fil conducteur de cet itinéraire culturel. Il est en permanence présent et palpable pour le visiteur qui, en 100 minutes parcourt mille ans d'histoire mouvementée et passionnante.

Luc Diederich
Historien

SECURITE SOCIALE

Aperçu global sur la protection sociale au Luxembourg

I. Les dépenses et les recettes au Luxembourg

1. Le cadre statistique

Les interventions à caractère social sont nombreuses et variées et elles semblent absorber annuellement une part plus importante des richesses nationales. A une époque marquée par des mutations profondes et par une ouverture plus grande des frontières nationales, l'expansion des dépenses de protection sociale provoque des discussions animées de la part des acteurs de la vie publique, des prestataires de soins et des assurés et traduit une préoccupation réelle pour garantir la pérennité du système de protection mis en place sans qu'une part accrue de la richesse nationale ne soit consacrée à son financement.

L'évolution mérite d'être analysée tant au niveau national qu'international au moyen d'un cadre statistique commun aux pays concernés. Le besoin de mesurer cet effort social de la nation pour suivre son évolution et de le comparer dans le temps et dans l'espace, a amené

les pays membres de la Communauté Européenne à charger l'Office Statistique des Communautés Européennes (OSCE) d'élaborer un système de statistiques de la protection sociale (SESPROS) qui se propose de donner un aperçu global de tous les transferts sociaux comprenant outre la sécurité sociale, l'assistance sociale et l'aide sociale. Le cadre imposé garantit une comparaison des divers systèmes de protection sociale appliqués sans tenir compte de l'organisation, centralisée ou décentralisée ni des sources de financement (impôt ou cotisations). Ces statistiques se réfèrent aux dépenses et aux recettes courantes hors dépenses d'investissement ou dépenses en capital.

Les dépenses et les recettes courantes, qui n'incluent pas les prélèvements ni les dotations aux provisions et aux réserves sont établies selon une double classification à savoir, d'une part, selon les fonctions de risque ou les sources de financement, et d'autre part, selon les types de régimes en cause.

Dans la comparaison des dépenses de protection sociale avec le produit intérieur brut (PIB), il faut attirer l'attention sur une

spécificité luxembourgeoise qui consiste à établir une version nationale du PIB qui ne coïncide pas avec celle établie en conformité avec le nouveau système européen de comptabilité nationale (SEC). Dans la version nationale, la majorité des services bancaires sont imputés comme des exportations de services avec effet sur le PIB, alors que dans la version SEC, l'activité des banques a un caractère essentiellement «intermédiaire» et ne contribue pas à la croissance du PIB. Le PIB établi selon la version nationale dépasse largement le PIB établi selon le SEC, ce qui se traduit également sur le poids relatif de la protection sociale selon la référence utilisée.

2. La part de la protection sociale dans le PIB

En 1993 les dépenses de protection sociale, hors opérations de transferts entre les institutions et gestions, atteignent 107,6 milliards de francs et représentent 27,3% du PIB (version nationale). Le prélèvement effectué pour couvrir ces dépenses s'élève à 117,2 milliards de francs (29,7% du PIB) et dépasse donc les dépenses courantes de 9,6 milliards de

Année	Dépenses courantes		Recettes courantes	
	en mio. de francs	en % du PIB	en mio. de francs	en % du PIB
1970	8 837	15,7%	9 842	17,5%
1975	19 405	20,5%	21 068	22,2%
1980	35 179	23,6%	37 371	25,0%
1985	52 290	22,3%	57 838	24,6%
1990	77 916	23,3%	89 872	26,8%
1991	88 018	24,7%	95 835	26,8%
1992	95 356	25,0%	106 122	28,1%
1993	107 557	27,3%	117 193	29,7%

francs. Cet excédent, en retrait de 2,1 milliards par rapport à 1992 peut encore être qualifié d'exceptionnel comparé aux résultats des années précédentes. Tout au long des vingt dernières années, les recettes ont dépassé les dépenses courantes de sorte que certains régimes, dont notamment le régime contributif de l'assurance pension, et, dans une moindre mesure, l'assurance accident et le régime des prestations familiales, ont pu accumuler des réserves notables.

L'examen de l'évolution des recettes et dépenses au cours des vingt dernières années permet de distinguer trois phases: une première période commençant en 1970 se caractérise par l'expansion fulgurante des dépenses, avec une crête de 25% du PIB en 1982 suivie d'une période marquée par l'effort de juguler cette augmentation, de sorte que la part des dépenses de protection sociale dans la richesse nationale s'est maintenue autour de 24%. Au cours des années 1990 à 1993 par contre, où il est prévisible que le PIB augmentera de plus de 18% en valeur, les dépenses ont accentué leur mouvement à la hausse et atteignent en 1993 avec 28,3% du PIB, un niveau jamais atteint jusqu'alors.

Les recettes ont accompagné le mouvement à la hausse de façon automatique si les dispositions de financement prévoyaient une participation directe de l'Etat dans certaines prestations, ou bien ont accentué le mouvement grâce à l'effet combiné de la progression du niveau de l'emploi, des rémunérations et encore de l'augmentation de 0,3% du taux de cotisation pour l'assurance maladie-maternité à partir du 1^{er} août 1992.

3. Les dépenses de protection sociale

Les dépenses courantes hors transferts entre gestions sont constituées à raison de 96,5% de prestations, les frais de fonctionnement et les dépenses diverses se limitent en moyenne à 3,5%.

L'expansion des transferts sociaux au cours des années soixante-dix est essentiellement imputable aux prestations de maladie, qui passent de 2,6% du PIB en 1970 à 5,3% en 1980 et au groupe des fonctions relevant des pensions (vieillesse, invalidité, survie) avec 9,2% du PIB en 1970 et 13,9% en 1980; cette tendance s'est cependant stabilisée au cours des années quatre-vingt (voir tableau 2).

La fonction vieillesse a connu une augmentation plus sensible au début de la décennie quatre-vingt due aux répercussions du coût du régime de préretraite créé en faveur du secteur de la sidérurgie que la crise a frappé de plein fouet.

L'évolution des prestations au cours des années 1990 à 1993 est marquée d'abord par la hausse substantielle des dépenses en faveur de la famille passant de 2,5% du PIB en 1990 à 3,3% en 1993 suite aux améliorations apportées aux conditions d'attribution de l'allocation de rentrée scolaire et de l'allocation d'éducation. Les prestations vieillesse et survie continuent aussi à progresser et 12,3% du PIB leur sont consacrés en 1993 contre 10,4% en 1990, en conséquence de la réforme intervenue dans le domaine du régime de pension du secteur privé et dans une moindre mesure de l'application des dispositions sur la préretraite. Par ailleurs l'augmentation des sommes affectées à la fonction maladie se confirme et 6,5% du PIB y sont consacrés en 1993 contre 5,5% en 1990 après que les dépenses avaient été maintenues autour de 5,3% du PIB durant les années quatre-vingt.

L'intensité des augmentations est confirmée partiellement par le tableau qui retrace les prestations en pour cent du total.

Fonctions	1970	1980	1990	1992	1993
Maladie	2,6	5,3	5,5	5,9	6,5
Invalidité, infirmité	1,7	2,9	2,7	2,8	3,0
Accidents de travail et maladies professionnelles	1,0	0,9	0,7	0,8	0,8
Vieillesse, survie	7,5	11,0	10,4	11,7	12,3
Maternité, famille	1,8	2,1	2,5	2,7	3,3
Chômage, placement	0,0	0,4	0,2	0,2	0,3
Logement, divers	0,1	0,0	0,3	0,1	0,1
Total	14,7	22,8	22,3	24,1	26,3

Fonctions	1970	1980	1990	1992	1993
Maladie	17,7	23,6	24,5	24,4	24,8
Invalidité, infirmité	11,9	12,8	12,3	11,7	11,6
Accidents de travail et maladies professionnelles	7,1	4,0	3,2	3,2	3,0
Vieillesse, survie	50,9	48,1	46,8	48,4	46,9
Maternité, famille	12,1	9,3	11,2	11,1	12,5
Chômage, placement	0,0	2,0	0,8	0,8	1,0
Logement, divers	0,4	0,2	1,4	0,4	0,2
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

En 1993 la répartition est influencée par l'expansion importante en faveur des fonctions famille et la maladie accompagnée en premier lieu par un ralentissement du rythme de progression des prestations en faveur de l'invalidité dont la part revient à 11,5% en 1993 en raison de l'extinction de l'allocation spéciale d'invalidité créée pour l'année 1983; en second lieu l'indemnisation des accidents et des maladies d'origine professionnelle voit sa part encore diminuer et atteindre 3% du total en 1993; ce montant atteignait encore 7,1% en 1970.

La dernière rubrique du tableau 2 regroupe les fonctions logement et divers. Le poste avait augmenté fortement en 1990 par suite des dispositions inscrites dans la loi de 1989 sur la coordination des régimes de pension et concernant le transfert de cotisations à un régime de pension international pour le compte de personnes affiliées au cours de leur carrière à un régime de pension luxembourgeois. Depuis, le poste renferme les prestations en faveur du logement et le montant inscrit reflète les efforts des pouvoirs publics dans le seul domaine du logement locatif, puisque la méthodologie de l'enquête écarte les dépenses et subventions accordées pour l'acquisition et la construction de logements.

L'assurance pension contributive occupe toujours une part prépondérante avec 40,7 milliards de francs de prestations en progression de 10,9% par rapport à l'année précédente contre 5,1% pour les régimes statutaires du secteur public qui voient leurs prestations passer à 13,8 milliards de francs. Parmi les dépenses de l'assurance maladie-maternité la hausse des prestations en espèces est plus modérée avec 6% tandis que la prise en charge des soins médicaux accuse une progression de 16,3%. Les prestations familiales enregistrent la plus forte augmentation avec 34,4% pour atteindre 9 670 millions de francs en 1993.

N'oublions cependant pas de porter l'attention sur les prestations virées à l'étranger qui atteignent 11,8 milliards de francs en hausse de 13% et représentent 15% des prestations de sécurité sociale. En haut de la liste figure l'assurance pension contributive avec 5,4 milliards de francs en progression de 12,6% sur 1992 suivie par l'assurance maladie (4,2 milliards de francs) et par les allocations familiales (1,5 milliards de francs).

4. Les sources de financement de la protection sociale

Les recettes atteignent 117 193 millions de francs en progression de 9,4% par rapport à 1992. Les recettes globales et l'assurance maladie augmentent de 3,8% en 1993. Si les cotisations sont encore en progression de 10,3% par suite du relèvement du taux de 0,3% en août 1992 les contributions publiques par contre s'élèvent à 9 728 millions de francs contre 10

183 millions en 1992 soit une régression de 4,4%. Il y a lieu de signaler cependant que le montant de 10 183 millions de francs en 1992 comprenait une contribution unique de 1 444 millions de francs en exécution de la loi réforme de l'assurance maladie-maternité destinée à résorber le déficit cumulé de la branche à fin 1992. La progression entre ces deux années, sur base des montants comparables atteindrait 11%. Quant à l'assurance pension du régime contributif les recettes grimpent de 8,1%, sous l'impulsion de l'expansion des

salaires cotisables et de l'emploi intérieur. Finalement la croissance des recettes est attribuable à la participation accrue de 27,4% de l'Etat dans le financement des prestations familiales sous forme de prise en charge de l'allocation d'éducation et de l'allocation de rentrée scolaire; les mesures mises en vigueur au 1^{er} août 1992 continuent à tirer leurs effets au cours de 1993.

Les cotisations des employeurs et des salariés participent toujours pour une part

Tableau 3. – La structure des recettes courantes
(en % du total)

	1970	1980	1990	1992	1993
Cotisations	61,2	58,2	52,8	52,2	50,6
– ménages	24,8	22,9	21,8	21,7	22,1
– entreprises	27,3	24,0	21,4	21,3	19,9
– adm. publiques	9,1	11,3	9,6	9,2	8,6
Contributions publiques	29,9	32,3	39,0	40,6	42,0
Revenus des capitaux et autres	8,9	9,5	8,2	7,2	7,4
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

importante au financement de la protection sociale mais elles ne représentent plus que 50,7% des ressources en 1993 contre 58% en 1980. Aussi, le trait marquant de l'évolution des sources de financement au cours des 20 dernières années a été la réduction continue de la part des cotisations, principalement au profit des entreprises, alors que les contributions publiques sont passées de 30% en 1970 à 39% en 1990 et 42% en 1993. Ces chiffres ne reflètent pas encore l'ampleur réelle des contributions publiques étant donné que le financement du régime de pension statutaire des fonctionnaires de l'Etat figure sous la rubrique «cotisations fictives» des administrations publiques. Cette évolution illustre la tendance rampante à la fiscalisation du financement de la protection sociale et est due à

la quasi-stabilisation des taux de cotisation face à la prise en charge croissante des prestations par les pouvoirs publics. Si l'on considère la contribution totale des pouvoirs publics au financement de la protection sociale, c'est-à-dire en y incluant le financement du régime de pension statutaire des fonctionnaires de l'Etat, cette contribution s'élève à 55 milliards de francs en 1993. L'ampleur de cette contribution publique est très élevée dans la mesure où elle représente 46,6% des recettes courantes de la protection sociale, 13,9% du PIB et même 44% des dépenses ordinaires du Budget de l'Etat.

Cette contribution se répartit comme suit sur les différentes branches de la protection sociale:

Branches	Montants en milliards de F	En % des recettes courantes
Régime de pension contributif	16,6	32,2
Régimes de pensions statutaires	11,5	80,5
Assurance maladie	9,7	41,6
Prestations familiales	5,4	60,0
Fonds de l'emploi	2,6	61,0
Fonds national de solidarité	1,8	96,2
Assurance accidents	0,7	15,8
Autres	6,3	86,6

Tableau 4. – Les contributions publiques totales à la protection sociale (en millions de francs)

Année	Contributions publiques			Contribution en %		
	courantes	Régime statutaire de pensions	Total	Recettes courantes	PIB	Budget de l'Etat
1970	2 944	535	3 479	35,3%	6,2%	29,8%
1975	6 555	1 310	7 865	37,3%	8,3%	32,5%
1980	12 275	2 419	14 694	39,3%	9,8%	35,8%
1985	19 738	3 755	23 493	40,6%	10,0%	37,0%
1988	27 204	4 571	31 775	45,1%	11,1%	39,0%
1989	29 875	5 353	35 228	44,5%	11,1%	41,5%
1990	35 062	5 567	40 629	45,2%	12,4%	43,1%
1991	37 770	5 818	43 588	45,5%	12,2%	42,2%
1992	43 513	6 158	49 671	46,4%	13,0%	41,4%
1993	48 078	6 541	54 619	46,6%	13,9%	44,3%

En dehors de l'assurance accidents, toutes les branches de la protection sociale au Luxembourg sont financées pour plus de 30% par les contributions publiques.

II. Comparaison internationale

1. Caractéristiques générales

L'examen des prestations de protection sociale au niveau international se limitera aux pays de l'Union Européenne. La série statistique du SESPROS recueillie par l'Office Statistique des Communautés Européennes – EUROSTAT auprès des pays membres fournira les éléments nécessaires pour comparer l'évolution sur les deux dernières décennies 1970 à 1992 de l'effort social et de son financement.

En première approche les dépenses de protection sociale sont rapportées au PIB pour mesurer l'étendue du tissu social. Les disparités constatées dans le passé persistent, notamment en ce qui concerne la part de la richesse consacrée aux transferts sociaux, et particulièrement la répartition des dépenses vers les fonctions santé, vieillesse, chômage et famille. (Pour les besoins d'une meilleure comparaison et d'un allègement des tableaux, les fonctions ont été rassemblées en 5 groupes: santé, vieillesse-survie, chômage, famille-maternité et divers.) Les tendances communes continuent aussi à s'affirmer et l'observation sur une longue période dégage que pour tous les pays les dépenses sont orientées vers la hausse, dès lors que les pays de l'Europe occidentale doivent affronter les mêmes défis de société tels le vieillissement de la population, la mutation des structures économiques et la marginalisation.

Tableau 5. – Prestations de protection sociale en % du PIB

Pays	1970	1980	1990	1992
Pays-Bas	18,9%	29,3%	27,0%	27,3%
Danemark	19,1%	28,0%	27,0%	27,8%
France	17,9%	23,9%	29,6%	31,4%
Belgique	17,7%	26,5%	20,6%	22,5%
Allemagne	20,7%	28,0%	27,6%	29,2%
Luxembourg	15,1%	22,2%	20,5%	19,3%
Italie	14,4%	19,0%	19,7%	21,6%
Royaume-Uni	13,8%	20,7%	23,3%	25,6%
Irlande	13,3%	20,7%	25,9%	28,0%
Espagne	10,0%	15,0%	32,2%	33,0%
Grèce	7,6%	12,2%	14,9%	17,6%
Portugal	9,1%	14,7%	22,7%	27,2%
EUR 12	18,0%	23,3%	25,3%	27,1%

Source OSCE

La période de croissance maximale s'inscrit dans la décennie de 1970 à 1980 pendant laquelle le rythme d'augmentation des dépenses a systématiquement dépassé celui du PIB qui lui-même s'est établi à 13% en moyenne par an pour l'ensemble des pays. Après ce coup de fouet donné à l'action sociale, les années quatre-vingt sont caractérisées par un souci de réduire la charge financière et de rééquilibrer durablement la part de leurs richesses que les pays admettent de consacrer aux transferts sociaux.

Par rapport aux dernières années quatre-vingt, les efforts menés par les pays pour

endiguer la progression des prestations n'ont pas réussi à aligner le rythme de progression de ces prestations à celui de la croissance économique. Au contraire, le besoin accru de protection sociale combiné au fléchissement du rythme de la production économique a eu pour effet que le rapport dépasse 27% pour l'ensemble de l'Union Européenne et constitue un niveau jamais atteint jusqu'à présent. Il s'établit successivement à 33%, 31%, 29% et 28% pour les Pays-Bas, le Danemark, la France et le Luxembourg, niveau qu'il s'agit de relativiser puisque c'est la version SEC du PIB qui est utilisée dans les comparaisons internationales de OSCE.¹⁾

¹⁾ Remarque: Le rapport prestations sociales/PIB n'est pas comparable avec d'autres sources, puisque l'examen ne porte pas sur les dépenses courantes mais sur les seules prestations, négligeant par là les dépenses diverses et frais d'administration.

Si au cours des dix dernières années la poursuite d'une expansion plus forte des dépenses a été notée pour les nouveaux pays membres de la Communauté Européenne, il faut signaler encore l'augmen-

tation des dépenses à 27,2% du PIB au Royaume-Uni qui a réussi longtemps à contenir les dépenses dans une limite ne dépassant pas les 24%.

santé-invalidité. Pour les Pays-Bas, l'Allemagne, la France et le Danemark, les fonctions santé et vieillesse restent quelque peu en retrait vis-à-vis de l'expansion des prestations chômage.

2. Prestations sociales par fonction

Pays	Santé	Vieillesse Survie	Chômage Promotion emploi	Famille Maternité
Belgique	182,0	170,6	247,0	161,4
Danemark	202,5	219,0	199,5	146,3
Allemagne	200,2	247,3	334,1	277,9
Grèce	472,0	482,6	543,9	198,7
Espagne	279,9	289,1	434,5	215,9
France	957,4	1 481,3	2 774,7	505,0
Irlande	276,2	298,0	613,2	374,5
Italie	473,7	596,5	395,5	270,4
Luxembourg	264,8	277,4	260,8	301,3
Pays-Bas	169,0	200,6	245,2	103,6
Portugal	1 316,5	1 276,8	2 309,7	902,6
Royaume-Uni	358,6	298,8	202,6	270,7
EUR 12	256,0	270,5	294,4	195,7

Source OSCE

Le volume des prestations accordées dans les pays représente aujourd'hui un multiple du montant versé en 1980; ce multiple est d'autant plus élevé que l'effort fourni au début a été encore relativement modeste. Classée par ordre d'importance de l'augmentation globale, sur base des montants en monnaie nationale les nouveaux pays membres, de même que l'Italie ont vu leurs prestations globales multipliées par un facteur supérieur à 5 au cours de cette période; suit alors un groupe de cinq pays où les prestations ont plus que doublé au cours de la période.

Avec un doublement des prestations au cours de la période 1980 à 1992 les Pays-Bas, l'Allemagne et la Belgique ont fait preuve de la plus grande modération avec un rythme moyen d'accroissement autour de 5,5% contre 8 à 9% pour le Danemark, la France et le Luxembourg. Rapportées à l'aune commune l'Ecu et aux prix de 1985, l'écart entre le rythme de croissance se rétrécit fortement et revient de 3,2% par an en termes réels pour l'ensemble des pays de l'Union Européenne avec une amplitude de 1,8% par an pour la Belgique à 6,8% pour le Portugal et laissant 3,3% pour la France et 4,3% pour le Luxembourg.

L'examen des fonctions révèle que les prestations accordées au titre du chômage et de la promotion de l'emploi se sont

accrues le plus fortement, encore que cette hausse cache les mesures complémentaires prises dans la plupart des pays dans le cadre du traitement social du chômage sous forme de préretraites dont le coût se retrouve dans les fonctions vieillesse ou

Dans la comparaison, le Luxembourg occupe une place à part vu, qu'à l'encontre des autres pays où la hausse des prestations se concentre davantage sur une fonction, chacune a augmenté d'un multiple variant entre 2,6 à 3,1 pour la famille ce qui équivaut à une progression annuelle de 9,9% qui dépasse largement la moyenne communautaire (5,8%).

Le tableau 7 donne un aperçu des dépenses de protection sociale en ECU par habitant pour la période 1980 à 1992. Des tendances fondamentales quant à l'évolution des prestations se confirment dans cette comparaison; elle présente l'avantage qu'elle a tenté d'éliminer l'influence de la hausse des prix dans les prestations, puisque les montants ont été déflatés par l'indice général des prix et l'accroissement de la population. Cependant, l'unité de mesure commune retenue, l'ECU présente l'inconvénient qu'elle néglige les différences de pouvoirs d'achat existant entre les divers pays en raison des niveaux différents des salaires. En second lieu, et particulièrement pour notre pays, la comparaison sur le montant par habitant n'est pas appropriée puisque les bénéficiaires de la sécurité sociale résident aussi à l'étranger. Aussi la part des versements à l'étranger continue à s'amplifier tant au niveau de la fonction santé qu'au niveau de la fonction vieillesse/survie et de la famille de sorte que la référence à la population résidente, la seule à être utilisée dans une comparaison internationale, tend à exagérer le niveau de la couverture sociale dans le pays.

Pays	1980	1992
Belgique	3 072	3 500
Danemark	3 826	4 838
Allemagne	3 737	4 402
Grèce	523	927
Espagne	1 005	1 601
France	3 072	4 156
Irlande	1 483	1 877
Italie	1 753	2 966
Luxembourg	3 053	4 456
Pays-Bas	3 555	4 279
Portugal	411	793
Royaume-Uni	2 122	2 946
EUR 12	2 528	3 202

Source OSCE

En 1992 la dépense moyenne de protection sociale en ECU par habitant à prix constant atteint 3 418 contre 2 431 en 1980. Si l'écart s'est encore situé en 1980 entre les dépenses extrêmes de 1 à 9, l'amplitude en 1991 s'est abaissée de 1 à 6. Plusieurs groupes de pays se dégagent dans cette évolution. L'Allemagne, la France, le Benelux et le Danemark se situent nettement au-dessus de la moyenne communautaire. Dans ce groupe un certain plafonnement est aussi observé dans l'évolution des dépenses, sauf pour le Luxembourg; à partir de 1986 les prestations sont nettement orientées vers la hausse. Le niveau de la dépense du Royaume-Uni a évolué au cours de la période d'après une courbe parallèle à la moyenne des pays

membres. La dépense des nouveaux pays membres accuse une très forte augmentation et passe au Portugal de 412 en 1980 à 868 ECU en 1992 et en Espagne de 1 019 à 1 707 ECU par habitant.

3. Les sources de financement

Le financement des prestations de protection sociale est assuré par des cotisations spécifiques prélevées sur les employeurs et sur les travailleurs et par des subventions des pouvoirs publics; accessoirement les revenus du placement des réserves complètent les recettes. La répartition des sources de financement reflète encore la diversité des mécanismes de prélèvement en vigueur dans les pays. La

prépondérance des contributions publiques pour la couverture des pensions et des prestations de santé, comme au Danemark s'oppose à un prélèvement en majorité par cotisations opéré dans la plupart des autres pays.

Dans la plupart des pays la répartition des sources de financement est soumise à des changements parfois importants (tableau 8). Si le poids essentiel des cotisations continue à reposer sur les employeurs pour l'ensemble de l'Union Européenne, le fléchissement de la part des cotisations d'employeur reste le trait marquant de cette période 1980-1992; en termes relatifs, cette source de financement n'a augmenté dans aucun pays. Dans certains pays une égale augmentation de la part des cotisations des ménages a été enregistrée, dans d'autres la contribution des pouvoirs publics s'est amplifiée. La moyenne européenne reflète d'ailleurs parfaitement la tendance observée mais masque cependant certaines particularités. Les sources de financement se sont modifiées de façon plus prononcée aux Pays-Bas où les cotisations des employeurs reviennent d'une quote-part de 37% à près de 20% tandis que les cotisations des assurés voient leur part s'amplifier de 31% à 42%. Le financement des régimes bénéficie partout d'une contribution importante de l'Etat variant de 17,7% pour la France à 60,6% pour l'Irlande et 81,6% pour le Danemark au détriment des cotisations mais elle régresse dans ces deux derniers pays de même qu'en Belgique où une diminution de 28% du total des ressources en 1980 à 21,6% en 1992 est enregistrée. Traditionnellement les cotisations d'employeur l'emportent sur les cotisations des ménages dans tous les pays, excepté aux Pays-Bas. Les autres recettes qui représentent les revenus des réserves placées sont parfois négligeables sauf au Royaume-Uni avec 15,2%, aux Pays-Bas avec 15,8% et dans une moindre mesure au Luxembourg avec 7,2% du total des recettes de 1992.

(Source: Extrait du rapport général sur la Sécurité sociale)

Tableau 8. – Répartition des recettes 1992 en % du total

Pays	Cotisations		Contribution publique	Autres recettes	Total
	Employeur	Ménage			
Allemagne	40,1%	29,8%	26,4%	3,7%	100,0%
France	41,8%	26,7%	21,5%	10,0%	100,0%
Italie	6,9%	5,1%	81,6%	6,4%	100,0%
Pays-Bas	52,9%	17,3%	27,7%	2,1%	100,0%
Belgique	50,9%	28,9%	17,7%	2,5%	100,0%
Luxembourg	48,1%	27,4%	15,7%	8,8%	100,0%
Royaume Uni	22,9%	15,2%	60,6%	1,3%	100,0%
Irlande	50,6%	15,9%	30,6%	3,0%	100,0%
Danemark	30,6%	21,8%	40,4%	7,2%	100,0%
Grèce	19,9%	41,7%	22,6%	15,8%	100,0%
Espagne	41,8%	20,8%	32,4%	5,0%	100,0%
Portugal	26,2%	15,8%	42,8%	15,2%	100,0%
EUR 12 – 1991	40,5%	24,2%	29,2%	6,1%	100,0%
EUR 12 – 1980	45,3%	22,0%	27,9%	4,7%	100,0%

Source OSCE

Inspection générale de la sécurité sociale

Paramètres sociaux

(valables à partir du 1^{er} janvier 1995)

n.i.522.24

1. MINIMA ET MAXIMA COTISABLES

Salaire social minimum de référence		42 677
Minimum cotisable assurés actifs (tous les régimes)		
– 18 ans et plus	100%	42 677
– 17 ans	80%	34 142
– 16 ans	70%	29 874
– 15 ans	60%	25 606
Minimum cotisable pensionnés (assurance maladie)	130%	55 481
Maximum cotisable (tous les régimes)		213 387

2. ASSURANCE PENSION

Pension minimum personnelle	36 650
Pension minimum de veuve	29 727
Pension personnelle maximum	169 676
Seuil anti-cumul veuves	61 083
Revenu professionnel immunisé	27 148

3. REVENU MINIMUM GARANTI (RMG) ET AUTRES PRESTATIONS MIXTES

(versés sous conditions de ressources)

Montant par mois		
– 1 ^{re} personne adulte		30 405
– 2 ^e personne adulte		15 202
– Personne adulte supplémentaire		8 701
– Enfant		4 476
– Majoration pour impotence		13 808
Allocation pour personnes gravement handicapées de		
– moins de 18 ans		6 904
– 18 ans et plus		13 808
Allocation de soins		13 808

4. PRESTATIONS FAMILIALES

a) Allocations familiales		
– Montant pour 1 enfant		3 211
– Montant pour 2 enfants		8 669
– Montant pour 3 enfants		17 573
– Montant pour chaque enfant en plus		8 904
Majorations d'âge		
– par enfant âgé de 6 - 11 ans		522
– par enfant âgé de 12 ans et plus		1 566
Allocation spéciale supplémentaire pour infirme		2 141
b) Allocation d'éducation – montant plein	100%	15 667
– montant réduit à	50%	7 833
Revenu professionnel pris en compte pour		
– 1 enfant à charge		128 032
– 2 enfants à charge		170 710
– plus de 2 enfants à charge		213 387
c) Allocation de rentrée scolaire	de 6 - 11 ans	12 ans et plus
– Montant pour 1 enfant	3 655	5 222
– Montant pour groupe de 2 enfants	6 266	7 833
– Montant pour groupe de 3 enfants et plus	8 878	10 444
d) Allocation de naissance (3 tranches)		
– Montant par tranche		18 737
e) Allocation de maternité (maximum 16 semaines)		
– Montant par semaine		6 266

1993 – L'assurance luxembourgeoise à l'aube d'une ère nouvelle...

L'exercice 1993 est le dernier exercice complet au cours duquel le Commissariat aux assurances a exercé ses attributions de surveillance du secteur des assurances suivant les méthodes en vigueur depuis des décades. Ces méthodes consistaient pour l'essentiel dans le contrôle prudentiel des opérations d'assurance pratiquées sur le seul territoire du Grand-Duché de Luxembourg par toutes les entreprises y établies et dans le contrôle matériel préalable des conditions générales et des tarifs.

A partir du 1^{er} juillet 1994, date de l'entrée en vigueur des directives communautaires dites «de la troisième génération» qui parachèvent le marché intérieur en matière d'assurance, les attributions et les méthodes de surveillance du Commissariat se trouvent fondamentalement modifiées.

Aussi l'activité du Commissariat aux Assurances en 1993 et au premier semestre de l'exercice 1994 était-elle marquée par la mise en place du nouveau cadre légal ainsi que par l'élaboration de méthodes de contrôle adaptées au nouvel environnement.

Ainsi que la loi du 6 décembre 1991 sur le secteur des assurances lui en donne la mission, le Commissariat a préparé le projet de loi portant transposition en droit national des nouvelles exigences communautaires ainsi que ses règlements d'exécution. Ces textes sont actuellement engagés dans la procédure législative et devraient faire l'objet d'un vote à la Chambre des députés au courant du mois de novembre 1994.

Parallèlement à l'élaboration des textes de transposition des troisièmes directives, le Commissariat a rédigé un autre projet de loi très important portant sur les comptes annuels des entreprises d'assurances et de réassurances. Ce texte est également soumis au Parlement pour adoption.

En application des règles de ce nouvel encadrement légal, l'activité de l'assurance et, partant, la surveillance de cette même activité par le Commissariat connaîtront des changements en profondeur par rapport au passé.

En conformité avec le principe désigné par les termes de «home country control», le Commissariat aux assurances exercera désormais sa surveillance sur l'ensemble des activités d'assurance des entreprises d'assurances de droit luxembourgeois,

que ces activités soient exercées au Luxembourg ou dans les autres Etats membres de l'Union européenne, par voie de succursales ou en libre prestation de services.

Par contre, le Commissariat ne sera plus compétent pour la surveillance des opérations d'assurances prestées sur le territoire luxembourgeois par des entreprises d'assurances ayant leur siège social dans un autre Etat membre de l'Union Européenne; dorénavant ces activités relèveront exclusivement de la surveillance prudentielle des autorités de contrôle du pays où est établi le siège social de l'entreprise concernée.

La nouvelle répartition des compétences entre les différentes autorités de contrôle comporte un renforcement de la collaboration entre ces autorités, collaboration dont les principes et les mécanismes ont été fixés dans un protocole d'accord adopté à la fin de 1993.

La mise en place du marché intérieur de l'assurance entraîne par ailleurs pour les assureurs européens un certain nombre de libertés nouvelles, dont notamment la liberté de développer et de commercialiser leurs produits d'assurance sans devoir passer par un agrément préalable de l'autorité de contrôle. Sous la seule réserve de respecter les dispositions impératives et d'ordre public, les assureurs peuvent fixer leurs tarifs, formuler leurs conditions générales et définir leur politique d'acceptation des risques en toute liberté. L'une des conséquences de cette plus grande liberté sera très certainement un élargissement du choix des produits d'assurances offerts aux consommateurs. La liberté tarifaire devrait également amener une plus grande concurrence entre les assureurs et les consommateurs devraient pouvoir en profiter.

La liberté laissée aux assureurs de définir leur propre tarification cumulée avec la liberté de concevoir leurs produits n'est cependant pas sans danger pour le consommateur. Confronté à une offre pléthorique de produits présentant parfois un haut degré de technicité, il sera de plus en plus difficile à ce dernier de trouver le produit d'assurance le mieux adapté à ses besoins et à ses capacités financières. Il devra par ailleurs examiner d'une manière plus approfondie que par le passé les produits d'assurance qui lui seront proposés et qui n'auront plus subi l'épreuve d'un examen préalable par une autorité indépendante.

En vue de fixer d'une manière non équivoque les dispositions impératives et d'ordre public auxquelles les contrats d'assurance doivent répondre, le Commissariat est actuellement en train d'élaborer un projet de loi portant réforme en profondeur de la loi du 16 mai 1891 sur le contrat d'assurance afin de rendre cette législation plus conforme, et avec les exigences modernes de protection du consommateur, et avec l'évolution actuelle des marchés.

1993 - Une très bonne année pour le secteur des assurances

Les résultats de l'exercice 1993 peuvent globalement être qualifiés de très bons, voire d'excellents pour l'ensemble du secteur de l'assurance et de la réassurance du Grand-Duché de Luxembourg.

Dans les branches d'assurances non vie, l'absence de sinistres majeurs cumulée avec une politique tarifaire adéquate ont permis aux assureurs de dégager des résultats positifs pour pratiquement toutes les branches souscrites; l'assurance vie a continué son développement spectaculaire entamé dès le début des années quatre-vingt-dix, notamment dans le domaine international, alors que les progrès enregistrés dans le secteur de la réassurance, tant du point de vue du nombre d'entreprises agréées que de celui du volume d'affaires souscrites, s'inscrivent dans le mouvement observé depuis une dizaine d'années.

Les efforts constamment déployés depuis près de quinze années par le Gouvernement et le Commissariat aux assurances en vue de consolider et d'élargir la place d'assurance de Luxembourg ont à nouveau été couronnés de succès.

A la fin de 1993, le nombre total des entreprises d'assurances directes établies au Grand-Duché de Luxembourg est de 73 unités, en progression de cinq unités par rapport au chiffre correspondant de 1992. Pendant le même temps le nombre de sociétés de droit luxembourgeois a crû de 42 à 50 unités.

Au cours des trois premiers trimestres de 1994, 4 sociétés nouvelles ont été créées et il n'est pas exclu que ce nombre croîtra encore d'ici la fin 1994.

Concernant le secteur des réassurances, les créations nouvelles en 1993 sont au nombre de 13. S'y ajoutent 19 créations au cours des trois premiers trimestres de 1994. Le nombre total des entreprises de

réassurances au 1^{er} octobre 1994 se chiffre à 201 unités, compte tenu de la cessation d'activités de quatre entreprises, dont l'une s'est vu retirer son agrément à titre de sanction pour manquements graves à la législation régissant les entreprises de réassurances.

Quelques chiffres clés de l'assurance directe

L'encaissement total de primes, toutes branches d'assurances confondues, réalisé tant au Luxembourg qu'à l'étranger, se chiffre à 44,8 milliards de francs, soit une progression de + 27,32% par rapport à l'exercice 1992.

La part du seul marché domestique luxembourgeois dans cet encaissement représente 45% ou 20,2 milliards.

Dans les branches d'assurances autres que l'assurance sur la vie, l'encaissement total des primes est passé de 20,6 milliards de francs en 1992 à 24,4 milliards en 1993, soit une progression de 18,12%. Ces chiffres tiennent compte de l'encaissement mondial des entreprises d'assurances, et notamment d'un encaissement de quelque 9,7 milliards de francs réalisé par deux entreprises spécialisées en matière d'assurances de la responsabilité civile maritime.

Sous l'aspect de la rentabilité, il y a lieu de remarquer qu'après la prise en compte des revenus des placements, toutes les branches d'assurances sans exception ont dégagé en 1993 un solde positif, alors que les résultats de 1992 accusaient encore un déficit dans les branches R.C. véhicules automoteurs, avec 230 millions de pertes et casco, avec 41 millions.

La branche «incendie», traditionnellement bénéficiaire, mais qui avait connu un très léger déficit en 1992 comme suite à

la survenance de plusieurs sinistres importants, est revenue en 1993 à une situation bénéficiaire de l'ordre de quelque 387 millions.

L'année 1993 a été caractérisée par la poursuite de la croissance rapide du volume des primes émises en assurance sur la vie, ces primes passant de 14,5 à 20,4 milliards, soit une progression de + 40,38% par rapport à 1992. Cette progression a été principalement obtenue par l'accroissement des opérations réalisées en libre prestation de services en dehors du Luxembourg. Les primes encaissées à ce titre interviennent pour quelque 14,6 milliards de francs ou 71,45% dans l'encaissement total réalisé en 1993.

Les placements

En tant qu'investisseurs institutionnels, les assureurs comptent parmi les premiers intervenants sur le marché des placements à long terme.

Fin 1993, le total des placements représentatifs des engagements en francs luxembourgeois des entreprises d'assurances agréées se chiffrait à 51,16 milliards de francs.

Les actifs représentatifs des placements des entreprises étaient investis comme suit:

- 70,68% en obligations, dont 16,81% en titres de la dette publique luxembourgeoise ou assimilée et 17,51% en obligations de sociétés luxembourgeoises,
- 11,13% en actions dont 3,32% en actions de SICAV et d'OPCVM,
- 4,29% en immeubles situés au Luxembourg,
- 13,90% en d'autres actifs, notamment des comptes bancaires à vue et à terme.

Les entreprises de réassurance

Le premier rapport annuel du Commissariat aux assurances pour l'exercice 1992 ne faisait état que des chiffres financiers de 1991 pour le secteur des entreprises de réassurances.

En raison de l'amélioration des procédures de collecte des données chiffrées auprès des entreprises de réassurances, les chiffres agrégés sont désormais disponibles plus rapidement, de sorte que le présent rapport intègre les chiffres pour les exercices 1992 et 1993.

Les encaissements de primes, brutes de réassurances, se sont chiffrés respectivement à 58,9 milliards de francs en 1992 et à 65,2 milliards en 1993.

Avec 28,2 milliards en 1993, le coût total des sinistres payés a été légèrement inférieur au montant de 29,3 milliards réglés en 1992.

Par contre, les provisions techniques, comportant les provisions pour sinistres, les provisions pour fluctuation de sinistralité et les autres provisions, sont passées de 107,7 milliards de francs à la fin de 1991 à 153 milliards fin 1993, soit une augmentation de 42% sur deux ans. En ajoutant à ces chiffres les quelque 16,7 milliards de moyens propres (capital + réserves libres), les avoirs totaux détenus par les réassureurs luxembourgeois à la fin de 1993 se chiffrent à près de 170 milliards.

(Source: Extrait du rapport annuel 1993 du Commissariat aux Assurances)

TRANSPORTS

Zielsetzung und Lösungsvorschlag LUXTRAFFIC

Zielsetzung der Auftraggeber

“Die wichtigsten Ziele sind die Verbesserung der Umwelt (weniger motorisierter IV, mehr ÖV) unter anderem zwecks Erhaltung bzw. Steigerung der Attraktivität der Stadt Luxemburg als Lebensraum für alle Bürger, sowie eine verbesserte wie auch attraktiver gestaltete Mobilität mit dem ÖV.”

Aufgabenstellung der Untersuchung war, festzustellen, mit welchem zukünftigen öffentlichen Personentransport-System (ÖV-System) diese Ziele erreicht werden können.

Lösungsvorschlag LUXTRAFFIC

In der Stadt und im Land Luxemburg besteht die Chance, die Attraktivität als

Lebens- und Wirtschaftsraum durch einen gezielten Ausbau des öffentlichen Verkehrs deutlich zu steigern. Aufbauend auf der heutigen ÖV-Infrastruktur kann

- durch eine das Stadtzentrum direkt erschliessende Ergänzung der bestehenden Eisenbahnstrecken um rd. 12 Prozent zu einem landesweiten Regionalbahnsystem von ca. 260 km Länge,
- zusammen mit einem System darauf ausgerichteter regionaler und städtischer Buslinien

für das angestrebte Maß an Entlastungen vom und als Ergänzungen zum motorisierten Individualverkehr (MIV) somit eine ÖV-Alternative geboten werden, die eine für eine Beeinflussung des Mobili-

tätsverhaltens erforderliche große Attraktivität aufweist. Nur bei entschlossener Wahrnehmung dieser Chance ist die Zielsetzung erreichbar.

Voraussetzungen für eine erfolgreiche Umsetzung

Voraussetzungen für die erfolgreiche Umsetzung dieser baulichen und betrieblichen Maßnahmen bzw. für die Risikoabgrenzung der hohen Investitionsmittel sind

- kurzfristig die Sicherung und der Nachweis der Erfolgsfähigkeit des ÖV
- mittelfristig der Ausbau der Steuerungsfähigkeit der ÖV-Systementwicklung im gesamten Land Luxemburg und

– langfristig die Sicherung der Umsetzung und des Impacts aller Maßnahmen im Markt.

Aufgrund der langen Planungs- und Vorlaufzeiten empfiehlt die Beratergruppe LUXTRAFFIC den sofortigen Beginn der Realisierungsmaßnahmen.

• Von der Lagebeurteilung zum Projektvorschlag

Lagebeurteilung

Die Beurteilung der heutigen Situation zeigt, daß bereits wichtige Voraussetzungen für den Erfolg des ÖV geschaffen worden sind. Bisherige Investitionen haben bemerkenswerte Anfangserfolge erbracht.

Den positiven Aspekten stehen ein defensives Verhältnis zu den Erfolgsbarrieren des ÖV, keine Wahrnehmung seines (noch immer bescheidenen) Markterfolges und ein lasches Verhältnis zur Wirtschaftlichkeit des öffentlichen Mobilitätsangebotes gegenüber.

Rahmenbedingungen

Die Ursache der Verkehrsprobleme in der Stadt Luxemburg ist in erster Linie die großräumige Mobilität (rd. 270.000 Quell- bzw. Zielverkehrsfahrten stehen "nur" rund 130.000 Binnenfahrten gegenüber) mit einem darüber hinaus im Vergleich zum Binnenverkehr (26%) relativ geringen ÖV-Anteil von 18%. Deshalb muß die Problemlösung im gesamten Verkehrsgebiet, d.h. im gesamten Land Luxemburg ansetzen. Ein Verkehrssystem, dessen Wirkung nur auf das Stadtgebiet von Luxemburg beschränkt bleibt, kann nicht sinnvoll sein. Die Systemwahl darf nicht an der Stadtgrenze von Luxemburg Halt machen.

In den letzten Jahren ist bereits sehr stark in den Ausbau des ÖV investiert worden. Ein weiteres Verkehrssystem mit landesweiter Wirkung würde enorme zusätzliche Kosten bedingen, bzw. die bisher getätigten Investitionen in Frage stellen und drängt sich somit nicht auf. Vielmehr müssen die vorhandenen Infrastrukturen, d.h. die Bahnanlagen und Bussysteme, wesentlich besser genutzt werden.

Projektvorschlag

Die qualitative Bewertung von fünf unterschiedlichen ÖV-Systemverbesserungen hat gezeigt, daß nur Lösungen den Anforderungen gerecht werden bei der Bahn deutlich mehr Kundennutzen stiften kann. Dazu müssen die regionalen Bahnlinien an das Stadtzentrum herangeführt und zur direkten Erschließung weiterer wichtiger Zielgebiete in der Stadt Luxemburg auf neuen Trassen geführt werden.

Das Kernprojekt des Lösungsvorschlages lautet BahnHybrid. Dieses System benutzt außerhalb der Stadt die heutigen

CFL-Strecken und wird auf Stadtgebiet zur Stadtbahn, die im Straßenraum verkehrt, wozu zweigleisige Neubaustrecken mit einer Gesamtlänge von ca. 27 km nötig sind. Mit dieser Erweiterung des Eisenbahnnetzes um rund 12% kann relativ rasch ein landesweites Regionalbahn-Streckennetz von über 260 km Streckenlänge geschaffen werden.

• Projektbeschreibung BahnHybrid

Streckenverlauf

Der Projektvorschlag der LUXTRAFFIC ist ein integriertes Schiene-/Bus-System, das sich aus dem ergänzten CFL-Schiennetz sowie aus einem modifizierten Busnetz (AVL, RGTR und ev. TICE) zusammensetzt.

Die Realisierung kann in zwei Stufen erfolgen.

In der ersten Realisierungsstufe werden die von Süden her in die Stadt eingeführten Zufahrtsstrecken von Thionville/Esch, Longwy und Arlon über eine neue gemeinsame Haltestelle Place de Gare auf dem Bahnhofsvorplatz gebündelt. Ab hier verläuft die im Straßenraum geführte zweigleisige Strecke in der Avenue de la Liberté, über den Pont Adolphe und anschließend im Boulevard Royal einerseits nach Mersch und andererseits über eine neue, parallel zur bestehenden "Roten Brücke" führende Brücke nach Kirchberg. Die Gesamtlänge der zweigleisigen Neubaustrecken beträgt rund 10 km. Die erste Stufe ermöglicht den Betrieb von 6 Durchmesser-Linien der BahnHybrid, was z.B. im Süden der Stadt gegenüber heute eine Steigerung des Bahnangebotes um rund 50% mit sich bringt.

In der zweiten Realisierungsstufe wird das Netz um eine zusätzliche Strecke über Bonnevoie, eine Verlängerung nach Limpertsberg sowie eine Verlängerung von Niederanven erweitert, wo der Anschluß an die bestehende CFL-Strecke nach Wasserbillig und Trier erfolgt. Im Endausbau sind 10 Durchmesserlinien der BahnHybrid geplant. Damit wird sich das Bahnangebot gegenüber heute um fast 120% erhöhen.

Wie die teilweise sehr detaillierten Untersuchungen zeigen, ist die BahnHybrid-Trasse in den öffentlichen Straßenraum der Stadt Luxemburg integrierbar und es müssen bis auf wenige örtliche Anpassungen keine privaten Grundstücke in Anspruch genommen werden.

Linienkonzept CFL, AVL, RGTR, TICE

Das BahnHybrid-Linienkonzept benutzt außerhalb der Stadt praktisch das gesamte CFL-Netz. Verlängerungen nach Bel-

gien, Deutschland und Frankreich sind möglich. Die ergänzenden Busnetze von AVL, RGTR und TICE werden im Gegensatz zur heutigen Gestaltung eine wesentlich stärkere Zubringerfunktion zu den Bahn-Stationen übernehmen.

Rahmenbedingungen CFL

Voraussetzung für die Realisierung der BahnHybrid-Lösung ist eine ausreichende Kapazität der bestehenden CFL-Strecken. Dies ist für die erste Realisierungsstufe der Fall. Lediglich für lokale bauliche und signaltechnische Verbesserungen sind rund 1 Mrd. Flux erforderlich. Damit können auf dem kritischen Streckenabschnitt zwischen Bettembourg und Hauptbahnhof Luxemburg die rund 280 täglichen Zugfahrten zuverlässig bewältigt werden.

95% der heutigen Strecken weisen auch für den Endausbau die notwendige Kapazität auf. Voraussetzung für die zweite Realisierungsstufe ist ein zusätzliches drittes Gleis im kritischen Streckenabschnitt Bettembourg bis Hauptbahnhof Luxemburg.

Fahrzeuge

Basis des BahnHybrid-Konzeptes bilden neue, aus je ein bzw. zwei Fahrzeugen bestehende Regional-/Stadtbahnzüge von ca. 60 m maximaler Länge und einem Fassungsvermögen von 400 Personen. Die normalspurigen (1.435 mm) Zweirichtungsfahrzeuge müssen unter den verschiedenen vorhandenen Stromsystemen verkehren können. Der Einsatz im Straßensystem (750V Gleichstrom). Die Höchstgeschwindigkeit sollte 120 km/h betragen. Neben einer Fahrzeugbreite von 2.650 mm bedingen die vorhandenen Bahnsteige der CFL für einen niveaugleichen Ein- und Ausstieg eine Fußbodenhöhe von 400 mm über Schienenoberkante.

Im Endausbau sind 100 neue BahnHybrid-Fahrzeuge nötig.

Investitionskosten

Die Entwicklung moderner Nahverkehrsfahrzeuge ist im Moment sehr stürmisch. Es wäre somit verfrüht, das Fahrzeugkonzept bereits heute im Detail abzuschließen. Trotzdem kann abgeschätzt werden, daß ein einzelnes Fahrzeug zum heutigen Zeitpunkt rund 120 Mio. Flux kosten würde.

Die Grobschätzung der Investitionskosten stützt sich auf bewährte Erfahrungswerte aus der Schweiz, Frankreich und Deutschland ab. Für die erste Realisierungsstufe wurde ein Investitionsvolumen von 18 Mrd. Flux, für die zweite Stufe von weiteren 12 Mrd. Flux errechnet.

• Chancen und Risiken

Verkehrsnachfrage

Durch die Einführung des BahnHybrid-Systems und der angepaßten Busnetze

wird es gelingen, den ÖV-Anteil gegenüber heute markant zu erhöhen. Im Binnenverkehr ist eine Steigerung um weitere 30%, beim Quell- und Zielverkehr sogar eine Zunahme um über 40% zu erwarten.

Die stärkste Linienbelastung der Bahn-Hybrid-Linien liegt bei ca. 10.000 Beförderungsfällen pro Tag. Der am stärksten belastete Streckenabschnitt befindet sich erwartungsgemäß zwischen Gare Centrale und Centre Hamilius. Hier sind 43.000 tägliche Personenfahrten zu erwarten, die von der BahnHybrid ohne Probleme abgewickelt werden können.

Auswirkungen

Die BahnHybrid garantiert neue, schnelle und damit attraktive regionale und innerstädtische ÖV-Verbindungen. Die Gesamtzahl aller Umsteigevorgänge beim ÖV wird um 10% sinken und der Bahnverkehr durch den Cityanschluß deutlich verbessert und aufgewertet. Durch die Reduktion der mittleren Reisezeit um durchschnittlich ca. 5 Minuten pro Fahrt (d.h. bis ca. 20% der heutigen Reisezeit) und den dadurch erwarteten Verlagerungseffekt vom MIV zum ÖV wird das Straßennetz täglich um rund 20.000 Pkw-Fahrten entlastet. Dies wiederum ist eine wichtige Voraussetzung für eine gezielte Reduktion der MIV-Verkehrsflächen, die sowohl dem ÖV für eigene Fahrspuren, als auch einer urbanen Aufwertung der Innenstadt zugute kommt. Die Aufenthaltsqualität im gesamten Stadtgebiet kann gesteigert werden, was gleichzeitig mit einer deutlichen Abnahme der Unfallhäufigkeit einhergeht.

Bewertung

Betriebs- und volkswirtschaftlich gesehen, bringt ein weiterer Ausbau des ÖV-Systems nach dem vorgeschlagenen Konzept ebenfalls Vorteile. Rechnet man

die Kapitalfolgekosten für den ÖV-Fahrweg (analog der gängigen Praxis beim MIV) nicht zu Lasten des Betreibers/Benutzers, so läßt sich aus betriebswirtschaftlicher Sicht ein jährlicher Überschuß von 200 Mio. Flux erzielen.

Aus volkswirtschaftlicher Sicht stehen einem Nutzen von rund 1,5 Mrd. Flux pro Jahr Kosten von ca. 0,5 Mrd. Flux gegenüber; hieraus ergibt sich ein Nutzen-Kosten-Verhältnis von 2,64 zu 1.

• Weiteres Vorgehen

Die Realisierung der BahnHybrid ist innerhalb von zehn Jahren, d.h. bis zum Jahr 2005 möglich.

Unverzügliches Ingangsetzen der Realisierung

Die Beratergruppe Luxtraffic empfiehlt die unverzügliche Ingangsetzung des Realisierungsprozesses. Neben

- dem technischen und betrieblichen Design des Gesamtsystems,
 - der Detailprojektierung und
 - den Bauarbeiten
- müssen vor allem
- die Marketing- und Verkaufsanstrengungen intensiviert,
 - die betriebswirtschaftliche Optimierung des bestehenden Angebotes durchgeführt werden sowie
 - der Aufbau der entsprechenden Steuerungsorganisationen (Besteller und Betreiber) erfolgen.

Speziell in der Stadt Luxemburg sind flankierende Maßnahmen

- zur Limitierung des MIV-Wachstums,
- zur weiteren Verkehrsberuhigung in den Wohngebieten und

- die Konzeption von Fußgängerzonen und Radwegnetzen voranzutreiben.

In der Region müssen sich die interdisziplinären Planungs- und Realisierungsarbeiten auf die Verknüpfungspunkte zwischen dem neuen Bahnsystem und den Buslinien konzentrieren.

Quantensprung

Die Vollendung dieses "Quantensprunges" des öffentlichen Verkehrs bietet

- eine attraktive und damit chancenreiche Alternative zum MIV, was wiederum als Voraussetzung für ein gezieltes MIV-Management genutzt werden kann; nur durch einen umfassenden Ausbau, wie er von Luxtraffic vorgeschlagen wird, kann zukünftig verhindert werden, daß die negativen Auswirkungen des MIV auf den gesamten Untersuchungsraum weiter ansteigen;
- einen im Vergleich zu anderen europäischen Regionen sehr hohen ÖV-Erschließungsgrad und damit eine markante Erhöhung der Standortqualität von Stadt und Land Luxemburg, denn die für eine prosperierende Wirtschaft nötigen Mobilitätsvoraussetzungen können auf umweltfreundliche Art gesichert werden;
- mit der Umsetzung der begleitenden Maßnahmen eine bessere Akzeptanz und damit verbunden eine bessere Ertragsituation des ÖV und letzten Endes eine gerechtere Verteilung von Kosten und Nutzen des ÖV auf alle Bürger des Landes.

(Source: Conférence de presse du 1^{er} décembre 1994, organisée par le Ministère des Transports et la Ville de Luxembourg)

TRAVAIL

Les Luxembourgeoises moins actives que leurs homologues européennes

A partir d'une étude comparative de sept pays européens (Luxembourg, Suède, Pays-Bas, Belgique, Allemagne (de l'Ouest et de l'Est), Danemark et Grande-Bretagne), des spécificités luxembourgeoises ont pu être mises en évidence en matière de structure familiale et d'activité féminine.

- Au Luxembourg, le modèle classique du ménage où seul l'homme travaille et

où la mère de famille est au foyer reste largement dominant par rapport aux autres pays européens où les ménages d'une seule personne sont beaucoup plus répandus.

- Partout la hausse de l'activité féminine est nette. Les Danoises et les Suédoises sont les plus actives alors que les Luxembourgeoises et les Hollandaises sont les moins actives.

- Quels sont les déterminants de l'activité féminine?

La présence d'enfant(s) de moins de 6 ans n'est plus aussi discriminante vis-à-vis de l'activité féminine; mais lorsque des enfants de moins de 6 ans sont présents, l'effet est encore pertinent. Il n'y a qu'en Belgique et au Danemark où le système de garded'enfants est mieux développé qu'ailleurs,

que cet effet est nul quel que soit l'âge de ceux-ci. Aujourd'hui, la présence des enfants n'a plus pour effet d'interrompre une carrière professionnelle (comme c'était traditionnellement le cas) mais elle tend à réduire le nombre d'heures de travail de la mère. La présence d'un conjoint a également pour effet de réduire le nombre d'heures de travail professionnel de la femme.

– Quelles sont les modalités de l'activité féminine?

Si certaines femmes en Europe sont près de deux fois plus actives que d'autres, elles n'effectuent cependant pas le

même nombre d'heures que d'autres européennes moins souvent actives. Les Danoises (parmi les plus actives) travaillent en moyenne nettement moins d'heures par semaine que les Luxembourgeoises qui sont parmi les moins souvent actives. Les femmes perçoivent aussi des revenus moins élevés que les hommes. C'est aux Pays-Bas que la disparité est la plus forte: le revenu du travail féminin ne représente qu'un quart des gains professionnels du couple.

Les Luxembourgeoises semblent adopter une position particulière dans l'ensemble des pays européens. Elles vivent plus souvent avec un conjoint (et souvent il s'agit

d'un mari); elles travaillent moins fréquemment mais, lorsqu'elles travaillent, elles effectuent un nombre d'heures relativement élevé; elles exercent d'autant moins une activité professionnelle que leur conjoint effectue plus d'heures de travail; et elles sont nettement moins rémunérées pour leur activité professionnelle. Leur spécificité vient en partie de leur vie en couple et du niveau relativement élevé des salaires de leurs conjoints qui leur permet de minimiser la contrainte budgétaire dans leur décision de travailler.

(Source: Document PSELL n°70 – Blandine LEJEALLE - Décembre 1994)

ENSEIGNEMENT

Le nouveau «bac»: mention bien!

Présentation d'une étude du MEN sur les effets de la réforme du «Bac» 1^{ère} partie

Le ministère de l'Education nationale procède depuis quelques années à une évaluation des réformes mises en oeuvre dans l'enseignement postprimaire. Ce qui permet de mesurer l'impact de celles-ci sur la qualité de l'enseignement luxembourgeois. Une telle étude vient d'être faite concernant les résultats de l'examen de fin d'études réformé. *Elle ne tient pas encore compte des épreuves d'ajournement.*

Objectifs atteints

Rappelons que depuis l'année scolaire 93/94, le diplôme de fin d'études est délivré sur la base de trois résultats: la note de l'écrit, la note de l'oral et la note de l'année. Cette dernière compte pour 1/3, la note d'examen comptant pour 2/3. La note d'examen se compose de la partie «écrit» qui compte pour 75% et de la partie «oral» qui compte pour 25 %.

Le bilan de la réforme tel qu'il se dégage de l'étude est très positif car:

- le taux de réussite en juin connaît une augmentation de plus de 20% par rapport à 1993;
- le taux de mentions «très bien» et «bien» est en augmentation sensible;
- c'est l'amélioration des résultats de la partie «écrit» de l'examen qui a provoqué une bonne partie de la hausse du nombre de réussites;
- la partie «oral» de l'examen, loin de constituer un handicap, a même permis aux élèves d'améliorer légèrement leur moyenne.

La réforme du «Premièresexamen», préparée systématiquement depuis 1991, a donc atteint ses objectifs, à savoir:

- amener plus de jeunes au niveau du bac;
- inciter à un travail plus continu et plus systématique;
- préparer à la communication orale.

Augmentation sensible du taux de réussite

En 1994 le taux de réussite connaît une augmentation de 20,6% par rapport à 1993, accompagné d'une diminution sensible des taux d'élèves refusés et ajournés.

Le taux des élèves absents a également diminué, probablement parce que l'année étant prise en compte, les cas de non-présentation à l'examen pour impréparation étaient plus rares.

A noter que cette augmentation du taux de réussite est à observer pour toutes les sections, les variations étant cependant notables car elles vont de 13,2% en section B à 26,3% en section D. Le dernier constat s'explique du fait d'un taux de réussite traditionnellement élevé dans la section «mathématique» B.

	1992/93		1993/94		+/-
	élèves	%	élèves	%	
TOTAL	1012	100%	855	100%	
ADMIS	606	59.9	688	80.5	+ 20,6%
AJOURNÉS	195	19.3	90	10.5	- 8,8%
REFUSÉS	170	16.8	52	6.1	- 10,7%
ABSENTÉS	41	4.1	25	2.9	- 1,2%

Mention «très bien» pour les mentions

Rappelons que les mentions avaient été introduites en 1992, parallèlement à la possibilité de compensation. L'objectif de ces mesures avait été le suivant: éviter que des faiblesses ponctuelles ne mènent automatiquement à l'échec, tout en incitant les élèves à viser le meilleur bilan possible. Car les sélections ultérieures, que ce soit lors de la poursuite des études ou à l'entrée

dans la vie professionnelle, tiennent de plus en plus compte de la qualité de la réussite.

Ce message a été compris par les élèves comme en témoigne le tableau suivant qui traduit une forte augmentation des moyennes générales respectivement supérieures à 48 points (très bien) et 40 points (bien).

Dans une deuxième partie, nous présentons les autres aspects intéressants de cette étude.

Le nouveau «bac»: la qualité

Dans un premier temps nous avons rappelé le détail des nouvelles modalités de l'examen de fin d'études ainsi que les objectifs de la réforme, à savoir:

- amener plus de jeunes à réussir en fin de parcours du secondaire;
- inciter à un travail plus continu et plus systématique;

- préparer à la communication orale.

Résultats après les ajournements

Nous avons également montré que le bilan global est particulièrement positif. Rappelons les résultats après les ajournements:

	Total	Admis	%	Refusés	%	Absents	%
A1	105	102	97	3	0	0	0
A2	206	172	83.5	25	12	9	4.5
B	130	115	88.5	11	8.5	4	3
C	213	186	87.3	23	10.8	4	1.9
D	132	123	93.2	8	6	1	0.8
E	62	50	80.6	12	19.4	0	0
F	6	5	83.3	1	16.7	0	0
Total	854	753	88.2	83	9.7	18	2.1

L'analyse des différentes parties, à savoir l'épreuve «écrit», l'épreuve «oral» ainsi que la note «année», tell qu'elle se dégage de l'étude du MEN (qui ne porte que sur les résultats de juillet, donc avant les ajournements) montre que:

- la moyenne des points des trois parties sont assez proches les unes des autres;

MOYENNES GLOBALES		
ANNÉE	ECRIT	ORAL
40,5	38,4	43,1

- la note «oral», loin de constituer un handicap pour les élèves, leur a même permis d'améliorer légèrement leur résultat.

Ces constats sont valables pour toutes les sections comme le montre le tableau ci-dessous:

mentions: 93 très bien (12,3%), 360 bien (47,8%)

Le taux de réussite est en augmentation de plus de 9% par rapport à l'année passée ainsi que par rapport à la moyenne du taux de réussite des dernières années.

Un tel résultat paraît d'ailleurs plus conforme aux attentes eu égard au niveau atteint par les élèves de Première. N'oublions pas qu'ils sont au bout d'un parcours au cours duquel le taux d'échecs est assez élevé comme le montrent les résultats de l'année scolaire 92/93.

	1992/93		1993/94*		+/-
	élèves	%	élèves	%	
TOTAL	1012	100%	855	100%	
ADMIS	606	59.9	593	69.4	+ 9,5%
AJOURNÉS	195	19.3	129	15.1	- 4,2%
REFUSÉS	170	16.8	108	12.6	- 4,2%
ABSENTÉS	41	4.1	25	2.9	- 1,1%

*) résultats sans la note «année» et sans la note «oral»

Il est cependant particulièrement réjouissant de constater que l'amélioration du taux de réussite ne s'explique pas exclusivement par l'introduction de nouveaux éléments dans le mode de calcul, mais que ce sont les meilleurs résultats des élèves dans la partie «écrit» de l'examen qui sont dans presque la moitié des cas à l'origine de la plus grande réussite. L'étude du MEN arrive à cette conclusion par le recalcul des résultats de l'examen 1994 sur la base des critères des années passées, c'est-à-dire sans la prise en compte des notes «année» et «oral».

Ainsi, sur une augmentation de réussites de 20,6% constatée au mois juillet (avant les ajournements) par rapport à l'année passée, 9,5% sont dus aux seuls résultats de l'épreuve «écrit». En d'autres termes, loin de connaître «un nivellement vers le bas», les nouvelles modalités ont engendré une augmentation sensible de la qualité des résultats.

(Source: Ministère de l'Education nationale)

année d'études	élèves admis en	taux d'échec
7 ^e	100	18,9%
6 ^e	81	14,9%
5 ^e	69	14,8%
4 ^e	59	19,7%
3 ^e	47	13,7%
2 ^e	41	8,1%
1 ^{re}	37	

Récolte 1994 en hl

	Volume hl	Surface en prod. ha (*)	Rendement hl/ha	Groupes
Elbling	29.760	219,80	135,40	143,84
Rivaner	82.218	558,71	147,16	
Auxerrois	18.480	152,45	121,22	109,90
Pinot blanc	13.356	107,14	124,66	
Pinot gris	11.956	111,32	107,40	
Riesling	16.140	172,22	93,72	
Gewürztraminer	761	9,01	84,46	
Pinot noir	1.606	15,91	100,94	
Autres	721	5,39	133,77	
Total	174.998	1.351,95	129,44	

(*) y compris les surfaces de vignes se trouvant sur le territoire luxembourgeois et exploitées par des personnes ayant leur siège à l'étranger.

(Source: Institut viti-vinicole, Remich)

TOURISME

1994 – Au départ vers d'autres horizons

Le rapport d'activité de l'O.N.T. a bien changé. Il ne mentionne que les activités propres à l'O.N.T. et ne dresse plus le bilan provisoire de l'année touristique touchant à sa fin.

Un volume à part sera réservé aux résultats effectifs obtenus par le secteur touristique. Il sera publié dès que les statistiques officielles du tourisme soient connues. Ainsi, les informations relatives à l'écoulement de l'année touristique auront une valeur définitive et plus de facteurs seront à disposition pour évaluer les résultats.

Cette décision a été prise le 9 juin 1994 par le Conseil d'Administration de l'O.N.T.

Rarement les défis lancés au tourisme luxembourgeois et plus particulièrement à l'O.N.T. ont été plus importants:

- Luxembourg sera en 1995 Ville européenne de toutes les cultures
- la nécessité reconnue de se lancer sur la voie des systèmes informatiques d'informations et de réservations en tourisme
- la volonté de progresser sur la voie de segmentation des marchés potentiels a été exprimée
- offrir un tourisme de qualité aux clients dont le comportement en matière de voyage est en pleine mutation

- face à une concurrence accrue et un comportement en pleine mutation des touristes, les efforts promotionnels doivent viser le positionnement du Grand-Duché comme destination touristique de valeur et de qualité.

Ces défis ont été pris en charge par les organes de décisions de l'O.N.T. dont la composition des membres a changé suite aux élections tenues au cours de l'Assemblée Générale Extraordinaire le 28 février 1994.

Au niveau du marketing, de nouvelles formules de promotion touristique ont vu le jour et elles ont été intégrées dans les efforts consentis au niveau du tourisme culturel, du tourisme en milieu rural, du tourisme professionnel et du tourisme indigène.

Des campagnes de prestige positionnant la destination luxembourgeoise au niveau des produits de qualité ont été menées pour promouvoir le tourisme culturel et le tourisme en milieu rural. Ici de nouveaux types de campagnes collectives ont été lancées sur les marchés potentiels. Ces efforts ont été renforcés par la préparation d'un guide touristique-culturel sur notre pays.

Un nouveau stand de présentation pour les salons professionnels illustrant l'offre touristique, l'édition d'un Sales-Guide en collaboration avec le Syndicat d'Initiative de la Ville de Luxembourg, une participation accrue aux foires et aux salons et

une campagne collective dans la presse spécialisée, ont permis de renforcer notre présence auprès des milieux touristiques. Luxembourg comme future ville européenne de toutes les cultures a été une bonne accroche pour les actifs du secteur professionnel.

Le développement rapide d'attractions touristiques au Pays des Terres Rouges, la fameuse collection The Family of Man et certainement l'année culturelle s'annonçant nous ont permis de mobiliser quelques géants des médias pour notre offre.

Grâce à la collaboration bienveillante et précieuse des médias luxembourgeois, l'O.N.T. a pu mener une véritable campagne de sensibilisation des indigènes pour notre produit touristique. Positionner le tourisme luxembourgeois dans la conscience de la population et la rendre attentive aux diverses offres, tels sont, sur ce plan, les objectifs de l'O.N.T.

Vendre l'authenticité et la qualité du produit touristique luxembourgeois est devenue l'une des préoccupations essentielles de l'O.N.T. A ce titre, des collaborations avec les Chambres des Métiers et du Commerce furent entreprises pour développer le tourisme au sein de l'artisanat et du commerce. Parallèlement, les bureaux d'accueil de l'O.N.T. furent transformés pour inclure dans la présentation de la destination, ces secteurs qui contribuent à l'authenticité du produit touristique.

Le tourisme vert est un atout pour la sauvegarde de notre patrimoine culturel et naturel qui est à la base de notre produit touristique. Une campagne d'affiches sur le camping sauvage et l'édition d'une brochure quadrilingue sur les aires de pique-nique aménagées nous permettent d'appeler au respect de l'environnement et de promouvoir les offres existantes sur ce plan.

Augmenter la productivité de l'Office, réduire les périodes d'attente pour le client, structurer les informations suivant les segments de marchés, refléter la qualité du produit et réussir à mettre le consommateur directement en rapport avec l'offrant, tels sont les objectifs du management interne de l'O.N.T. L'élaboration des nouvelles brochures touristiques en tient dé-

jà compte. Les différents services de l'entreprise ont été réorganisés dans le respect de ces objectifs.

Dans cet esprit, le conseil d'Administration de l'O.N.T. et le comité de Gérance se sont décidés à l'unanimité pour se lancer définitivement dans l'ère de l'information et de la réservation électronique.

En effet, le 3 juin 1994 le Conseil de Gouvernement a déclaré d'intérêt national l'introduction au Grand-Duché de Luxembourg d'un système d'informations touristiques et le 7 juin 1994, Monsieur le Ministre du Tourisme a chargé l'O.N.T. de la réalisation et de la gestion du système pour l'ensemble du territoire. Le Ministre du Tourisme se propose de prendre en charge par le biais du V

Programme quinquennal de l'infrastructure touristique les dépenses relatives à l'installation du système auprès de l'O.N.T., des syndicats, ententes de syndicats et agences à l'étranger, abstraction faite des droits annuels d'utilisation des licences.

Le système de renseignements touristiques luxembourgeois permettra aux milieux professionnels de disposer à tout moment de la journée ou de la nuit et ce 365 jours sur 365 d'informations touristiques actualisées. Ce système sera complété par un service de réservations touristiques.

(Source: Extrait du rapport d'activité 1994 de l'Office national du Tourisme)

LANGUE LUXEMBOURGEOISE

Diplôme de communication en langue luxembourgeoise

Règlement ministériel du 28 novembre 1994 portant certification des compétences de communication en langue luxembourgeoise (Mémorial A-N° 108 du 15 décembre 1994)

Le Ministre de l'Education nationale,

Vu la loi du 24 février 1984 sur le régime des langues;

Vu la loi du 19 juillet 1991 créant un service de la Formation des Adultes et donnant un statut au Centre de Langues Luxembourg;

Vu le règlement grand-ducal du 6 juillet 1994 portant création de certificats et diplômes attestant la compétence de communication en langue luxembourgeoise;

Arrête:

Art.1^{er}. Les certifications instituées par règlement grand-ducal du 6 juillet 1994 attestent séparément les compétences de communications à l'oral et à l'écrit. Elles certifient les niveaux suivants:

1. – «Lëtzebuergesch als Friemsprooch»:

1.1. – Compétences à l'oral

Niveau de base:

Zertifikat, Lëtzebuergesch als Friemsprooch, mëndlech,

Niveau moyen:

Eischten Diplom, Lëtzebuergesch als Friemsprooch, mëndlech

Aisance dans l'expression:

Zweten Diplom:

Lëtzebuergesch als Friemsprooch, mëndlech.

1.2. – Compétences à l'écrit

1.2.1. – Compréhension

Niveau de base:

Zertifikat Lëtzebuergesch als Friemsprooch, Liesverständnes

Niveau moyen:

Eischten Diplom Lëtzebuergesch als Friemsprooch, Liesverständnes

Aisance dans la lecture:

Zweten Diplom Lëtzebuergesch als Friemsprooch, Liesverständnes.

1.2.2. – Expression

Niveau de base:

Zertifikat Lëtzebuergesch als Friemsprooch, schrëftlechen Ausdrock

Niveau moyen:

Eischten Diplom Lëtzebuergesch als Friemsprooch, Liesverständnes, schrëftlechen Ausdrock

Aisance à l'écrit:

Zweten Diplom Lëtzebuergesch als Friemsprooch, Liesverständnes, schrëftlechen Ausdrock

Tout candidat est libre de se présenter aux épreuves pour la certification de l'une de ces compétences seulement. En conséquence, l'examen est à organiser de

façon qu'un candidat puisse se soumettre aux épreuves orales uniquement et ait une certification de son niveau à l'oral. De même, il pourra se soumettre à des épreuves de compréhension et/ou d'expression écrites et se faire certifier sa maîtrise dans la compréhension de textes écrits et/ou dans la rédaction de textes.

2. – «Ieweschten Diplom Lëtzebuergesch»:

Maîtrise de la langue telle qu'on peut l'attendre d'une personne de même niveau de formation, qui parle, lit et écrit sa langue maternelle:

Ieweschten Diplom Lëtzebuergesch

Cette dernière certification comportera nécessairement des épreuves d'oral et d'écrit, de compréhension et d'expression. Elle attestera séparément les compétences dans lesquelles le candidat a réussi:

– Héiervverständnes

– Mëndlechen

– Ausdrock

– Liesverständnes–

– Schrëftlechen Ausdrock.

Art.2. Pour les certifications «Lëtzebuergesch als Friemsprooch», partie «oral»,

les examens comporteront des épreuves qui font plus particulièrement appel à la compréhension, d'autres à l'expression, d'autres encore qui font appel en même temps aux deux compétences. Les certifications attesteront les compétences suivantes:

1. Niveau de base

* **Zertifikat, Lëtzebuergesch als Friemsprooch, mëndlech**, Il certifie les compétences fixées par le Conseil de l'Europe dans «Level One: Waystage User». Le candidat arrive à «se débrouiller» dans les contacts avec des personnes parlant habituellement le luxembourgeois.

Le candidat peut communiquer à un niveau élémentaire:

- Il sait échanger des informations simples dans un nombre limité de situations prévisibles de la vie quotidienne.
- Il sait situer sommairement, dans le temps et l'espace, un objet, une personne, un événement.
- Il sait identifier et exprimer d'une façon rudimentaire un sentiment, une intention, une opinion.

La compréhension et l'expression nécessitent l'aide de l'interlocuteur. Formulation et accent laissent à désirer, mais n'entravent pas l'intelligibilité.

2. Niveau moyen:

* **Eischten Diplom, Lëtzebuergesch als Friemsprooch, mëndlech**

L'examen s'inspire des compétences fixées par le Conseil de l'Europe dans «Level Two: Threshold User». Le candidat maîtrise suffisamment la langue pour accepter utilement un emploi nécessitant le contact avec un public qui parle de préférence le luxembourgeois.

Le candidat peut communiquer avec une certaine pertinence:

- Il sait communiquer dans les situations courantes de la vie sociale, mais il peut avoir des difficultés à réagir à d'éventuels imprévus.
- Il sait identifier et exprimer, d'une façon plus nuancée, un sentiment, une intention, une opinion, un souhait.
- Il sait définir ou paraphraser des notions concrètes.
- Il maîtrise l'expression du temps.
- Il sait présenter des arguments simples qui indiquent la cause ou le but.

La compréhension et l'expression demandent occasionnellement l'aide de l'interlocuteur. Formulation et accent ne sont pas parfaits.

3. Aisance dans la communication orale: *Zweten Diplom: Lëtzebuergesch als Friemsprooch, mëndlech

L'examen se situe à un niveau de maîtrise retenue par ALTE (Association of Language Testers in Europe) comme «Level Three: Independent User». Le candidat est capable de s'entretenir, couramment et sans équivoque, dans des situations où la langue joue un rôle important.

Le candidat peut communiquer de façon fluide dans la vie sociale, professionnelle et culturelle.

- Il sait identifier et exprimer, d'une façon nuancée, un sentiment, une intention, une opinion.
- Il maîtrise l'argumentation: Il sait interpréter les arguments de son interlocuteur et défendre son point de vue avec des moyens langagiers plus complexes.

Ni la compréhension ni l'expression ne nécessitent d'aide dans les communications de la vie courante. Sauf erreurs occasionnelles, la formulation est correcte. L'accent trahit encore l'influence de la langue maternelle.

Art. 3. Pour les certifications «Lëtzebuergesch als Friemsprooch», partie «écrit», il y aura des épreuves en vue de la certification séparée du niveau de compétence en compréhension (lecture) et en expression (rédaction et orthographe). Les épreuves et les compétences à l'écrit sont fixées comme suit:

1. Compréhension

1.1. Niveau de base

* **Zertifikat Lëtzebuergesch als Friemsprooch, Liesverständnis**

Compréhension globale d'une courte note, d'un texte court et simple, d'une petite annonce (sauf annonce publicitaire)

1.2. Niveau moyen

* **Eischten Diplom Lëtzebuergesch als Friemsprooch, Liesverständnis**

Compréhension de communiqués et de textes simples, de communications de la vie associative et social, de faits divers, d'annonces.

1.3. Aisance dans la lecture

* **Zweten Diplom Lëtzebuergesch als Friemsprooch, Liesverständnis**

Compréhension de textes d'une certaine complexité tirés de la vie sociale, professionnelle ou culturelle, littéraires ou autres.

2. Expression

Dans les épreuves en vue de la certification «Lëtzebuergesch als Friem-

sprooch», niveau de base et niveau moyen, l'orthographe n'est pas prise en considération pour l'évaluation de l'expression, pour autant qu'elle n'entrave pas l'intelligibilité du texte. Le respect des principes de l'orthographe entre en compte dans l'évaluation de l'aisance à l'écrit.

2.1. Niveau de base

* **Zertifikat Lëtzebuergesch als Friemsprooch, schrëftlechen Ausdrock**

Le candidat sait rédiger d'une façon compréhensible une courte note, un message.

2.2. Niveau moyen

* **Eischten Diplom Lëtzebuergesch als Friemsprooch, schrëftlechen Ausdrock**

Le candidat sait rédiger de courts textes dans une langue simple.

2.3. Aisance à l'écrit

* **Zweten Diplom Lëtzebuergesch als Friemsprooch, schrëftlechen Ausdrock**

Le candidat rédige des textes, des lettres personnelles ou officielles, des récits dans une langue plus évoluée et maîtrise les phrases relatives, circonstanciées.

Art. 4. La certification «Ieweschten Diplom Lëtzebuergesch» atteste une maîtrise de la langue, semblable à celle d'un autochtone:

A l'oral, le candidat aura sensiblement la même aisance dans la compréhension et l'expression qu'il a dans sa langue maternelle. Il saura communiquer et discuter sans problèmes dans toutes les situations auxquelles il peut être confronté dans la vie sociale, professionnelle et culturelle.

La candidat comprend dans leurs détails des textes, littéraires ou autres. A l'écrit, il s'exprime d'une manière pertinente et fluide, tout en respectant l'orthographe. Il sait communiquer par écrit sur tous les faits à sa portée.

A la demande d'une administration, d'une institution ou d'une entreprise, des épreuves pourront être proposées qui s'appliqueront à un domaine de spécialisation. Dans ce cas, le jury peut s'adjoindre, à titre de conseiller, un expert en la matière qui parle et écrit couramment la langue et qui est lié aux mêmes règles de discrétion que les examinateurs.

Art.5. Teneur et forme des certificats et diplômes:

Les certificats et diplômes mentionneront les nom, prénom, date, pays et lieu de naissance du candidat ainsi que le nom du certificat ou diplôme obtenu, avec spécification des compétences.

Les formulations suivantes sont possibles:

Zertifikat Lëtzebuergesch als Friemsprooch:

- mëndlech
- Liesverständnes
- schrëftlechen Ausdrock

Eischten Diplom Lëtzebuergesch als Friemsprooch:

- mëndlech
- Liesverständnes
- schrëftlechen Ausdrock

Zweten Diplom Lëtzebuergesch als Friemsprooch:

- mëndlech
- Liesverständnes
- schrëftlechen Ausdrock

Ieweschten Diplom Lëtzebuergesch:

- Héiervverständnes
- mëndlech
- Liesverständnes
- schrëftlechen Ausdrock

Au verso, chaque certificat et diplôme portera une note explicative en français ou en luxembourgeois concernant les compétences attestées.

Les certificats et diplômes seront établis par le Centre de Langues Luxembourg et signés par le président et le secrétaire du jury. Ils seront contresignés par le ministre ou son délégué.

Un modèle des certificats est annexé au présent règlement.

Art. 6. Un relevé des enseignants habilités à être membres du jury d'examen à partir de 1995 est annexé au présent règlement.

Le Centre de Langues Luxembourg propose au ministre un jury d'examen pour une année civile, choisi par les enseignants cités dans le relevé ci-dessus. Le jury arrête les dates des sessions d'exa-

men et les dates limite des inscriptions.

Les indemnités des membres du jury sont arrêtées par le Gouvernement en Conseil.

Art. 7. Le Centre de Langues Luxembourg est chargé de l'information sur les examens. Au moins un mois avant la date limite des inscriptions, il publie dans la presse les dates et lieux des épreuves tout en mentionnant la date limite des inscriptions.

Le droit à l'inscription aux examens n'est pas soumis à des conditions particulières, ni de résidence ni de fréquentation d'un cours.

Le Centre de Langues Luxembourg reçoit les inscriptions écrites sur formulaires mis à la disposition des candidats. Il convoque les candidats aux épreuves d'après un schéma établi par le jury.

L'organisation matérielle des sessions d'examen, la constitution d'une documentation sur les examens ainsi que la diffusion des informations est confiée à Langues et Culture a.s.b.l., Luxembourg, association chargée de la gestion des examens étrangers du Centre de Langues Luxembourg. Elle pourvoit au bon déroulement des examens. Elle gère la saisie des données et l'envoi des résultats. Elle s'occupe de la réservation des salles d'examen, de la mise à la disposition de l'équipement et du matériel nécessaires.

Chaque candidat participe aux frais d'organisation de l'examen. Il verse à l'association chargée de gérer ces fonds un montant non remboursable, à déterminer par le jury en fonction des frais réels. Ce montant, qui ne peut pas dépasser 1.000 F, est à verser au CCP 36182-01 de Langues et Culture a.s.b.l., Luxembourg.

Art. 8. Contenu et déroulement des épreuves, évaluation des épreuves:

Les épreuves sont à élaborer de façon à permettre au jury de juger si le candidat a les compétences énumérées aux articles 2, 3 et 4 du présent règlement.

Les épreuves d'oral et les épreuves de compréhension de l'écrit sont à passer individuellement devant deux examinateurs. Les examinateurs notent leur appréciation immédiatement après le passage du candidat. A cette fin, ils se servent du barème d'appréciation que le jury aura élaboré, ensemble avec les épreuves. La note obtenue par le candidat dans une épreuve est la moyenne des notes données par les deux examinateurs.

Les épreuves d'expression écrite sont communes. Chaque épreuve est corrigée par deux examinateurs. La note obtenue est la moyenne des notes attribuées par chacun des examinateurs.

Compte tenu des appréciations, le jury décide de la réussite d'un candidat, séparément pour chaque compétence. Les certifications en luxembourgeois ne prévoient pas de mentions de distinction.

Le Centre de Langues Luxembourg établit les certificats et archive les résultats. Après signature par le jury, il transmet les certifications au ministre de l'éducation nationale. Elles sont enregistrées par le Service de la formation des adultes.

Art. 9. Les résultats des épreuves passées avec succès pendant la session d'examen qui a été organisée à l'essai par le Centre de Langues Luxembourg en 1994 sont validés et permettent l'obtention des certifications prévues dans le présent règlement.

Luxembourg, le 28 novembre 1994.

Le Ministre de l'Education nationale,
Marc Fischbach

Le Service Information et Presse du Gouvernement a 50 ans

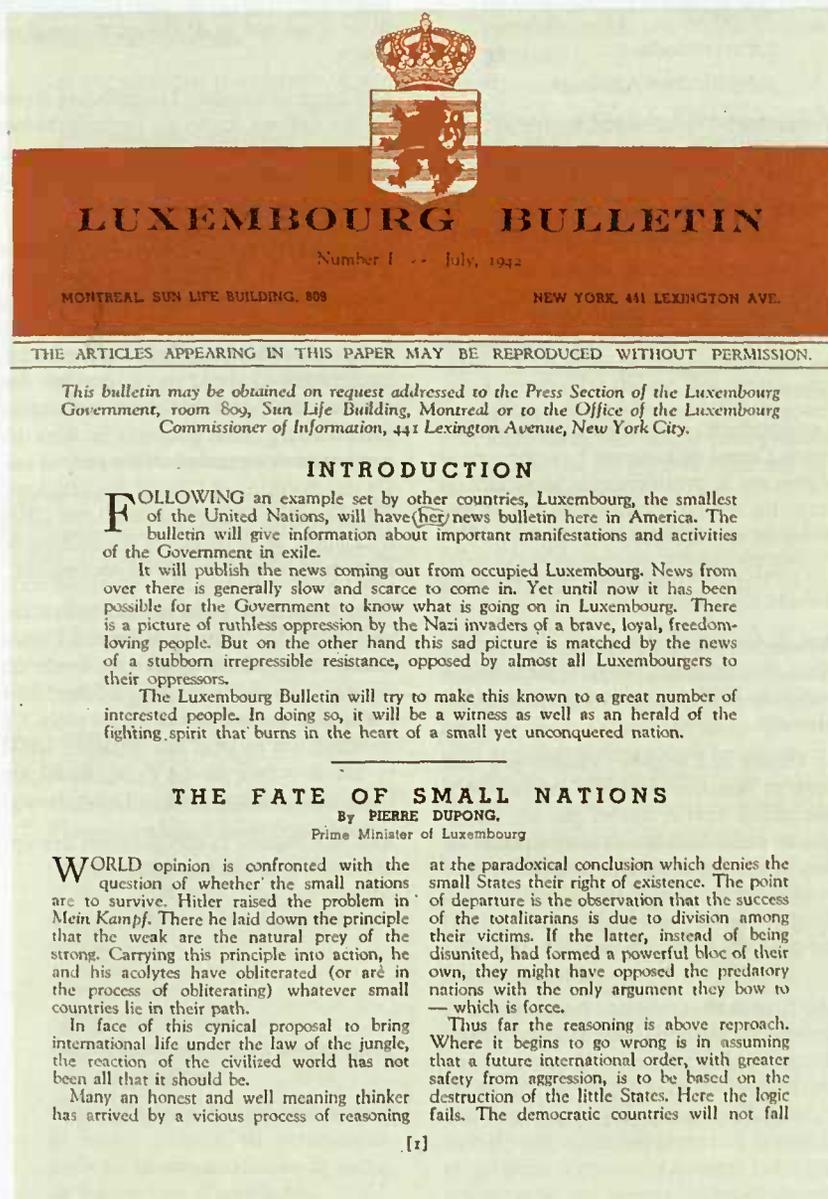
Jubilé également pour le «Bulletin d'Information et de Documentation»

Le présent «Bulletin d'Information et de Documentation», organe gouvernemental officiel, clôtura la cinquantième année de vie de cette publication. En effet, le premier Bulletin publié par le Service Information et Presse près le Ministère d'Etat parut en décembre 1944, daté qu'il fut au 31 du mois! Le libellé en fut «Bulletin d'Information» – Grand-Duché de Luxembourg – MINISTERE D'ETAT No 1, édité par «OFFICE D'INFORMATION», 3, rue de la Congrégation, Luxembourg, une première édition sur feuilles DIN A, de piètre qualité, stencillée, qualifiée finalement de «Confidentiel». Il convient de souligner que la Présidence du Gouvernement à l'époque, assumée par M. Pierre Dupong, Ministre d'Etat, Ministre des Finances et de la Force Armée – on en reparlera! – avait siège audit édifice, ceci jusqu'en été 1975.

Dans la «Note préliminaire» au Bulletin, on explicitait divers buts, voire des «mises en garde»: «... donner périodiquement à nos missions diplomatiques et consulaires des renseignements succincts sur l'activité des pouvoirs publics... pas la prétention d'être une revue de presse luxembourgeoise... ne rend pas indispensable la lecture du Mémorial et de nos principaux journaux... Ce premier numéro est un essai. C'est à dire qu'il y a des lacunes et des imperfections. Toutes les critiques et toutes les suggestions seront les bienvenues...».

50 ans après, on le prétendra: le «Bulletin d'Information et de Documentation» du Service Information et Presse du Gouvernement a largement dépassé le stade de «l'essai», alors qu'à l'occasion, bien sûr, lacunes et imperfections persistent et persisteront.: question de point de vue ou servitudes techniques, voire budgétaires!

En fait, il y a eu déjà, dès juillet 1942, le premier numéro du Luxembourg Bulletin, publications sommaires sur 182 pages, réparties, elles, sur 15 numéros; de très modeste volume, mais déjà «illustrés», édités aux U.S.A./ New York et au Canada/ Montreal; la publication était nourrie par les apports en informations de l'office de la «Press Section of the Luxembourg Government», room 809, Sun Life Building, Montreal et le bureau du «Commissioner of Information», 441 Lexington Avenue, New York City, en l'occurrence M. André



La page de garde-couverture du «Luxembourg Bulletin» No 1 - July 1942, édité par l'Office of the Luxembourg Commissioner of Information», à New York, 441, Lexington Avenue.

«Andrew» Wolff. Celui-ci assumait occasionnellement le rôle du porte-parole gouvernemental, plus particulièrement vis-à-vis des presses américaine et canadienne, ainsi que lors de cérémonies officielles auxquelles assistaient notre Gouvernement, de même que pour la Cour grand-ducale, institutions nationales en exil à l'époque.

Dans «The Fate of small Nations», au No 1, juillet 42, le Président du Gouvernement exilé, M. Pierre Dupong, analysa les théories perfides et pernicieuses du tyran-oppresseur nazi dans «Mein Kampf»; force autres nouvelles se retrouvent dans ce premier numéro de Bulletin: le 22 mai 1942, LL.AA.RR. la Grande-Duchesse

Charlotte et le Prince Félix arrivent à New York, de retour d'Angleterre, où ils avaient séjourné depuis août 1941. La Résistance luxembourgeoise s'activant sous des conditions de surveillance et de répression, payait les premiers lourds tributs: «... especially all learned people, like teachers, lawyers, physicians and priests were exposed to the persecution of the Gauleiter. A ceaseless propaganda, adepted to every age and profession set in, to stuff the brains with Nazi ideology. At the same time persons as well as things, that recalled the past, were calumniated, persecuted, suppressed...» «Since the census of October 10, 1941, - le fameux référendum nazi - , which proved such a reverse to the German administration of Luxembourg that it had to be abandoned on the second day, news from Luxembourg indicates that the terror is increasing. Alfons Feller, aged 20, and Nikolaus Felten, aged 31, both of Luxembourg, showed the same separatist attitude... Feller was sentenced to one year's penal servitude, Felten to 15 months...» - Une trentaine d'autres patriotes luxembourgeois sont renseignés sur les tables d'honneur après que de sévères punitions d'emprisonnement leur furent infligées. On apprend encore - que le Château grand-ducal de Colmar-Berg est converti en «Adolf Hitler-Schule für Töchter», le Palais grand-ducal à Luxembourg, en «Konzert-» et «Schloss-Bierhalle»; nombreux sont les Luxembourgeois punis par emprisonnement ou travaux forcés pour avoir écouté les programmes Radio BBC ou New York.



Grande-Duchesse Marie-Anne 1863-1942

Le «Luxembourg Bulletin» No 2/, août-septembre 1942, rend hommage à la Regrettée Vénérée Grande-Duchesse Marie Anne, pour Laquelle le service funèbre fut célébré au «Covent of the Helpers of the Holy Souls» à New York, le 3 août 1942.

Du 21 juin au 8 juillet de l'année, S.A.R. le Prince Jean avait séjourné au Brésil, où Il fut l'Hôte du Ministre des Affaires Etrangères, des Ambassadeurs des Pays-Bas et de Belgique, de la direction générale de Siderurgica Belgo-Mineira finalement.

make.... We, the legal Government of the Grand Duchy, formally protest against the scandalous overpowering of our people and of our country,» déclara le Président du Gouvernement Pierre DUPONG, et le Ministre des Affaires Etrangères Joseph BECH de conclure: «...the whole world

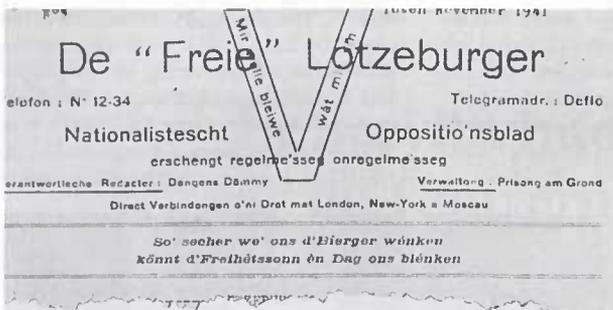


Kundgebung» à la Place d'Armes et au Cercle municipal à Luxembourg: le Gauleiter Gustav Simon, accompagné par les collaborateurs nazis, dont le Quisling luxembourgeois Damian Kratzenberg, - octobre 1940.

«On July 14th (42), the Anniversary of Bastille Day, a Luxembourg soldier, Sergeant Gustave WOLTER of the French Fighting Forces was awarded the War Cross with a Star by General de GAULLE at Wellington Barracks, London. A fortnight later, on July 28th, H.M. King HAAKON pinned the Military Cross of Norway on the chest of this Luxembourg soldier». Gustave WOLTER avait combattu et été gravement blessé aux combats de Narvik/Norvège, en avril-mai 1940. Après trois mois de séjour hospitalier, il avait repris l'arme...

Le «Luxembourg Bulletin» No3/, octobre-novembre 42, fait état de l'enrôlement de force décrété au Luxembourg par le Gauleiter, le 30 août de l'année! «The fact that the Gauleiter has declared that we belong to Germany does not change by one iota the real position. It does not change the final outcome. The power of the Allies - will free our country quite irrespective of any paper proclamation that Hitler may

knows - Luxembourg is true to herself; Luxembourgers want to remain what they are». Dans un message spécial, le Ministre des Affaires étrangères britanniques, Mr. Anthony EDEN déclara: «We in England have watched with admiration and sympathy the heroic resistance to Nazi tyranny of a small, but brave people. You have shown you want to remain what you were, a free people, and by your courage and resistance you have firmly established your right to do so... Your feelings towards your oppressors were clearly made known in October 10, 1941... Therefore, maintain your resistance. The growing might of the United Nations is the guarantee of your final liberation.» Propagande et mensonges nazis encore, par la «German Transocean Agency» qui fit savoir au monde que «75 000 Luxembourgeois avaient opté spontanément pour la nationalité allemande»... Déportations massives, - enrôlement de force important, condamnés à mort et fusillés, incarcérés, otages, décapités, les bulletins



Among the Luxembourg underground organizations the L.P.L. (Luxembourg Patriotic League) is the most widely spread. The L.P.L. played a prominent role in sabotaging the Census ordered in October 1941 (see Luxembourg Bulletin No. 1, page 8). The above picture shows the head-line of a secret paper, written in Luxembourg language, which has been smuggled out of Luxembourg.

The picture below shows the Grand Duchess standing on a map of the country and bears the inscription: "Mir welle bleiwe wat mir sinn. (We want to remain what we are)." This and other similar pictures are distributed by the L.P.L. in tens of thousands of copies.



"De Freie Lötzeburger" - "Nationalistescht Oppositio'nsblad" - No 3 du 16 novembre 1941, édité par la "Lëtzeburger Patriote Liga" (LPL). Le cachet LPL reproduit la parole de résistance: "De Ro'de Le'w wacht" ...



Le président Roosevelt, - le 10 août 1943, jour d'émission - admire un bloc-timbre commémoratif, en présence du Assistant Postmaster General Roy North et du Diplomate-Ministre luxembourgeois Hughes Le Gallais. -



Oct.-Nov. 1942: "The R.A.F. visits Luxembourg" - Affiche de Londres, reproduisant le tract à deux messages - le premier émis par la Grande-Duchesse aux Luxembourggeois, le second: appel et encouragement du Ministre aux Affaires Etrangères britanniques Mr. Anthony Eden -, "diffusé" au Luxembourg, par la voie des airs, à 300.000 exemplaires par les pilotes de la Royal Air Force.



Caldwell, Executive Deputy of the Mayor's office was responsible for the arrangements of the stay of the Grand Ducal party in Los Angeles.

opportunity of observing America's great contribution to the war effort.

United Nations Flag Day.

The last city on the itinerary was St. Louis, Missouri, where the Grand Duchess spent two days. She was greeted on her arrival Sunday, April 4th by Mayor Becker and Mr. Thomas Dysart of the St. Louis Chamber of Commerce. After visiting the zoo, the Grand Duchess had the opportunity of observing America's great contribution to the war effort.

Luxembourg was both proud and thrilled that in virtue of a proclamation made by the President of the United States on March 17, the Luxembourg flag, together with that of the other United Nations, flew side by side with the Star and Stripes on June 14

Au Luxembourg-Bulletin - June 1943: "Prince John of Luxembourg who joined the Irish Guards in England ..."

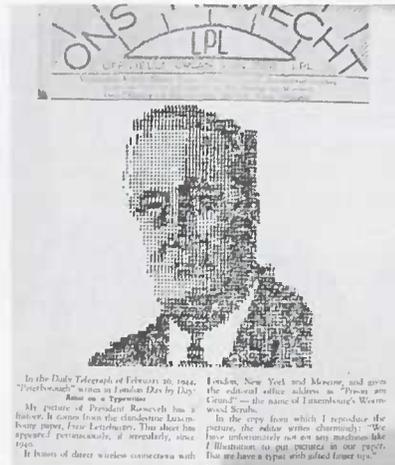
3,4,5 et 6 n'en finissent plus d'en relater les cruelles péripéties aux citoyens du monde libre, nouvelles brutales entremêlées d'explications historiques, dynastiques, économiques ou autres sur la «terre luxembourgeoise asservie, martyrisée...» Entretiens, dès septembre 42, LL.AA.RR. les Princes FÉLIX et JEAN avaient rejoint les rangs des Armées britanniques; le Prince Consort fut colonel, alors que le Prince Héritier, après deux mois de formation de base comme «privé», entra à l'École d'Officiers de Sandhurst, pour servir au Régiment des IRISH GUARDS.

Dans les «Luxembourg Bulletin» édités en 1943, de longues, longues listes, concernant les déportés politiques et les concentrationnaires luxembourgeois furent publiées, de même qu'un bloc-timbres-poste américain: en effet, le 10 août 1943, le Département des Postes U.S. édita un timbre five-cent. «United States Postage - Luxembourg», le 4^e timbre d'une série de 11 estampes postales, concernant les pays asservis par le nazisme. Le bord du timbre était de teinte bleu-violet; la première planche-bloc fut offerte le même 10 août au Président US. ROOSEVELT, à qui la Grande-Duchesse CHARLOTTE fit parvenir le message suivant: «My dear Mr. President: on this tenth day of August 1943, the Postage Department of the United States is honouring the people of Luxembourg by the issue of a stamp bearing Luxembourg flag.

In the name of the downtrodden Luxembourg people, I wish to express to you my deep appreciation for this noble and comforting gesture.

The symbol of Luxembourg's independence and freedom, temporarily banished from its own land during this time of trial and slavery, this finds a home in the United States, land of the free... They (Luxembourgers) will welcome the Luxembourg stamp released by the American Post Office as the herald of their coming liberation. Gratefully they will always remember this token of generous friendship of the President and the people

of the United States towards their smallest ally, Luxembourg. - Charlotte, Grand-Duchess of Luxembourg.»



Au «Daily Telegraph» du 26 février 1944: «Artist on a typewriter - It comes from the clandestine Luxembourg paper «De Freie Letzburger - Officiell Organ vun der LPL»: le Président américain F.-D. Roosevelt. -

Il est par ailleurs fait état de 4000 prisonniers russes, astreints par les nazis aux travaux forcés dans les usines et les mines luxembourgeoises, sur routes et champs, pour un pain mauvais, insuffisant.

Dans l'éditorial du No 11, englobant les mois de décembre 43 et janvier 44, «Prime Minister» Pierre DUPONG relève le rôle de Son Altesse Royale la Grand-Duchesse CHARLOTTE, en tant que lumineux symbole de l'Indépendance du Luxembourg, alors que par un poster polychrome de 20 inches sur 30, les «Friends of Luxembourg» des Etats-Unis lancent leur nouveau mot d'ordre: Help Luxembourg; un Christmas Bazaar eut lieu à Washington dans la même approche, Chicago organisa le «Luxembourg Day» en décembre 43, alors qu'à Los Angeles naquit le «Feierwon», une association de secours regroupant fonctionnaires et anciens émigrants luxembourgeois; au Congo belge «l'Amicale Luxembourgeoise» de Léopoldville assura la genèse de «l'Oeuvre de Guerre, Fonds Prince JEAN», ceci dès septembre 43.

Message from H. R. H. the Grand Duchess

When the Grand Duchess of Luxembourg received the first tidings of the liberation of her country, she made the following statement:

"I always knew that my people at home, in spite of all the brutal pressure brought to bear on them, would go on fighting until the Prussians were driven out.

So far, I have not any definite news of the last act in this continual nightmare of over four years of occupation; but I have learned that 2,000 of the Luxembourg Maquis have fought alongside their Belgian brothers in the Ardennes, and I am proud to know of the presence on the battlefields of the Luxembourg troops and of my husband and my son.

"The Luxembourgers have shown a magnificent fighting spirit since the Nazi invasion created a state of war, and their contribution to the Allied cause is not likely to be forgotten."

Septembre 1944: La Souveraine, dans la liesse d'une liberté retrouvée, rédige un message émouvant, témoignage national.



Flanquant de part et d'autre le timbre commémoratif U.S., la valeur postale de 50 centimes qui eut cours au Luxembourg à l'invasion nazie.

Au No 13, octobre-novembre 44, - la série devait se terminer par les éditions 14 (mars 45) et 15 (juin-juillet 45) - dans «SPECIAL LIBERATION ISSUE», le Président ROOSEVELT «hails Free Luxembourg», déclarant en substance: «... With unparalleled sacrifice and fortitude, the heroic Luxembourgers have resisted every Nazi effort to break their spirit. On the occasion of their release from tyranny and their return to the free institutions which they hold so dear, the American people salute the brave people of Luxembourg.»

S.A.R. la Grande-Duchesse CHARLOTTE envoya ce message de reconnaissance au Président américain:

and the president of the American Friends of Luxembourg invited the members of the Luxembourg colony and their friends to celebrate the Seven Hundredth Anniversary of Luxembourg's Freedom Charter, as well as Luxembourg's liberation from German oppression which took place September 10, 1944.

Mr. Newbold Morris, President of the City Council, representing the Mayor, presided over the celebration in the presence of the honor guests III. BB. III. Princesses Marie-Gabrielle and Alix and Prince Charles of Luxembourg and His Excellency Mr. Hugues

The opening address was given by Commissioner André Wolff who said:

"Seven hundred years ago, also in the late summer, Luxembourg received its Letters of Franchise."

"At that time Luxembourg was governed by Countess Ernestinde of Luxembourg-Namur. Ernestinde was a devoted ruler and her reign was one of the most progressive and prosperous periods for Luxembourg."

"In August 1244 Ernestinde gave the people of Luxembourg a Letters of Franchise."

One of the Allied tanks entering the city of Luxembourg.



Un half-track U.S. libérateur dans l'Avenue de la Liberté, le 10.9.1944. – Appel téléphonique du Commandant suprême, le Général Eisenhower: "The liberation of your brave country from the yoke of the invador is for us all a source of deep satisfaction and gratification."



Prince Felix (right) and Prince John were given a triumphal reception on their return to Luxembourg, on September 10.

[147]

Saluant cordialement les compatriotes luxembourgeois dans le délire de la Libération: les Princes Jean et Félix, le 10 septembre 1944, à l'Hôtel de Ville de la capitale.



Luxembourg rarely witnessed as joyful demonstrations as that which took place on September 10 in the streets of the Grand Duchy's capital.

day which gave birth to the civic liberties of the citizens of Luxembourg, the capital city of my country, will not pass unnoticed.

"A brutal invader has prevented my compatriots from celebrating this memorable date as they would wish, but there are free Luxembourgers and Americans of Luxembourg stock who interpret the sentiments of those who until a few days ago were condemned to silence, and who speak in their name. Met together in the heart of the great city of New York, they proclaim their unbreakable attachment to the spirit of liberty, which seven hundred years ago obtained for their ancestors the Charter of Freedom. The

symbolic. Once again it proclaims to the oppressed that American Democracy will not tolerate that the voice of liberty be stifled throughout the world.

"Faithful to their ideal of liberty, which no tyrant throughout seven centuries has succeeded in destroying, the Luxembourg people, chained and humiliated, have looked towards your great and generous country and to the armies of the Allies. This confidence has been fully justified, for American troops have liberated Luxembourg and my Country is again free. Now the chains have fallen, the arrival of the soldiers of liberty enables my Country to celebrate joyfully the resurrection



Her Royal Highness Grand Duchess Charlotte of Luxembourg.

Liesse populaire à la Libération, le 10 septembre 1944: De Québec, le Premier Ministre britannique Winston Churchill câbla: "I wish the Government and people of the Grand Duchy all happiness and prosperity in the brighter years to come".

Le Portrait officiel de la Vénérable Grande-Duchesse Charlotte, tel qu'il apparut sous la Liberté retrouvée.

«Once again the victorious armies of the United States have entered the capital of Luxembourg, and for the second time in one generation are liberating my country from the German yoke... At this hour I express to you in my name and the name of my people our most heartfelt gratitude for the deliverance of our Homeland and admirations for the immense achievements of the American People and the glorious victories of the American Forces in defense of the cause of men... I will never forget the friendship and support you extended to me through these dark years... With the continued friendship of the great American people, Luxembourg looks forward confidently to a new world order of peace and liberty for all sustained by the power and ideals of the United States.»

A l'adresse de S.M. le Roi GEORGE VI de Grande-Bretagne et des Nations britanniques, la Grande-Duchesse CHARLOTTE fit parvenir le message ci-après:

«The help and support so generously granted on my appeal by your Majesty and your Majesty's Government to my country from the first day of the invasion of Luxembourg by the Germans was for me and my people the most inspiring encouragement and the supreme assurance of our final liberation. Now the hour of deliverance has struck, I express to your Majesty my sentiments of deepest gratitude. The Luxembourg people will never forget their debt to the British people and your victorious forces. The Luxembourg people, assured of the friendship of Great Britain, see in the strength and ideals of the British Commonwealth the firm foundation of a world in which nations great and small will live in freedom and peace.»

Charlotte.»

Samedi, le 23 septembre 1944, Pierre DUPONG, Président, rentra au Luxembourg à la tête de son Gouvernement, chaleureusement accueilli par une population reconnaissante, avide de prendre un nouvel envol après 4 années caractérisées par mort et souffrance, répression, humiliation, privation... Comme aux jours de guerre, la presse internationale sut donner une image courtoise, mais fidèle des sentiments qui animèrent une population et un pays libérés:

Au «New York Herald Tribune», Joseph Driscoll statua:

.... «Luxembourg has been liberated and nowhere is the American liberator more welcome than here». – September 16th 1944.»

Au «Christian Science Monitor», Egon Kaskeline écrivit:

.... «The wishes of the people of Luxembourg who keenly resisted Nazi attempts to germanize them are to be fulfilled: «We will remain what we are.» – September 19th, 1944,

alors que Morley Cassidy résuma ainsi au «Philadelphia Bulletin»:

.... «This little Duchy nestling in its forested hills, is today a land of empty shelves, empty kitchens and empty stomachs. But it is filled to overflowing with happiness. It is free... the newest country in Europe to be liberated by our armies. – September 19th, 1944.» – Personne, en ces moments-là, ne pressentait les énormes sacrifices et indicibles souffrances que devait endurer et subir encore Armées alliées et populations luxembourgeoises ardennaise et mosellane, en décembre 44 et janvier 45.

Les Libérateurs avaient compris l'importance de Radio-Luxembourg, dès les premières heures de la Libération de notre territoire; une note U.S. le confirme:

Radio Luxembourg Safe in the Hands of the Allies

Thanks to the ingenuity of an American radio engineer, Radio Luxembourg, Europe's most powerful single radio station, was captured intact and is now a mighty weapon in the hands of the Allies. It is now transmitting its programmes on its old wave-length 1,290.

Robert Pierce, an employee of the Office of War Information, entered Luxembourg with the vanguard of U.S. Armor. Alert to the propaganda possibilities of the radio station, he went to his commanding General and asked for a number of tanks and outlined his plan for the capture of the station before the Nazis blew it up. Pierce's «army» surrounded the station and took it before its occupants had a chance to do any damage. Mr. Pierce was officially commended for his daring action.

Date-clé: 31 décembre 1944

«L'Office d'Information» édita, nous l'avons dit, son premier Bulletin d'Information le 31 décembre 1944 auquel on certifiait le caractère de «Confidentiel». Sous le titre «Activité parlementaire et législative», on y «relate» une séance de la Chambre des Députés, en date du 6 décembre de l'année, à laquelle on nota la présence de 25 députés sur les 55 élus: appel nominal et levée de la séance! Lors d'une réunion officieuse qui suivit, le Gouvernement donna connaissance aux députés des mesures législatives en préparation, dont la création du service militaire obligatoire. En fait, l'abolition du régime de neutralité a eu comme conséquence naturelle la fin du volontariat militaire, partant l'introduction du service militaire obligatoire, décision publiée au Mémorial du 15.12.1944, suite à l'Arrêté grand-ducal du 30 novembre 1944, y relatif. Un aide-mémoire, destiné à la presse écrite et à Radio Luxembourg, spécifia:

1° «en tant que Nation Unie, nous avons des devoirs envers nos alliés;

2° toutes les classes de la population luxembourgeoise souhaitent l'établissement du service militaire obligatoire...»

Ledit Arrêté prévoyait les cadres militaires – 43 officiers prévus à l'article 2. – le mode de recrutement des troupes devant être fixé par le Gouvernement en Conseil, suivant termes de l'article 3 de l'arrêté; le Ministre d'Etat P. DUPONG fut conjointement Ministre de la Force Armée.

On notera que le 1er Mémorial parut dès le 12 septembre 1944, suivi de 22 autres, jusqu'au 31 décembre; l'Arrêté grand-ducal du 23 novembre 1944 concernait la nomination de M. Pierre FRIEDEN, professeur-directeur de la Bibliothèque nationale, au poste de Ministre de l'Instruction Publique.

Autres nominations: celle de Robert ALS, Avocat général près la Cour supérieure de Justice au poste de Procureur d'Etat à Luxembourg; Guillaume KONSBRUCK, Aide de Camp de S.A.R. la Grande-Duchesse, aux responsabilités d'un Commissaire du Gouvernement au Ravitaillement et aux Affaires économiques; Paul BASTIAN, ancien Directeur de l'Agence économique et le notaire Jean MAROLDT, Commissaires de Gouvernement; Jean-Pierre BUCHLER, Chef du Service de Ravitaillement alimentaire.

Sous «Epuración Administrative», on lira: «Une première épuration a été opérée par le fait que tous les fonctionnaires ayant appartenu à l'N.S.D.A.P. (National Sozialistische Deutsche Arbeiter-Partei) ou aux formations affiliées ont été suspendus d'office.» L'Arrêté grand-ducal du 30 novembre 1944 stipule la poursuite de l'épuration par une enquête administrative.

Cette enquête administrative comportait les coordonnées personnelles, de même que 21 questions directes ou autres renseignements sollicités, devant permettre de connaître l'attitude patriotique, politique et civique des fonctionnaires et employés publics pendant les années de guerre.

Jusqu'au 1^{er} décembre 1944, 750 gendarmes auxiliaires avaient été nommés; 5 officiers, 133 gendarmes et 15 membres de la Sûreté publique des anciens cadres furent de nouveau en activité de service, alors qu'on attendait le retour d'Allemagne de 75 gendarmes encore. Aux «auxiliaires» incombaient le maintien de l'ordre et de la sûreté publique, la délivrance des «Laissez-passer» selon les ordres des autorités alliées, l'exécution des dispositions relatives à l'état de siège (Arrêté grand-ducal du 4 septembre 1944), relatives aussi à la protection des armées alliées sur territoire national, ainsi que le ravitaillement normal de la population en vivres, denrées et marchandises de pre-

mière nécessité, finalement le contrôle du trafic aux abords des frontières.

L'occupant du Luxembourg avait mis en circulation, comme dans la plupart des pays qu'il avait envahis, les monnaies militaires, dites «Reichskreditkassenscheine» dès le 10 mai 1940, billets dont le cours, par rapport au Flux, avait successivement été fixé à 10, à 8, finalement à 10 francs pour un Reich-Mark, instauré par le Gauleiter, dès le 27 août 1940. A partir du 5 février 1941, le franc luxembourgeois cessait d'avoir cours, alors que la monnaie belge, considérée comme devise étrangère, devait être cédée à la Reichsbank.

Suite au gonflement extraordinaire de la circulation monétaire pendant les quatre années d'occupation, il y a lieu de rappeler qu'avant le 10 mai 1940, la circulation monétaire proprement dite s'élevait à 700 millions de francs; les opérations de recensement monétaire et d'estampillage des monnaies prescrites par Arrêté grand-ducal du 2 octobre 1944 donnèrent les montants suivants: 210.023.745 RM, 68.862.356 F belges et 49.937.292 F luxembourgeois. A partir du 18 octobre 44, toutes les valeurs prescrites devaient être déposées, échangeables aux conditions suivantes: Tout déposant, personne physique, recevait un montant de 2000 francs nouveaux par personne composant son ménage, les montants subsidiairement déposés au crédit d'un compte spécial ouvert d'office par l'Administration des Postes. Les taux des échanges étaient: fr luxembourgeois ancien = 1,25 F; 1 franc belge = 1F et 1 RM = 5 francs; toutefois, les premiers 100 RM, échangés par personne, étaient mis en compte au taux de 10 Flux. Le nombre des comptes ainsi créés aux P et T était de 66.927!

1944: «Situation alimentaire et industrielle»

«Trois grands facteurs jouent actuellement un rôle primordial dans notre vie économique:

1° Les moyens de communication et les transports. – Le courrier privé n'est pas acheminé, le téléphone interlocal ne fonctionne pas, la circulation ferroviaire est presque inexistante et le manque de carburant et de matériel roulant suspend presque totalement les transports automobiles.

2° La discipline de la population. – Après quatre années et demie d'oppression il est souvent difficile de faire comprendre à la population que la période des restrictions n'est pas finie.

3° La question des prix. – Le niveau des prix dans l'agriculture est trop bas, en Belgique il est trop élevé. Si les prix montent, les salaires et traitements doivent monter en proportion; il en résulterait pour l'Etat une charge qu'il serait incapable de monter en proportion; il en

résulterait pour l'Etat une charge qu'il serait incapable de porter. Il serait peut-être indiqué de pratiquer une politique de subsides telle qu'elle existe depuis 4 ans en Angleterre. Exemple: le boucher payera au paysan un prix supérieur à celui qu'il a payé jusqu'ici, mais il maintiendra ses anciens prix à l'égard de sa clientèle. L'Etat lui restituera la somme représentée par la hausse du prix payé au paysan.

Le Gouvernement hésite à se hasarder dans la politique très onéreuse des subsides.

Le problème est donc complexe et la presse devra éviter tout ce qui pourrait en rendre la solution encore plus ardue».

«**Industrie:** D'une façon générale, la Belgique est notre seul fournisseur. Une commission paritaire (composée de quatre membres belges et de quatre membres luxembourgeois) statue sur les importations et les exportations. La France n'entre pratiquement pas en ligne de compte. Des contacts sont prévus avec la Suisse.

Industrie lourde: par suite du manque de charbon, l'Arbed ne travaille pas encore. Hadir travaille exclusivement pour les besoins militaires. Les autorités militaires enlèvent au pays les ouvriers polonais, alors que les ouvriers italiens sont interdits.

Textiles: Au cours des derniers huit jours avant la libération, les Allemands ont emporté les grands stocks. Il n'y a presque pas de sous-vêtements. Sur les petits stocks qui existent, il faut réserver une partie pour le retour des déportés...»

Tanneries et chaussures. – Les deux tanneries de Vianden (évacué) ne travaillent pas. «Idéal» de Wiltz reprend le travail pour éviter que sa main-d'oeuvre excellente n'aille s'établir à l'étranger. Les autres petites tanneries travaillent également.»

«Dernière heure»

«Par suite de l'attaque allemande qui fut déclenchée sur les frontières germano-belge et germano-luxembourgeoise le 16 décembre 1944, le nord et le nord-est du Grand-Duché ont dû être évacués devant l'avance ennemie. La population de ces régions est actuellement réfugiée dans la capitale, le centre et le sud-ouest (la rive luxembourgeoise de la Moselle avait été évacuée dès le mois de septembre 1944 pour faciliter les opérations des troupes alliées.) Quelques milliers de personnes se sont réfugiées en Belgique. La majeure partie du pays et la ville de Luxembourg n'ont pas été touchées par les opérations militaires. Etant donné que beaucoup de bétail et de denrées ont dû être abandonnées par la population évacuée, la situation alimentaire s'aggravera.»

«Le 21 décembre, le Gouvernement s'est adressé aux Luxembourgeois dans une

proclamation dans laquelle il rassure la population et l'invite au calme. Cette proclamation est reproduite dans les quotidiens du 21 décembre, elle fut affichée en luxembourgeois et en français, dans toutes les localités, où l'ennemi ne s'était pas infiltré. Partout le calme est revenu. Les troupes alliées font de bons progrès et la libération totale du territoire luxembourgeois est à escompter pour un proche avenir.»

«Le couvre-feu est actuellement fixé de 18 heures à 7 heures. Pour les villes de Luxembourg et d'Esch il est fixé de 20 heures à 7 heures. Personne ne peut se déplacer au-delà d'une zone de six kilomètres sans autorisation spéciale.»

Essai d'historique du Service gouvernemental actuel

Nous avons ci-dessus présenté les informations et les aspects les plus intéressants inscrits au premier «Bulletin officiel» de l'Office d'Information d'après-guerre, dont le premier fonctionnaire fut M. Georges Heisbourg, Attaché de Gouvernement, assisté par Mlle Suzanne Kessler, secrétaire, – décembre 1944, au 3, rue de la Congrégation, siège de la Présidence du Gouvernement, Ministère d'Etat, des Finances et de la Force Armée.

M. Albert Borschette fut l'adjoint de M. G. Heisbourg dès le début 1945, alors que M. Heisbourg quitta «l'Office d'Information» en septembre 1945. Albert Borschette, nommé représentant du Luxembourg à Baden-Baden, – zone d'occupation française – quitta le service en été 1946, où lui succéda le Prof. Joseph Petit.

Notons que le Gouvernement de 1945 se composait de: MM. Pierre Dupong (P.C.S.) – Joseph Bech (P.C.S.), Ministre des Affaires Etrangères et de la Viticulture – Pierre Krier (P.O.S.) Travail et Prévoyance sociale – Nicolas Margue (P.C.S.) Agriculture et Rapatriement – Victor Bodson, (P.O.S.) Justice, Transports et Travaux Publics – Pierre Frieden (P.C.S.) Ministre de l'Education Nationale, des Cultes, des Arts et Sciences – Robert Als, Intérieur et Epuration, – Guillaume Kinsbrück, Ravitaillement et Affaires économiques. Remaniement partiel du Gouvernement pour la période du 14 novembre 1945 au 29 août 1946, où Eugène Schaus (G.D.) reçut le département de Robert Als, alors que Charles Marx (P.C.) jusqu'à son décès accidentel le 13.6.46, et Dominique Urbany reprirent l'Assistance sociale, la Santé Publique et le Rapatriement. D'août 46 au 1^{er} mars 1947, quatre partis, PCS, -POS, -PC et GD (Groupe démocratique), assuraient le Gouvernement, où apparut Lambert Schaus (PCS), comme Ministre du Ravitaillement et des Affaires Economiques.

«L'Office d'Information» gouvernemental, au 30 juin 1946, était installé au 18,



A une réception au Ministère des Finances: à g., le Prof. Joseph Petit, Chef du Service Information et Presse depuis l'été 1946 à juin 1965, à qui succéda André Claude (à dr.). – Par Arrêté grand-ducal du 24.5.1974, démission honorable de ses fonctions de Secrétaire général du Conseil de Gouvernement fut accordée au Prof. J. Petit.

«rue Aldringer» à Luxembourg, dans les parages où devait s'installer plus tard également le Service de Presse et de Publication des Communautés Européennes. Au «Bulletin d'Information», imprimé sur un papier de beaucoup meilleure qualité qu'en 1944-45, il est fait état d'Arrêtés et de Lois relatifs au Commissariat au Contrôle de Banques, aux taxes à percevoir sur les objets ou marchandises importés de l'étranger, aux remèdes à apporter à la pénurie des logements, à l'amélioration de diverses assurances sociales, les rentes d'invalidité et de vieillesse, substantiellement majorées.

Dès le 30 juin 1947, M. Joseph Petit utilise pour la première fois, le libellé «Service Information et Presse» sur le Bulletin officiel, alors qu'à l'Arrêté portant constitution du nouveau Gouvernement, sous Ministère d'Etat, on renseigne toujours: Office d'Information.

La constitution du nouveau Gouvernement, le 29 juin 1954, sous la Présidence de M. Joseph Bech (P.C.S.), avait été précédée d'un remaniement partiel en date du 29 décembre 1953, à la suite du décès inopiné du Président du Gouvernement Pierre Dupong. Le Président Bech assumait les départements d'Etat, les Affaires Etrangères, le Commerce extérieur, la Viticulture et le «Service Gouvernemental d'Information». On notera que M. Pierre Werner, héritant du mandat P. Dupong en 1953, conserva les portes-feuilles des Finances et de la Force Armée, – cette dernière – basant sur la loi du 12 juin 1952 –, tout comme le Service gouvernemental d'information.

«Une documentation aussi vaste que celle que contiennent les dix volumes actuels du Bulletin ne se laisse pas imaginer sans le concours dévoué et la compétence de tous les collaborateurs», souligna Joseph

Petit, en guise de préface-remerciements à la dixième année de publication du Bulletin d'Information, en 1954.

Depuis 1952, M. André CLAUDE assumait le poste d'un attaché de presse au Service. Au remaniement partiel du Gouvernement, le 29 mars 1958, sous Présidence de Monsieur Pierre Frieden, redistribution de certains porte-feuilles ministériels, le «Service gouvernemental d'Information» restant toujours près le Ministère d'Etat et logé au 18, «rue Aldringer»; il en est de même après les élections générales du 1^{er} février 1959, où M. Pierre Werner prend la présidence du Gouvernement. Pour quelque temps toutefois, notre service émigre au No 47 rue Notre-Dame, où en 1959, M. Guillaume JUNCK, nouvelle «recrue», était nommé chef de bureau du Service, Mademoiselle Suzanne KESSELER, secrétaire administrative; elle fut transférée au Ministère d'Etat en 1962-63 et promue Secrétaire du Président du Gouvernement.

En 1963, le «Service Information et Presse du Gouvernement», – nouveau libellé adopté en définitive-réintégra ses locaux peu fonctionnels, exigus et «éparpillés» au 3, rue de la Congrégation – Ministère d'Etat et des Finances. Le Conseiller de Gouvernement Joseph PETIT, qui devait intérimairement assumer la fonction du Secrétaire général du Conseil de Gouvernement; André CLAUDE, attaché de presse, et Guillaume JUNCK assuraient les charges du Service de presse; les moyens techniques se réduisaient aux appareils téléphoniques, à deux machines à écrire mécaniques, ainsi qu'au télex, qui ne «fit son apparition» – qu'en 1966-67.

En 1965, les effectifs du Service Information et Presse du Gouvernement se montraient ainsi: «Chef» le Conseiller de Gouvernement Joseph PETIT; le «secrétaire administratif» – attaché de presse André CLAUDE; l'inspecteur d'administration Guill. JUNCK et le Chef de Bureau adjoint Paul BESCH.

L'Annuaire officiel gouvernemental de 1967 ne renseigne plus que l'Attaché de Gouvernement premier en rang André CLAUDE, chargé de la direction du Service depuis l'été 1965, et M. Jean ZACHARIAS, candidat expéditionnaire.

– L'Association des Journalistes luxembourgeois, développa à l'époque une activité importante, sous la Présidence d'honneur de MM. Pierre Grégoire, Robert Thill, Prosper Schroeder, Armand Schleich et Marcel Fischbach, la Présidence de Mme Liliane Thorn-Petit; cette institution regroupait une bonne centaine de journalistes, dont, pour rappel, Mgr. Jean Bernard, Henri Blaise, Emile Bourgraff, Arthur Colbach, Marie-Louise Erasmey, Emile Goebel, André Heiderscheid, René Neuens, Fernand Rau, Pierre Rumé,

Bernard Stoops, Paul Weitz et Jean Wolter, tous au «Luxemburger Wort»; John Fisch, Robert Goebbels, Marcel Jeitz, Paul Muller, Jean-Pierre Scholtes, Robert Thill, pour le «Escher Tageblatt»; au «Lëtzebuenger Journal» notamment Joseph Anen, Jean-Marie Meyer, Michel Raus et Paul Wirtz. Pour la «Zeitung vum Vollek», il y est fait état des Jean Kill, Jean Steichen, Dominique et René Urbany; «Radio Lëtzebuerg»: Pilo Fonck, Yvonne Goerres, Pierre Kellner, Pierre Nilles, Jean Octave, Roby Rauchs; «Lëtzebuenger Land»: Léon Kinsch, Roger Krieps, Paul Neyens, alors que notamment Jean Kieffer, Richard Ries et Armand Schleich coopèrent à la «Meuse-Luxembourg». Lucien Thiel à la «Lëtzebuenger Revue». Paul Aschmann, Louis Clemen, Liliane Thorn-Petit, Marie-Georgette Mousel étaient journalistes-reporters.

En 1968, le «Service Information et Presse du Gouvernement» hérita des excellents services de l'Adjudant-major René TRAUFFLER, actif jusqu'en 1978. Toujours suite à l'abolition du service militaire obligatoire en 1967, notre Service eut en renfort, comme attaché spécial, le Major Jean TRAUFFLER et l'Adjudant Marcel HOFFMANN en 1969, en 1970 le Major Louis JACOBY. MM Hoffmann et Jean TRAUFFLER quittaient le Service dès 1971, alors qu'à la même année M. Jean PICARD, employé, et le Commis adjoint, Madame Nicole MULLER-SCHMIT vinrent renforcer les rangs, sous l'égide du Conseiller de Gouvernement André CLAUDE, Chef du Service gouvernemental; la nomination au rang de Conseiller de Gouvernement pour André CLAUDE date du 17 janvier 1974.

Au 3, rue de la Congrégation, on nota, en 1976, la venue de l'Attaché d'administration Mario HIRSCH.

Ne passons pas sous silence qu'en mai 1974, l'Association des Journalistes luxembourgeois organisa le Congrès de la Fédération Internationale des Journalistes à Luxembourg, alors que du 8 au 13 décembre 1975, l'association professionnelle luxembourgeoise put célébrer son 50^{me} Anniversaire: grande expo aux Archives de l'Etat; édition de «eis press», publication à laquelle contribuèrent tous les journalistes luxembourgeois et distribuée à quelque 120.000 destinataires, séance académique finalement au Nouveau Théâtre de la Ville, en présence du Souverain et de très nombreux hôtes.

Nouveau déménagement du Service au No 10, Bd.F.D. Roosevelt, Bâtiment «Assurances La Bâloise», en 1977, alors qu'en 1978, le Service put accueillir l'Attaché d'administration Marcel THILL, à la place de Mario HIRSCH, ainsi que Marcel ERNST, antérieurement journaliste au «Journal». Jeannot LAUTH et Fernand WALCH, employés. Ce dernier avait quit-



Réception 1975: Melle Suzanne Kessler, secrétaire administrative au Service de 1958 à 1962/63, en échange avec l'huissier au Ministère d'Etat Roby Fischer; à l'arrière-plan l'huissier principal Nicolas Bertemes, Finances.



Dans les locaux exigus, à l'époque "pionniers" 1975, M. Jean Zacharias, commis, et l'expéditionnaire-secrétaire Nicole Muller-Schmit. (Photo "Revue")

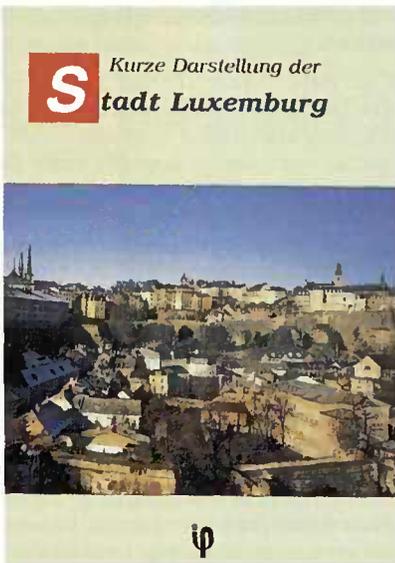
té le SIP dès le début de l'année, où l'on enregistra, comme nouveau collaborateur, la candidate-expéditionnaire Eliane HOFFMANN.

Nouvel attaché-stagiaire en 1980, en la personne de M. Nicolas SCHMIT au Service Information et Presse, où André CLAUDE, Premier Conseiller de Gouvernement, assurait une direction calme autant qu'efficace. En 1981, M. Théodore PESCATORE vint grossir les effectifs. Rien de particulier à signaler côté «personnel» pour 1983, si ce n'est que le commis adjoint Eliane HOFFMANN est devenue épouse STRAUS.

En automne 1984, – les élections législatives du mois de juin de l'année avaient

plébiscité M. Jacques SANTER pour la présidence du Gouvernement, coalition «chrétien-social/socialiste» – le chef du Service André CLAUDE enregistra l'appui lui accordé à l'arrivée au Service du Conseiller de Gouvernement Lex ROTH, chargé de la direction du département des Affaires culturelles, au Bd. Royal à partir de l'été 1980, à juin 1984; notons que les Affaires culturelles occupaient le 19-21, rue Goethe, de mars 1982 au 12 mars 1992, depuis le 13 dudit mois, le No 20, Montée de la Pétrusse à Luxembourg.

En septembre 1986, le Service central «VideoState» fut créé près le Ministère d'Etat, dont Gast GENGLER, professeur-attaché aux Affaires culturelles depuis le 1^{er} août 1982, fut le chargé de la direction,



Depuis 1987-88, les publications promotionnelles du Service sont illustrées couleurs, traditionnellement conçues en français, anglais et allemand.

avec une secrétaire-employée, Mad. Marguy LAMPACH-BECKER.

Dès la création de «VideoState», logé au même No 10 Bd. Roosevelt que le Service Information et Presse, le service nouveau eut de nombreuses connexions avec celui s'occupant de la presse en particulier, notamment quand la réalisation d'un Monument à la Mémoire de la Regrettée Grande-Duchesse CHARLOTTE fut décidée par le Gouvernement, de même que les Anniversaires nationaux: le 150^e de l'Indépendance en 1989, le 25^e de l'Avènement de SAR le Grand-Duc et le Cen-



Le Bulletin d'Information et de Documentation, couverture cartonnée, dimensions 30 x 21 cm, tel qu'il parut dès 1971...

tenaire de la Dynastie en 1990. Lex ROTH et Gast GENGLER y assurèrent conjointement présidences, vice-présidence, secrétariat, coordination-planification générale.

Mademoiselle Mariette BREDIMUS, en 1985, remplaçait Madame STRAUS au secrétariat de direction.



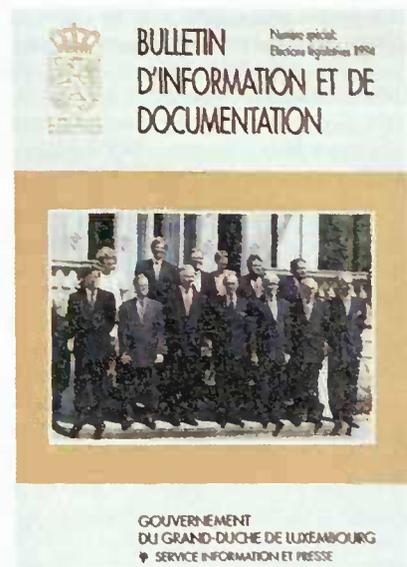
Chef-d'oeuvre de recherche et de tradition: "Les Gouvernements du Grand-Duché de 1848 à ce jour", complété par "La Vie politique au Luxembourg".



Où il est question de promotion: les symboles nationaux, hymne, législation et réglementation, armoiries ..

Lex ROTH fut promu Conseiller de Gouvernement 1^{er} classe en 1988 et reprit la direction du service fin 1989, quand André CLAUDE quitta pour la retraite grandement méritée.

Promotions pour Gast GENGLER et Lex ROTH au grade de Conseiller de Gouver-



Le Bulletin d'Information et de Documentation, "new look" 1992, couverture cartonnée plastifiée, édition richement illustrée, polychrome

nement 1^{er} classe et de Premier Conseiller de Gouvernement, sensiblement au même temps, où fut promulguée la nouvelle Loi sur les Médias électroniques, le 27 juillet 1991 exactement. «Information et Presse du Gouvernement» et le Service central VideoState firent «fusion», suite aux stipulations de ladite Loi; Lex ROTH nommé directeur par les mêmes effets, tandis que Jean-Claude MULLER fut admis comme Attaché d'administration au service, en septembre 1990.

Il y a lieu de relever que c'est seulement cette Loi qui donna, peu avant le cinquantième anniversaire de notre service, une as-



Le prestige, dans le fond et la forme: "Voilà Luxembourg", magazine rétrospectif et promotionnel, ampliation sur 4 continents

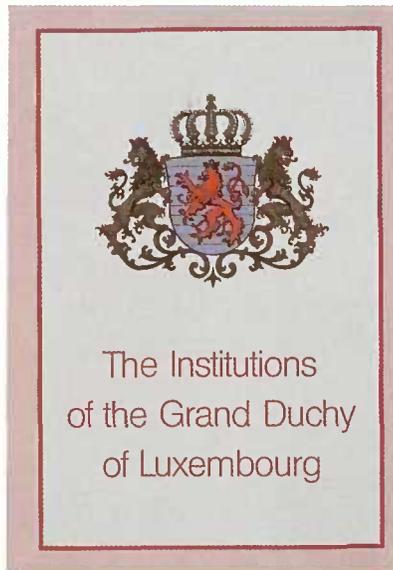
sisé légale proprement dite au «Service Information et Presse du Gouvernement», ceci plus précisément à son article 32. En 1992, Madame Marguy LAMPACH-BECKER quitta le Service, où elle fut remplacée par Mme Véronique BONENBERGER, en automne de l'année.

Le 1^{er} août 1993, Lex ROTH fit valoir ses droits à la retraite, et Gast GENGLER fut appelé au poste de direction; examen de fin de stage et nomination pour Jean-Claude MULLER au rang de d'Attaché de Gouvernement, en juillet 93. On notera qu'en novembre 1991, le Service Information et Presse du Gouvernement «déménagea» une nouvelle, – et peut-être dernière! – fois, au No 43, Bd Roosevelt, Bâtiment «La Zurichoise»; le service y bénéficia de toutes les infrastructures utiles et nécessaires: bureaux fonctionnels, centre de presse spacieux avec multiples lignes téléphoniques internationales et de télécopieurs, télex, télévision, enregistreurs de divers types, téléphone GSM, vidéo-recorder, ordinateurs, ainsi que d'importantes salles d'archives.

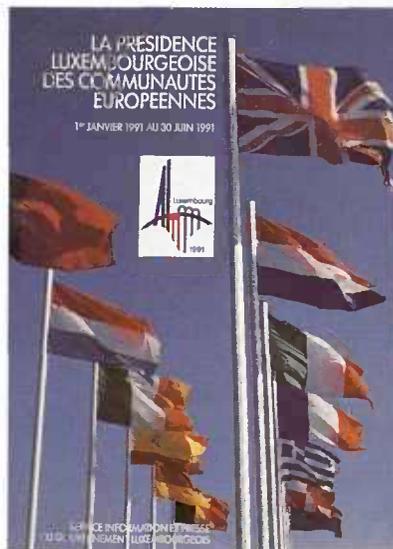
Bulletin et Publications

Les Bulletins d'Information devaient leur naissance aux circonstances d'époque, notamment ceux édités aux Etats-Unis et à Montréal à partir de juillet 1942, de même que celui qui parut en Grand-Bretagne, imprimé à Londres à partir du 10 mai 1942, avant la date en somme. L'aspect initial du premier «Bulletin d'Information», publié à Luxembourg en décembre 1944, portait la marque indélébile des contingences du moment, immédiatement après la rentrée d'exil du Gouvernement, en ces mois de guerre et de l'après-guerre immédiat; les besoins en informations multiples et en tout genre étaient impérieux, nombreux, alors que les communications et autres correspondances étaient toujours précaires. Venaient s'y ajouter les restrictions de toute sorte, quant à l'approvisionnement, ou encore les carences techniques, économiques, finalement les dispositions nécessairement décrétées par les autorités militaires, entraves au fonctionnement normal, expéditif ou efficace. Le papier manquait. – le peu qu'il y avait était d'une déplorable qualité! – le courant électrique faisait souvent défaut, les moyens de transport étaient paralysés, faute de charbon ou de carburant.

La vie économique et administrative, sociale et politique redevenue normale peu à peu, le «Bulletin d'Information» connut un lay-out nouveau, une substance enrichie au fil des mois et années, finalement de nouvelles destinations multiples. Après 15 années de son existence, on choisit le libellé «Bulletin d'Information et de Documentation». En effet, hors les informations «classiques», il s'enrichit de nombreuses notes journalistiques «type» calendrier mensuel: par là même, sa valeur do-



Une publication très prisée; occasionnellement les brochures du Service s'expriment également en néerlandais ...



Du 1^{er} janvier au 30 juin 1991: "La Présidence luxembourgeoise aux Communautés Européennes", publication richement illustrée, sur 232 pages, complétée par une édition reproduisant les discours et interventions de nos Ministres, sur 194 pages ...

cumentaire augmenta de beaucoup. Un grand pas fut franchi en 1992, quand notre «Bulletin» devint plus riche –, plus précieux peut-être? – du fait d'une illustration généreuse et «éloquente», polychrome. C'est dans ce contexte qu'il convient de souligner l'excellente prestation fournie en matière «documents photographiques» par MM. Jean PICARD et Marcel ERNST, nos photographes de service. Parallèlement à l'actualité régulièrement suivie dans cette approche, les archives iconographiques du Service se sont enrichies de centaines, de milliers de documents de haute valeur documentaire, travaux diligemment assurés, en rédaction

comme en archivation, par Jean PICARD surtout!

Côté conservation adéquate des photographies, il faudra réfléchir à la nécessité d'assurer une emprise technique sur disquettes spéciales, – nouveau mode de conservation adéquate –, les photos, du fait d'archivation inadéquate ou par l'effet du temps qui passe, perdant beaucoup en netteté et en couleurs. Il reste à espérer que les crédits utiles et indispensables dans ce contexte puissent être assurés sous peu...

La masse pure des faits et événements majeurs, susceptibles d'être archivés, va croissante; de et dans cette réalité, il faudra adopter, choisir, éliminer, afin d'assurer l'important et le significatif, sur les plans national et international, en connexion surtout encore avec les évolutions multiples au sein de l'Union Européenne; l'objectivité encore accrue, des choix plus judicieux encore, finalement un doigté de bon aloi seront de plus en plus de mise... Pour les cinquante années révolues, le «Bulletin d'Information et de Documentation» se sera – nous l'espérons – acquitté de la mission lui impartie, en considération les moyens d'investigation, d'investissement financier, finalement d'interprétation, dont nous disposons. L'utilité intrinsèque du «Bulletin» est certes démontrée, aux niveaux gouvernemental, des administrations et services publics, des ambassades et consulats, de chercheurs comme d'étudiants, ayant réussi à fournir une documentation concise et exacte sur la vie de la nation, au fil du temps, au hasard ou au vouloir précis des événements: dans le cadre de contingences de



En très étroite coopération avec le Statec: un vade mecum minuscule, grand par son contenu ...

l'Etat, qui représentent en somme la seule raison première du «Bulletin d'Information et de Documentation» du Service, celui-ci continuera à assumer ses responsabilités en matière information et de documentation.

Le Service: ses missions et activités

S'il reste bien vrai que le «Service Information et Presse du Gouvernement» près le Ministère d'Etat assumait essentiellement et principalement des missions et activités pour celui-ci, les charges se sont multipliées, diversifiées et enrichies quant au contenant et au contenu vis-à-vis de «patrons» ou requérants de plus en plus nombreux, dans l'optique également de connexions nouvelles de besoins nationaux et internationaux prenant presque spontanément genèse...

Les attributions premières sont constituées dans les relations continues entre le Gouvernement, ses administrations et services publics et la presse écrite autant que parlée ou d'images, nationale autant qu'européenne et intercontinentale; le Service assure les relations publiques au niveau gouvernemental, comme vis-à-vis de particuliers, d'étudiants et de chercheurs, finalement pour un nombre croissant sensiblement de requérants en informations de tout genre, des cinq continents. Dans ce contexte, il y a lieu de mettre en évidence le rôle assumé par les ambassades et consulats, tant luxembourgeois qu'étrangers, côté sensibilisation ou «éveil» de besoins et d'intérêts auprès de citoyens, pour lesquels ils assurent les travaux et connexions diplomatiques ou administratives et techniques.

Le Service Information et Presse du Gouvernement entretient des relations étroites et amicales avec l'Association des Journalistes luxembourgeois, constituée statutairement le 7 novembre 1925 sous la présidence de Batty WEBER, avec l'Union des Journalistes luxembourgeois, dont les origines remontent au 14 juin 1977, alors présidée par Lucien GRETSCH, finalement et surtout avec le «Conseil de Presse», actuellement sous présidence de M. Joseph LORENT; en 1995, le Conseil de Presse luxembourgeois fêtera ses 15 années d'existence, occasion rêvée pour faire encore un bilan fructueux et pour se rappeler les excellents rapports entre le Conseil même et notre Service. L'événement-Anniversaire sera marqué par la naissance d'un «Gala de la Presse», le 11 mars prochain, au Cercle municipal à Luxembourg-Ville.

Notons que les fondateurs de l'Association des Journalistes, englobant des membres professionnels actifs de tous les organes de presse et fondée en 1925, virent successivement défiler les présidents Batty WEBER, Jean ORIGER, Emile ETIENNE, Jean-Pierre ROBERT ou Hu-

bert CLEMENT, belle brochette de grands hommes du métier, pour ne citer que ceux des «débutants»...

Le Service réalise souvent le joint direct entre les Ministères, les Administrations et Services publics et la presse, assurant accueil, documentation, orientation ou information de journalistes autochtones ou étrangers, comme de groupes dans leur mission d'information ou de reportage; l'image de marque du Grand-Duché à promouvoir à l'étranger, – selon programme et souhait gouvernementaux dès 1984- se trouve ainsi en bonne main, notamment aussi par la création et l'adaptation d'une série de publications au niveau du Service: le Grand-Duché, la capitale, les institutions, la Famille grand-ducale, des données statistiques, les Vies économique et politique, finalement par le périodique «Voilà Luxembourg», réalisé en langues française, anglaise et allemande, ou encore occasionnellement une autre langue, suivant impérieux besoins! L'édition tire à quelque 35000 exemplaires par édition, dont près de 4000 trouvent destinataires-abonnés gratuits au seul Grand-Duché.

Les liaisons-échanges avec le Maréchalat de la Cour et ses services, pour tout ce qui est publications ou préparation et exécution de Voyages d'Etat de la Cour grand-ducale hors de nos confins nationaux, avec les Ambassades et Consulats luxembourgeois et étrangers sont courants, continus, de même qu'avec le Commandement de la Gendarmerie grand-ducale et la Direction de la Police nationale, pour toutes les questions de sécurité ou d'escortes aux jours des «grandes» Visites.

Côté gouvernemental, le Service convoque et organise les «briefings» de Monsieur le Premier Ministre à la suite des Conseils de Gouvernement qui se tiennent, en principe, les vendredis, les conférences de presse des Ministres et Secrétaire d'Etat, comme finalement les arrangements de presse dans le contexte «Union Européenne», visite et conférences de ministres, séances réunissant les Membres des Gouvernements étrangers de l'U.E. aux «informelles», pour tout département, comme encore, – et c'est à chaque fois un «challenge» majeur – la venue d'un nombre extraordinairement important de journalistes aux Conseils Européens.

En 1991, à la Présidence luxembourgeoise aux Communautés Européennes, les deux grandes réunions-séances du Conseil Européen nous valurent: 495 journalistes à la «Réunion informelle» du 8 avril 1991 à Luxembourg- Kirchberg, 1568 journalistes, cameramen et photographes au grand «Conseil» des 28 et 29 juin de l'année. C'est dans ces nécessités d'organisation qu'éclate au grand jour l'opportunité impérieuse d'une coopération des plus étroites de notre Service avec les divisions compétentes au niveau du Mini-

stère des Affaires Etrangères, – lisez: Secrétariat général, Directions des Relations politiques, culturelles et des finances, comme du Protocole, – finalement avec les techniciens et autres spécialistes du «Comité de Coordination pour l'installation d'Institutions et d'Organismes Européens» à Luxembourg-Kirchberg, sans pouvoir oublier l'excellent et efficace apport assuré par le Ministère des Travaux Publics et la Direction de l'Administration des Bâtiments publics. Et dire qu'au Conseil Européen à Essen (RFA) en décembre 1994, le cap des 2000 journalistes était assez largement dépassé ...

On notera que deux publications récapitulatives et rétrospectives, richement illustrées et de très haute valeur documentaire et historique, furent réalisées au niveau de notre Service après la dernière Présidence luxembourgeoise aux Communautés Européennes d'alors.

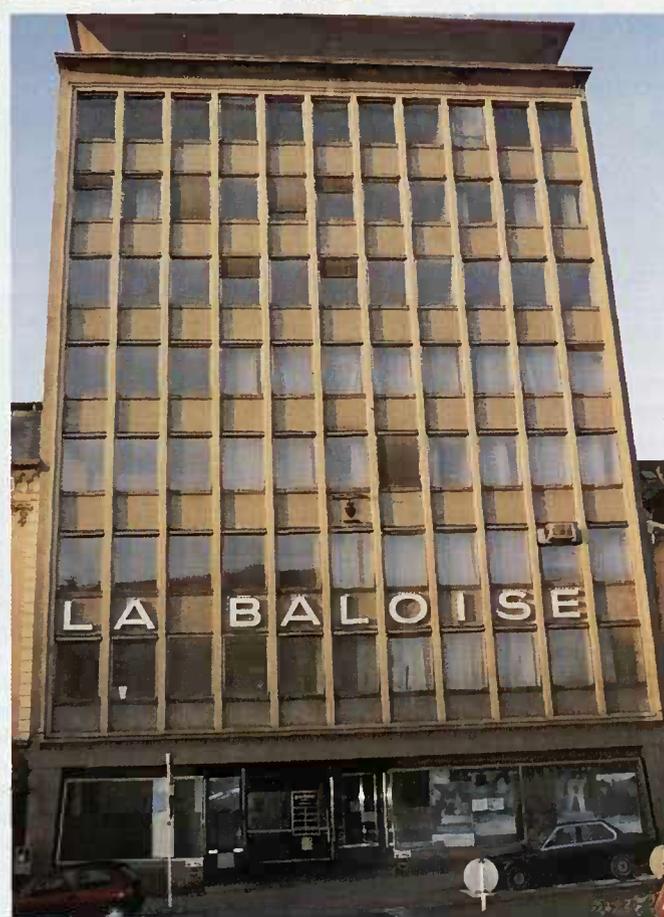
En cette année 1991, précisément encore, le Service est intervenu pour une partie très importante dans l'organisation des «Assises Européennes de la Presse», du 2 au 4 juillet à Luxembourg-Kirchberg, où quelque 500 délégués officiels de plus d'une trentaine de pays s'étaient donné rendez-vous; S.A.R. le Grand-Duc, après avoir honoré la séance d'ouverture par Sa haute Présence, a reçu le Comité des Editeurs Européens de Journaux au Palais grand-ducal, l'après-midi du 2 juillet 1991.

Les attributions journalières comportant, en gros, la transmission d'informations et de communiqués à la presse nationale et internationale, comme aux agences de presse ou aux départements ministériels, la «Revue de presse» quotidienne destinée aux Ministres et Secrétaire d'Etat, à la Cour grand-ducale, au Conseil d'Etat et à d'autres destinataires, ponctuellement choisis, l'intervention dans l'organisation de congrès nationaux ou régionaux, les connexions avec les Services de Presse de la Commission Européenne comme du Parlement Européen, les Instances UNESCO et OTAN, les sessions au sein de groupes d'experts ou d'organismes associatifs et fédéraux, finalement mille et une connexions avec des particuliers, dont des députés, des responsables politiques au niveau des communes, les écoles de tous les types d'enseignement, les personnes privées en quête d'information et de renseignements...

Au sein des Commissions ou groupes d'organisation, tels Aide à la Presse, examens de fin de stage rédacteurs/expéditionnaires ou encore Anniversaires nationaux et internationaux, le Service Information et Presse du Gouvernement est constamment impliqué, de même qu'il assure présidence et secrétariat général au niveau de la Sous-commission des Programmes/Tribunes libres radio ou TV.



D'automne 1944 à l'été 1976, le Service Information et Presse, – sous diverses dénominations - était "installé" au Ministère d'Etat et des Finances, 3, rue de la Congrégation, avec une courte "étape" au No 47, Rue Notre-Dame, postérieurement à celle vécue au 18, Rue "Aldringer" ...



Dès le printemps 1977, le Service eut ses bureaux et assises administratives au No 10, Bâtiment des Assurances "La Bâloise", rez-de-chaussée, 6^e et 7^e étages, ceci jusqu'au mois de novembre 1991, où il s'installa au 43, Bd, F.-D. Roosevelt, bâtiment "La Zurichoise".

Le No 43, Bd, F.-D. Roosevelt qui abrite, depuis novembre 1991, le Service Information et Presse du Gouvernement, le Service central de Législation, le Service Comptabilité du Ministère d'Etat et la Commission d'Economie et de Rationalisation.



Le Ministère d'Etat, Hôtel de Bourgogne, rue de la Congrégation, ministère duquel dépendait le Service dès sa genèse

D'importants travaux d'organisation ou de réalisation et d'information sont assurés aux époques des élections législatives et communales; ponctuellement, les publications du Service comprennent diffusion et «vulgarisation» de textes législatifs ou de réglementations publiques, de même que la présentation de centres régionaux ou d'institutions – constructions nationales: Château de Senningen, Centre d'Useldange. Une nouvelle brochure-plaquette, – documentation «new-look» sur le Luxembourg –, à éditer en quelque sept ou huit langues, est en voie de réalisation.

Au niveau administratif, le Service gère le budget annuel lui imparti, coopérant occasionnellement, côté finances, à des publications d'intérêt informel ou documentaire national au bénéfice d'autres départements ministériels, facturation et comptabilité; saisie sur ordinateurs de données les plus diverses, organisation et gestion d'une très importante photothèque-archives, comme du stock de livres destinés aux fins de cadeaux ministériels

lors de leurs déplacements à l'étranger, comme au niveau haut fonctionnaire...

Les missions sont dès lors diverses, multiples; depuis quelque dix années, le Service, par le biais de son directeur, a assuré l'élaboration, la planification et l'exécution de cérémonies à caractère national: reconstruction du Monument du Souvenir, réalisation du Monument à la mémoire de la Regrettée Vénérée Grande-Duchesse Charlotte de 1985 à 1990, 150^e Anniversaire de l'Indépendance en 1989, Inauguration du Mémorial Grande-Duchesse Charlotte, 25^e Anniversaire de l'Avènement de S.A.R. le Grand-Duc et Centenaire de la Dynastie luxembourgeoise en 1990, Commémoration de l'Enrôlement de Force et de la Grève Nationale en 1992, coopération à la planification et la réalisation du projet majeur «Luxembourg, Ville Européenne de la Culture 1995» dès l'année 1992 au sein du Comité de coordination et d'organisation, 50^e Anniversaire de la Libération du pays, les 9 et 10 septembre 1994, coopération à la «Night Vigil», le 16 décembre dernier dans ce même cadre.

Et de terminer par le très traditionnel: «Ad multos annos»... et la volonté fermement déclarée de garder, sinon de multiplier des contacts fort nombreux, tout en «servant» le mieux possible, à tous les échelons, vis-à-vis de toutes les attentes.

Attentes également, pour le 18 janvier 1995, dans le contexte d'un plébiscite au Parlement Européen à Strasbourg, – vote positif-accord pour le Premier Ministre Jacques SANTER, Président désigné de la Commission Européenne de l'Union Européenne depuis juillet dernier, ainsi que pour les Membres de ladite Commission... Comme quoi, le Service Information et Presse du Gouvernement attend encore un nouveau «Chef», en la personne de – et les on-dits devraient se confirmer! – M. Jean-Claude JUNCKER, actuellement Ministre des Finances et du Travail.

Gast Gengler

Directeur du Service
Information et Presse
du Gouvernement

10/10



Revue de presse internationale en rapport avec le Grand-Duché de Luxembourg

Abréviations

FT:	Financial Times
HB:	Handelsblatt
F:	Figaro
LB:	Libre Belgique
FAZ:	Frankfurter Allgemeine Zeitung
M:	Monde
HT:	Herald Tribune
SZ:	Süddeutsche Zeitung
S:	Soir
NZZ:	Neue Zürcher Zeitung
T:	Times
Z:	Zeit
L:	Libération
W:	Die Welt
SAZ:	Saarbrücker Zeitung
TV:	Trierischer Volksfreund
AV:	Avenir de Luxembourg

1.-3.10.94. (samedi, dimanche, lundi)

FT: IMF split over plan to boost world reserves (Fund chief at odds with G7 nations over SDR issue)

F: Les réunions monétaires de Madrid: G7: priorité à la baisse des taux longs (Les ministres des Finances des sept pays les plus industrialisés réunis ce week-end à Madrid s'engagent à désarmer les risques d'inflation et à réduire leurs déficits budgétaires)

M: Avant leur assemblée annuelle à Madrid: Le FMI et la Banque mondiale incitent à ne pas gaspiller les bienfaits de la reprise

HT: GATT Outlook Is Brightened By EU Accord

4.10.94. (mardi)

F: Banque mondiale: La confrontation de Madrid met en cause les solidarités Nord-Sud (Après l'échec des discussions sur les droits de tirages spéciaux (DTS), la fête du cinquantenaire des institutions de Bretton Woods s'est transformée hier en un bras de fer entre pays en développement et grandes nations industrialisées.)

LB: Non au diktat des Grands

FT: World Bank urges mixed pension policy

FT: SDR wars in Madrid

HB: Große Industrienationen sehen keinen globalen Bedarf an neuer Liquidität: Blessuren für IWF-Chef Camdessus

SZ: Krach um neues Kunstgeld überschattete die Tagung von IWF und Weltbank (Bonn und Bundesbank betonen die positiven Seiten der gescheiterten Verhandlungen)

M: Péché d'orgueil du G7

LB: Karel Van Miert se verrait bien à la Concurrence (Le commissaire européen balaie par ailleurs l'argument d'un déséquilibre linguistique)

5.10.94. (mercredi)

LB: Union européenne: Une Europe à 22 s'organise (Les Douze se préparent à l'adhésion de l'Europe centrale et orientale)

F: L'Union européenne et les pays de l'Est: Les Douze offrent une stratégie de "pré-adhésion" (Le principe d'un "dialogue structuré" avec les candidats a été accepté. Objectif: faire patienter l'Europe centrale.)

HB: EU/Aussenminister legen sich nicht auf Erweiterungstermine fest: Brüssel bietet osteuropäischen Beitrittskandidaten Dialog an

F: Union européenne: L'accord du Gatt renvoyé aux députés européens (Les ministres des Affaires étrangères des Douze ont décidé d'envoyer les accords de Marrakech au Parlement européen. Sans résoudre le conflit qui les oppose à la Commission.)

F: Relations internationales: FMI: la querelle Nord-Sud apaisée (Lors de la séance d'ouverture de l'Assemblée plénière du Fonds, son directeur général souligne les progrès accomplis par le tiers monde.)

HB: EU/Treffen der Umweltminister: Beim Klimaschutz keine Einigkeit

HB: Der Mercosur und die Europäische Union wollen ihre Wirtschaftsbeziehungen vertiefen: Kaum Chancen für eine Freihandelszone.

6.10.94. (jeudi)

FAZ: Auf globalen Märkten (Zur Rolle des Währungsfonds)

HB: Der EuGH weist die Bonner Bananen-Klage zurück: Wider den Markt

HT: Maybe a Vote for Change

M: A l'occasion de la réunion des ministres des affaires étrangères à Luxembourg: Les Douze préparent l'élargissement de l'Union vers l'Europe centrale

F: Union européenne: Distribution automobile: la libéralisation repoussée (La Commission européenne entend prolonger de 10 ans le système de distribution exclusive, mais en l'aménageant en faveur des concessionnaires et du consommateur.)

7.10.94. (vendredi)

W: Bundesbank setzt den Hauptakzent in Madrid (Waigel und Tietmeyer beim Finanzgipfel Verteidiger der Stabilität - Niederlage für IWF-Oberer Camdessus)

FT: EU enlargement threat emerges

FAZ: Die Osteuropabank hat Schwierigkeiten mit ihrer neuen Strategie (Gefangen zwischen Kostendruck und Wettbewerb / Panne bei der Bilanzerstellung für das Geschäftsjahr 1993)

LB: Sommet européen à Juste Lipse (Le bâtiment du Conseil, baptisé hier, est le plus grand complexe bruxellois)

LB: Le rôle du FMI pour la croissance (La déclaration de Madrid met l'accent sur la surveillance multilatérale)

L: Le commissaire européen à l'Agriculture défend sa réforme viti-vinicole

8.-10.10.94. (samedi, dimanche, lundi)

FT: Paris seeks to alter EU talks agenda

HB: EU/Kommission stellt Klage gegen Deutschland wegen Publizitäts-Richtlinien zurück: Bonn und Brüssel kommen sich beim Subsidiaritätsprinzip näher

LB: Retrouver le citoyen

L: Raz-de-marée du parti xénophobe en Autriche

FAZ: Drei große Parteien (Oesterreich)

FT: The decision is Saddam's

11.10.94. (mardi)

F: Union européenne: Déficit publics: polémique Paris-Bruxelles (La recommandation qu'adressera l'Union européenne à la France sur ses déficits publics sera débattue devant le Parlement français.)

HB: Europäische Union / Blaue Briefe zur Haushaltspolitik: Rat mahnt zur Konsolidierung der öffentlichen Finanzen

FT: EU ministers agree Maastricht deficit cuts

LB: Les Douze contraints à la discipline (Les ministres des Finances approuvent des recommandations pour se préparer à la monnaie unique)

LB: Amère défaite à Vienne

HB: Nach den Wahlen in Oesterreich: Letzte Chance

HB: Die Unsicherheit vor dem EU-Referendum in Finnland ist noch lange nicht beseitigt: Angst vor einer neuen Randlage in Europa

LB: Diplomatie: Le président Herzog en visite en Belgique (Il profitera de son séjour à Bruxelles pour se rendre également à l'Otan et à L'UE)

LB: Un Président qui est un homme en rondes

12.10.94. (mercredi)

FT: German vision of EU outlined

M: Les Douze accordent une satisfaction de façade à la France

LB: Eurovignette: partage en vue (Un groupe de travail pour ventiler 5 milliards entre Etat et Régions)

SZ: Alter Schurke, neuer Sheriff (Im Golf-Konflikt kann sich Clinton endlich als erfolgreicher Aussenpolitiker präsentieren)

LB: La CLT se place sur orbite (La Compagnie réserve deux canaux sur le satellite "Hot Bird" d'Eutelsat)

13.10.94. (jeudi)

M: La France, l'Allemagne et l'Europe (Bonn attend du gouvernement français qu'il clarifie sa position sur l'approfondissement de la Communauté)

HT: Delors Keeps Mum On a Race in France (Cloudy View From Brussels)

F: La future architecture de l'Union: Europe: le vrai dilemme franco-allemand (Bonn veut réduire la souveraineté des Etats nations. Paris n'est pas d'accord mais, en France, le débat n'est pas encore ouvert.)

HB: Anhaltende Kontroversen auf dem Parteitag der britischen Konservativen in Bournemouth: Der Streit um Europa nimmt kein Ende

F: L'homme en vue: Jim Cloos: la religion du travail d'équipe

FT: Russia unravels

14.10.94. (vendredi)

SaZ: Balsam auf schmerzende Kriegsnarben (Staatsbesuch Herzog)

SaZ: Zwecks Vertrauensbildung

TV: Roman Herzogs Geste (Bundespräsident auf Staatsbesuch in Luxemburg)

TV: Herzog dankt Luxemburg für Versöhnung (Bundespräsident versichert Nachbarn: Deutsche bleiben sich ihrer Verbrechen bewußt)

TV: Jacques Santer gerät unter Zeitdruck (Wunsch des EU-Parlaments bringt einen fein tarierten Terminkalender durcheinander)

W: Sagt Finnland Jein zur Europäischen Union? (Am Sonntag entscheiden die Wähler in einem Referendum über die EU-Mitgliedschaft)

FT: A vote on Europe

FT: The choices for Germany

HB: Generalstreik in Italien: Berlusconi's Signal

15.-17.10.94. (samedi, dimanche, lundi)

TV: Keine Experimente (Wahlen Bundesrepublik)

FAZ: Kohls und Kinkels Sieg

FAZ: Am Wechsel gescheitert

F: La chance du chancelier

L: Victoire par défaut

LB: Un chancelier trop obstiné?

LB: L'Europe à quatorze

FT: Finland votes decisively for EU membership

HB: Finnische Wirtschaft nimmt EU-Beitritt vorweg: Europa im Trend

HB: Neue Herausforderungen der Europapolitik - Für die Ost-Erweiterung fehlt das Konzept: EU selbst über Reformziele zerstritten

F: Gouvernement: José Rossi remplace Gérard Longuet: Les raisons de la prudence (Edouard Balladur a choisi de ne pas toucher à l'équilibre politique du gouvernement. Il a finalement opté pour un remaniement le plus limité possible.)

18.10.94. (mardi)

F: L'obsession européenne

M: Un chancelier affaibli

HB: Für die Koalition wird es schwierig: Druckpotential

LB: Union européenne: Le "oui" des Finlandais devrait donner des idées à d'autres (Les Suédois et les Norvégiens décideront dans un mois de leur éventuelle adhésion)

FAZ: Klares Votum für den EU-Beitritt beim Referendum in Finnland (In Schweden und Norwegen "Domino-Effekt" erwartet / Carlsson in Oslo / "Die Abgeordneten gebunden")

F: L'avenir de la défense européenne: La France souhaite une UEO plus crédible (Forum de sécurité, l'institution qui fête son quarantième anniversaire n'a pas manifesté dans la crise du Rwanda une volonté politique commune.)

HB: NATO/Neuer Generalsekretär im Amt: Claes räumt Partnern im Osten Vorrang ein

19.10.94. (mercredi)

HT: EU Chief Is Expected to Limit Turnover

HB: FINNLAND/Kontroverse um den künftigen Kommissar in Brüssel: Präsident und Premier im EU-Dauerclinch

TV: Hänsch: Entweder wir bauen Europa oder wir gehen souverän zugrunde (Der Präsident des Europa-Parlamentes nutzte einen Vortrag vor der Robert-Schuman-Studiengesellschaft zu einem Antrittsbesuch bei der Regierung des Großherzogtums)

M: L'Allemagne et l'identité française

SZ: Notfall NATO

LB: Moscou: nouvelle crise politique

20.10.94. (jeudi)

HB: EU/Probleme mit der Vergrößerung der Kommission - Deutscher zum Sprecher gekürt: In der Brüsseler Behörde wird um den Osteuropa-Posten gestritten

HB: EU/Bisherige Ressortaufteilung besteht den Praxistest schlecht: Gerangel um die Kompetenzen in der Brüsseler Kommission

LB: Union européenne: La Commission Santer prend forme (Des grandes lignes apparaissent. Mais les relations extérieures suscitent beaucoup d'appétits)

LB: Après l'Europe de l'Est, la Méditerranée

M: La Finlande, nouvelle frontière de l'Union européenne (Helsinki espère que les résultats du référendum inciteront les Européens à s'intéresser davantage à ses relations de voisinage avec la Russie)

FT: Paying the price

F: Allemagne: le réveil de l'investissement (L'Allemagne a retrouvé la croissance des années 88-89, tirée par une reprise de l'investissement. Et les exportations un moment alanguies retrouvent une réelle vigueur.)

21.10.94. (vendredi)

FAZ: Der künftige Kommissionspräsident spielt mit seinem Kabinettschef Siebzehn und Vier (Wie Jacques Santer seine Mannschaft zusammenstellt)

M: Du fait de l'entrée de nouveaux pays membres dans l'Union: Jacques Santer est confronté à la question de la répartition des portefeuilles au sein de la future Commission européenne

M: Jacques Delors propose d'établir un "partenariat euro-méditerranéen"

LB: Réunion extraordinaire sur le budget européen (Les ministres des Finances vont tenter vendredi de lever le blocage italien)

HB: Norwegens EU-Befürworter in der Klemme: Triste Tage

22.-24.10.94. (samedi, dimanche, lundi)

FT: EU's new leader faces baptism of fire (Jacques Santer is caught in a battle between two foreign policy barons)

FT: A grip on the Commission

F: Europe: le projet allemand et nous (Avec les propositions de la CDU et de la CSU, nous sommes loin de l'Europe des patries...)

HB: EU/Finanzkonflikt beigelegt - Haushalt 1995 im Parlament: Höhere Einnahmen für Brüssel

25.10.94. (mardi)

M: Un colloque réuni par Jacques Delors: Des intellectuels européens doutent de l'Europe

FAZ: "Für die Währungsunion objektive Kriterien statt instinktiver Urteile" (Designierter EU-Kommissar Monti sieht Italien auf dem richtigen Weg / Zeit für Opfer günstig)

LB: La Commission pousse Cockerill? (La Commission européenne serait favorable à la reprise d'Eko Stahl)

LB: Plan acier européen retiré ce mardi? (Faute d'engagements suffisants, il devrait recevoir le coup de pied de l'âne. L'échec était prévisible)

F: Union européenne: Agriculture: négociation clef sur la jachère (Le ministre français essaie de convaincre ses collègues de la nécessité d'une réduction "substantielle" du taux des terres gelées.)

26.10.94. (mercredi)

HB: Oesterreich/Fischler als EU-Kommissar benannt: Wien steckt Weg in die EU ab

FT: How Kohl linked EMI choice to Delors succession (Confidential memo revealing the extent of German arm-twisting over siting of the European Monetary Institute in Frankfurt)

FAZ: EU-Kommission will das Netzmonopol aufbrechen (Freigabe der Leitungen bis 1998 / Vorbehalte der Gewerkschaften gegen liberalisierte Telekom-Märkte)

F: Agriculture: Accord des Douze sur la jachère (Jean Puech a emporté le morceau sur ce sujet crucial pour les Français.)

F: La singulière absence de l'Europe (La France et la Grande-Bretagne, puissances mandataires en 1918, ont été éclipsées par Washington dès 1956.)

27.10.94. (jeudi)

HB: Jacques Santer muß noch einiges diplomatisches Geschick aufbringen: Die neue Kommission gewinnt Kontur

W: Die Revolutionäre fehlen (EU)

LB: Union européenne: L'élargissement à vitesse réduite (M. Dehaene parlait mercredi à Paris. Il avait un message pour Bonn)

M: Compromis agricole sans clarification

M: Après l'éviction du directeur général de la Société européenne des satellites: La Compagnie luxembourgeoise de télédiffusion pourrait renforcer son contrôle sur Astra

LB: L'absent Arafat: quelle logique?

28.10.94. (vendredi)

F: Conclave européen demain au Luxembourg: Santer forme la nouvelle Commission (Le successeur de Delors réunira son équipe pour distribuer les portefeuilles. Grincements de dents en perspective.)

LB: Union européenne: Tristes tropiques pour Sir Leon Brittan (Le commissaire britannique tient à son empire. Que Jacques Santer cherche à partager)

LB: Que des sourds à Bruxelles?

F: Union européenne: Dehaene avance ses pions (Après le document de la CDU,

le discours du premier ministre belge devant l'Institut français des relations internationales (Ifri) devrait faire date.)

LB: Le budget européen toujours plus haut (Le PE adopte un budget 1995 de plus de 3.000 milliards de FB, avec 16 Etats membres en vue)

HB: EU/Meinungsverschiedenheit um baltische Länder: Bonn fordert eine deutlichere Perspektive für den Beitritt

Z: Fernsehsatelliten: Astra-Chef Pierre Meyrat muß gehen: Der Sturz des Himmlssturmers

29.-31.10.94. (samedi, dimanche, lundi)

FT: FT writers examine the line-up at the European Commission after the struggle to divide up portfolios: Sir Leon felled in assault on his cleverness and power

HB: EU/Verhandlungsmandate für die Brüsseler Kommission: Neue Gespräche mit Bern

HT: Luxembourg Confounds Doom-sayers (Business Growing Despite Warnings Over Haven Status)

F: Nomination des nouveaux commissaires européens: Santer passe le premier test (Le président de la Commission de Bruxelles a su trancher. Le Britannique sir Leon Brittan a fait les frais de la répartition des portefeuilles.)

FAZ: Diplomatisches Meisterstück verhindert Nacht der langen Messer

FAZ: Gelungener Anfang

NOVEMBRE 1994

1.-3.11.94. (mardi, mercredi, jeudi)

HB: EU/Jacques Santer verfügt auf dem internationalen Parkett über eine breite Erfahrung: Ein Fachmann für Reformen

HT: U.S. Steps In to Halt Dollar's Steep Slide (But Other Countries Stand Aside, Fueling Doubt Rebound Can Last)

FT: Balladur suffers political setback but underlying employment trend is good: French jobless reaches record high

L: Canal+ prend une option sur les prochains satellites européens

FT: Banking on regional peace

SZ: Brüsseler Giftcocktail

HB-Beilage über Luxemburg vom 3.11.94.: Luxemburg/Nein zu Bonns Plänen zum Steuerdaten-Austausch: Nicht für Deutschland den Polizisten spielen

Luxemburg/Neue Führung in den Startlöchern: Banker stellen sich auf Juncker ein

Luxemburger Regierung/Gespräch mit Finanzminister Jean-Claude Juncker: Wir wollen nicht für Deutschland die Steuerpolizei spielen

Finanzplatz/Nach den Prognosen höhere Erträge bei weniger Beschäftigten: Luxemburg kann mit Zuversicht auf das Jahr 2000 blicken

Investmentfonds/Luxemburg konsolidiert seinen Spitzenplatz: Mit immer neuen Innovationen werden die Anleger bei Laune gehalten

LUXBANKEN:

Auch 1994 wird ein gutes Jahr

Auslandsbanken/Der Luxemburger Platz bleibt attraktiv: Mit Paribas-Cortal kommt die 24-Stunden-Beratung

Bankgeheimnis/Kriminelle Steueründer geraten ins Netz: Verschärfte Strafgesetze schützen den Platz

Eurokredite/Stärker im Verbund: Deutsche Firmen nutzen Zinsvorteile

Versicherungen/Luxemburger Commissariat fordert den Platz: Nach den Rückversicherern kommen die Erstversicherer

Internationale Fonds/Fidelity und Flemings vorn: Die starke Präsenz in den lokalen Märkten reizt

Vermögensverwaltung/Perspektiven: Globalität ist heute harte Realität

Europäische Investitionsbank/Zusammenarbeit mit privaten Kapitalgebern: Euro-

päischer Investitionsfonds steht auf mehreren Beinen

4.11.94. (vendredi)

TV: Cattenom muß vom Netz (Forderung von Landtagspräsident Christoph Grimm)

W: In Schweden droht ein Nein zur EU (Zehn Tage vor dem Referendum Mehrheit gegen Beitritt - Vor allem Frauen skeptisch)

L: Coulisses / La Haye: Virage diplomatique

HB: EU/Yves-Thibault de Silguy muß sich intensiv um die Vollendung der WWU kümmern: Balladurs Monsieur Europa

F: La future architecture de l'Union: Europe: les "idées claires" de la France (Maignon devrait diffuser un texte début décembre dont Alain Juppé vient d'esquisser les grandes lignes.)

F: Union européenne: Bruxelles relance l'écotaxe" (La Commission a publié une "communication" afin de faire progresser ce dossier qui se heurte au refus britannique de toute immixtion dans les taxations nationales.)

Z: Europa: Schon im ersten Anlauf einigen sich die Zwölf auf die Verteilung der Posten in der künftigen Brüsseler Kommission: Der gute Geist von Senningen

5.-7.11.94. (samedi, dimanche, lundi)

HT: A Wider European Union

SZ: Maastricht und die Trickser

FT: Cold shoulder for EU from Norway's north (The debate over Union membership has pitted the coast against Oslo and the south)

HB: Der neue russische Finanzminister Wladimir Pankow gilt als schillernde Figur: Jelzin kaschiert mühsam seine Schwäche

8.11.94. (mardi)

TV: Dresdner Bank: Keine Prüfkation in Luxemburg

FT: EU drops plan to ease multinationals' tax burden

W: EU-Quellensteuer nicht in Sicht (Widerstand vor allem aus Luxemburg und Großbritannien)

F: Union européenne: Les "grands travaux" toujours en panne de financement (Le Conseil des ministres de l'Economie et des Finances des Douze n'a pas pro-

gressé sur le financement des onze "projets prioritaires" proposés par Bruxelles dans son Livre blanc.)

M: Finlande: Les anti-européens bloquent la ratification du traité d'adhésion à l'Union

LB: Union européenne: Frissons scandinaves (Ratification reportée en Finlande. Les regards convergent vers la Suède)

F: Jacques Delors amorce un projet présidentiel (Dans un livre d'entretiens avec Dominique Wolton, "L'unité d'un homme", le président de la Commission européenne entre, à sa manière, dans le débat préélectoral.)

LB: D'abord partager le nouvel impôt (Eurovignette)

9.11.94. (mercredi)

LB: Eko Stahl passe un tour

F: Union européenne: Le plan acier est mort (Il a été enterré hier par le Conseil des ministres de l'Industrie des Douze. Mais les principales mesures d'accompagnement demeurent.)

W: Brüsseler Basar

HB: Europäische Union/Kein Fortschritt in der Steuerdiskussion: Die Finanzierung der Netze bleibt in Brüssel heftig umstritten

HB: Osteuropa/Kommissar Christophersen kritisiert den Rat: Die EU-Finanzminister halten sich mit neuen Hilfsfonds zurück

HB: EU/Außenminister Kinkel zieht positive Zwischenbilanz: Der Gipfel in Essen soll Europa ein Signal für die Zukunft geben

FT: Europe's big challenge

LB: Union européenne: L'innocent Caprice des Dieux (Klaus Hänsch ne voit pas d'"infractions" dans sa construction)

F: Une interview du président du Parlement européen: L'avertissement de Klaus Hänsch aux Douze ("Il y a des tendances, au sein du Conseil des ministres, à vouloir vider nos pouvoirs de leur substance", dit-il.)

LB: L'OCDE toujours plus optimiste (Une nouvelle estimation table sur une croissance de 2,7 pc en 94)

10.11.94. (jeudi)

FT: Technology may be running streets ahead but Germany's MSG venture finds a dead-end: Brussels closes off a multimedia gateway

FT: Battle joined for WEU post (Differences within Europe's defence club)

HT: Challenge for Republicans

FAZ: Neue Unwägbarkeiten

FT: The new US prospects

LB: Une élection pour rien? (Clinton)

11.11.94. (vendredi)

HT: Bonn Presses Paris, Widening EU Split

F: Suède: neutralisme en question (Les partisans du oui minimisent les conséquences d'une adhésion sur la politique de défense du pays.)

HB: Schweden/Tage des Zitterns vor der EU-Volksabstimmung: Stockholm rechnet mit einem recht knappen Ja zu Europa

HB: Die Genehmigungspraxis der Europäischen Kommission steht in der Kritik: Subventionskontrolle transparenter machen

FT: Portuguese diplomat to head WEU

F: Etats-Unis: Accords du Gatt: Sutherland veut croire à la ratification américaine (Le secrétaire général du Gatt se refuse à envisager que le raz de marée républicain aux législatives américaines puisse remettre en cause la signature de l'Uruguay Round.)

12.-14.11.94. (samedi, dimanche, lundi)

LB: L'Europe des Quinze

L: Une majorité de Suédois vote pour l'Union européenne

FT: Politicians relieved as voters back Union by clear margin: Sweden says Yes to joining EU

HT: Swedes Head For EU After 'Yes' Vote in Referendum (Historic Independence As Neutral Is Altered; Norway Could Follow)

LB: Les Suédois rejoignent l'Union européenne (Le "oui" l'a emporté de manière plus confortable que prévu)

SZ: Die NATO - von Zuneigung geradezu erdrückt (Trotz regem Konferenzbetrieb noch kein Sicherheitskonzept für ganz Europa in Sicht)

15.11.94. (mardi)

F: Au lendemain du "oui" suédois à l'Europe: Bruxelles espère un "effet domino" (En Norvège, une majorité s'opposerait encore à l'UE, mais le vote suédois pourrait faire bouger les choses en ...Suisse.)

FT: Industry hails Swedish vote on EU entry

FT: Swedens Yes

SZ: Skandinavische Frischluft für Brüssel (In der erweiterten EU werden sich die Gewichte von Süden nach Norden verschieben)

HB: Carlsson liefert Oslos EU-Befürwortern ein Rezept: In Hochform

HB: Schwedens EU-Votum treibt die Schweiz weiter in die wirtschaftliche Isolation: Schon bald ganz allein auf weiter Flur

M: Le "oui" suédois

F: Embargo: les Européens dédramatisent (L'UEO a "regretté" hier la décision américaine. Mais le contrôle en mer Adriatique sera maintenu.)

16.11.94. (mercredi)

LB: Un agenda pour l'Union monétaire (C'était le point central du premier conseil de l'IME présidé par Alexandre Lamfalussy)

FT: Commission officials dismiss Court of Auditors report as ill-informed: EU attacked on spread of fraud

F: Union européenne: Le gaspillage du nouveau Parlement (La construction du nouveau complexe parlementaire à Bruxelles est pour la Cour des comptes de l'UE une suite d'erreurs.)

HT: Inflation, Not Fluctuation (That's the New Job for Central Banks)

LB: Allemagne: Helmut Kohl passe par la petite porte (Le chancelier sera gêné par une double faiblesse: la sienne et celle de son partenaire libéral)

F: Le chancelier réélu: Kohl et l'Europe

TV: Der Dauerkanzler

17.11.94. (jeudi)

LB: Grande-Bretagne: L'Europe coûte-t-elle trop cher aux Anglais? (John Major à nouveau en difficulté à propos de la contribution à l'Union)

HB: EU/Brüssel paßt Haushaltsplanung an größere Mitgliederzahl an: Budget im Einklang mit den nationalen Sparbemühungen

FT: Controlling Euro-fraud

LB: La même longueur d'ondes? (Les Douze tentent de s'entendre dans le dossier de libéralisation des télécommunications)

LB: Des grands projets pour Essen (Quatorze projets d'infrastructure prioritaires en quête d'argent)

FAZ: Nato-Erweiterung jetzt?

HB: Kohls fünfte Amtszeit: Fast ein Fehlstart

18.11.94. (vendredi)

FT: EU sets deadline for telecom liberalisation

F: Union européenne: Les "autoroutes de l'information": un vaste chantier (Les ministres de l'Union européenne tentent une nouvelle fois de surmonter leurs divergences sur les modalités alors qu'ils sont d'accord sur les buts.)

FT: Swedish Yes vote boosts Norway's pro-EU campaign

FT: Britain, France and Europe

SZ: Stillstand durch Wachstum

LB: Irlande: Albert Reynolds jette l'éponge (Dublin est à la recherche d'un nouveau Premier ministre)

HB: Italiens Koalitionsregierung steht vor einer Zerreißprobe: Renten-Votum gefährdet Sparpaket

LB: Gatt: le ton monte à nouveau (Ferme mise en garde de Sutherland aux Américains: "un refus pourrait détruire le système commercial")

FAZ: Einigung bei BCCI akzeptiert (Abu Dhabi zahlt 1,8 Milliarden Dollar an die Gläubiger)

HB: Die neue Bundesregierung

TV: Kohls Kabinett

W: Kraftvoller Aufschwung

LB: Alcool au volant: le 0,5, c'est fait (A partir du 1^{er} décembre, les choses vont changer)

F: Etats-Unis: Un agent de la CLT à Los Angeles (Envoyé par la CLT dans la capitale du cinéma, Jean Stock fait des provisions de programmes pour alimenter les chaînes européennes du groupe.)

19.-21.11.94. (samedi, dimanche, lundi)

LB: Benelux: A quand une union monétaire? (Le cinquantième anniversaire d'un lion aux dents de lait a été célébré à La Haye)

F: Bertie Ahern élu à la tête du Fianna Fail: Irlande: priorité à l'Ulster (Le successeur d'Albert Reynolds a promis de poursuivre le processus de paix en Irlande du Nord.)

HB: Europa-Parlament/Erstmals Anhörungen der Kommissare: Auch Bange-mann wird sich warm anziehen müssen

SZ: Frankreichs Sozialisten zur Präsidentschaftswahl: Jacques Delors soll kandidieren (Parteichef Emmanuelli mit großer Mehrheit wiedergewählt)

HT: EU, Talking Softly, Gains Little in Tokyo Talks

HB: Tokio macht den EU-Kommissaren nur marginale Konzessionen: Kein Kurswechsel in Japans Handelspolitik

LB: Le retour à l'unanimité

SZ: Der Zweite Bosnische Krieg

HB: Die Internationalisierung des Bosnien-Krieges: Wieder zu spät

22.11.94. (mardi)

L: Paris freine l'Europe des citoyens (Schengen)

L: La mise en place des accords de Schengen à nouveau repoussée

F: Union européenne: L'espace Schengen pour 1995 (Dix ans après la décision initiale, l'idée d'abolir les frontières intérieures de l'Europe prend forme.)

FAZ: Mit Europa gegen die Ängste der Bürger (Hänsch wirbt um Zustimmung zur Union / Reform und Erweiterung)

W: Retter Delors

M: Le franc dans l'expectative

F: Quand les alliés se ressoudent (L'attaque de l'Otan sur Bihac a des vertus curatives. Jusqu'à quand?)

LB: Une frappe nécessaire

HB: USA/OECD erwartet für 1995 positive Handelsbilanz: Auch in den kommenden Jahren ist Etatdisziplin gefordert

23.11.94. (mercredi)

LB: L'eurovignette confirmée au 1^{er} janvier 1995 (Elio Di Rupo va tenter de calmer les routiers en leur proposant une compensation à préciser)

LB: Union européenne: Le sommet d'Essen se tiendra à seize et pas à vingt-deux (L'Europe centrale et orientale restera chez elle, à la surprise de l'ambassadeur polonais à Bruxelles)

LB: Prague qui hésite

FT: EU's outstretched hand to the east begins to waver

FT: French goal is faster decisions

HB: EU/Hans van den Broek ist für die Osteuropa-Politik zuständig: Ein Kosmopolit sichert sich das begehrte Ressort

LB: Chute annoncée du Cavaliere?

FAZ: So kann es nicht bleiben (Bosnien)

24.11.94. (jeudi)

F: Union européenne: Croissance: Bruxelles révisé à la hausse (La Commission européenne table sur 2,6% cette année et une poursuite du phénomène qui atteindra 3,2% en 1996.)

HB: Europa/Christophersen: Die EU-Währung wird Ecu heißen: Kommission mahnt Mitglieder zu Etatdisziplin im Aufschwung

HB: EU/Kommissarin Scrivener sieht Vorteile des neuen Systems: Bilanz einer Zwischenlösung

HB: Ziele der Koalition in der Europa- und Außenpolitik: Die unsichere europäische Zentralmacht (Deutschland)

F: Allemagne: Programme économique: Helmut Kohl cherche le consensus (Réduction des dépenses publiques, réforme de la fiscalité, incitations à la création d'emploi, le chancelier Kohl devra composer avec l'opposition sur chacun de ces dossiers.)

HB: Regierungserklärung im Bundestag: Notgemeinschaft

SZ: Kohls getarntes Schuldbekenntnis

M: Un an après la révision de la Constitution: Les accords de Schengen ne sont toujours pas entrés en application

M: Le droit d'asile écorné pour rien

W: Frankreich zögert bei Schengen-Abkommen (Innenminister Pasqua. Sicherheitspolitischer Alptraum - Konflikt mit Bonn droht)

LB: Noeud gordien de contradictions

FT: Allies of circumstance

L: Echech programmé

25.11.94. (vendredi)

LB: Petite faiblesse du franc belge (Rumeurs sur une désunion monétaire avec le Luxembourg)

F: Avant le sommet d'Essen: L'Europe de l'Est sera absente (Malgré les promesses informelles, l'Allemagne a décidé de ne pas inviter à la grand-messe européenne les pays de l'Est candidats à une adhésion à l'Union.)

HB: Deutsch-französische Differenzen über Europa: Klärungsbedarf

HB: Vor dem Referendum über den EU-Beitritt herrscht in Norwegen große Hektik: Letzte Warnung vor einem Inseldasein

HB: EU/Kommissar Deus Pinheiro wechselt in das Afrika-Ressort: Der eloquente Professor liftet Lissabons Europa-Image

HB: EU/Kohlendioxid-Steuer vertagt: Scrivener für Aufschlag auf den Benzinpreis

HT: A Good Deal on Trade

L: La majorité à l'épreuve (Italie)

F: Bosnie: Chacun pour soi

LB: Les frappes inutiles

26.-28.11.94. (samedi, dimanche, lundi)

TV: Wankt belgisch/luxemburgischer Franc? (Luxemburgs Premier Santer demontiert Spekulationen eines Schweizer Wirtschaftsblatts)

M: Un dispositif définitif pour 1997: La Commission européenne veut relancer le projet d'harmonisation de la TVA

FT: EU to tackle blueprint for enlargement

F: A la Chambre des communes: Londres: John Major défié sur l'Europe (Norman Lamont pourrait briguer la direction du Parti conservateur.)

F: Europe: Delors pour une "union fédérative" (Dans une interview à "Der Spiegel", il opte fermement pour une "véritable fédération des Etats nationaux".)

HB: EU/Der Brite Brittan bleibt für die Handelspolitik zuständig: Für zahlreiche Tories ist Sir Leon zu europäisch

HB: EU/Neue Kommissarin zu Schwerpunkten der Regionalpolitik: Wulf-Mathies will Schaffung von Arbeitsplätzen Vorrang geben

L: Les Norvégiens se préparent au choc du résultat du scrutin européen

HB: Italiens Koalition steht vor neuen Zerreißen: Offenes Ende

LB: Retournement de situation

F: La prochaine défaite (Bosnie)

SZ: Auf verlorenem Posten

29.11.94. (mardi)

LB: La Norvège se détourne de l'Union européenne (Oslo fête le "non", avant même que les premiers résultats officiels ne soient connus)

HT: Oslo's Projections Give Victory to Anti-EU Camp

LB: Union européenne: Le ressac de l'Europe de l'Est (Aide plus modeste, concurrence de la Méditerranée: l'Europe de l'Est subit la prudence des Douze)

FT: Union tries to agree line on enlargement

L: L'Union européenne cherche un difficile équilibre entre l'Est et le Sud

F: Les Douze temporisent (Dans l'espoir d'une "percée diplomatique", les ministres des Affaires étrangères de l'UE s'en remettent à l'Otan, au "groupe de contact", voire à la CSCE...)

FT: Save the alliance

F: Union européenne: Les "travaux d'Hercule" de Jacques Delors (La Commission a présenté hier son rapport sur les "ré-

seaux transeuropéens", pour l'essentiel dans le domaine des transports.)

HB: EU/Manuel Marin gibt die Zustimmung für die AKP-Staaten ab: Spaniens Mann in Brüssel macht sich in Madrid rar

M: A la veille du sommet franco-allemand: Bonn s'interroge sur ses liens avec Paris

F: Organisations internationales: L'OCDE: un outil de pouvoir très convoité (Les Américains l'ont utilisé à l'origine pour convertir les Européens à leurs propres valeurs socio-économiques. Ils voudraient que l'OCDE leur serve de la même façon pour assurer leur leadership au niveau mondial.)

30.11.94. (mercredi)

TV: Juncker will Luxemburgs Offenheit bewahren (Der designierte Regierungs-

chef des Großherzogtums hat Ausbau des interregionalen Arbeitsmarktes im Blick)

F: Institutions internationales: OCDE: le mandat de J.-C. Paye prolongé (Le Français laissera son poste de secrétaire général à Donald Johnston en juin 1996.)

FAZ: Major und die anderen

SZ: Bill Clinton und die bittere Realität in Bosnien (Weil die NATO sich nicht zur Peitsche durchringt, gibt es Zuckerbrot für die Serben)

L: Amère victoire de John Major sur les eurosceptiques

HB: EU/Der spanische Kommissar Marcelino Oreja wird die Revision des Maastricht-Vertrages vorbereiten: Ein Kosmopolit aus dem Baskenland

HB: Osteuropa/EU klammert Probleme aus: Bonner Theater

HB: EU/Waigel und Alphantéry bekräftigen Konvergenzziele. Balladur für variablen Europa: Bonn und Paris weiter auf Stabilitätskurs

L: La trajectoire rectiligne d'un "euro-convaincu" (Mitterrand)

FT: Balladur calls for a more flexible Union

SZ: Ein Verlust für Oslo und Brüssel (Norwegen)

HB: Das Nein der Norweger kommt für die Europäische Union nicht unerwartet: Offene Posten in der Schadensbilanz

M: Un choix respectable

FT: The Nos win in the north

FT: Brussels faces hurdles on enlargement

LB: L'irréductible Norvège

Décembre 1994

1.12.94. (jeudi)

FT: Kohl invites eastern states to EU summit

F: La pugnacité européenne de Mitterrand (A l'occasion de ses adieux à douze ans de sommets bilatéraux, le président a rappelé sa conception de la Grande Europe.)

HB: Die Epoche Kohl-Mitterrand neigt sich ihrem Ende zu: Die Integration Europas liegt im Nebel

SZ: Frankreichs deutsche Gespenster

SZ: Treffen der Innenminister erfolglos: Noch kein Ausbau von Europol (Frankreich gehen die Vorschläge Deutschlands zu weit)

HB: EU/Der neue und alte Wettbewerbskommissar zerstreut Befürchtungen vor einer zu laschen Fusionskontrolle: Van Miert bleibt dem Thema Europa treu

FAZ: In der Ferne eine Währungsunion

LB: Les Seize ouvrent le débat sur l'élargissement de l'Otan (Ce sera, avec la Bosnie, le grand thème du conseil ministériel hivernal)

HT: No Rush to Expand NATO

M: Compromis bancal à l'OCDE

LB: Mission inutile à Sarajevo (M. Boutros-Ghali rentre bredouille: Karadzic l'a boudé)

2.12.94. (vendredi)

M: Les couples franco-allemands

M: La fin du sommet franco-allemand: M. Mitterrand soutient M. Kohl et désavoue M. Balladur à propos du fédéralisme européen

F: Le premier ministre portugais à Paris: Cavaco Silva: «Non à une Europe à deux vitesses» (Le chef du gouvernement de Lisbonne veut mettre son pays au niveau de ses partenaires de l'Union européenne.)

Z: Die EU ist vorerst komplett. Ohne Norwegen: In welche Richtung?

HB: Die Europol-Konvention wird von einigen EU-Mitgliedern erneut blockiert: Weit entfernt von den Sorgen der Bürger

HB: EU/Der Ire Flynn ist weiterhin für die Sozialpolitik zuständig: Wandel vom Konservativen zum Liberalen

FT: «Cracks are appearing in the alliance»

L: Les Seize taisent leurs divergences sur la Bosnie

W: Krise der Allianz

LB: Otan: Début du processus de l'élargissement (Les futurs membres à l'Est, choisis au cas par cas, jouiront du parapluie nucléaire)

F: Etats-Unis: Clinton veut rebondir après la ratification du Gatt (dans la foulée de la ratification du Gatt, qui devait intervenir tard hier soir au Sénat, Bill Clinton veut lancer la négociation d'un grand marché commun panaméricain, du Chili (invité à se joindre à l'Alena) jusqu'au Paraguay.)

3.-5.12.94.

(samedi, dimanche, lundi)

FAZ: Keine einheitliche EU-Zinsbesteuerung (Deutsche Pläne gescheitert / Schlupfloch Luxemburg bleibt)

HT: Europe Again Divides French (Federal EU a Central Issue in Presidential Vote)

W: Im Tandem, aber wohin?

FT: Poll shows support for vote on EU single currency

LB: OTAN: Washington et les pays de l'Est se consultent après la colère de Moscou (M. Christopher veut que l'Alliance fasse tout ce qu'elle peut pour rassurer la Russie)

W: Russisches Zeitspiel

FT: Leaders aim to upgrade CSCE role

SZ: Ohne ein Machtwort aus Moskau geht nichts (Die KSZE-Konferenz in Budapest ist ein Test auf die Mitarbeit der Russen)

M: Le prix d'une reculade

F: Bosnie: Plus d'autre choix

HB: Die Allianz agiert hilflos gegenüber dem Bosnienkrieg und wird von Moskau brüskiert. Die Nato bietet ein trauriges Bild

6.12.94. (mardi)

LB: Diplomatie: Le premier sommet de la paix froide (La CSCE, réunie à Budapest, établit volens nolens le constat de son incapacité face aux crises)

LB: Des instruments obsolètes?

FT: The danger of a cold peace

F: Le regain du nationalisme russe (Le peuple accuse Eltsine d'avoir détruit l'URSS et d'être à la solde de la diplomatie américaine.)

L: Les risques de la «paix froide»

HT: Clinton NATO Vision Leaves Yeltsin Cold (Russia's Mistrust of Expansion Plan Muddles European Security Talks)

SZ: Eine Großmacht meldet sich zurück

FAZ: Europa im Übergang

LB: Les Douze donnent à leurs monnaies des marges officielles (En normalisant le fait de crise, ils espèrent faciliter l'avènement de la future monnaie unique)

FT: Finance ministers keep EU currency plan alive

F: Union européenne: Monnaies: la marge «temporaire» devient la norme (Sans le dire expressément, les ministres de l'Union européenne adoptent les marges de fluctuation de 15% en vue du passage à la monnaie unique, s'il se fait en 1997.)

SZ: EU-Finanzminister verweigern der Gemeinschaft Gang an die Kapitalmärkte (Vorläufiges Scheitern einer europaweiten Quellensteuer verunziert Waigels Brüssel-Bilanz)

HB: EU/Martin Bangemanns Karriere profitierte immer wieder von der Personalschwäche der FDP: Aus Bonner Niederungen auf das europäische Parkett

7.12.94. (mercredi)

HB: Gipfel/Heranführung der mittel- und osteuropäischen Reformstaaten an die Union im Mittelpunkt des Treffens: In Essen werden strittige Themen vermieden

FT: Extending the EU eastwards

FT: Working in the EU

HB: EU/Letzter Auftritt von Kommissionspräsident Jacques Delors: Der Abschied Delors von Brüssel ist vielleicht nur vorläufig

LB: Elysée: Jacques Delors a pris sa décision (Il ne sera peut-être pas candidat, ce qui laisserait la gauche socialiste désemparée)

HB: Bonner Perspektiven/Außenpolitik soll eine Sache des Ministerrates bleiben: "Das Europa-Schiff ist wieder auf Kurs"

HB: Osteuropäische Beitrittskandidaten: Ohne Illusionen

SZ: Brüssel bereitet Osteuropa auf Beitritt zur EU mit ehrgeizigen Programmen vor (Kommission empfiehlt Essener Gipfel, sechs osteuropäische Länder in die EU aufzunehmen)

LB: Renforcer la Forpronu

F: CSCE: difficile émancipation (Le forum Est-Ouest s'est déchiré sur l'urgence: la Bosnie.)

M: Fruits amers (Bosnie)

HB: Budapester KSZE-Gipfel zur Sicherheit in Europa: Kein Konzept

SZ: Kein Liebesfest in Budapest

LB: Cockerill-Eko: dernière (Après la France, la Grande-Bretagne retire son opposition à la reprise... Vote le 21 décembre)

8.12.94. (jeudi)

LB: Jacques Delors prône la prudence (Une Alliance atlantique élargie aux pays de l'Est est «prématurée»)

FT: Proposed inclusion of former Warsaw Pact countries called a «dangerous mistake»: Delors in attack on Nato plan to expand

FT: UK drops objections to Eko Stahl support: EU ministers poised to clear German steel aid

HT: Europe Dithers

F: A la veille du sommet d'Essen: Jacques Delors sait, et il se tait (Pressé de questions, le président de la Commission de Bruxelles a confirmé avoir pris sa décision concernant la course à l'Elysée. Mais il esquive toutes les questions sur la nature de son choix.)

HB: An der EU-Entsenderichtlinie scheiden sich in Brüssel die Geister: Ein nationaler Alleingang ist möglich

LB: L'état se resserre sur Berlusconi

W: Majors Stolpern

FAZ: Mehr Zusammenarbeit, mehr Sicherheit

9.12.94. (vendredi)

SZ: Westeuropas Sozialdemokraten bereiten Essener Gipfel vor: Zeitplan für EU-Erweiterung gefordert (Scharping wird Chef der Sozialdemokratischen Partei Europas)

FT: Bosnia clouds EU summit hopes on eastern Europe

F: Saut dans l'inconnu (Essen)

LB: Eko Stahl ira bien à Cockerill Sambre (L'Union Européenne donne son feu vert à la reprise par le groupe wallon. A lui le marché allemand!)

LB: Fin d'une époque à Essen (Sommet symbolique dans la Ruhr. Rideaux sur l'Europe des Douze)

10.12.94. (samedi)

LB: Le professeur Delors met l'Union en garde (Les «Quinze» relancent l'emploi avec des grands principes. Avec un examen annuel à la clé)

M: Bonn fait confiance à la dynamique de l'élargissement de l'Union

HT: EU Summit Focuses On Easy Issue: Transport

F: Debout les apeurés!

F: Le Parlement veut se faire entendre (Pour être autre chose qu'un parent pauvre, l'Assemblée européenne multiplie les initiatives.)

F: Union européenne: Grands travaux: une manne inespérée (In extremis, la Commission affirme avoir trouvé des fonds supplémentaires de 1,2 milliard d'écus pour sauver les travaux d'infrastructure.)

L: Un bus pour ailleurs

L: La quadrature de l'élargissement

FT: EU leaders in move on jobs and competitiveness

W: Das Prinzip Optimismus

W: Wahl in Frankreich als Wolke über dem EU-Gipfel

11.12.12.94 (dimanche, lundi)

LB: Essen fait un pas vers l'Est (Le rapprochement avec l'Europe centrale et orientale commence)

FT: Essen Summit/End of an era as Mitterrand and Delors bow out/Challenge of enlargement lies ahead: Europe recovers its sense of direction

HB: Das Treffen in Essen war ein Gipfel des Übergangs: Symbolträchtig

FAZ: Zwischen Lissabon und Budapest

SZ: Europas Führungs-Trio zerfällt

L: A Essen, les Douze ont célébré le passage à quinze membres et préparé l'élargissement vers l'Est. Mais la léthargie persiste: Essen dans les brumes de l'Union européenne

HT: EU Backs Away From «Closer» Union

F: Après le sommet d'Essen: L'Europe appuie les Casques bleus (Les dirigeants de l'Union européenne ont écarté l'hypothèse d'un retrait rapide de la Forpronu en Bosnie. A moins qu'ils n'y soient forcés.)

FT: Referendum required

L: Une gauche sans projet attendait le miracle de la candidature Delors. Mais celui-ci n'a pas voulu se prêter à ce mauvais tour. Au nom de la morale: Plus mendésiste que mitterrandiste

L: Leçons

LB: La décennie de Jacques Delors

F: Les mains de Péguy

LB: Logique avec lui-même

13.12.94. (mardi)

FT: Santer backs EU expansion to east

FT: Bravo, Jacques

HT: Exit by Belors a Blow To Europe's Unity Dream

LB: Impression de vide

F: L'homme qui ne voulait pas être

M: Sous le signe de Mendès France

W: Delors' Verzicht erschüttert Paris (Chancen für bürgerlichen Präsidenten gestiegen: Balladur, Chirac oder Barre?)

SZ: Ohne Delors ist alles möglich (Die Karten im Spiel um die Nachfolge Mitterrands werden völlig neu gemischt)

HB: FDP setzt auf Abgrenzung: Alarm-signale

SZ: Eine Partei zerstört sich selbst

LB: Les démocrates russes ignorés

14.12.94. (mercredi)

M: L'Europe sans Delors

HB: Frankreich/Delors's Absage beeinflusst EU-Präsidentschaft: Edouard Balladur hat sich viel vorgenommen

F: Union européenne. Agriculture: vers un compromis monétaire (Malgré les efforts de la Commission, il n'y aura pas abolition du «switchover», système de compensation des fluctuations monétaires.)

HB: Europäische Union/Im Europa-Parlament in Strassburg treffen sich Abgeordnete selbst im Kampf gegen Eurokraten: Zwischenstation und Endpunkt für Karrieren

HB: EU/Konfliktfreie Schlußrunde der Haushaltsberatungen: Die erweiterte Union verfügt über einen größeren Finanzrahmen

HB: Mehr als die Kritik des Weltwährungsfonds nagt Roms Krise an der Lira: Zwietracht kommt Italien teuer zu stehen

LB: Attention, vigilance

SZ: Nato-Verteidigungsminister sprechen über Ost-Erweiterung (Während der Herbsttagung wird auch die Situation im früheren Jugoslawien erörtert werden)

15.12.94. (jeudi)

LB: Union européenne: Kohl fait la leçon aux députés (Absentéisme à Strasbourg:

ils étaient très peu nombreux pour entendre le bilan de la présidence allemande)

HB: EU-Parlament/Mäßige Straßburger Kritik am Essener Gipfel: Kanzler Helmut Kohl verteidigt seine EU-Präsidentschaft

LB: Bosnie: L'Otan veut permettre à la Forpronu de rester (C'est devenu une priorité, même si les experts continuent à préparer un éventuel retrait)

LB: La Tchétchénie n'est pas loin

HT: Russia Gains, Germany Loses, America Should Stay

F: Gatt: Etape décisive

F: Union européenne: SME: le franc et la peseta sous pression (Le gouverneur de la banque de France présente aujourd'hui ses objectifs de politique monétaire. Le contexte pour le franc n'est pas des flatteurs.)

HB: Trotz der Regierungskrise in Italien ist keine Alternative in Sicht. Berlusconi vor einem Trümmerhaufen

F: Réunion à Paris du CSFE: Français de l'étranger: une avant-garde mal aimée (Christian Cointat est le vice-président du CSFE. Résidant au Luxembourg, il décrit les problèmes des expatriés.)

LB: CLT: la grande (d')Europe (Michel Delloy estime qu'elle n'a pas besoin à tout prix d'un partenaire spécifique pour la télévision à péage)

16.12.94. (vendredi)

F: L'Otan veut rassurer Moscou (Parallèlement, l'Union européenne a engagé des négociations avec les trois pays baltes en vue de leur prochaine adhésion.)

FT: Germany's EU balancing act

FT: Santer: firm believer in market forces (How the next Commission president will face the tough tasks ahead)

Z: Nach dem Gipfel von Essen gibt es mehr Klarheit über die Erweiterung Europas nach Osten: Langsam, aber sicher

LB: Un conseil agricole minimaliste (Il a pris les décisions qui devaient l'être avant la fin de l'année. Les autres sont reportées)

LB: Décourager Karadzic?

Z: Jacques Delors' Rückzug soll Frankreich aufrütteln: Strenge Lektion

17.-19.12.94.

(samedi, dimanche, lundi)

HB: Europa/Moskau unterzeichnet in Lissabon: Ein Binnenmarkt für Energie

FAZ: Mahnung zur Vorsicht bei EU-Erweiterung

SZ: Atatürks Erbe, Europas Entscheidung

(Ein Nein der EU zur Zollunion würde die Türkei in die islamische Welt abdrängen)

LB: Idéologie et efficacité

LB: Luxembourg. «La propriété n'est pas neutre. L'Europe ne doit pas le rester» (Jean-Claude Juncker)

20.12.94. (mardi)

HB: EU/Erweiterung zum 1. Januar 1995: Vorbereitungen für Fortfall der Steuer-grenzen

FAZ: "Deutsche Wirtschaft steht am Beginn eines dauerhaften Aufschwungs" (Ifo: Günstiger Ausblick bis zum Jahre 2000/Deutsche Unternehmen wieder wettbewerbsfähig)

FAZ: Die EU billigt die Ergebnisse der Uruguay-Runde (Kein Streit um Bananenmarktordnung/Kommission erwartet Wachstumsimpulse von 350 Milliarden DM)

FAZ: Rauschgiftpolitik in Europa: An "Aktionsplänen" herrscht in Brüssel kein Mangel (Die Mitgliedstaaten der EU tun sich mit der Europol-Konvention schwer)

FT: Bundesbank in command

HT: Bigger EU Awakens de Gaulle's Ghost

HT: EU Ministers Bless World Trade Pact

F: Europe: Une clause sociale dans les échanges commerciaux (Le Conseil des ministres a adopté hier, dans le cadre de la renégociation du système de préférences pour les PVD, un dispositif social.)

21.12.94. (mercredi)

F: Prévisions: L'OCDE prévoit une croissance de 3% pour l'Europe (La réduction des déficits publics doit demeurer une priorité, estime l'organisation internationale.)

HB: Europa/Vor neuen Inflationsgefahren gewarnt: Lamfalussy: Frühe Währungsunion ist wenig wahrscheinlich

HB: Finanzpolitik/Geringere strukturelle Haushaltsdefizite nötig: Maastricht-Kriterien sind für die OECD nur eine Zwischenetappe

SZ: "Wir geniessen unseren Erfolg" (Satelliten-Chef Pierre Werner über die Macht im All und die Programmverteilung von Astra I D)

HB: Steuerflucht/Beschwerde abgewiesen: Dresdner Bank findet kein Gehör

HB: EU-EFTA/Positive Bilanz des Wirtschaftsraums: Liechtenstein kann EWR beitreten

W: Made in Europe

L: La citoyenneté européenne embarrassé la Belgique

22.12.94. (jeudi)

L: La directive européenne sur la télévision sans frontières est reportée au 4 janvier

F: Europe: Vers la libéralisation du câble (Procédure accélérée pour libérer les réseaux câblés de télévision)

HB: EU/Kerneuropa soll andere EU-Staaten mitziehen – Stärkere Entscheidungsfähigkeit: Schäuble für doppelte Mehrheit

M: L'ouverture des frontières européennes: La convention de Schengen devrait entrer en vigueur au printemps 1995

FAZ: Was die Nato leugnen will

SaZ: Auslandskapital strömt nach Lothringen (11800 Arbeitsplätze entstanden innerhalb fünf Jahren bei Neuansiedlungen)

TV: S-Bahn statt Moselaufstieg (Alternativvorschlag des Verkehrsclubs zur Regionalverflechtung Trier/Luxemburg)

23.12.94. (vendredi)

M: La polémique sur la nature de l'Union européenne: Wolfgang Schäuble modère le credo fédéraliste allemand

FAZ: Der französische Außenminister nennt Carters Reise "nützlich" (Juppé spricht in Bonn mit Kinkel/Bosnien und Europa)

FAZ: Euro-Kollegen

L: Alain Juppé veut renforcer l'aide européenne aux pays méditerranéens

SZ: Bundesbank will Stabilitätssignal setzen. Das Geldmengenziel bleibt unverändert (Tietmeyer läßt bei den Leitzinsen alle Optionen offen/Wirtschaft reagiert positiv)

HB: Zentralbankrat läßt Zielkorridor unverändert: Keine Experimente

W: Synonym Schengen

LB: La CLT attendra sa concession (Pas de signature avant le second semestre 1995?)

F: La fin d'un rêve (Berlusconi)

24.-28.12.94.

(samedi, dimanche, lundi, mardi, mercredi)

M: En raison de l'élargissement à trois nouveaux pays: L'Union européenne accorde des compensations commerciales aux Etats-Unis

W: Die Weltwirtschaft faßt wieder Tritt (Wachstumskurve zeigt stetig nach oben - IWF erwartet höchste Steigerung seit sieben Jahren)

SZ: Ein Terrorschlag gegen Frankreich

F: Haro sur les fraudes communautaires (Les pertes causées par la fraude et la corruption représentent 5% du budget de l'Union européenne.)

HB: Österreich/Der EU-Beitritt wird vom Streit um Geld begleitet: Der Europa-Euphorie folgt nun die Ernüchterung

29.12.94. (jeudi)

L: Schengen, une révolution culturelle

M: Marché international des capitaux: Le marché luxembourgeois préoccupe les Belges

HT: To Add in Europe

LB: Diplomatie: quels sont les rendez-vous pour l'an prochain? (Quantité d'événements, majeurs ou petits, sont déjà officiellement programmés. De la nouvelle Commission au 50^e anniversaire de l'Onu. Sans compter les imprévus...)

FAZ: Warum es soweit kam (Jugoslawien)

M: Sous la pression des Etats-Unis: La Commission européenne pourrait abolir la directive sur les quotas de diffusion

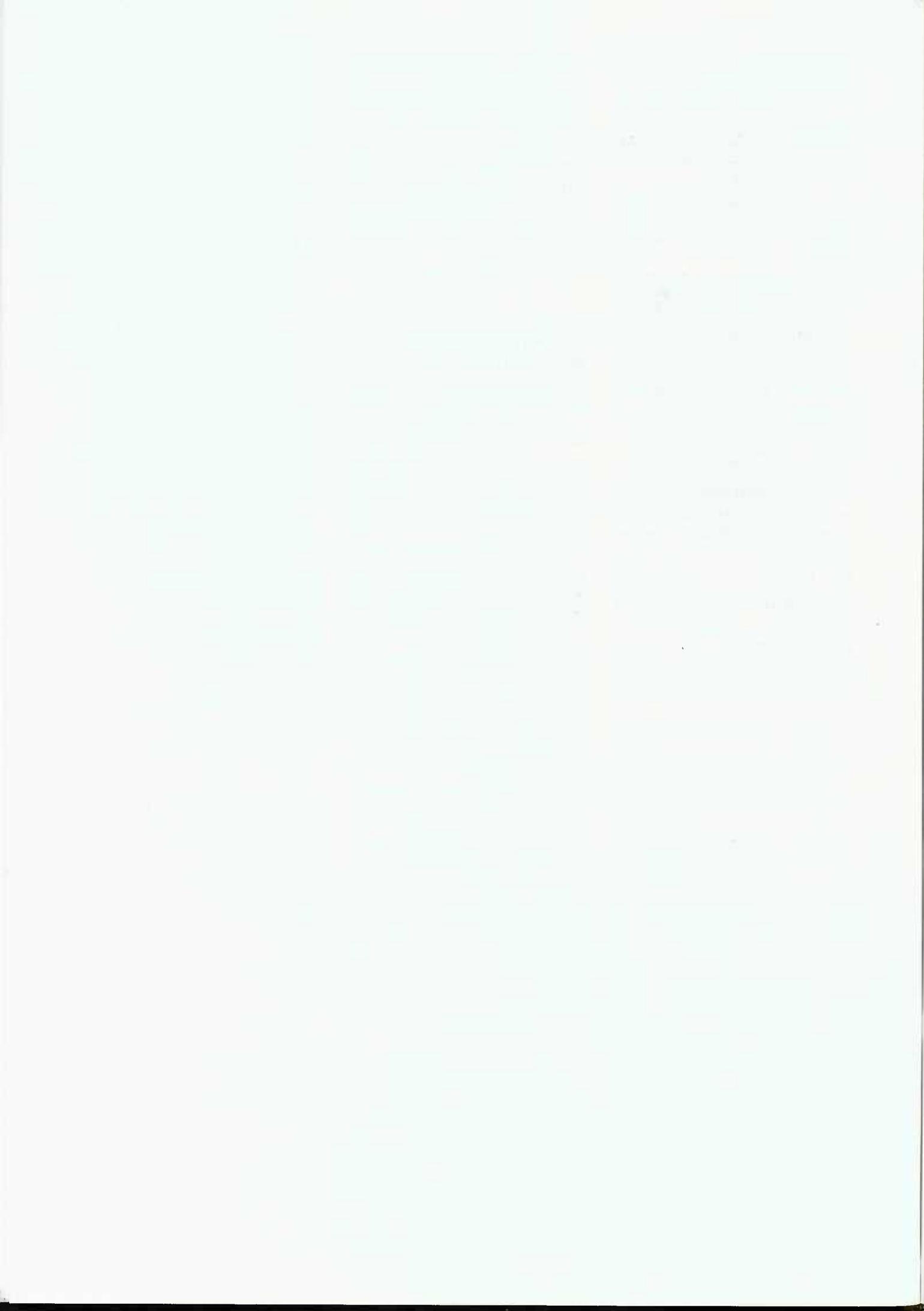
30.31.12.94. (vendredi, samedi)

HB: Europäische Union/Mit den Maastrichter Kriterien tun sich fast alle Länder schwer: der steinige Weg zu Europas Stabilitätsgemeinschaft

F: Conjoncture internationale: La Suisse reste le pays le plus riche du monde en 1993

HT: The Shifting EU Leadership (It's France's Turn to Assume the helm, But Germany Has Laid Out the Course)

L: La Grèce s'accroche au statut de sa langue au sein de l'Union européenne



Sommaire

Visite officielle à Luxembourg de Monsieur Roman Herzog, Président de la République Fédérale d'Allemagne et de Madame Herzog	3	Discours d'introduction de M. Robert Gobbels (BRITE/EURAM III, CRAFT)	36
Hautes distinctions pour trois dirigeants de Guardian Europe et de Luxguard	10	M. Nguyen Manh Cam en visite à Luxembourg	37
M. Gianoglio à l'honneur	11	Visite d'une délégation hellénique à la Chambre des Députés	37
L'avenir de l'enseignement supérieur dans les deux Luxembourg	11	La nouvelle Commission européenne	38
Conférence sur les Systèmes régionaux pour la Défense des Droits de l'Homme à Strasbourg, du 3 au 7 octobre 1994.	11	M. Wohlfart à la Conférence au Sommet pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord	39
Semaine Nationale du Logement	13	Conseils UE à Luxembourg	39
MM. Santer et Juncker à Madrid.	14	Armée: remise de commandement	40
Programmes de développement des zones rurales du Luxembourg	14	Cérémonie de la Toussaint	42
MM. Poos et Wohlfart ont reçu une délégation ministérielle de la CARICOM	14	Minister Bodry in Mainz	42
Le Ministre Jean Spautz à Bruxelles	15	Promotion de l'Ordre de la Résistance	42
«Quel logement pour quelle famille?»	15	M. Goebbels au «Conseil Industrie»	42
«Luxembourg-Wuhan»	15	Le Luxembourg au Conseil Economique et Social de l'ONU	43
Processus multilatéral de paix au Moyen-Orient	16	Le Grand-Duc visite la Gendarmerie	43
Centième anniversaire de l'Eglise Protestante	16	25 ^{ème} anniversaire du Service Central des Imprimés et des Fournitures de bureau de l'Etat	44
Journée de la Commémoration Nationale	16	Le Grand-Duc reçoit M. Spielmann	44
65 ^e Foire Internationale de Luxembourg	17	Les «Verlegerverbände» chez le Grand-Duc	44
Visite officielle à Luxembourg de Son Excellence, Madame Gro Harlem Brundtland - Prix Joseph Bech à Madame le Premier Ministre de Norvège	19	L'élargissement du Conseil de l'Europe	44
Médiaport Luxembourg au MIPCOM à Cannes	25	Sensibilisation à l'environnement	44
L'ouverture de la session parlementaire 1994-1995	25	Discours de Monsieur le Premier Ministre Jacques Santer à l'occasion de la remise de la Médaille d'Or de la Fondation Jean Monnet pour l'Europe, Lausanne, le 11 novembre 1994	45
Accord culturel Luxembourg-Italie	26	Die Fortentwicklung der Europäischen Union aus der Sicht des Gründerstaates Luxemburg (Referat von Aussenminister Jacques F. Poos in Luzern)	47
Visite à Luxembourg de MM. Kok et Van Mierlo	26	Présentation de la campagne de sécurité routière «Ech kennen des Streck».	51
Délégation de signature à M. Wohlfart	27	«Travel Trend».	52
American Indian Art	27	MM. Poos et Bodry au Conseil des Ministres de l'UEO	52
Les forces de l'ordre de l'UE chez le Grand-Duc	27	Décès de Monsieur Boy Konen, ancien ministre	53
M. Lins à l'honneur	27	Visite officielle de Sa Sainteté, le Patriarche Oecuménique Bartholomeos I ^{er} à Luxembourg	53
Toxicomanie	27	Forum pour une Europe multiculturelle	57
François C. Schiltz: Neuer luxemburgischer Honorarkonsul in Basel	28	Rencontre Poos-Olechowski	57
M. Spautz à Varsovie	28	Nouvelles de la Cour	58
Accord Luxembourg - Sénégal	28	1944-1994: Le Benelux fête ses 50 ans	58
9 ^e Journée de Gérontologie	28	Lancement du réseau EURES	60
Visite officielle à Luxembourg de M. Klaus Hänsch	29	25 ^e anniversaire de l'Institut EUROCONTROL (Discours du Ministre Robert Goebbels).	61
Haute distinction pour M. Ole Due	35	Hautes distinctions	62
Visite au Portugal de M. Jacques F. Poos	35	M. Henri Davier honoré	62
Conseil «Agriculture» à Luxembourg	35	Présentation de l'année culturelle	62
Le Grand-Duc Héritier en mission économique aux USA.	35	Le Prix Atlantida 1994 décerné à Barcelone à M. Jacques Santer	63
M. Kill nouvel auditeur militaire.	35	Expogast '94: Journée des marques nationales	65
«Luxemburgs Arbeiterkolonien und billige Wohnungen»	35	Visite de travail à Luxembourg de M. Frank Vandenbroucke	65

«Action Locale pour Jeunes 1984-1994»	65	Concours Informatique Luxembourgeois 1995	91
«Konschthaus beim Engel»	66	Des collaborateurs du Centre de géodynamique à l'honneur	92
Institutions supérieures de contrôle des CE	66	50 ^e anniversaire de la Bataille des Ardennes aux USA	92
“Table ronde” über Oesterreich und die Europäische Union	67	50 ^e anniversaire de la Centrale Paysanne	92
30 ^e anniversaire de l'Avènement au trône de SAR le Grand-Duc.	67	Feu vert de la Commission européenne pour le programme «objectif 2» luxembourgeois.	92
Centenaire de la fondation de «Luxlait»	68	Rencontre Goebbels - Van Miert.	93
«Den Indianer Summer»	68	Planification de la défense de l'OTAN	93
Le Bureau de la Chambre reçu par le Grand-Duc	68	Campagne contre le racisme, la xénophobie, l'antisémitisme et l'intolérance	93
Accords bilatéraux avec la Guinée.	68	La «Night Vigil»: Emouvantes Commémorations pour le 50 ^e Anniversaire de la Bataille des Ardennes, les 16 et 17 décembre 1994	93
Bihac: Déclaration du Gouvernement	69	Traité de la Charte Européenne de l'Energie	103
Nouvelles installations de General Motors à Bascharage	69	Le Général-Major H. Schmidt-Petri quitte la direction générale de la NAMSA, Capellen	104
M. Wohlfart au Conseil «Développement» à Bruxelles	70	Droit de vote des citoyens de l'Union aux élections municipales	105
Préparation du Sommet d'Essen	70	«Histoire du Grand-Duché de Luxembourg de 1815 à nos jours»	105
Centre de traduction pour les organes de l'Union	71	Réunion du Comité de Ministre Benelux	106
Discours de M. Robert Goebbels au 2 ^{ème} Séminaire sur la confidentialité statistique	71	«Haebicht»	106
Signature d'un accord avec la Tunisie	72	Extension de Interlink Electronics Europe.	106
Le Luxembourg regrette le non norvégien.	73	Au Valley Forge Military Academy and College-Memorial (USA): le Grand-Duché à l'honneur	107
Union Européenne - Conseil Energie	73	«Prix Spécial Relations Internationales» à M. Santer	108
M. Bodry au «Conseil Jeunesse»	73	Nouveau complexe de cinémas	108
Discours budgétaire prononcé par Monsieur Jacques Santer, Premier Ministre, Ministre du Trésor, à la tribune de la Chambre des Députés, le 29 novembre 1994	74	Deux sous-officiers luxembourgeois à Mostar.	108
Discours budgétaire prononcé par Monsieur Jean-Claude Juncker, Ministre des Finances, à la séance de la Chambre des Députés du 30 novembre 1994	78	Allocution de Noël et de Nouvel An de Son Altesse Royale le Grand-Duc.	108
Prise de participation de SIDMAR dans Klöckner Stahl	84	Neijoosch-USprooch vum Staatsminister Jacques Santer	109
Conseil «Justice - Affaires intérieures»	84		
1 ^{er} décembre 1994: Journée Mondiale de lutte contre le SIDA	84		
«Fondation Recherche sur le SIDA».	85		
RETEC: 210 millions LuF investis à Wiltz	85		
Population et développement	86		
Tourisme	86		
M. Helmut Kutin à l'honneur	86		
Entrevue Udovenko - Poos.	86		
Marc Fischbach au «Conseil Education»	86		
Haute distinction à M. Kalinke	87		
Divergences de vues à la CSCE	87		
Analyse et gestion des déchets.	87		
PENSIONCLEAR s'installe au Luxembourg	88		
Forum sur la formation professionnelle	88		
Visite à Luxembourg de M. Alecos P. Michaelides	89		
«Conseil Européen» à Essen, les 9 et 10 décembre 1994	90		
Forum des Wallraf-Richartz-Museums in Köln: Vorstellung des Kulturjahres '95	90		
		NOTES DOCUMENTAIRES	
		Patrimoine	112
		Sécurité sociale.	119
		Securité sociale.	125
		Assurances	126
		Transports	127
		Travail	129
		Enseignement	130
		Viticulture	132
		Tourisme	132
		Langue luxembourgeoise	133
		S.I.P.	136
		Revue de presse internationale (octobre, novembre, décembre 1994)	151

Photo première page couverture: Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse et Son Excellence Monsieur Roman Herzog, Président de la République Fédérale d'Allemagne et Madame Herzog.

Photo dernière page couverture: «Night Vigil»: Commémoration du 50^e Anniversaire de la Bataille des Ardennes: Lors de la Cérémonie au Cimetière militaire américain de Hamm.

Le contenu reproduit les informations valables à la date de la clôture de rédaction. Il n'est pas tenu compte de possibles modifications ultérieures.

